



HAL
open science

Modèles d'habitat et contre-types domestiques au Maroc

Daniel Pinson

► **To cite this version:**

Daniel Pinson. Modèles d'habitat et contre-types domestiques au Maroc. Pierre Signoles. Urbama-URA 365 CNRS-Université de Tours, n° 23, 258 p., 1992, Fascicule de recherche, ISBN : 2-86906-044-0. halshs-01526036

HAL Id: halshs-01526036

<https://shs.hal.science/halshs-01526036>

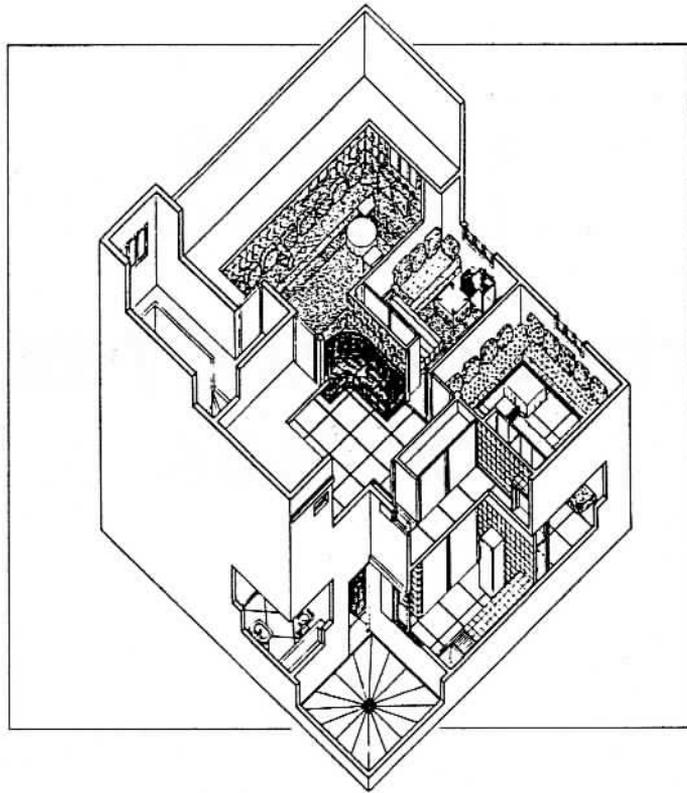
Submitted on 24 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Centre d'Etudes et de Recherches **URBAMA**
• **URBANISATION DU MONDE ARABE** •
Laboratoire associé au C.N.R.S. n° 365 et Université de Tours

**MODÈLES
D'HABITAT
ET
CONTRE-TYPES DOMESTIQUES
AU MAROC**



par Daniel PINSON

Fascicule de Recherches n° 23

TOURS

1992

Daniel PINSON
Professeur à l'École d'Architecture de Nantes
Directeur du Laboratoire « Architecture Usage Altérité »
Membre associé d'URBAMA

MODELES
D'HABITAT
ET
CONTRE-TYPES DOMESTIQUES
AU MAROC

Cette recherche a été réalisée avec l'aide du Bureau de la Recherche Architecturale (MELTE, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace)

Ce travail doit beaucoup au concours que m'ont apporté :

- *dans le travail d'enquête* :

Ben Younès BELKASMI (maisons B1,B2), Jaouad BEN JELLOUN (EJ1, EJ2, EJ3) l'Houssaine BOUSOKRI (M4), Lahsen EL GHARBI (M1,M2,M3) Khadija ERRACHID (C3, C4, C5), Khadija LAMJAD (C1, C2), Majida MAURADY (F1, R1), Mohammed TALBY (K1, K2), Mohammed ZAKRANI (KH1, KH2, KH3, KH4).

- *dans la mise au net des relevés* :

Ben Younès BELKASMI (B1, B2, M2), Jaâfar BOULEJIOUCH (C1, C2, C3, C4, EJ3, M1), Patricia MILLIENNE (EJ1, EJ2, K1, K2), Mohammed ZAKRANI (KH1, KH2, KH3, KH4).

- *dans l'exécution de plusieurs dessins, en particulier les plans et axonométries de trois maisons (C2, EJ3 et M1)* : Jaâfar BOULEJIOUCH.

- *dans le traitement informatique du texte, des légendes* : Mireille DONOT-RICHEUX.

Je dois également remercier pour les informations qu'ils m'ont communiquées les collègues architectes libéraux et de l'administration (S. BADDOU, M. BICHA, M.N. BOUKFAOUI, H. EL KADIRI, A. FILALI, A. IOUNES, A. LAHBABI, R. LAZREQ, A. MAHFAD, J. MSEFFER, M. N. TABIAI, et d'autres que j'ai oubliés certainement).

Enfin, je dois remercier M. BLANDIN, attaché de coopération à l'Ambassade de France au Maroc, de l'intérêt et des facilités qu'il m'a accordés.

AVANT-PROPOS

Cette recherche est le résultat d'une longue histoire. Son origine est liée à l'accès des étudiants marocains à l'enseignement de l'architecture et ce de manière assez massive dans les années 1975.

En cette période des indépendances, la demande d'une architecture appropriée au contexte était fort. Les étudiants marocains aspiraient à travailler sur des questions et des sites nationaux.

Alors que beaucoup de collègues enseignants hésitaient à s'aventurer dans la direction des mémoires de fin d'études portant sur ces sujets, je risquais personnellement ce pari sans pourtant avoir d'expérience de ces problèmes, ni de ces terrains.

A l'Ecole d'Architecture de Nantes, les promotions nombreuses de Marocains, les possibilités pédagogiques (structures d'enseignement "verticales" et existence d'options) permirent de créer l'AUMA (Architecture, Urbanisme du Monde Arabe)¹

Une somme de connaissances assez riche sur le cadre bâti marocain fut ainsi progressivement accumulée, nourrie par les travaux d'étudiants, leurs mémoires de fin d'études, des voyages et de nombreux contacts avec des "spécialistes".

Je dois beaucoup dans l'intérêt et la connaissance que j'ai acquise de ces sujets, à ces étudiants, devenus confrères et amis, aux collègues de l'Université qui ont éclairé ou favorisé ces projets (Gildas SIMON et Pierre SIGNOLES, professeurs de Géographie à Poitiers et Tours, Jacques LANGHADE, alors professeur d'Arabe à Bordeaux et depuis Directeur du Centre culturel français de Damas).

Aujourd'hui cette page est peut-être refermée à Nantes : les étudiants marocains y sont peu nombreux (formés désormais à Rabat, à l'Ecole Nationale d'Architecture). Il restera au moins cette recherche, à laquelle beaucoup de mes anciens étudiants ont apporté une contribution , et les liens et la collaboration établis avec le 3ème cycle de Tours et Poitiers (doctorat de Géographie et Aménagement du Monde Arabe), avec les

¹ - Daniel PINSON : "Former des étudiants originaires du Monde Arabe dans une U.P.A française" in "1/3", revue du groupe Tiers-Monde, n°1, Novembre 1983, UPA de Marseille-Luminy, pp.18-33.

laboratoires URBAMA (UA-CNRS 365) et MIGRINTER (UA-CNRS 1145), avec les collègues français travaillant sur ces sujets (Serge SANTELLI à l'Ecole d'Architecture de Paris-Belleville, Karim MECHTA à l'Ecole d'Architecture de Grenoble) les nombreux collègues rencontrés dans les écoles du Maghreb au cours de cette quête de "l'autre" (à Rabat, Tunis, Constantine et Oran).

Je voudrais dire aussi la satisfaction intellectuelle que j'ai trouvée en travaillant au sein des réseaux de la Recherche Architecturale : "Ville Orientale" en un premier temps et, plus récemment, "Architecture et Anthropologie" animé par Christelle ROBIN de l'Ecole d'Architecture de Paris-La Villette. Il s'y discute dans la rigueur et l'amitié des problèmes de terrains, de méthodes et de points de vue très en rapport avec mes préoccupations.

Enfin, malgré la faiblesse des moyens dont ils disposent et la lourdeur dans la gestion des crédits, je tiens à remercier le BRA (Bureau de la Recherche Architecturale, Ministère de l'Équipement et du Logement) de l'aide accordée pour ce travail, l'Ecole d'Architecture de Nantes pour le relais qu'elle a assuré dans l'utilisation de ces moyens, Catherine BRUANT pour l'intérêt qu'elle a toujours manifesté pour cette recherche et l'aide d'URBAMA qui a proposé l'édition de cette recherche.

Je souhaite que cette recherche continue, sous d'autres formes, la dynamique dont elle conclut simplement une étape.

Nantes, le 1er février 1992

INTRODUCTION

Les immeubles des lotissements dits "d'habitat économique" occupent au Maroc une place à la fois très importante dans le parc du logement et assez originale par rapport aux autres formes qu'y prend l'habitation. Née dans les années 1960 et encadrée par un décret de 1964, cette forme urbaine semble résulter d'un compromis entre les modèles urbanistiques et architecturaux développés à la fin du protectorat, à l'initiative de Michel ECOCHARD, et les contre-types développés par les populations urbaines marocaines récemment urbanisées sous l'appellation de "nouvelles médinas". Or, même après le décret de 1964, ces ensembles continuent d'être le terrain d'une contestation spatiale qui oppose d'une part les organismes et administrations de l'Etat chargés de légiférer cette production d'habitat, d'autre part les habitants qui tentent d'y reconstituer des contre-types en correspondance avec leurs pratiques domestiques.

C'est l'existence de ces conflits qui nous a intéressé dans ces espaces de l'habitation populaire : ils mettent en confrontation deux manières de concevoir et de vivre l'habitat. La première renvoie à une conception doctrinale qui intègre diverses composantes relevant de l'urbanisme, de l'architecture, de la gestion économique et sociale. La seconde renvoie à des pratiques habitantes qui intègrent pour leur part des types culturels et des dynamiques d'appropriation spécifiques. Entre ces deux manières, quelle est la part d'adéquation et la part d'inadéquation, et de quelle façon se règle le contentieux lorsqu'il apparaît ? Telle était l'une des questions posées dans cette recherche.

Au-delà de ces conflits d'espaces, traduits dans des actes administratifs d'une part et dans des pratiques habitantes de détournement et de contournement d'autre part, s'exprimant comme autant de manifestations spatiales concrètes de ces contradictions, nous étions intéressé de savoir les fondements sociaux et culturels de ces oppositions et les logiques sur lesquelles ils étaient construits. Au coeur de cet autre questionnement se trouvent les façons de vivre et parmi celles-ci les manières d'habiter, et plus précisément ce qui a justifié un terme du titre initial de cette recherche lorsqu'elle a été proposée : *"l'évolution des modes de vie"*.

Mais à l'issue de cette investigation, l'idée "d'évolution" mérite d'être nuancée. Elle indique une direction qui domine sans doute l'histoire de la société marocaine aujourd'hui, mais il faut peut être lui associer des notions traduisant mieux la réalité des dynamiques en oeuvre, en particulier sur le sujet qui nous intéresse, celui de l'habitat. A côté d'évolution, certains ont parlé de "permanence" en évoquant la reconstitution par les habitants de types d'habitats traditionnels ou néo-traditionnels.

Le qualificatif de "résistance" serait, pour ce qui concerne l'habitat des lotissements économiques, et l'opposition aux directives de l'administration manifestée par les habitants, assez pertinent. Mais nous pourrions proposer une notion encore plus appropriée, celle de "révolution". C'est en effet à une "pédagogie" très orientée de l'évolution du mode de vie auquel fait "résistance" l'occupant du lotissement dit d'habitat économique, pédagogie inscrite dans la conception urbanistique et architecturale des modèles de l'Etat. Il s'agit en fait d'une évolution volontariste, d'une sur-évolution qui est en décalage avec les modes de vie réels des habitants de ces ensembles urbains. Les familles qui les occupent, contraintes par cette surévolution, inscrites matériellement dans la distribution des pièces, leur position, leur système d'ouverture, interviennent alors pour faire *retourner* le modèle architectural qui leur est imposé vers le type (le contre-type) qui est en accord avec les schèmes conscients ou intériorisés structurant leur manière d'habiter : ils pratiquent une révolution.

Pour observer ces évolutions, ces permanences, ces résistances, nous aurions pu choisir un autre terrain que celui des lotissements d'habitat économique, par exemple celui des bidonvilles ou des lotissements dit clandestins. Dans le premier cas, nous aurions poursuivi l'investigation entreprise par Colette PÉTONNET en 1972¹, avec cette originalité du regard anthropologique qui rompait avec les problématiques essentiellement sociologiques et économiques dominant alors les études de l'habitat sous-intégré. Dans le second cas, nous aurions inauguré l'étude de formations urbaines peu investies jusqu'alors, compte tenu de leur récente apparition².

La difficulté pratique, pour nous, d'appréhender sur le terrain ces espaces urbains n'est pas indifférente au fait que nous nous soyons orienté vers des ensembles plus accessibles. Pourtant les bidonvilles et les lotissements clandestins présentaient l'avantage d'une plus grande permissivité dans l'expression culturelle des modes de vie des habitants, d'une moins grande imposition de contraintes spatiales extérieures à l'autonomie des autoconstructeurs ou auto-promoteurs de leur logement.

En effet, si, dans le cas des bidonvilles, la précarité de la situation économique explique la pauvreté matérielle de l'habitat, elle ne peut aller jusqu'à détruire les modèles culturels des groupes qui y vivent (Colette PÉTONNET en avait fait une démonstration magistrale). On ne peut nier malgré tout que la totalité des potentialités culturelles de ces groupes a du mal à pouvoir s'exprimer dans de telles conditions : en

¹ Colette PETONNET, "Espace, distance et dimension dans une société musulmane", in "l'Homme" vol XII, 1972, pp. 47-84.

² La plupart des publications sur le sujet sont récentes :

. Mohammed Habib BERDAI, "le quartier SIDI YOUSSEF BEN ALI à MARRAKECH", TPF sous la direction de S.SANTELLI, Ecole d'Architecture de Paris-Belleville, 1985.

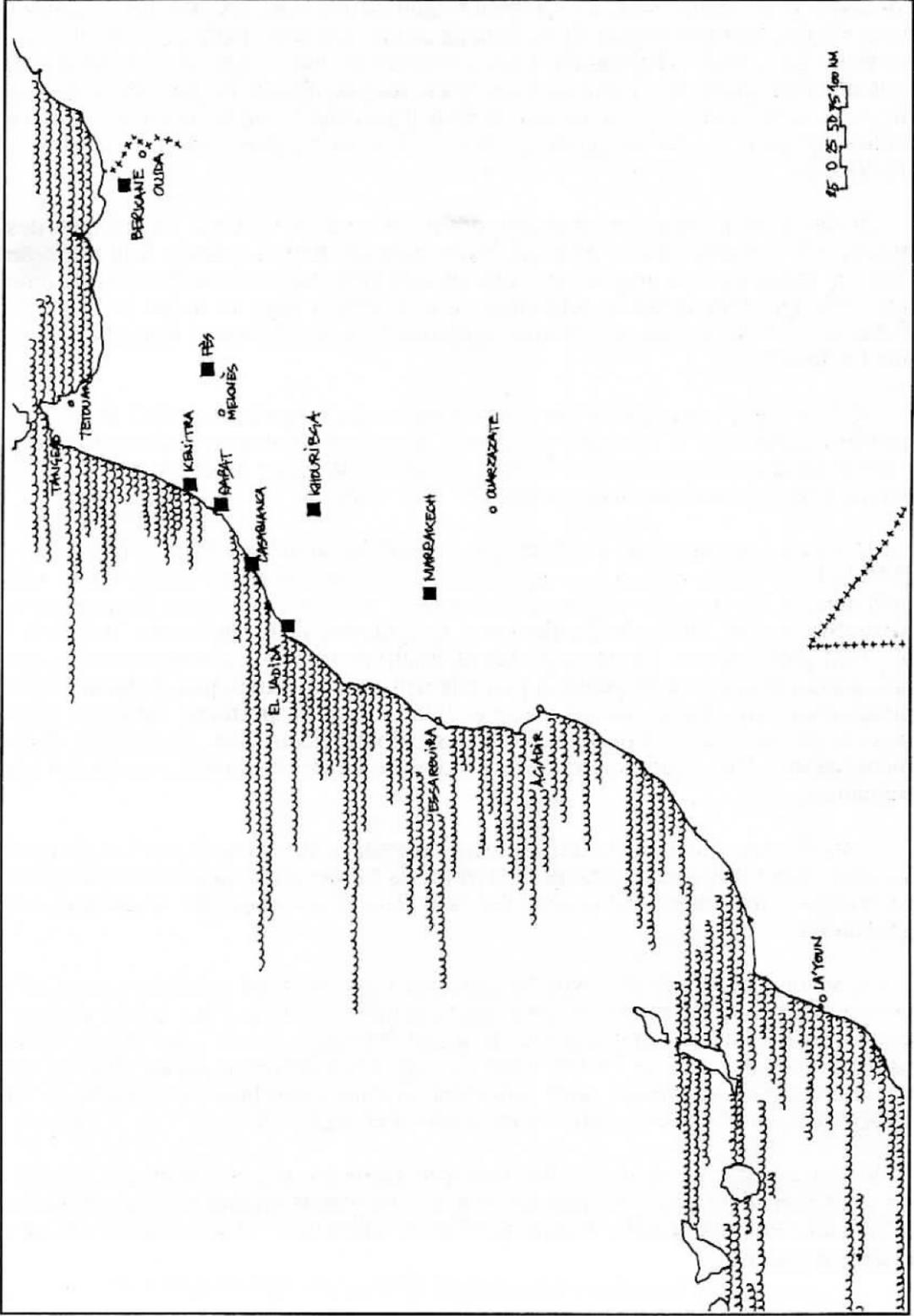
. Françoise NAVEZ-BOUCHANINE, "Modèle de faits et modèles de référence dans l'habiter d'un quartier clandestin", in *Bulletin économique et social du Maroc* (BESM), n°158, Rabat, 1986.

. Marcello BALBO, Daniele PINI, "Tabriquet Nord, Etude sur la requalification d'un quartier clandestin", IAUV, Venise, 1986.

. Serge SANTELLI et Bernard TOURNET, "Evolution et ambiguïté de la maison arabe contemporaine au Maghreb : Etude de cas à Rabat et Tunis" in *Cahiers de la Recherche Architecturale*, 3è et 4è trimestres 1987, Marseille, pp. 48-55.

. Jaâfar BOULEJIOUCH, "El Karia, exemple d'auto-extension urbaine à Salé", TPF sous la direction de Daniel Pinson, Ecole d'Architecture de Nantes, 1988.

Fig. 1 Situation des lotissements étudiés



conséquence, les traces matérielles laissées par les pratiques domestiques sont probablement en deçà de ce qu'elles pourraient être avec plus de moyens. Sans doute l'habitat dans les lotissements clandestins en donne-t-il une certaine idée, puisque, dans ces ensembles, les acquéreurs de lots disposent de moyens convenables pour la réalisation de leur logement, tout en ayant une relative autonomie pour concevoir son organisation, et ce en relative conformité avec leur mode de vie.

En réalité, tout cela est extrêmement relatif : on peut objecter que les habitants des bidonvilles ont une culture en situation transitoire, comme ruraux à la porte de l'urbain, tandis que les propriétaires des lotissements clandestins n'ont d'autonomie que celle que leur laisse la référence du lotissement légal et le savoir-faire du tâcheron, souvent inspiré par d'autres tâcherons dans les opérations administrativement autorisées.

En tout état de cause, le lotissement économique présentait, au-delà de sa plus grande accessibilité à l'enquête de terrain, plusieurs avantages intéressants pour nourrir un questionnement sur le rapport entre habitat et mode de vie, dans le domaine du logement populaire au Maroc.

D'abord, ces ensembles d'habitat constituent des lieux privilégiés où se trouve révélée l'opposition entre les modèles de l'administration et les contre-types des habitants. A travers cette confrontation, on peut identifier, d'une part, les catégories d'espaces, les dispositifs de distribution et les éléments de l'architecture "officielle" qui font problème et, d'autre part, les alternatives spatiales correspondantes qui préfigurent le contre-type pensé et partiellement mis en oeuvre par l'habitant. On a donc, d'un côté, l'opportunité d'une évaluation par la pratique habitante d'un modèle techniciste et, d'un autre côté, les balbutiements, par la pratique de la modification, d'un espace approprié aux modes de vie des personnes concernées par cet habitat

Nous verrons que la question est moins simple qu'il n'y paraît, car les groupes sociaux vivant dans ces logements sont traversés par des dynamiques de mutation et de résistance très fortes, et en même temps différentes en particulier de génération à génération.

Le second avantage offert par les lotissements d'habitat économiques réside précisément dans les catégories de personnes qu'ils abritent. Bien que le contenu social varie d'un lotissement à l'autre, d'une époque à l'autre - les lotissements économiques ont plus de 25 ans d'âge - on peut considérer qu'ils accueillent des populations qui, au Maroc, sont fortement soumises aux bouleversements de la société, à la fois dans leurs dimensions positives et négatives.

Si l'on reprend l'essai de classification tenté par le géographe Robert ESCALLIER, on peut considérer que les populations de l'habitat économique appartiennent principalement aux classes "transitionnelles et inférieures" et secondairement aux classes moyennes¹.

¹ Robert ESCALLIER, "Espaces urbains et flux migratoires : le cas de la métropole économique marocaine : Casablanca" in *Méditerranée* n°1, Nice, 1980, pp. 3-14.

PL. 1 Maison d'un lotissement économique à Marrakech



Il s'agit donc de catégories qui, pour certaines, sont sorties de la précarité, nourrissent des aspirations alimentées par le modèle des classes supérieures, souvent fortement sensibles au mode de vie occidental, et qui, pour d'autres, plus nombreuses, sont en situation relativement incertaine, à la fois au-dessus des classes les plus démunies et en même temps menacées d'y retourner, travaillant à la marge du secteur moderne structuré, dans le secteur traditionnel artisanal instable¹.

On dispose donc ici d'un milieu social situé en position intermédiaire. Les transformations de la société sont vécues positivement dans la mesure où elles peuvent confirmer le dégageant de la précarité (par les études des enfants, par exemple), et en même temps les vieilles solidarités et valeurs familiales sont préservées comme des nécessités salvatrices en cas de défaillances imprévues. A l'intérieur même de ces familles, les générations différentes tissent des liens, par la présence du passé ou la perspective de l'avenir, avec des espaces sensibles aux mutations sociales : la ville et la campagne, la famille et l'individu, l'analphabétisme et l'instruction, la rue et la maison, etc.

La nature de l'objet étudié et le contenu des questions qui lui étaient posées ont alors orienté les méthodes de son approche et le choix des lieux de son appréhension.

Il nous fallait saisir les lotissements d'habitat dans les deux dimensions qui nous permettaient de comprendre l'existence et les logiques internes de l'opposition modèle administratif/contre-type habitant, pour ensuite rapprocher ces deux dimensions et faire apparaître leur interaction. Deux approches parallèles ont donc été entreprises, que nous avons essayé de faire coïncider au maximum : un travail visant à connaître le lotissement d'habitat économique comme modèle urbanistique d'une part et une investigation sur les pratiques habitantes dans ce type d'opération d'autre part.

Le traitement du premier problème nous a d'abord conduit à réunir un ensemble de textes réglementaires, à les resituer dans l'histoire récente de la production de logement bon marché au Maroc, à positionner celle-ci dans les grands courants doctrinaux en matière d'urbanisme et d'architecture. En un second temps, nous avons retenu, dans un certain nombre de villes du Maroc, grandes et moyennes (Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech, Kénitra, El Jadida, Khouribga, Berkane), des exemples significatifs de cette urbanistique, et mesuré, au cours de visites régulières, les différents stades d'évolution de ces opérations. Ce travail a été accompagné de nombreux contacts avec des urbanistes, des architectes et d'autres partenaires actifs dans ce genre de production urbaine. Au cours de ces visites et contacts, une somme importante de documents a été réunie : plans de lotissements, plans-types de maisons de lotissement, etc. Cet ensemble documentaire a fait l'objet d'une analyse urbaine et architecturale approfondie. Elle est présentée dans la seconde partie de cet ouvrage.

L'approche du deuxième aspect a consisté à sélectionner d'une manière raisonnée, sans qu'elle soit statistiquement construite, des maisons réalisées dans la plupart des

¹ Robert ESCALLIER, "Espace urbain et classes sociales au Maroc", in "Géographie sociale". Actes de colloque, Paris, D. Noin, 1983, pp. 276-289.

villes où nous avons procédé à l'étude de lotissements. Il n'y a pas, toutefois, de rapport systématique entre les lotissements étudiés et les maisons relevées (certains lotissements étudiés n'ont été achevés qu'à la fin de cette recherche). Au cours de ce travail, une quarantaine de maisons ont fait l'objet de visites et sur cet ensemble, vingt cinq ont été retenues parce que suffisamment illustratives en regard des hypothèses qui étaient les nôtres¹.

La méthode employée pour enquêter sur ces maisons mérite quelques mots. Elle peut être qualifiée d'ethno-architecturale. Elle met en oeuvre deux procédures d'extraction des pratiques habitantes : l'entretien non directif et l'observation directe avec prises de vue photographiques des intérieurs.

Ces deux procédés associés se stimulent : la question de l'entretien va ainsi permettre de saisir l'histoire de la maison, le développement des usages, l'attribution des espaces aux personnes, tels que décrits et justifiés par le discours, alors que l'observation directe aidée par la photographie précisera des aspects indicibles de l'espace concret, des objets dans cet espace. Ici c'est le discours qui met en évidence une certaine disposition, là c'est l'espace offert à l'observation ou à l'objectif photographique qui révèle une caractéristique sur laquelle la parole est restée silencieuse.

En donnant un juste équilibre à l'importance respective du discours et de l'espace relevé, nous avons tenté de rendre compte à la fois du contenu social et culturel de l'espace domestique appréhendé et de la matérialité de l'enveloppe architecturale².

La démarche ethno-architecturale de notre recherche, dans ce qui a trait à l'appropriation de la maison de lotissement économique, trouve donc sa matière à la fois dans l'attention portée aux pratiques, dans celle qui est portée à l'espace qui les contient et dans la relation qui est établie entre les deux. En ce sens elle se distingue d'approches strictement typologiques sur le plan architectural³ et d'approches strictement ethnologiques ou sociologiques⁴.

Enfin, à la différence de beaucoup de ces recherches, la nôtre n'est pas une monographie, localement située, mais une investigation plus large géographiquement, dans laquelle les maisons étudiées illustrent soit des tendances considérées comme régulières, soit plus exceptionnelles.

¹ Voir pour plus de précision l'annexe méthodologique: "hypothèses".

² En effet les études faites par les ethnologues ou sociologues ont souvent recours au relevé comme schéma de distribution, d'organisation, à l'exclusion de toutes indications précises sur les dimensions, les proportions exactes, les éléments décoratifs, etc. [BOURDIEU (1970), PETONNET (1972), NAVEZ-BOUCHANINE (1978,1986), THYSSSEN (1983)], alors que les architectes mettent l'accent sur la précision du relevé (y compris en y inscrivant les meubles) sans attacher une importance excessive au contenu social de l'espace domestique (SANTELLI, 1983,1984,1986).

³ Comme celle de Serge SANTELLI sur Douar Hajja (1986).

⁴ Comme celle de Colette PETONNET, où la mention du plan est là pour illustrer la dimension culturelle des pratiques (1972) ou celle de Françoise NAVEZ-BOUCHANINE, où le souci de représentativité statistique est constamment présent et la présentation du plan schématique d'habitation sert la description écrite des dispositifs d'organisation interne (1978, 1986).

L'ensemble de ces maisons relevées et de ces familles enquêtées a ensuite été traité unité par unité, des relations entre elles ont été mises en évidence, des tendances dans les configurations ont été pointées et rapportées aux pratiques domestiques. La conformité avec les modèles étatiques a également été examinée ainsi que les transgressions et leurs bases socio-culturelles. Cette dimension de la recherche est développée dans la troisième partie.

La première partie, pour sa part, consiste en un essai d'élucidation d'un certain nombre de notions traversant notre recherche, en particulier les couples tradition/modernité et famille/maison. A cet effet, différents ouvrages de références ont été sollicités et leurs analyses mises en rapport avec nos propres hypothèses et matériaux.

PREMIERE PARTIE

SOCIETE – FAMILLE
MAISON

Un aspect de notre recherche porte sur l'identification et l'analyse des transformations et adaptations de l'habitat économique, produites sur des modèles étatiques, par les habitants. Nous faisons l'hypothèse que ces modifications sont engendrées par la confrontation des modes d'habiter des populations concernées avec les plans-types imposés par l'administration.

Modes d'habiter et plans-types ne sont pas comme deux pôles strictement opposés, le premier relevant de la tradition, le second de la modernité. Selon nous, ils se présentent d'une manière beaucoup plus ambivalente. En ce sens, nous suivons la sociologue Françoise NAVEZ-BOUCHANINE lorsqu'elle conteste une façon de concevoir l'évolution de l'habitat "sur une ligne conduisant d'un modèle traditionnel à un modèle moderne"¹. Dans le même esprit, mais partant de la représentation des milieux populaires marocains, Mohammed BOUGHALI souligne le "syncrétisme laborieux" par lequel devront passer les "générations de soudures cultivées" : "Entre Tradition et Modernité, le choix ne se fait pas de gaieté de coeur. Il faut mordre aux deux tout en restant soi-même"².

Ainsi, le plan-type intègre dans sa conception des dispositifs spatiaux de nature hétérogène. La superficie moyenne des parcelles (100 m²), la mitoyenneté importante des constructions ne sont pas sans renvoyer aux caractéristiques de la maison médinale, tandis que la structuration plurifamiliale des immeubles, leur distribution interne ne sont pas sans rappeler l'immeuble collectif occidental. Réciproquement, les modes d'habiter sont un lieu de confrontation culturelle intense où s'expriment non seulement des pratiques et des valeurs spécifiques selon les générations, les sexes et l'appartenance sociale, mais aussi différenciées selon l'adhésion plus ou moins nette aux valeurs et pratiques puisées dans la culture d'origine d'une part, et dans les éléments de culture empruntés, inculqués ou assimilés de l'Occident, qui caractérisent le Maroc, ancien protectorat français d'autre part.

Il paraît essentiel, pour cerner cet encastrement de l'espace produit avec les modes d'habiter, d'avoir recours à des outils théoriques, opératoires à la fois pour l'analyse des pratiques habitantes et pour l'analyse des modèles d'habitat produits par l'Etat marocain. C'est la raison pour laquelle nous nous proposons, dans les pages qui suivent, de réfléchir successivement aux catégories conceptuelles suivantes :

- Tradition/modernité

¹ - Françoise NAVEZ-BOUCHANINE, "Y-a-t-il un habitat néo-traditionnel ?", Rabat, 1980.

² - Mohammed BOUGHALI, " La représentation de l'espace chez le Marocain illettré", Paris, Anthropos, 1974, p. 284.

CONTRE -TYPES DOMESTIQUES AU MAROC

- Intentionnel/inintentionnel
- Habitus, forme et contenu
- Décalage/métissage
- Intersection/reformulation
- Ordre et désordre
- Ruse et compétence habitantes
- Immeuble et maison
- Espace centré
- Maison , famille et culture

Un certain nombre de textes fondamentaux seront convoqués pour la circonstance.

CHAPITRE I

TRADITION / MODERNITE

Il est difficile d'échapper au vieux débat de la tradition et de la modernité lorsque l'on touche à l'habitat. Du point de vue de la doctrine architecturale, en tout cas en ce qui concerne les pays du Tiers Monde, c'est sans doute Hassan FATHY qui a contribué à réhabiliter la valeur de la tradition, et à éclairer un débat devenu souvent trop tranché. Dans *Construire avec le peuple*, dont l'édition anglaise date de 1969, il consacre un chapitre entier à l'analyse de ce concept et à sa valeur pour l'architecture. "La tradition, dit-il, n'est pas forcément désuète et synonyme d'immobilisme. De plus, la tradition n'est pas obligatoirement ancienne, mais peut très bien s'être constituée récemment. Quand une tradition a résolu un problème et cessé de se développer, nous pouvons dire que son cycle est parachevé. Cependant, en architecture comme dans les autres activités humaines et les processus naturels, il y a des cycles qui commencent, d'autres qui sont achevés et d'autres qui se trouvent à tous les stades intermédiaires et qui existent simultanément dans la même société... Modernisme ne veut pas forcément dire vie, et l'idéal ne naît pas toujours du changement. D'autre part, il est des situations qui exigent l'innovation. Pour moi, je crois que l'innovation doit être la réponse, profondément pensée, à un changement de circonstances, et non une chose tolérée pour elle-même..."

Ce passage permet de resituer l'exacte position d'un architecte que certains ont taxé de passéiste et qui nous donne ici la preuve d'une grande finesse dialectique.

Au demeurant, Hassan FATHY rejoint l'un des anthropologues qui a sans doute le plus réfléchi aux rapports entre tradition et modernité, Georges BALANDIER. Ce dernier y revient dans un ouvrage récent publié en 1985 : *Le détour*. Reprenant ce qu'il avait déjà dit dans *Anthropologiques* (1974), BALANDIER réitère que "l'opposition de la tradition et de la modernité paraît trompeuse, surtout si l'on admet que celle-ci peut être qualifiée de "tradition du nouveau". Il reprend le titre de l'ouvrage de H.ROSENBERG (1960).

Evoquant le rôle de l'anthropologie dans le réveil du concept de tradition, Georges BALANDIER précise : "L'anthropologie, constituée à partir de l'inventaire et de la comparaison des sociétés dites traditionnelles, devient en ce débat la référence privi-

légée. Elle a été contrainte de dissocier *la tradition d'avec la pure conformité* (souligné par nous), d'avec la simple continuité par invariance ou répétition des formes sociales et culturelles ; *elle l'a en quelque sorte remise en mouvement*, (souligné par nous). Elle y a reconnu une charge de modernité, car toute société porte en elle des potentialités alternatives; et ces dernières, dans certaines conditions historiques, "peuvent devenir la source d'identités, de structures et de normes nouvelles ou transformées". Le traditionnalisme se présente sous plusieurs figures, il n'est pas un héritage de contraintes imposant l'enfermement dans le passé"¹.

Georges BALANDIER distingue quatre des figures de ce traditionnalisme. Cette identification n'est pas sans intérêt pour notre propre analyse, tant sur le plan des pratiques domestiques que sur celui des configurations architecturales :

- Le "traditionnalisme fondamental" [qui] "tente d'assurer la sauvegarde des valeurs, des modèles des pratiques sociales et culturelles les plus enracinés dans la continuité".

- Le "traditionnalisme formel", " non exclusif du précédent, [qui] maintient des institutions, des cadres sociaux ou culturels, des modes de relations dont le contenu a été modifié ; du passé il conserve des formes et des moyens mis au service de visées nouvelles".

- Le "traditionnalisme de résistance" [qui] "est un instrument de refus : les traditions modifiées ou rendues à la vie abritent les expressions d'opposition et les initiatives de rupture; les peuples dominés l'ont souvent utilisé afin de cacher leurs revendications proprement politiques sous un masque religieux".

- Le "pseudo-traditionnalisme" [qui] "recourt à une tradition bricolée afin de donner un sens à une réalité bouleversée , de la domestiquer en lui imposant un aspect connu ou rassurant"².

Pour ce qui concerne notre propre recherche, la question s'est par exemple posée de savoir à laquelle de ces figures raccrocher l'appel royal à "une authenticité marocaine de l'architecture"³ et les réponses formelles qui sont apportées par les architectes dans leur travail de projection, produisant ce que nous pourrions appeler une "néo-arabisation".

Ainsi, après 1975, la conjonction des valeurs culturelles de "l'authenticité" et de l'esthétique post-moderne a favorisé l'apparition et le développement d'une plastique architecturale historico-marocaine. Désormais, les signes extérieurs de cette "marocanité" fleurissent aux façades des immeubles et des maisons, en autant d'arcs outre-passés, d'auvents de tuiles vertes et de moucharabieh en fer forgé.

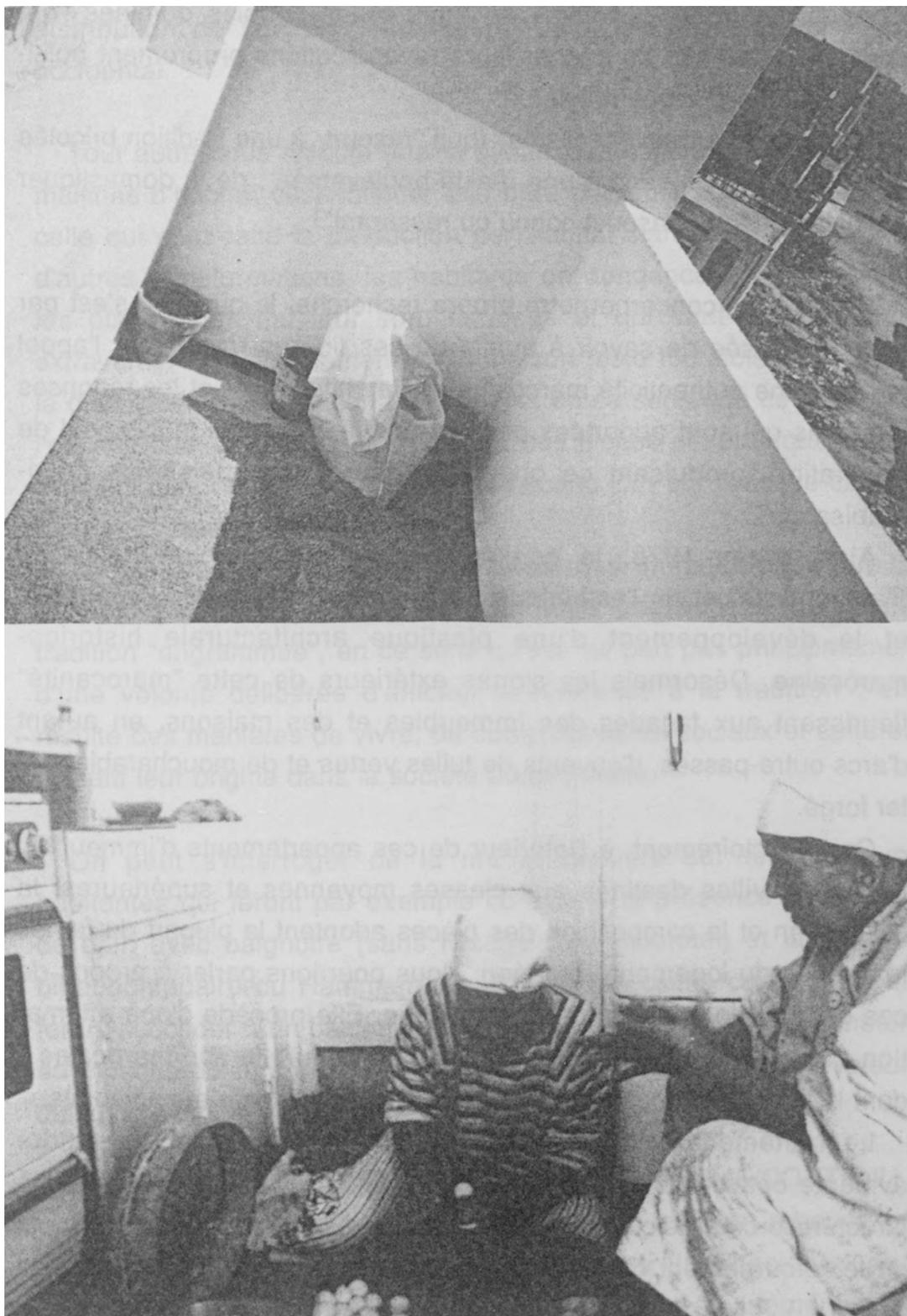
Contradictoirement, à l'intérieur de ces appartements d'immeubles et de ces villas destinés aux classes moyennes et supérieures, la disposition et la composition des pièces adoptent la plupart du temps le modèle du logement européen. Nous pourrions parler à propos de ces constructions d'une tradition affichée. Elle procède d'une affirmation consciente de l'appartenance à une culture arabo-marocaine, dont la lisibilité est censée s'affirmer de façon évidente et immédiate.

¹ - Georges BALANDIER, "Le détour, pouvoir et modernité" , Paris, Fayard, 1985, p.167.

² - Ibid., p. 167.

³ - Hassan II, intervention au colloque sur "l'habitat , l'urbanisme, la protection de l'environnement et l'authenticité marocaine", Marrakech, 1979.

PL. 2 Tradition et modernité : en haut, blé séchant sur le balcon d'un immeuble (Fès) ;
En bas, la grand-mère et la petite fille préparant des gateaux (photos : Lahsen EL
GHARBI)



Le traitement décoratif de la façade est le moyen de rendre évidente cette référence culturelle, en s'efforçant de nier une réalité structurelle contradictoire et sans doute beaucoup plus forte, celle qui dit le retournement de la maison, son extraversion, et la logique de distribution de son plan, inspiré par le modèle de l'appartement occidental.

Tout autre nous semble être la dynamique culturelle qui anime les maisons d'habitat économique. Elle offre d'ailleurs une parenté avec celle qui sous-tend la production de l'habitat clandestin. Ainsi parmi d'autres transformations, les habitants ont tendance à y réintrovertir les plans-types qui leur sont imposés et qui sont généralement extravertis. Ce retournement de la maison reste toutefois différent de la disposition de la maison traditionnelle, en ce sens que ce n'est plus l'espace central qui fournit la lumière des pièces périphériques, mais celles-ci qui donnent une lumière en second jour sur l'espace central, par des impostes vitrées.

Toutes ces dispositions modifiées des immeubles d'habitat économique participent de ce que nous pourrions appeler une tradition "engrammée", en ce sens qu'elle ne part pas principalement d'une volonté délibérée d'afficher la référence à la tradition : elle résulte des manières de vivre, de comportements sociaux et culturels puisant leur origine dans la société traditionnelle.

On peut s'interroger de la même manière sur les pratiques habitantes qui feront par exemple co-exister la présence d'une salle de bain avec baignoire (sans l'usage conventionnel) et la pratique bihebdomadaire du Hammam, ou sur les dispositifs constructifs qui feront succéder à un balcon commandité au concepteur, sa fermeture en moucharabieh sous l'effet correcteur des pratiques et des valeurs du vu/ne pas être vu, etc.

INTENTIONNEL/ININTENTIONNEL HABITUS-FORME/CONTENU

Un essai de définition des références à une tradition rebondit par conséquent sur la manière consciente ou inconsciente dont s'effectuera son expression. A propos du même équipement de la salle de bains, dont nous venons de parler, il sera possible de rapporter l'existence de la baignoire à un acte de pure ostentation, ou bien au contraire à un usage réel, tandis que la fréquentation du hammam pourra elle-même être rapportée soit à l'affichage d'une attitude consciemment "traditionnelle" ou à l'expression profondément intégrée d'une autre notion de l'hygiène corporelle. Nous avons là deux logiques, l'une intentionnelle, l'autre inintentionnelle, dirait l'anthropologue Maurice GODELIER.

"L'histoire n'est pas seulement le produit d'encastremements et de destructions involontaires. Elle naît des effets de deux types de rationalités, les unes intentionnelles, les autres inintentionnelles. Et l'inintentionnel ne se réduit pas aux conséquences involontaires des actions humaines ; il renvoie à un domaine qui déborde l'action des hommes. C'est le domaine constitué par les propriétés mêmes des rapports sociaux, par leurs capacités de reproduction dans certaines limites, propriétés et limites dont la source ultime n'est pas dans la pensée. L'inintentionnel n'est donc pas une réalité qui

précéderait l'histoire ou la suivrait. Il est cette histoire-même, née des actions des hommes, mais en tout ce qui déborde leurs intentions et leurs efforts"¹.

La logique inintentionnelle pourrait être rapprochée de l' "*habitus* " de Pierre BOURDIEU, "système de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but *sans supposer de visée consciente de fin* (souligné par nous) et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre, objectivement "régliées" et "régulières", sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, et, étant pour cela collectivement orchestrée sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre"².

Le concept d'*habitus* concerne les familles qui nous intéressent, groupe défini à la fois socialement (les couches moyennes inférieures, ou populaires supérieures) mais aussi culturellement et géné-rationnellement. En effet, à l'intérieur de l'unité domestique, le groupe familial homogène dans son appartenance de classe risque de différer de par son appartenance à des générations distinctes et la confrontation consécutive avec des cultures et des histoires distinctes. Dans la même famille étendue, la grand-mère aura une histoire rurale et une culture exclusivement orale tandis que son petit-fils aura essentiellement une culture urbaine et l'accès aux signes écrits. Sans pourtant que le second, vivant sous le même toit, élevé par elle, ne puisse tout à fait échapper aux influences de la première.

"Produit de l'histoire, l'*habitus*, dit encore Pierre BOURDIEU, produit des pratiques, individuelles et collectives, donc de l'histoire, conformément aux schémas engendrés par l'histoire ; il assure la présence des expériences passées, qui déposées en chaque organisme sous la forme de schémas de perception, de pensée et d'actions, tendent plus sûrement que toutes les règles formelles et toutes les normes explicites, à garantir la conformité des pratiques et leur constance à travers le temps. Passé qui survit dans l'actuel et qui tend à se perpétuer dans l'avenir en s'actualisant dans les pratiques structurées selon ses principes, loi intérieure à travers laquelle s'exerce continûment la loi de nécessités externes irréductibles aux contraintes de la conjoncture..."³.

"L' "*habitus* " nous semble donc un outil théorique intéressant pour comprendre la perdurance de certaines pratiques ou positions corporelles qui sont profondément assimilées et plus particulièrement réexprimées dans le lieu privilégié de restitution des intimités, des habitudes et de la mise à l'aise du corps que constitue l'intérieur domestique. Sur ce plan, il n'est pas inintéressant de s'interroger, ici encore avec Pierre BOURDIEU, sur la manière dont l'intentionnel peut ou non réprimer l'inintentionnel, la volonté d'adoption de règles nouvelles, exogènes, peut freiner l'expression d'*habitus* intégrés, mais jugés socialement inadéquats. Plus précisément, la conviction de la prééminence des valeurs occidentales peut ainsi être le prétexte à l'autorépression de comportements culturels endogènes profondément intériorisés. Au contraire, le retour à l'affichage de certaines valeurs "traditionnelles" peut participer d'une démarche purement ostentatoire, sans appui sur de quelconques *habitus*. L'habitat des couches

¹ - Maurice GODELIER, "L'idéal et le matériel", Paris, Fayard, 1984, p. 227.

² - Pierre BOURDIEU, "Le sens pratique", Paris, Minuit, 1980, p. 88.

³ - Ibid., p. 91.

supérieures de la société marocaine exprime dans ses villas ces ambiguïtés : le coin feu à l'intérieur, l'auvent de tuile verte au-dessus des ouvertures à l'extérieur. A l'opposé, celui des couches inférieures inclura des dispositifs ou des expressions décoratives dont la présence est fortement induite par les besoins pratiques ou les croyances mythiques : une fenêtre, en bordure de l'espace public, verra son allège réhaussée, la porte d'entrée recevra l'inscription protectrice de la main de Fatima.

Sans que le comportement de tel ou tel groupe social soit aussi tranché, on peut émettre l'hypothèse que l'habitat populaire renvoie plus à une expression du contenu, tandis que l'habitat des catégories aisées a beaucoup plus volontiers recours à l'artifice. On retrouve ici les différences qu'introduisait Pierre BOURDIEU en ce qui concerne les styles de vie entre culture de la forme propre aux classes supérieures et culture de la fonction propre aux classes populaires : c'est "l'être contre le paraître"¹.

DECALAGE/METISSAGE, RUPTURE/MUTATION, INTERSECTION/REFORMULATION

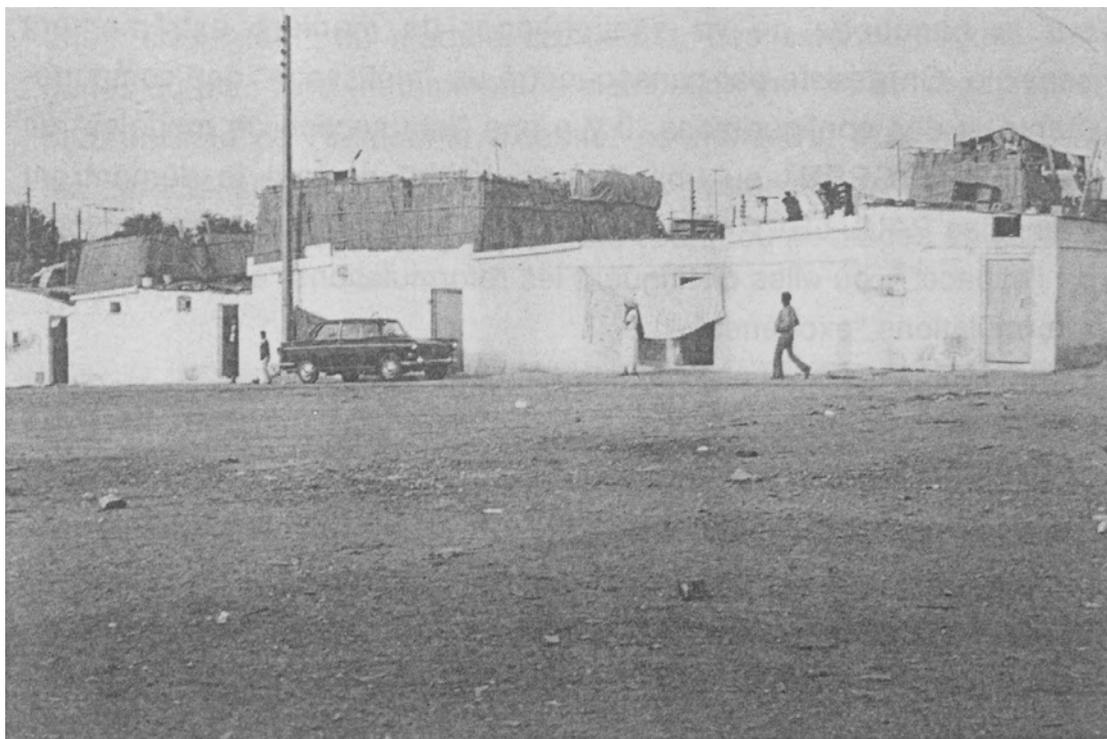
Comme nous le suggérons plus haut, l'habitat économique marocain va se présenter comme le réceptacle de pratiques familiales et individuelles, intergénérationnelles et intersexistes, redoublées d'habitus individuels dont l'expression concrète risque d'être fort différente d'un sujet à l'autre, et mieux à l'intérieur des groupes, classés selon le sexe, et des générations classées selon le sexe et aussi des individus eux-mêmes. En somme, la maison va être le lieu de multiples décalages et métissages, dont l'inscription va être différenciellement exprimée selon les assignations des groupes à des espaces définis. Il faudra donc se garder de lire l'espace de la maison comme l'expression d'une unité définitive : les transformations qui s'y opèrent résultent de l'interaction des pratiques et habitus différenciellement portés et contradictoirement exprimés par les membres de la famille. Dans un article, nous avons déjà montré les formes de compromis que trouvait dans l'espace de l'habitat économique le processus de décohabitation : "Notre fils est chez lui et avec nous", c'est-à-dire dans le même immeuble et dans un appartement distinct².

L'analyse de cette réalité nécessite donc l'appel à un ensemble d'outils théoriques qui posent le problème du décalage, de la rupture, du métissage, de l'adaptation, etc., autant de concepts qui peuvent donc qualifier la distinction des pratiques d'individus, de groupes ou de générations, mais aussi, dans les usages pris dans leur globalité, leur distinction comme champs, domaines spécifiques, relevant par exemple de la consommation quotidienne, ou bien des croyances religieuses. Ainsi va-t-on pouvoir, avec Georges BALANDIER, distinguer des secteurs d'évolution lente ou au contraire rapide.

¹ - Pierre BOURDIEU, " La distinction", Paris, Minuit, 1979, p.189 sq.

²- Daniel PINSON et Mohammed ZAKRANI, "L'adaptation d'un système d'habitat composite : "Le lotissement économique au Maroc " in " Stratégies urbaines dans les pays en voie de développement", sous la direction de Nicole HAUMONT et Alain MARIE, Tome 2, Paris, L'Harmattan, 1987, pp. 313-327.

PL. 3 Ordre et désordre : en haut, surélévations « sauvages » de l'habitat horizontal de Michel ECOCHARD ; en bas, le « désordre » des lotissements économiques, vu d'une terrasse (Photo Majida MAURADY)



"Toutes les sociétés et donc celles qui sont devenues les grands chantiers du changement ont une continuité ; en elles tout ne change pas, et ce qui change ne se modifie pas en bloc. La première raison, la plus remarquable, est l'incidence des inégalités sectorielles, en fait de capacité transformatrice. Certains secteurs peuvent être dits lents ou plus lents: celui du sacré, de la religion instituée qui se constitue en permanence en se situant hors de l'emprise du temps et qui, lorsqu'elle s'adapte, marque idéologiquement qu'elle ne bouge pas malgré les apparences; celui des agencements symboliques et rituels qui définissent la personnalité collective (d'un peuple, d'une classe, d'un groupe) et imposent ainsi une identité durable à tout regard extérieur ; celui du politique qui gère un ordre et une continuité, qui a pour fonction de maintenir - ce qui le met en déphasage et en chute de crédit durant les périodes où s'accélère le changement. Les secteurs qui peuvent être dits plus rapides sont d'abord ceux estimés générateurs du progrès: celui du savoir scientifique où la capitalisation de connaissances s'effectue à une vitesse toujours croissante ; celui des sciences appliquées où se multiplient les techniques nouvelles aménageant leurs interventions, les ingénieries de la matière du vivant, de l'organisation ; celui de l'économie, qui se transforme avec les bouleversements des modes de produire, de faire circuler les richesses, de provoquer la consommation, et sous les effets d'une compétition internationale élargie et plus âpre ; celui des communications qui permettent d'amplifier et d'accélérer la circulation des personnes et des informations. Chacun sait que ces quatre secteurs sont les lieux principaux de naissance du changement, ceux où la mobilité généralisée affectant la société et la culture a ses origines"¹.

L'expression de ce "décalage" est complètement prouvée dans la maison, y compris dans l'habitat économique. L'espace domestique est en effet à la fois le lieu d'installation des appareils les plus sophistiqués de la communication (la télévision-magnétoscope) et en même temps le lieu de permanence des modes vestimentaires de la "tradition" et des positions du corps. Encore faudrait-il s'interroger ici sur la direction de l'évolution, de la mutation qui affecte cette culture du corps. L'adoption de la télévision assimile le Marocain à l'Occidental, mais le contenu du programme comme la position du corps pour le regarder n'évolueront pas nécessairement dans le sens d'une identification à l'Occident. Ainsi la direction du regard, polarisé sur l'écran, modifie la configuration de l'espace familial, substituant à la "circularité" de la banquette organisée autour de la table basse une "angularité" qui positionne sur son axe médiateur la table basse et la télévision. Mais d'un autre côté la banquette et la position des corps sur la banquette ne va pas changer de manière extrêmement sensible. On assiste par conséquent à un "métissage" des comportements et des configurations. Il y a une "intersection de modèles" dit Xavier THYSSEN² ou une "reformulation" comme le

démontrent Françoise PAUL-LEVY et Marion SEGAUD, dans cette *Anthropologie de l'espace*³ où elles distinguent les reformulations "endogènes" des reformulations "exogènes".

Dans "reformulation", il y a l'idée d'un état antérieur lié à un équilibre social et spatial, auquel succède un état postérieur issu d'une évolution qui peut être lente ou rapide. Dans certains cas, l'échelle des changements est macro-sociologique; elle affecte la totalité de l'espace social, ce changement peut être dû à une évolution interne de la

¹ - Georges BALANDIER, op. cit., p. 168.

² - Xavier THYSSEN, "Des manières d'habiter dans le Sahel Tunisien", Paris-Marseille, Ed. du C.N.R.S., 1983.

³ - Françoise PAUL-LEVY, Marion SEGAUD, "Anthropologie de l'espace", Paris, CCI, 1983.

société. Nous appelons ces changements " endogènes", ce qui est un peu risqué, car des modifications purement endogènes sont certainement excessivement rares... Dans d'autres cas, il s'agit de processus qui affectent du dehors des sociétés touchées plus ou moins profondément par l'extérieur et qui subissent, à des rythmes lents ou rapides, des influences plus ou moins pénétrantes"¹.

RUSE ET COMPETENCE - ORDRE ET DESORDRE

La "reformulation" ou "l'adaptation" dans le domaine de l'habitat est un processus qui peut concerner à la fois l'administration et l'habitant. Il en est bien ainsi en ce qui concerne l'habitat économique. Le plan- type est un modèle de logement reconstruit par les services de l'administration marocaine dans l'intention de répondre aux besoins d'une population populaire marocaine. Il s'agit là d'une "reformulation" administrative, hétérogène, chargée de l'ambiguïté de son point de vue. Celui-ci institue une suprématie du modèle d'habitat occidental sur la typologie de l'habitat médinal et postule consécutivement un effet "civilisateur" du modèle occidental. Les caractéristiques exogènes du plan-type (notamment la distribution interne et l'organisation plurifamiliale de l'immeuble d'habitat économique) prédominent sur les caractéristiques endogènes (parcelle rectangulaire de faible surface (100 m²), mitoyenne, jusqu'à trois côtés) ou postulées endogènes ("patio").

Cette "reformulation administrative" ne coïncide pas avec les pratiques habitantes qui procèdent en conséquence à une "adaptation" du plan type. On assiste donc à une double reformulation ou, plus exactement, à une *superposition de reformulations*, la reformulation administrative étant corrigée par la reformulation habitante. Cette dernière met en oeuvre deux comportements de l'habitant : *la ruse et la compétence* . Si on allait jusqu'au bout de notre raisonnement, on devrait en conclure que ces attitudes n'apparaissent que dans la mesure où existent des formes d'imposition et de répression administrative (auxquelles répond la ruse) et d'insuffisance de savoir technicien (auquel répond la compétence habitante).

Les choses ne sont sans doute pas aussi simples, car l'adaptation constructive habitante par la ruse est souvent inspirée par la conjoncture immédiate (densification spéculative) ou suivie des effets pervers et imprévus d'une "compétence pratique"² mal maîtrisée (cour couverte entraînant l'obscurcissement de certaines pièces, etc., effet non mesuré d'un besoin pratique). Ainsi on peut dire que l'adaptation "de la reformulation administrative" est le résultat de la coupure entre le concepteur et l'utilisateur, entre la compétence technique et la compétence habitante.

Cette question rebondit sur les *concepts d'ordre et de désordre*, chacun de ces concepts étant apprécié inversement selon que l'on se placera du côté du concepteur ou de l'habitant. Toutes ces notions sont largement véhiculées dans et par l'idéologie technique, qui parle de "l'anarchie" des lotissements économiques. Il faut les resituer dans les systèmes conceptuels contemporains.

¹ - Françoise PAUL-LEVY, Marion SEGAUD, op. cit., p. 246.

² - Le concept est d'Henri RAYMOND (voir plus loin).

Bien des philosophes nous rappellent aujourd'hui, en reconstruisant une nouvelle interprétation du monde, à la lumière des progrès de la physique et de la biologie, en quoi l'ordre n'est pas le mode d'organisation fondamental de l'univers¹. Georges BALANDIER confirme cette opinion désormais largement partagée dans les milieux intellectuels : "Une logique positive du désordre se veut à l'oeuvre; elle s'exprime radicalement par l'affirmation que la crise doit être portée à son point le plus critique, se fécondant en se développant ; les révolutions culturelles, les subversions et les violences sociales se légitimant ainsi. En ses expressions tempérées, cette logique prend les figures du spontanéisme (laisser faire l'imprévu) et du créativisme (laisser faire l'imagination) ; elle incite alors à capter l'énergie produite par le désordre afin de le convertir en positif" , (souligné par nous) ².

C'est de cette manière que nous pouvons analyser la "ruse" de l'habitant et le paradoxe de sa "compétence", tel que défini par Henri RAYMOND³ (cité par BALANDIER qui parle pour sa part d'"imaginaire constructeur")."La "compétence", dit Henri RAYMOND, c'est d'abord la capacité langagière de l'habitant vis-à-vis de son logement. Il n'est pas seulement capable d'articuler le logement suivant l'état actuel, mais il peut également le définir virtuellement. Si quelque chose lui fait défaut dans son logement (balcon, entrée, etc.), il le note, ou bien en tant qu'absence, ou bien en désignant un espace qui sert de remplacement... La compétence langagière fonde-t-elle une compétence pratique ? Au sens que les développements actuels de la linguistique nomment "compétence", certainement... Il faut distinguer deux compétences pratiques : l'une a trait à la construction de l'habitat, l'autre à son aménagement, aux arrangements qui peuvent s'y faire une fois donnée une organisation spatiale conventionnelle."

Henri RAYMOND s'appuie ici sur une situation française, mais sa définition de la compétence habitante est autant valable pour le contexte marocain. On peut même ajouter qu'elle reste d'autant plus vivante que la fibre rurale autoconstructrice de l'habitant n'a pas été réprimée par la censure réglementaire si fortement développée et consentie de force ou de gré dans notre pays, (pas seulement en collectif d'ailleurs, mais aussi dans les lotissements disciplinés par les cahiers des charges "antipoulaillers"). Certes le contrôle administratif au Maroc est une pratique renforcée, mais pas au point de débusquer la multitude de ruses dont fait preuve l'habitant pour exprimer sa compétence, depuis l'autoconstruction partielle jusqu'aux transformations internes en passant par la décoration des façades. Cette compétence met précisément en oeuvre les espaces qui correspondent aux pratiques et aux habitus hétérogènes et métissés dont nous avons parlé plus haut ainsi que les marquages symboliques qui traduisent la valeur que les Marocains donnent à leur maison.

¹ - Voir notamment Edgar MORIN, "Science avec conscience", Paris, Fayard, 1982, en particulier "l'idée du progrès de la connaissance", pp. 58-59 : "... Nous sommes habitués à associer à l'idée de progrès l'idée de rationalité, l'idée d'ordre et l'idée d'organisation : ce qui doit progresser pour nous, c'est l'ordre et non le désordre, c'est l'organisation et non la désorganisation ..., or, c'est ici que s'est posé pour nous depuis plus d'un siècle un problème physique surprenant... c'est-à-dire qu'il y a dans l'Univers physique un principe d'agitation, de dispersion, de dégradation, de désordre et éventuellement de désorganisation... Autrement dit : nous voyons dans l'Univers physique un double jeu; son progrès dans l'organisation et dans l'ordre est en même temps associé de façon troublante à un processus ininterrompu de dégradation et de dispersion..."

² - Georges BALANDIER, op.cit., pp. 9-10.

³ - Henri RAYMOND, "L'architecture, les aventures spatiales de la raison", Paris, CCI, 1984, pp. 178-179.

IMMEUBLE/MAISON

Sur ce plan, une question problématique purement architecturale, mais dont le rejaillissement social est certain, nous est posée à travers l'évolution, constatée au Maroc, de la maison médinale unifamiliale, modèle quasi unique d'habitation dans le Maroc (y compris urbain) avant la colonisation¹, à l'immeuble d'habitation pluri-familiale que nous pourrions apparenter à l'immeuble de rapport du XVIIIe/XIXe siècle occidental, et dont relève l'immeuble d'habitat économique. Il y a là une réflexion théorique à entreprendre pour faire émerger le rapport de ce modèle particulier d'immeuble, d'une part avec l'immeuble à appartements superposés de l'Occident apparu au XVIe siècle² et d'autre part avec la seule forme d'habitat collectif apparu dans le monde arabe avant les colonisations, à savoir le "*rabaa* ", immeuble collectif à appartements contigus³.

L'habitat économique est également à analyser dans sa filiation avec les théories urbanistiques de Michel ECOCHARD⁴, situées dans le cadre doctrinal de la Charte d'Athènes, tout en incluant la préoccupation de définir un modèle d'habitat marocain transitoire (la fameuse trame ECOCHARD). Cette comparaison à des modèles paradigmatiques peut nous éclairer sur certaines dispositions particulières de l'immeuble d'habitat économique, en particulier la création fréquente dans les immeubles pluri-familiaux d'une porte extérieure distincte en façade sur la rue pour chaque logement, et l'incapacité fréquente à désigner l'appartement autrement que par le mot "*dar*", maison.

Pour réfléchir à cette nouvelle catégorie que pourrait constituer l'immeuble d'habitat économique, il est donc indispensable de nous extraire d'une habitude de pensée : celle qui nous fait considérer l'immeuble occidental comme un dispositif spatial normal . Comme le dit Jean-Claude PERROT, cité par Monique ELEB-VIDAL, "à Paris, c'est seulement à la fin du règne de Louis XIV que se constituent les locations horizontales ; la stratification sociale par étage pourrait donc être plus récente qu'on ne le pense" ⁵.

ESPACE CENTRAL

Dans le même domaine, une autre question nous interpelle. Celle de l'espace centré. La confirmation morphologique de la reproduction ou de la reformulation de cet espace centré semble acquise⁶. Mais elle laisse entière l'explication des logiques anthropologiques qui fondent l'attraction centralisée de l'habitant marocain. Colette

¹ - L'exception pourrait venir des Fondouks, hôtelleries marchandes et des Médersas, universités avec chambres d'étudiants.

² - Voir à ce propos Monique ELEB-VIDAL et Anne DEBARRE-BLANCHARD, "Architecture domestique et mentalités", Tome 1, Paris, In Extenso, 1984.

³ - Cf. André RAYMOND, "The rab, a type of collective housing during the Ottoman period", Aga Khan award for architecture, proceedings of seminar four, 1980.

⁴ - Michel ECOCHARD, "Le roman d'une ville", Paris, Ed. de Paris, 1955.

⁵ - Monique ELEB-VIDAL et Anne DEBARRE-BLANCHARD, op. cit., p. 34.

⁶ - Voir à ce sujet "Espace centré", in "Les Cahiers de la Recherche Architecturale", n°20-21, Marseille, Parenthèses, 1987.

PETONNET soulignait déjà, en 1972, l'existence *de ce couloir à vivre* : "Le couloir conçu par l'Européen uniquement pour la circulation est considéré par le Marocain comme un espace central sans destination et aussitôt converti selon les habitudes, en patio ou en pièce d'habitation"¹. Il reste à comprendre l'origine du "schéma interne acquis" qui peut engendrer et en même temps faire évoluer une centralité compromise par la transformation pluri-familiale des immeubles d'habitation. Là encore, la compréhension de l'origine historique de certaines catégories architecturales qui sont propres à l'Occident et ont été par la suite transférées dans les pays colonisés n'est pas inutile pour l'éclairage de leur non-fonctionnement, de leur non-correspondance au sens de l'espace de la culture arabe de la maison. Ainsi, les historiens de l'habitat ont-ils lié l'apparition du couloir à l'émergence de l'intimité, permettant un accès indépendant de pièce à pièce. Mais comme mode de distribution, il conserve le principe de linéarité qui était inscrit auparavant dans le dispositif de l'enfilade. A l'inverse, le mode de distribution de la maison médinale est fondé sur la circularité, et il ne paraît pas stupide de voir dans l'espace centré le maintien de ce principe distributeur par circularité .

Bernard HUET a avancé à ce sujet des éléments d'explication intéressants. Selon lui, la circularité "est davantage une catégorie topologique qu'une catégorie géométrique, puisque le cercle, en tant que forme, n'apparaît qu'exceptionnellement dans l'architecture arabe et les ensembles urbains. La circularité, le caractère concentrique du monde musulman est manifeste même au niveau de la géographie religieuse. C'est assez de réfléchir sur ce monde, où cinq fois par jour, des foules de croyants forment un cercle ininterrompu autour d'un centre : la Mecque... Une maison traditionnelle en Afrique du Nord est potentiellement définie dans sa totalité même au stade le plus simple, le plus primitif. La maison peut n'être qu'une seule pièce habitable, néanmoins son principe et ses limites sont immédiatement mis en route... La cour intérieure sera définie comme le centre la maison, autour duquel les pièces seront orientées et un statut hiérarchique attribué; un mur d'enceinte sera construit qui constitue les bornes de l'organisation spatiale.

"Nous observons par conséquent que la notion de circularité est fondamentale pour la définition de l'identité. L'importance du centre et de la limite est confirmée par les mythes entourant la création de certaines villes. Le caractère de circularité de l'espace avec un centre et une limite est présent dans toutes les constructions publiques de la ville, que ce soit une mosquée, une école (*médersa*), un hôtel (*fondouk*) ou autre"².

Enfin, l'évolution de l'espace central d'espace découvert (le patio) en espace couvert, éclairé en second jour et induisant l'extraversion de l'habitation, du fait de la superposition des appartements, nécessite que nous nous dégagions des préjugés architecturaux inspirés de notre culture hygiéniste du XIXe siècle. Ceux-ci nous font lire le second jour comme espace non-habitable et il y aurait peut être lieu de débarrasser notre regard de son européocentricité, en tenant compte à la fois du contexte historique, culturel et écologique de pays tels que le Maroc.

Nous avons en effet assimilé l'obscurité à l'insalubrité, parce qu'en Occident, les expériences du début du siècle ont montré que les rayons du soleil faisaient reculer le bacille de Koch. Une réglementation hygiéniste concernant l'habitat est issue de ce

¹ - Colette PETONNET, "Espace, distance, dimension dans une société musulmane" , art. cit., pp. 47-84.

² - Bernard HUET, "Circularité et identité" in "Signes du présent" n°3, 1988, Rabat, pp. 75-76.

constat, mais quelle valeur conserve-t-elle au Maghreb, et à notre époque ? Certaines pièces habitables ont-elles nécessairement besoin d'un jour direct, donc d'un contact avec l'espace public, pour être éclairée, alors que ces espaces, isolés par les pièces périphériques, sont recherchés en été pour leur fraîcheur, souvent associée à une certaine pénombre ?

CHAPITRE II

MAISON - FAMILLE - CULTURE

Il paraît difficile de penser l'habitat au Maroc, sans le rapporter à la famille, à la place de celle-ci dans la société, à la place qu'y occupe l'individu et le rapport qu'y établissent les deux sexes. Ainsi une littérature abondante traite de la clôture de la maison, lieu d'assignation de la femme parce que protecteur de la famille et essentiellement de la descendance. Différents auteurs ont en effet souligné la racine linguistique commune du mot "*harem*", qui désigne la partie privée de l'habitation, et du mot "*horma*", qui désigne en même temps l'honneur de la famille et son caractère d'inviolabilité¹. On a également maintes fois mis l'accent sur la prédominance du groupe familial sur l'individu et le contrôle social intense et plus ou moins consenti selon les générations qu'engendrait ce primat du groupe sur l'individu, contrôle qui est balancé par une intensité très accusée des solidarités.

L'urbanisation, la professionnalisation des femmes, la scolarisation, celle des garçons comme des filles, induisent de notables transformations dans la structure et les rapports au sein de la famille. La décohabitation des jeunes couples n'est souvent freinée que par l'absence de logement ou le manque de ressources (comme le mariage lui-même qui reste encore souvent tardif). Elle est une tendance latente qui ne s'effectue pas nécessairement d'ailleurs par une rupture brutale, se mutant en "covoisinage" dans bien des cas. Autre exemple, l'expression de l'individualisation des sujets familiaux se traduit dans le besoin d'isolement, en particulier en ce qui concerne les jeunes scolarisés, et consécutivement dans la spécialisation et l'affectation de pièces qui perdent leur polyvalence.

Toutefois il ne faut pas exagérer la rapidité de ces transformations dans les rapports familiaux ; là encore les habitus agissent dans le maintien de comportements profondément intériorisés qui engendreront par exemple chez les hommes le sentiment (suivi d'effet pratique) qu'un homme n'a pas à être à la maison en dehors des moments où il est normal qu'il y soit (repas, sommeil) et chez les femmes qu'il n'est pas bon d'être

¹ - Mohamed BOUGHALI, " La représentation de l'espace chez le Marocain illétré", Paris, Anthropos, 1974.

vues par des étrangers. Autant de comportements portés par les générations les plus âgées, celles qui précisément dans l'habitation familiale, vont dicter les positions respectives de chacun. Dans ce sens nous avons noté, dans une maison, la proximité de la chambre de la fille infirmière de celle de parents, ainsi placée sous surveillance (alors que cela ne correspondait aucunement à son aspiration) et contradictoirement la chambre du fils cohabitant, le plus âgé, en position totalement indépendante sur la terrasse.

Il existe sur tous ces sujets une littérature assez abondante, en particulier pour le Maghreb, et dont la démarche consiste souvent à comparer les évolutions respectives des trois principaux pays arabes du continent nord-africain : Maroc, Algérie, Tunisie.

C'est la perspective de Maurice BORRMANS dans son ouvrage *Statut personnel et famille au Maghreb, de 1940 à nos jours*¹. Largement consacré aux aspects juridiques de la question, ce travail extrêmement savant débouche, en ses derniers chapitres, sur "les chemins de l'évolution du Maghreb". Publié en 1977, mais issu d'une thèse soutenue bien antérieurement (1971), l'ouvrage paraît aujourd'hui pêcher par excès d'"optimisme" : malgré la prise en compte du droit musulman et l'attention portée à sa prégnance dans les sociétés maghrébines, quel qu'en soit le régime, l'auteur semble sous-estimer les résistances des sociétés réelles aux changements introduits par les fractions dirigeantes. Sans doute l'époque à laquelle a été élaborée la thèse conditionne-t-elle la perspective de l'auteur qui est celle d'un rapprochement du droit maghrébin et du droit occidental moderne. N'oublions pas que cela était plus largement la route tracée dans tous les domaines pour les pays en voie de développement, et qui le reste encore bien souvent pour ne pas dire la plupart du temps.

Deux ouvrages plus récents, celui de Camille LACOSTE-DUJARDIN (1985) qui, tout en partant principalement de l'expérience ethnographique algérienne de son auteur, couvre également les trois pays du Maghreb, et celui de Fatima MERNISSI (1983) qui est essentiellement consacré au pays d'appartenance nationale de son auteur, le Maroc, prennent pour leur part la mesure des résistances de la société civile aux évolutions familiales, en partie volontaristes, car fixées par le droit nouveau, et en même temps inéluctables, car engendrées par la transformation des économies².

Avant de caractériser les évolutions et les situer dans le cours du développement actuel des sociétés maghrébines et plus spécialement marocaine, il n'est pas superflu de rendre compte des traces encore marquées des structures familiales anciennes, de ces structures elles-mêmes et de leur rapport avec le monde domestique. C'est précisément cette relation que nous nous sommes attaché à dégager de la lecture des ouvrages mentionnés plus haut, auxquels nous ajouterons ceux de Germaine TILLION, d'Adelwahab BOUDHIBA, de Mohamed BOUGHALI et de Pierre BOURDIEU, ainsi que la contribution de Philippe FARGUES au deuxième tome de la récente *Histoire de la famille*³.

¹ - Maurice BORRMANS, "Statut personnel et famille au Maghreb de 1940 à nos jours", Paris-la-Haye, Mouton, 1977, 708 p.

² - Camille LACOSTE-DUJARDIN, "Des mères contre les femmes", Paris, La Découverte, 1985, 268 p., Fatima MERNISSI, "Sexe, idéologie, Islam", Paris, Tierce, 1983, 199 p.

³ - Voir bibliographie.

RESISTANCES

(Quelques indices des traces de la famille agnatique dans les sociétés maghrébines en développement).

Belle-mère et maison

La persistance de l'idéologie de la famille patriarcale dans les mentalités nous est livrée par Camille LACOSTE-DUJARDIN dans le prétexte de son ouvrage, une histoire vécue, celle du retournement d'une femme immigrée, en apparence acquise aux valeurs occidentales. Au soir de son existence, cette personne se fait un point d'honneur d'"organiser" le mariage de son fils, lui-même né en France, avec une fille du pays d'origine, la Kabylie, en contradiction avec toute l'hostilité qu'elle avait jusqu'alors affichée pour les mariages arrangés et les moeurs matrimoniales arabo-berbères¹.

Ce fait réel montre à quel point les habitus culturels sont ancrés dans les esprits, à la fois dans ceux des mères qui font revivre les procédures de négociations, prérogatives traditionnelles des mères, et dans ceux des fils qui acceptent avec résignation le pouvoir affectif de leur mère, cela malgré les nombreuses années vécues en Occident.

Mieux, la suite des événements rapportés par Camille LACOSTE-DUJARDIN confirme la résurgence de cette idéologie patriarcale en donnant toute la mesure du prestige d'une descendance masculine et de l'érection d'une maison. "Ali consacrait ainsi le triomphe de sa mère en lui donnant un premier garçon. 'Offre sept fils à ta mère', il commençait à réaliser le voeu chanté par les matrones à son mariage. Il y eut une autre consécration pour Madame Laâli, poursuit Camille LACOSTE-DUJARDIN² : un jour, alors que je lui faisais compliment pour la réussite du mariage d'Ali, elle resta un moment songeuse, puis brusquement me regarda d'un air décidé et me lança : '*Maintenant, je vais construire une maison !*'".

Cette anecdote montre l'étroite liaison qui peut exister entre l'érection d'une maison et la construction d'une famille dans le système parentélaire maghrébin. Elle confirme d'une part cette assertion pourtant ancienne de Germaine TILLION : "Les révolutions passent, mais les belles-mères restent"³, démontrant le décalage entre les politiques volontaristes de certains dirigeants de mouvements nationalistes et les comportements de la société civile. Mais elle illustre aussi, d'autre part, dans son ultime conséquence (la construction de la maison), l'importance de la sphère domestique au Maghreb ("La citadelle domestique" dit Philippe FARGUES à propos du monde arabe). Dans cette sphère domestique privée, particulièrement retranchée dans l'ancienne structure sociale des sociétés maghrébines, à l'écart quasi-total de l'envahissement de la puissance publique moderne, le pouvoir des belles-mères a comme instrument d'exercice la maison, et sans la maison qui délimite le lieu du pouvoir des belles-mères, leur puissance n'existerait sans doute pas à ce point, y compris de nos jours.

"L'enfermement de la jeune fille, dit à ce propos Camille LACOSTE-DUJARDIN⁴, est donc imposé par les hommes, mais exécuté par les femmes qui relaient et exercent à

¹ - Camille LACOSTE-DUJARDIN, op. cit., p. 17 sq.

² - Ibid., p. 50.

³ - Germaine TILLION, "Le harem et les cousins", Paris, Seuil, 1966, p. 127.

⁴ - Camille LACOSTE-DUJARDIN, op. cit., p. 71.

chaque instant la domination patriarcale sur les jeunes filles. La mère, les tantes, les grand-mères conspirent à établir autour de la jeune fille un réseau serré de surveillance".

L'émergence difficile du couple

Au point que l'homme, pourtant détenteur de l'autorité jusque dans la maison, s'en esquive le plus souvent possible, car le pouvoir des mères, non content de s'exercer sur les filles, s'exerce aussi sur les brus. Par là-même l'ascendant de la belle mère sur la bru contrarie la réalisation du couple comme entité sociale, affective, engendrée par la possibilité du tête-à-tête et par une inter-connaissance construite dans l'intimité à deux, elle-même conditionnée par le retranchement vis-à-vis des autres membres de la famille. Attirée dans le domaine d'influence de la belle-mère, éloignée de celle du fils, lui-même tiraillé entre l'affection envers la mère et l'affection envers l'épouse, la bru tend à vivre le couple sur le mode exclusif de l'accouplement, acte essentiel pour assurer la descendance familiale.

"Au milieu des orages féminins, témoigne Germaine TILLION, la plupart des hommes ont recours à l'empirisme : confier à leur mère toute l'autorité, les clefs des provisions, l'argent ; apporter souvent en cachette, à leurs femmes, selon leurs ressources et l'occasion, une robe, un bijou, une savonnette parfumée. Quand ils échouent à les apaiser l'une et l'autre, il leur reste comme partout la solution de se réfugier au café"¹. Et de fait, nous avons parlé plus haut de ce comportement d'extériorité domestique pratiqué plus ou moins inconsciemment par les hommes marocains, ne rentrant au domicile qu'au moment où cela devenait nécessaire, pour y prendre les repas et y dormir.

Cette réalité compromet donc notablement l'émergence du couple comme structure constitutive de la famille conjugale restreinte. "L'homme, dit Camille LACOSTE-DUJARDIN², n'est pas disponible pour le couple, car défini exclusivement comme le fils d'une autre femme, dépendant d'une autre femme". Un dicton marocain, en berbère du Sous, exprime à quel point la mère, *même absente* (souligné par nous, D.P.), condamne à l'ombre la bru représentée dans ces mots par la lampe : " La maison où manque la mère, même si la lampe l'éclaire, il y fait nuit" (d'après Mohammed ZENDOUZ, 1984)³.

Le prestige de la "grande famille"

Un imaginaire social puissant et profond véhicule donc encore les valeurs de la famille patriarcale, s'exprimant tout particulièrement lors des fêtes familiales dont on connaît l'intensité d'expression des rites encore à l'heure actuelle. Un mot arabe: "Aila" confond précisément la notion qualifiant l'entité sociale correspondant à la famille patriarcale et celle qui désigne le lieu de son rassemblement, l'habitation. D'une certaine manière, cette notion trouve son équivalent dans le terme français " Maison". Comme le signalait récemment Claude LEVI-STRAUSS, "la maison est d'abord une personne morale, détentrice ensuite d'un domaine composé de biens matériels et immatériels. Par

¹ - Germaine TILLION, op. cit., p. 211.

² - Camille LACOSTE-DUJARDIN, op. cit., p. 141.

³ - Cité par Camille LACOSTE-DUJARDIN.

immatériel, j'entends ce qui relève des traditions, par matériel, la possession d'un domaine réel..."¹.

Maurice BORRMANS accrédite cette bivalence du terme "Aila": "[II] désignait normalement l'ensemble des personnes se trouvant "à la charge" d'un même individu : épouse, enfants, parents, soeurs divorcées, frères en bas âge, voire même les ménages fondés par certains des enfants ou l'un des frères du chef de famille. Comme tout le monde cohabitait alors en une même unité d'habitation, c'est le terme de "maison" qui exprimait le mieux cette réalité familiale" .

L'association de l'entité sociale et du lieu témoigne de la valeur réciproque, de l'interdépendance qui lie les termes d'une réalité où sont fusionnées dimension sociale et dimension spatiale : en fait la dimension spatiale renvoie à la dimension sociale et réciproquement : la taille de la maison, en particulier des espaces qui vont permettre l'accueil de cette famille, dit l'idée que se fait l'habitant de la famille. Dans bien des habitations visitées, ce développement de l'espace intérieur est frappant, marqué à la fois par la recherche de surface et de somptuosité. On peut s'interroger toutefois sur les glissements qui s'opèrent : la position sociale semble prendre le pas, dans les jeunes générations, sur le sentiment familial, inscrivant plus la richesse de l'aménagement intérieur dans une quête de reconnaissance sociale auprès d'un réseau professionnel, que dans une manifestation de solidarité familiale auprès d'un réseau parentélaire plus ou moins proche.

L'idéologie patriarcale privilégie le rôle procréateur et maternel de la femme au profit de la lignée paternelle, justifiant son enfermement et expliquant la difficulté de formation du couple. Dans ces conditions, comme le dit Camille LACOSTE-DUJARDIN, "la remise en cause du rôle principalement maternel des femmes peut difficilement se faire au sein des nouvelles familles où persiste, plus ou moins adaptée, l'idéologie de solidarité patrilignagère"².

Au point que les pratiques endogamiques restent encore largement répandues, (nous l'avons particulièrement remarqué et cela est de notoriété publique dans les vieilles familles fassies). Germaine TILLION, faisant référence à une conversation marocaine, accrédite également le caractère contemporain de ce phénomène³.

La "grande famille" et l'idéologie patriarcale qui la fonde restent valorisées au point que le harem, et le mot est quelquefois utilisé par certains maîtres de maison pour désigner la partie familiale intime de leur habitation, conserve encore auprès des femmes elles-mêmes une résonance prestigieuse, comme en témoigne la sociologue marocaine Fatima MERNISSI : "La ségrégation des femmes que les Occidentaux ont tendance à considérer comme une source d'oppression, est ressentie par de nombreuses femmes comme un objet de fierté... Un harem, exemple suprême de ségrégation, est

¹ - "La notion de maison", Entretien avec Claude LEVI-STRAUSS par Pierre LAMAISON, in "Terrain", n° 9, Paris, Mission du patrimoine ethnologique, octobre 1987, pp. 34-39.

² - Camille LACOSTE-DUJARDIN, op. cit., p. 219.

³ - Germaine TILLION, op. cit., p. 83: "Un vieux savant marocain, homme de grand savoir et de grand jugement, avec qui je discutais la prédilection maghrébine pour le "mariage en famille", m'a cité une opinion qu'il considérait comme générale et qu'il a résumée sous la forme suivante : "Les gens aiment épouser la fille de leur oncle paternel, comme ils aiment manger la viande de leur élevage".

considéré comme encore plus prestigieux étant donné la fortune imposante que nécessite son entretien"¹.

Autre trace affirmée de l'idéologie patriarcale, l'importance donnée à la nombreuse descendance : "Les enfants, confirme Camille LACOSTE-DUJARDIN, sont toujours souhaités nombreux, surtout les garçons qui augmentent les chances de procurer à la famille des res-sources diverses et constituent toujours une garantie, une assurance-veillesse à des parents dont l'espérance de vie augmente"². Dimension explicative essentielle qui relativise l'argumentation d'une absence ou d'une non-maîtrise du contrôle des naissances.

La résistance à l'individuation

On peut alors s'interroger avec Jacques LANGHADE, sur la notion d'intimité, de rapport entre intérieur et extérieur dans la maison arabe : "Le foyer est-il le lieu d'une intimité ou l'abri organisé pour accueillir une partie du groupe et lui permettre d'exercer une certaine intimité de relation qui se définit en elle-même et non par le foyer ?... Alors il y a-t-il intimité ? Une intimité qui se développe à l'intérieur? Pas vraiment dans la mesure où l'intimité peut être acquise par une personne devenue autonome et qui n'est pas restée avant tout membre d'un groupe; l'individu n'a pas d'intimité dans la mesure où il ne se définit que par rapport à son groupe. Il peut avoir une vie privée, mais pas une vie intime ou personnelle ou intérieure"³.

Si les traces de cette mentalité patriarcale sont tellement fortes, c'est peut-être qu'elles fondent, dans une certaine mesure, la défense contre l'envahissement d'appareils, d'institutions ou de structures qui substituent des règles nouvelles, dépersonnalisées et abstraites, aux logiques relationnelles concrètes qui organisaient les larges solidarités familiales de l'ancienne société patriarcale.

"Les prérogatives et les fonctions des patrilignages se trouvent ainsi éclatées, dit Camille LACOSTE-DUJARDIN, réparties entre, d'une part, les Etats devant lesquels les personnes sont désormais individuellement responsables, instance lointaine à laquelle elles doivent s'affronter directement souvent privées de la médiation du lignage et, d'autre part, les nouvelles familles ou "ménages" de durée limitée qui constituent cependant la toile de fond de la société civile. Mais entre Etat et familles, la société civile peut être plus ou moins organisée. Les personnes individualisées peuvent aussi persister à faire vivre-ou revivre- d'anciens modèles de groupement comme les communautés villageoises, ou bien participer à de nouveaux groupements administratifs, communaux, par exemple; ces mêmes personnes, citoyennes d'un Etat, peuvent encore se rassembler par affinités de voisinage, de profession (syndicats, étudiants...) ou idéo-logiques (sociétés, partis, etc.)"⁴.

On perçoit mieux, à la lumière de cette explication, la vigueur que conservent les réseaux de relation dans l'accès au travail, à l'information et au logement. La chose paraît particulièrement nette dans la manière dont fonctionnent efficacement les réseaux parentélares pour faire face à toute l'instabilité que créent les innombrables

¹ - Fatima MERNISSI, op. cit., p. 161.

² - Camille LACOSTE-DUJARDIN, op. cit., p. 219.

³ - Jacques LANGHADE, "Notes sur la dialectique du dedans et du dehors dans l'habitat arabe", Institut d'Etudes Arabes et Islamiques, Université de Bordeaux III, 1985.

⁴ - Camille LACOSTE-DUJARDIN, op. cit., p. 191.

mouvements migratoires qui animent la société marocaine, mouvements intérieurs, aussi bien qu'extérieurs au territoire marocain¹. Les stratégies parentélares semblent être en effet extrêmement bien organisées pour affronter les dangers d'éclatement de la famille; et une disposition très maîtrisée des étapes et des bases de départs et d'arrivée de la migration, sous forme de relais, de gîtes domestiques est établie pour assurer la gestion solidaire des intérêts économiques, patrimoniaux et moraux de la famille.

On peut ainsi observer les solidarités fraternelles qui partagent la propriété de la maison, gardée par la mère "tutrice" des brus restées au pays, tandis que les deux frères pratiquent le commerce en Italie, les solidarités familiales qui font cohabiter père et fils aîné, tandis que d'autres descendants sont émigrés en Allemagne, échangeant réciproquement l'assurance de meilleures conditions matérielles de vie au pays et la préparation du retour par la gestion quotidienne des intérêts immobiliers et familiaux, etc.

Dans ces pays où l'Islam guidait la totalité des conduites individuelles et familiales, les Etats nouvellement indépendants se sont attachés à repenser les règles de la vie familiale et le droit des personnes composant le couple, en fonction de l'existence conjointe de l'Etat et des sujets de cet Etat. Il semble que les nouvelles législations familiales ont privilégié dans leurs textes une vision moderne de l'individu, issue de la société occidentale : elles en ont fait un sujet libre, attaché à la nation nouvelle, et non plus à la structure patrilignagère ancienne. C'est à l'intérieur de ce cadre général qu'ont ensuite été pensés, dans le respect de la loi coranique, l'homme et la femme dans leur rapport mutuel.

Modernisation de la société, statut personnel et code de la famille.

Ainsi, l'élaboration des codes familiaux mise en oeuvre par les trois pays du Maghreb avant, puis après l'indépendance, constituait dans ses intentions une difficile tentative de conciliation des règles régissant la famille selon le droit musulman avec les premiers effets de la modernisation de la société. Elle s'exprimait en particulier par l'accès des femmes au travail salarié et à l'enseignement. Le projet de ces textes visait surtout à la résorption des dispositions ou pratiques les plus discriminantes à l'encontre des femmes.

Maurice BORRMANS dit très bien en quoi "chacun des trois statuts personnels maghrébins représente un compromis subtil entre les valeurs de la famille musulmane classique, à caractère patriarcal, et celles de la "nouvelle famille", conjugale et restreinte, entre une tradition juridique locale et des emprunts faits à des codes étrangers, musulmans ou non, entre différentes écoles du *Fiqh*² et les initiatives d'un *igtiḥād*³ national"⁴. Toutefois, de ces trois codifications, le code marocain de la famille

¹ - Voir à ce sujet Robert ESCALLIER, op.cit., 3è partie, pp. 159-284; Gildas SIMON, "Migrations internationales du travail et mutations urbaines dans le monde arabe" in "Les Annales de la recherche urbaine", n°25, Paris, Dunod, 1985, n° 25 ; Mohamed CHAREF, "L'émigration internationale marocaine et son rôle dans la production du logement au Maroc : une approche sociale, économique et spatiale", Thèse de 3e cycle sous la direction de Gildas SIMON, Université de Poitiers, 1986.

² - *Fiqh* : droit musulman.

³ - *Igṭiḥād* : combat.

⁴ - Maurice BORRMANS , op. cit., p. 611.

adopté en 1958, la *Mudawwana*, reste, et ce n'est pas une surprise, le dispositif le plus fidèle aux préceptes religieux du Coran¹.

Une telle codification n'est pas sans soulever d'importants conflits entre les tenants de la tradition et ceux qui s'ouvrent à de nouvelles valeurs, en particulier les jeunes générations, au point qu'une révision de ce texte paraissait à Maurice BORRMANS, en 1971, inéluctable. Fatima MERNISSI souligne pour sa part la situation "anémique" dans laquelle se trouve placée la femme marocaine, située au centre des contradictions entre certaines dispositions de la Constitution et celles de la *Mudawwana* : "Bien que l'égalité entre les sexes ait été proclamée par la Constitution marocaine au nom de l'égalité entre tous les citoyens, le droit de sortir de la maison et, par extension, de travailler à l'extérieur... n'a pas été accordé aux citoyennes par la loi de la famille. Au contraire, l'accent est mis dans ce texte sur le fait que la femme doit négocier de tels droits avec son mari... Puisque le système tient pour acquis, comme le prouve la loi, que la place de la femme est au foyer et que, pour pouvoir travailler dans un bureau ou une usine, elle doit obtenir l'autorisation préalable de son mari, la femme doit se rappeler, à chaque fois qu'elle trouve un travail, que c'est un privilège et non un droit" ².

C'est donc, encore aujourd'hui, ce problème de la ségrégation sexuelle qui structure l'espace de la société arabe et organise le rapport entre l'espace domestique et l'espace non domestique, mais dans une conjoncture spécifique : celle d'une modernisation de la société dont certaines dimensions entrent en conflit ouvert avec les valeurs de l'ancienne société au point de créer cette "anomie" évoquée par Fatima MERNISSI.

C'est précisément à la lumière de cette ségrégation compromise, tirée à un pôle vers la déségrégation totale et à un autre pôle vers le confinement domestique, qu'il est intéressant de lire l'organisation spatiale de la maison marocaine. Mais avant d'aller plus loin dans la présentation des changements inscrits dans le fonctionnement de la famille face à la modernisation, il paraît utile de revenir sur certains aspects de la famille agnatique pour mieux en mesurer les éléments de permanence dans l'évolution actuelle.

TRADITION (Famille agnatique et maison)

L' "enfermement" féminin

L'ethnocentrisme occidental s'est trop souvent gaussé de l'enfermement musulman de la femme, sans se donner la peine d'en comprendre les origines historiques et sociales. Germaine TILLION a, en son temps, rappelé en quoi l'Islam a "engagé une lutte *pratique* contre les turpitudes qui s'étaient dans la société en voie d'urbanisation" et parmi lesquelles "l'enlèvement de la condition féminine" figurait en première place³.

¹ - Maurice BORRMANS, op. cit., " Oeuvre de juristes fidèles à la *S'arī'a* et soucieux d'une relative modernisation, elle représente sans doute l'une des meilleures codifications contemporaines du droit musulman malékite. Une étude comparative du projet ministériel, des rapports de la Commission et du texte définitif, montre à l'évidence que le souci scrupuleux d'être conforme aux règles et aux expressions du *Fiqh* de Malīle l'a emporté sur toute tentative d'ouverture aux autres écoles et de renouvellement du vocabulaire; l'esprit de pondération y règne; ses seules réformes ont consisté dans l'abrogation des formes irrégulières de la répudiation et dans le renforcement des limitations classiques posées à la polygamie. Pour le reste, la *Mudawwana* reste conforme aux dispositions du *Fiqh* et en épouse la prétention d'être un droit religieux applicable à tout musulman" (p. 635).

² - Fatima MERNISSI, op. cit., p. 177.

³ - Germaine TILLION, op. cit., p. 168.

Cet auteur a démontré en quoi les obligations d'entretien de la femme par son mari, d'autonomie dans la gestion de ses biens personnels et son droit à l'héritage "représentaient, au moment où le Coran fut révélé, la législation la plus "féministe" du monde civilisé"¹. La mise en ordre des règles de la société patriarcale par la religion musulmane a ainsi été parachevée par cette division en deux mondes que la concentration urbaine et le mélange des clans rendaient nécessaires. Tous ceux qui ont analysé les raisons de l'enfermement féminin se sont trouvés d'accord pour considérer le passage du rural à l'urbain comme cause explicative essentielle de la clôture domestique et du port du voile. "Le bédouin embourgeoisé, dit Germaine TILLION , privé de la protection des grands déserts vides et de l'appui inconditionnel des cousins-frères, se rabat dès lors sur des ersatz de protection que ses moyens et son imagination lui offrent : barreaux de fenêtres, serrures compliquées, chiens méchants, eunuques... et voiles"².

"Dans la société rurale d'autrefois, note pour sa part Pierre BOURDIEU , les femmes qui n'avaient pas à se dissimuler aux mem-bres de leur clan, étaient tenues de suivre, pour se rendre à la fontaine (et secondairement aux champs), des itinéraires écartés, à des heures traditionnellement fixées ; ainsi protégées des regards étrangers, elles ne portaient pas le voile et ignoraient [...] l'existence cloîtrée dans la maison... En créant un champ social de type urbain , le regroupement détermine l'apparition du voile qui permet le déplacement parmi les étrangers"³.

Camille LACOSTE-DUJARDIN, quant à elle, met en évidence l'extrême claustration, au Maroc, des femmes en milieu urbain à l'opposé de la grande liberté de mouvement des femmes de certaines régions rurales⁴. "Au Maroc, en pays chleuh par exemple, hommes et femmes peuvent se rencontrer sur les mêmes chemins ; il n'y a pas, comme en Kabylie, des voies empruntées de préférence par les femmes et les jeunes filles, d'autres par les hommes... En ville, les écarts seraient plutôt à l'opposé des précédents, du côté d'une extrême rigueur... A Fès, les femmes de condition sociale élevée étaient, à cette époque (fin du siècle dernier), astreintes à une claustration rigoureuse, au port du voile dans leurs déplacements, etc. Dans la maison, les femmes d'une famille nombreuse où la polygamie n'était pas rare, vivaient le plus souvent à l'écart des hommes occupés à des activités extérieures. Les repas étaient (et sont encore habituellement) pris séparément."

D'autres auteurs⁵ soulignent cette différence de comportement entre régions rurales et noyaux urbains. Il n'est pas inutile de signaler cette réalité pour prendre en compte ses effets contemporains, en une époque où la rapidité de l'urbanisation se nourrit de l'afflux des ruraux dans les grandes villes marocaines, mettant aussi en confrontation des modèles "traditionnels", finalement assez opposés sur le plan du rapport hommes/femmes. Cette opposition vient alors s'ajouter au conflit, plus essentiel, entre le modèle dominant ancien de la claustration des femmes en milieu urbain, et le modèle nouveau, en expansion, du dévoilement des jeunes générations féminines.

¹ - Ibid., p. 170.

² - Ibid., p. 190.

³ - Pierre BOURDIEU et Abdelmalek SAYAD, "Le déracinement", Paris, Minuit, 1964, p. 132.

⁴ - Camille LACOSTE-DUJARDIN, op.cit., pp. 187-188.

⁵ - Maurice BORRMANS en évoquant les multiples droits coutumiers du Maroc, mentionne différentes monographies traitant des écarts avec le modèle arabo-musulman, op.cit., note p. 45.

Deux mondes : La Umma et la famille

Ainsi , l'opposition entre l'homme et la femme divise la société en général, et l'urbaine plus spécifiquement, en deux mondes très distincts qui ont chacun leurs attributions spécifiques. Pierre BOURDIEU, analysant cette opposition dans la société kabyle, montre admirablement bien comment elle trouve sens également dans l'espace et à différentes échelles, celle du village comme celle de la maison. "Ainsi, l'opposition entre le sacré droit et le sacré gauche, entre le "nif " et le "h'aram ", entre l'homme investi de vertus protectrices et fécondantes, et la femme, à la fois sacrée et chargée de vertus maléfiques, se trouve matérialisée dans la division spatiale entre l'espace masculin, avec le lieu d'assemblée, le marché et les champs, et l'espace féminin, la maison et son jardin, refuges du h'aram..."¹.

Pierre BOURDIEU évoque le dédoublement de cette opposition à l'intérieur de la maison elle-même, et indique que le principe d'organisation de l'espace intérieur de la maison donne une orientation " centrifuge " aux espaces masculins et une orientation " centripète " aux espaces féminins"².

Toutefois, les deux termes de cette opposition et de cette division n'expriment pas un équilibre , ils renvoient à une hiérarchie, à une relation de prépondérance d'un espace sur l'autre, en référence à la supériorité d'un sexe sur l'autre. "La division de l'espace social en espace domestique et espace public, dit Fatima MERNISSI, est une expression d'un rapport de pouvoir et de hiérarchie. Le monde musulman est minutieusement scindé en deux sous-univers : l'univers des hommes, l'*Umma*, qui va de pair avec religion et pouvoir, et l'univers des femmes qui est celui de la sexualité et de la famille"³.

Le même auteur développe son propos en montrant les règles de solidarité (postulées à défaut d'être pratiquées) qui régissent l'*Umma*, à l'inverse des rapports de conflits qui identifient les relations au sein de la famille. Sans doute l'argument est-il excessivement féministe, car les rapports hiérarchiques et de domination existent dans la société non domestique, et les solidarités familiales fonctionnent même sous la forme de la soumission à l'intérieur du monde domestique.

La place de la femme est donc circonscrite à la maison, et sa fonction inscrite dans le patrilignage. Ces deux aspects qui nous intéressent particulièrement sont, dans cette division du monde musulman en deux sous-univers, extrêmement bien fixés, comme le précise Camille LACOSTE-DUJARDIN : "Exclues du pouvoir politique comme du pouvoir économique, leur rôle social [des femmes] est bien défini : elles sont astreintes, au bénéfice du patrilignage, à un service domestique, sexuel et surtout procréateur. Seule la femme qui a accompli au mieux ce service mérite la reconnaissance masculine : la mère de garçons est la seule femme reconnue par les hommes"⁴.

¹ - Pierre BOURDIEU, "Le sens pratique", Paris, Minuit, 1980, pp. 129-131.

² - Ibid.

³ - Fatima MERNISSI, op. cit., p. 155.

⁴ - Camille LACOSTE-DUJARDIN, op. cit., p.97.

Fig. 9 La grande cité Al Massira à Marrabech (source : Erac TENSIFT)

Identité des membres dans chacun des univers sociaux

L'Univers public : l'Umma

Membres : les croyants. Dans l'univers de l'*Umma*, la position des femmes est ambiguë : Allah ne leur parle pas toujours directement. Nous pouvons donc supposer que l'*Umma* se compose principalement de croyants hommes.

L'Univers domestique : la Sexualité

Membres : les personnes des deux sexes en tant qu'êtres sexués avant tout. Toutefois, les hommes n'étant pas censés passer tout leur temps dans la famille, nous pouvons supposer que les membres de cet univers sont, en fait, uniquement des femmes.

Principes régissant les relations entre membres dans les espaces publics (collectifs, communautaires) et privés (la famille)

Umma

Égalité (entre les croyants)
Réciprocité
Rassemblement
Unité, Communion
Fraternité, Amour
Confiance

la Famille

Inégalité (entre mari et femme)
Absence de réciprocité
Ségrégation
Séparation, division
Subordination, Autorité
Méfiance

Ce rôle social fondamental fait de la maison un espace sacré et surprotégé, car lieu d'accomplissement de l'acte procréateur et lieu d'élevage de la descendance indispensable à la survie de la famille patrilignagère. En même temps, cette fonction fondamentale, et la sacralisation qui l'entoure, contribue à valoriser la femme dans ce type de fonction domestique centrée sur la procréation et à développer son initiative dans les limites de cette fonction.

Comme l'affirme Camille LACOSTE-DUJARDIN, "le caractère indispensable du service procréateur et domestique accompli par les femmes au bénéfice du patrilignage et des hommes, l'exclusion volontaire des hommes de toutes les tâches jugées spécifiquement féminines et même leur éloignement systématique de l'espace domestique (où leur présence en dehors des repas et de la nuit est jugée contraire au code de conduite), laissent ainsi le champ libre aux femmes et plus particulièrement à la mère de famille qui vient à y régner. Et ce, d'autant plus facilement qu'une fois mère de grands fils, elle n'a plus à redouter la répudiation"¹.

Cette division en deux sous-univers bien distincts dans l'espace et par la fonction, conduit à donner un relief tout particulier au passage d'un univers dans l'autre et l'on sait l'importance des rites de passage dans la procédure d'accès à la maison (notamment tout ce qui a trait au franchissement du seuil et de la porte) et la redondance de signes et de marquages symboliques qui en annoncent la limite². Fatima MERNISSI dit bien cette portée religieuse de la notion de limite: "Le terme "*Al Hudud* ", les limites, est un concept qui est au centre de la vision coranique du monde et des relations qui s'y établissent. La transgression des "*Hudud* " est synonyme de désobéissance à Dieu"³.

Mais si le seuil marque la limite, éloigne l'étranger de la maison, elle n'a pas cette étanchéité pour "*moul ad dar* " (le maître de maison), même si, participant du monde extérieur, il n'y met les pieds que pour l'indispensable de la vie familiale. Comme le précise Mohammed BOUGHALI, "c'est de l'autre côté du seuil qu'il se sent, en un sens, dans son élément ". Toutefois, le "rôle de médiateur" du seuil "ne doit pas dissimuler la mutuelle dépendance fondamentale qui cimente le dehors et le dedans. Il est plutôt le lieu de leur rencontre. Il paraît comme un tremplin double qui permet à la femme de plonger dans le domaine masculin, l'extérieur, et à l'homme d'accéder à l'intimité féminine"⁴.

Fonction domestique et famille patriarcale

Il est difficile de comprendre la maison marocaine, qu'elle soit "traditionnelle" ou moderne, sans la resituer dans la chaîne patriarcale unissant les membres qui l'habitent en permanence, avec les autres frères ou "cousins" qui résident hors de l'habitation. De ce point de vue, le terme "maison" peut prêter à confusion, car sa signification a une dimension beaucoup plus large et plus vaste que la simple désignation du lieu de résidence, nous l'avons évoqué plus haut. Au demeurant, cette inscription dans la lignée et le caractère ténu des liens qui solidarisent ses unités disjointes n'est pas sans effet sur

¹ - Camille LACOSTE-DUJARDIN, op. cit., p. 97.

² - Mohammed BOUGHALI a consacré le premier chapitre de son ouvrage à cette pratique ritualisée : "Espace et rites de passage", pp. 11- 43.

³ - Fatima MERNISSI, op. cit., p. 154.

⁴ - Mohammed BOUGHALI, op. cit., p. 140.

la taille de la maison, la place qu'y occupent les espaces d'accueil toujours prêts à une hospitalité imprévue.

Maurice BORRMANS dit parfaitement la plus forte relation qu'avait l'individu au patrilignage qu'au ménage restreint : "L'individu, au Maghreb, ne se sentait jamais seul. Il s'insérait tout naturellement dans une famille dont les prolongements, par la parenté et l'alliance, allaient très loin et assuraient au corps social une solidarité à toute épreuve dans le temps et l'espace"¹.

Il n'est pas jusqu'à l'identification même de chaque individu qui ne se rattache pas, non à la personne même, mais à son ascendance : "Dans la "constellation familiale", précise le même auteur, chacun avait un nom auquel correspondait sa fonction propre. Que l'on fût homme ou femme, c'était toujours par référence à l'ascendance paternelle que l'on se définissait et que l'on se nommait. La généalogie (nasab) permettait, seule, d'établir l'identité d'un chacun, en énumérant la chaîne de ses ancêtres "mâles par les mâles"².

Mieux, le support de cette identité ancestrale était assimilé à la maison, confondant ainsi le lieu et ses habitants, voire même le lieu mythique d'origine avec la descendance familiale. "Dans le cadre de cette définition agnatique millénaire, dit encore Maurice BORRMANS, la famille était avant tout désignée par l'unité d'habitation : c'est le *dâr* ou *bayt* (maison) qui donnait "à la famille étendue" son expression concrète et sa projection sociale, en la rattachant à quelque ancêtre qui avait eu son heure de célébrité".

Dans ce sens, Catherine et Ali AMAHAN ont pour leur part souligné, à propos des maisons de Fès, que "chaque maison avait sa légende de fondation. Celle-ci s'efforce de donner une bonne image de la maison ainsi que de son fondateur ; en effet il s'agit bien souvent de relater "l'histoire" de la famille, notamment celle de son ancêtre prestigieux, le fondateur présumé". L'histoire de la maison est en même temps l'histoire de la famille. " Cette confusion entre la famille et la maison, ajoutent les mêmes auteurs, dans laquelle on peut voir le souci latent de s'attribuer un rôle dans l'histoire nationale sous-tend deux notions essentielles : d'une part l'appartenance à une grande famille influente ayant joué un rôle important dans l'histoire locale ou nationale ; d'autre part, l'affirmation de l'ancienneté de cette famille dans la ville"³.

Pour donner ainsi la mesure du nombre des fonctions économique et domestique⁴, et consécutivement la signification vitale qu'occupait la maison dans l'entretien de la famille patriarcale, nous citerons également ce long passage de Maurice BORRMANS⁵. "La grande famille traditionnelle ne se concevait que dans un cadre économique bien déterminé : le travail des hommes et des femmes y était réparti suivant une division de tâches qui prenait à chacun tout son temps ; si les activités agricoles ou professionnelles maintenaient les hommes éloignés de "la grande maison" toute la journée, l'artisanat

¹ - Maurice BORRMANS, op. cit., p. 619.

² - Ibid., p. 619.

³ - Catherine et Ali AMAHAN, "Légende et espace sacré", in "Signes du présent", n° 3, Rabat, 1988, pp. 8-12.

⁴ - A la limite, les deux termes sont équivalents si l'on rattache le mot économique à son étymologie : oikos signifie en grec maison.

⁵ - Maurice BORRMANS, op. cit., p. 615.

domestique y regroupait le monde féminin dans un travail communautaire où les plus expertes étaient les plus anciennes. L'habitat lui-même, concentré autour de sa pièce ou cour centrale, et l'habillement des hommes et des femmes permettaient une très grande retenue à l'extérieur et une franche liberté d'allure dès lors qu'on se trouvait entre parents. L'alimentation requérait alors de longues préparations et l'accumulation de réserves qui prenaient aux femmes bien du temps et exigeaient d'elles des talents peu ordinaires. Il faut ajouter que cette "grande famille" était, elle-même, sa propre banque, par les biens immobiliers qu'elle mettait et gérait en commun et par les bijoux qui constituaient le plus clair des économies féminines. Elle était aussi la première et parfois la seule école que fréquentaient les enfants : les filles, en général, n'étaient guère invitées à apprendre le Coran au *Kouttab* ou au *M'sid*... [La famille traditionnelle] remplissait une telle diversité de fonctions essentielles qu'elle constituait, à sa mesure, une société "totalitaire" où le savoir, théorique ou pratique, et donc le prestige et l'autorité, appartenaient aux personnes les plus âgées et singulièrement au père ".

Nous verrons, dans une troisième partie, comment l'Etat et ses institutions viendront bousculer cette "famille-société", en même temps que la nouvelle économie viendra lui arracher bien de ses activités autarciques. Voyons à présent comment, à l'intérieur de cette famille, s'organise la vie relationnelle.

Relations internes à la famille agnatique

Au sein de la famille, il semble qu'il soit très difficile à l'individu d'exister pour lui-même, de pouvoir s'isoler. Nous citons plus haut Camille LACOSTE-DUJARDIN disant la difficulté du couple conjugal à se former en présence de la belle-mère. Fatima MERNISSI confirme cette observation : "Dans un cadre traditionnel, l'attachement de la mère à son fils ne se limite pas aux choses matérielles, mais va jusqu'à l'empêcher d'être seul avec son épouse. Le mari et l'épouse n'ont aucun moyen de s'isoler dans la journée sans se montrer ostensiblement antisociaux, ce qui est le comble de l'impolitesse"¹.

On peut voir sans doute dans cette sociabilité forcée la raison d'être de l'espace centré qui fait comme converger toutes les pièces de l'habitation vers un foyer géométrique qui serait en même temps le lieu obligé de passage et de recentration de tous les membres de la famille. Le *m'rah* ou la pièce familiale qui sert de chambre à la grand-mère est souvent cet espace. C'est lui que désigne Fatima MERNISSI dans le passage suivant : "Dans une demeure familiale, l'espace social est centré sur une pièce-clé, *el bit el-kebir* ("la pièce principale"). C'est là que tout se passe et là que tout le monde est encouragé à passer la plus grande partie de son temps. Toute vie privée est découragée. L'un des gestes reconnus par lequel on montre son désaccord, à l'intérieur de la famille, est de refuser d'entrer dans cette salle commune et de s'isoler dans une autre pièce. Dans les foyers traditionnels, quitter la pièce commune immédiatement après le repas est considéré comme particulièrement impoli".

Dans la famille fonctionnent des hiérarchies dans le groupe des femmes et des relations différenciées de mères à enfants selon le sexe de ces derniers. "Au sein des foyers patrilignagers, dit Camille LACOSTE-DUJARDIN, les tâches domestiques se trouvent partagées entre toutes les femmes, mais réparties inégalement selon les rapports hiérarchiques dépendant de l'âge. A la mère la plus âgée revient le rôle d'organisatrice du travail et de répartitrice des tâches et des moyens nécessaires entre les

¹ - Fatima MERNISSI, op. cit., p. 147.

autres femmes : belles filles et jeunes filles, fillettes non encore mariées, placées sous son autorité. A l'intérieur de cet espace domestique, la mère de famille la plus âgée, épouse du père et chef de famille, dispose d'un pouvoir réel sur les enfants, jeunes filles et jeunes femmes. Cette autorité peut aussi s'étendre à ses fils, jeunes gens et hommes mariés, voire à son mari"¹.

Pourtant, ce pouvoir, la femme ne le conquiert qu'au terme de son existence, notamment lorsqu'elle est devenue mère de garçons, car le traitement des enfants dans la famille traditionnelle dicte immédiatement à la fille son rôle social futur : elle partira de la maison et de la famille et il faudra qu'elle apprenne à se soumettre aux volontés de la famille de son mari avant de prétendre à un quelconque pouvoir dans la maison. Germaine TILLION dit très bien le devoir que se font les femmes al-gériennes "de battre leurs filles pour les habituer à la soumission", tandis qu'elles ne contrarient jamais leur fils².

Camille LACOSTE-DUJARDIN confirme par ailleurs les privilèges affectifs dont sont témoins les descendants mâles et les raisons patrilignagères qui rendent cette discrimination si forte : "Quels que soient les discours d'une société qui se veut patriarcale, le lien biologique entre mère et fils est indéfectible. Dans la perspective traditionnelle, les fils, au contraire des filles, sont appelés à demeurer dans la maison parentale, près du père bien sûr, mais aussi de la mère et contribueront, une fois grands, à la prospérité de cette famille. Le bébé de sexe masculin est donc pour une mère l'enfant attendu, souhaité, désiré, qui va lui permettre, après une enfance et une adolescence difficiles, après l'épreuve du mariage et l'installation dans une autre famille, l'épanouissement tant attendu personnellement"³.

Comme il nous a été donné de le constater sur nombre d'habitations, ce mode de relation différencié des parents vis-à-vis de leurs enfants, selon le sexe, pourra avoir une incidence sur l'affectation et le positionnement spatial des chambres.

Voici donc dressé un tableau du fonctionnement et des valeurs de la famille agnatique; nous avons tenté parallèlement d'en repérer le rejaillissement sur l'espace de la maison, réservant aux filles les espaces les plus retranchés du domaine public en même temps qu'intégrés à la vie familiale (voire polyvalents) et aux garçons les espaces les plus en relation avec l'accès au monde extérieur en même temps que les plus privatifs dans leur usage.

Voyons à présent ce que la modernisation des économies et l'émergence de l'appareil d'Etat, de ses institutions, a modifié dans la structure familiale, son étendue, ses prérogatives, celles de chacun de ses membres et en particulier sur la condition de la femme qui nous semble être le pivot autour duquel peuvent ensuite s'exprimer des modifications dans l'organisation, la composition de l'habitation et son rapport à l'espace urbain.

¹ - Camille LACOSTE-DUJARDIN, op. cit., p. 97.

² - Germaine TILLION, op. cit., p. 207.

³ - Camille LACOSTE-DUJARDIN, op. cit., p. 86.

TRANSFORMATIONS

Modernisation, individu, famille

Les modifications juridiques qui sanctionnent le statut de la personne et le droit de la famille au Maghreb accompagnent, voire préparent, les mutations économiques et sociales de la modernisation, idée corollaire de l'accès des trois pays nord-africains à l'indépendance. "Les interventions de fond des législateurs, dit J.M. VERDIER, s'inscrivent dans la recherche du développement, au sens plein et global du terme, qui requiert la participation active de chaque personne, et implique donc qu'elle soit traitée comme responsable et soit suffisamment émancipée du groupe familial ou tribal pour être capable d'initiative créatrice"¹.

L'établissement de cette nouvelle législation ne peut se penser en dehors du contexte précédant l'indépendance : la confrontation dans ces pays colonisés de deux économies (placées dans un certain rapport de dépendance) et dont la décolonisation laisse le legs matériel : des usines, une administration. Parce que déjà présente, la modernisation s'impose d'elle-même comme modèle : elle est d'abord l'utilisation par la nation nouvelle des instruments laissés sur place par l'ancien colonisateur et dont le fonctionnement nécessite le recours à des modes de faire-valoir propre à l'Occident. Le développement pour les nouveaux pays indépendants est dans une large mesure, quels que soient les discours sur le recentrement des économies, la poursuite à leur profit de la modernisation déjà engagée par les anciens pays dominants. A ce modèle économique doivent correspondre nécessairement des modèles juridiques d'une inspiration largement identique.

"Le nouveau droit familial, dit en ce sens Maurice BORRMANS, semble rechercher d'abord une promotion de la personne, en général, avant de tendre particulièrement à relever la condition juridique de la femme et assurer plus rigoureusement les droits de l'enfant pour enfin soutenir, de manière plus décisive, les valeurs du couple et les intérêts de la "famille restreinte"².

Il s'agit donc bien d'un type d'organisation de la société qui désolidarise l'individu du groupe d'appartenance tribal ou familial, le définit comme sujet libre, dont le code de conduite n'est plus inspiré par les intérêts de son groupe (ou par la "loi" coranique qui les admet et leur donne la hauteur d'une vision ontologique), mais par les intérêts de la nation nouvelle, eux-mêmes fondés sur des idéaux de libération qui ne sont pas sans s'inspirer des Droits de l'homme nés en Occident.

Associé à cette nouvelle conception de l'individu libre dans les limites des lois du nouvel Etat, apparaît également la famille conjugale, union de deux individus hétérosexuels libres dont le contrat d'union est censé être dégagé des pressions de la famille³.

¹ - Cité par M. BORRMANS, p. 606.

² - Maurice BORRMANS, op. cit., p. 606.

³ - C'est une nouvelle vision de la famille qui se dessine et tend à devenir "normative", vision où les personnes existent pour elles-mêmes. De la famille patriarcale (la "grande famille") on passe à la famille dite conjugale (la "petite famille") où les liens du sang ne sont plus les seuls à tout régler, où la fonction des êtres ne dépend plus de "l'ordre agnatique", et où la prépotence de l'homme est davantage perçue comme un service et une participation à des charges communes dont l'épouse doit également prendre sa part". (Maurice BORRMANS, op. cit., p. 606).

L'Etat à la place de la famille

A la "famille-société" se substitue désormais le repère de l'Etat, quelle que soit la forme spécifique du régime de chaque nation, sans oublier toutefois que certains, comme la dynastie alaouite, tout en renforçant l'appareil étatique à leur service, perpétuent la référence à la "grande famille", dans la lignée du prophète de surcroît. A cette nuance près, la présence de l'Etat est sans cesse rappelée, malgré l'abstraction qu'il constitue relativement à la grande famille, par les nombreuses institutions qui interpellent dorénavant la famille conjugale et l'individu.

"L'Etat désormais s'intéresse à la famille, dit Maurice BORRMANS, y renouvelle les rôles de chacun et lui fixe même des normes inattendues : ... égalité de personnes qui fondent ensemble un foyer, affirmation de la famille "conjugale" et de la paternité responsable, promotion de l'enfant reconnu comme sujet de droits... [Il] a multiplié ses "services", il garantit à chacun une hygiène préventive et assure les soins à tous grâce à un réseau de dispensaires et d'hôpitaux, il permet aux générations montantes d'accéder à la culture nationale et au savoir technique grâce à une scolarisation de plus en plus généralisée et prolongée. Il développe un système de sécurité sociale (assurances, allocations, retraites) qui se substituent aux anciennes solidarités de la "grande famille". Il fournit à tous une information quotidienne et répercute auprès de chacun les "modèles" du monde contemporain international à travers les mass-médias (presse, radio, cinéma, télévison)"¹.

Il y aurait certainement lieu de nuancer le caractère généralisant des propos de Maurice BORRMANS, de pays à pays, mais également de régions rurales à zones urbaines. Pour ces dernières, qui nous concernent particulièrement avec la production d'habitat économique, les évolutions décrites constituent bien la tendance qui se développe aujourd'hui. Dans ce sens, apparaissent des services dont la nouvelle famille ne peut se dispenser et qui en même temps rétrécissent ses prérogatives et par contrecoup engendrent diverses formes de résistance. Car, en même temps que le service nouveau, l'Etat crée les procédures bureaucratiques, les passe-droits, les privilèges de certaines catégories qui lui sont directement liées. En contrepoint, intervient souvent, en sous-main, le réseau des relations familiales qui agit ainsi comme moyen de résistance aux abus des privilégiés, ressoudant les solidarités familiales éclatées.

L'économique contre le domestique

Mais à un niveau sans doute plus profond que l'Etat, c'est l'économie qui agit de manière la plus décisive sur la famille, en soustrayant tout particulièrement la femme de l'économie domestique ou rurale dans laquelle elle était auparavant cantonnée.

"Il se passe aujourd'hui, avec le processus de modernisation, dit Fatima MERNISSI, des changements fondamentaux, non seulement au niveau des structures économiques, mais aussi au niveau des structures sociales, qui portent atteinte aux principes fondateurs de l'Islam en tant qu'ordre social. Si l'on définit le processus de modernisation comme étant, entre autre, l'intégration des économies arabo-musulmanes

¹ - Maurice BORRMANS, op. cit., p. 85.

au sein du marché mondial avec tout ce que cela implique comme désintégrations, ruptures, conflits et contradictions, on peut affirmer que l'un des domaines où cette intégration a des effets décisifs est *le domaine domestique* (souligné par nous, D.P.), c'est-à-dire la structure des relations familiales et notamment la dynamique des rapports entre les sexes"¹.

Deux catégories de femmes

En fait, l'effet destructurant ou modifiant de l'économie sur le domestique semble s'effectuer dans deux directions symétriquement opposées dont les incidences sur le groupe des femmes en premier lieu, mais aussi sur l'ensemble du système social et familial en général, sont immenses. Pour réutiliser une expression de Fatima MERNISSI, on aboutit à une "anomie" dans les rapports sociaux régissant les attributions des deux sexes, en particulier dans le domaine de l'espace. La féminisation de l'économie (développement du tertiaire) et l'urbanisation contribuent à renforcer et à concentrer la visibilité de cette "anomie". Alors qu'auparavant l'économie et le domestique se chevauchaient dans le travail des champs, l'artisanat, l'élevage des enfants et la reproduction alimentaire, désormais l'économie se sépare du domestique, divisant le groupe des femmes entre celles qui "sortent" travailler à l'extérieur et celles qui "restent", plus confinées que jamais dans le rôle de génitrice, à l'intérieur du foyer. En se référant à Fatima MERNISSI et à Camille LACOSTE-DUJARDIN, on mesure l'écart qui caractérise les deux groupes et l'intensité qu'il prend dans les sociétés maghrébines, en rejetant ces deux groupes de part et d'autre de cette notion essentielle que constitue la ségrégation comme mode relationnel dominant de ces sociétés.

"Les relations entre les deux sexes, dit Fatima MERNISSI, semblent traverser une période d'anomie, de confusion extrême marquée par l'absence de toute norme. En effet, les normes traditionnelles qui régissent ces relations sont transgressées quotidiennement par une grande majorité d'individus, sans qu'aucune sanction juridique ou sociale s'ensuive. La ségrégation sexuelle est une de ces normes traditionnelles continuellement bafouée"².

A l'opposé de ce groupe de femmes, accédant au travail salarié, à l'usine et au bureau surtout, là où elles sont invitées à donner d'elles une image exactement inverse de la réserve à laquelle invite l'Islam, se trouve celui des femmes au foyer. "Ainsi, au moment où le champ d'action des hommes s'élargit en se modifiant, constate Camille LACOSTE-DUJARDIN, les femmes se voient, au contraire, disqualifiées, leur compétence se trouve dévalorisée au service d'une famille réduite, enfermées à l'intérieur d'un espace rétréci où elles ne peuvent plus avoir, outre leur fonction maternelle, que des occupations tout à fait insatisfaisantes. Ce travail domestique est fort peu considéré puisque non producteur de nouvelle valeur. Elles sont ainsi plus que jamais placées en position de subordination par rapport aux hommes"³.

Ce groupe nous intéresse particulièrement, car il concerne les populations nouvelles qui viennent depuis les zones rurales s'installer dans les périphéries urbaines. Ces femmes font un moment perdurer des prérogatives domestiques élargies, en ce sens qu'elles continuent d'intégrer des formes d'autoproduction familiales (fabrication de tapis tout particulièrement), qui disparaissent progressivement.

¹ - Fatima MERNISSI, op. cit., p. 85.

² - Ibid., p. 101.

³ - Camille LACOSTE -DUJARDIN, op. cit., p. 248.

PL. 4 Générations de femmes : à gauche, Casablancaise issue de la campagne préparant le couscous ; à droite, jeune femme fassie, médecin, préparant un tagine.



Dans la région d'origine, ces pratiques domestiques valorisaient la fonction féminine, la sortaient de sa seule fonction génitrice, en lui attribuant, à côté de l'homme, des finalités économiques distinctes et spécifiques dans le domaine productif. La venue en ville rend ces pratiques caduques, les fait régresser et disparaître, confinant ainsi ces femmes, sans autres domaines de compétence, souvent illétrées, dans les strictes activités domestiques du ménage et de la procréation. Dans ce contexte, "le rôle maternel demeure, au milieu des changements, une valeur refuge qui apparaît d'autant plus stable que, tenant de l'ordre de la nature, elle est considérée comme donnée biologique, elle fait l'objet d'un respect universel et touche personnellement et intimement chaque personne, homme ou femme"¹.

Mais, comme le souligne Abdelwahab BOUDHIBA, si la fonction maternelle sécurise d'abord par la formation d'une descendance, elle s'articule aussi avec tout un imaginaire social puissant dans le monde des femmes arabo-musulman, participant de ce que cet auteur appelle "le royaume des mères"².

Il n'en est pas de même, bien sûr, du rôle nouveau qu'assurent les femmes accomplissant un travail salarié à l'extérieur du foyer. Elles réveillent chez les hommes, leurs maris comme les autres hommes, des réactions idéologiques dont les racines sont profondément enfouies dans la culture arabo-musulmane. En effet, comme le signale Fatima MERNISSI, "cette intégration économique s'est accompagnée parallèlement d'une intégration idéologique qui, elle, est beaucoup moins acceptée. Un homme arabe considère une voiture fabriquée... dans les usines françaises, suédoises ou américaines... comme étant sa propriété. Le même homme aurait une attitude beaucoup plus ambiguë envers l'importation du capital symbolique"³.

Au point que, poursuit le même auteur, "dans les sociétés musulmanes modernes, les femmes qui recherchent diplômes et salaires, investissent une grande partie de leur énergie dans des aspirations strictement individualistes, ravivent, dans le stock d'images symboliques, les fantômes des femmes de l'aristocratie arabe préislamique, qui n'ont jamais été sérieusement enterrés. En s'opposant si fortement à la *Jahiliya* ⁴, l'Islam l'a récupérée et intégrée comme matrice structurante de la psyché musulmane. Avec l'avènement de l'ère industrielle, l'ère du salaire et du vote individuel, la psyché musulmane, par un étrange réflexe régressif, voit s'ouvrir devant elle ce qu'elle considère comme une nouvelle *Jahiliya*.. La femme, avec son initiative, son autodétermination, est une composante symboliquement surchargée de l'ancienne et de la nouvelle *Jahiliya*, celle qui s'ouvre avec l'ère moderne"⁵.

En effet, au travers de cette évolution féminine, l'homme musulman est interpellé à deux niveaux qui mettent en cause sa position sociale dominante, celui de sa puissance économique qui fait qu'il est tenu, selon l'Islam, d'entretenir sa femme, et celui de son honneur d'individu musulman masculin, lui-même indissociablement rattaché à l'idéologie lignagère. Sur ce plan, dans le code de conduite traditionnel, "ce système de l'honneur, précise Fatima MERNISSI, lie la réputation des hommes et des femmes au

¹ - Camille LACOSTE-DUJARDIN, op. cit., p. 218.

² - Abdelwahab BOUDHIBA, "La sexualité en islam", Paris, P.U.F, 1975, chapitre XIII: "Au royaume des mères".

³ - Fatima MERNISSI, op. cit., p. 85.

⁴ - Avant l'an 662, ère de la barbarie et de l'ignorance, selon l'Islam.

⁵ - Fatima MERNISSI, op. cit., p. 88.

devenir de leur appareil génital. Un homme respectable n'est pas simplement un homme qui maîtrise une certaine puissance économique, c'est aussi un homme qui maîtrise le comportement sexuel de sa femme, de ses filles, de ses soeurs. Or ceci n'est possible que s'il est en mesure de contrôler leurs déplacements, de limiter leur mobilité et donc de réduire leurs interactions avec des hommes étrangers avec qui elles risquent de "souiller l'honneur" de la famille"¹. On le voit, là encore, l'espace domestique redevient l'enjeu des rapports hommes/femmes.

A ce point, il paraît opportun de résumer tous les aspects de nature structurels et idéologiques qui vont agir sur la composition et l'éthique familiale. Parmi les aspects structurels, nous pourrions distinguer les facteurs et les effets. Parmi les premiers, la modernisation économique, l'émergence de l'Etat et de ses institutions et, parmi les seconds, c'est-à-dire les incidences sur la famille et sa relation de la société, la "dédomestication" de la femme ou, contradictoirement, sa "surdomestication", la déségrégation sexuelle de l'espace public, l'émergence de la famille restreinte et l'individualisation de ses membres.

Cette dernière évolution mérite d'être tempérée car si, comme le signale Camille LACOSTE-DUJARDIN, "parmi ces familles citadines, les associations de couples demeurent relativement peu fréquentes, en revanche, plus nombreux sont les ménages qui regroupent des personnes de générations différentes: les belles-mères sont encore très souvent présentes au foyer de leur fils, à la campagne comme en ville"².

Mais ces aspects structurels sont eux-mêmes traversés, voire renforcés dans leurs contradictions internes et leur opposition en tant que modèles, par les idéologies. On serait tenté de suivre sur ce terrain le classement que tente Maurice BORRMANS et de le tester, voire de le transférer dans le champ de l'architecture domestique, pour vérifier l'automatisme éventuel de l'articulation forme de la famille, forme du logement. Dans un chapitre intitulé "Les mentalités nouvelles et l'évolution du droit" et plus précisément sa troisième partie : "Les familles maghrébines face au changement", l'auteur propose de classer les familles en trois types: le type "évolué", le type "conservateur" et le type "transitionnel"³. Le premier est défini comme jouissant d'une double culture et pratiquant le "mariage-ménage"; le second reste attaché à la "personnalité arabo-musulmane" de la famille et vit dans la "grande maison" où prévaut "le code de la pudeur (*hisma*)". Enfin, le dernier, "transitionnel", est défini comme "un simple témoin de l'évolution familiale". Toutefois, "libéré des vieilles structures familiales, le foyer transitionnel en garde inconsciemment les attitudes : l'autoritarisme du père et les privilèges du mari s'y exerceront d'autant plus que la femme ne saura y revendiquer sa part de liberté". Selon Maurice BORRMANS, ce dernier type correspond assez bien à l'évolution familiale marocaine, et les enquêtes que nous avons engagées dans l'habitat économique nous confortent également dans cette appréciation.

Dans ces familles, l'idéologie patrilignagère semble toutefois fonctionner comme une défense contre les empiètements dont la famille est menacée : les attitudes, loin d'être inconscientes, comme le suggère Maurice BORRMANS, seraient plutôt consciemment

¹ - Fatima MERNISSI, op. cit., p. 173.

² - Camille LACOSTE-DUJARDIN, op. cit., p. 204.

³ - Maurice BORRMANS, op. cit., pp. 19 et 623.

radicalisées à l'intérieur de la maison, pour compenser les effets extérieurs irrépressibles de la déségrégation.

Nous suivons entièrement Camille LACOSTE-DUJARDIN dans son analyse de cette attitude traditionaliste de protection : "Ces nouvelles familles, fragments de lignages dépossédés de tant de leurs prérogatives, gardent encore plus ou moins jalousement, selon l'ancienneté des destructurations et les liens entretenus avec la parenté lignagère, la conscience de l'honneur familial, et adhèrent toujours à l'idéologie patrilignagère, laquelle, confortée par la religion, constitue au milieu de tous les changements économiques et politiques la seule valeur permanente. Les familles sont, de la sorte, le refuge des valeurs de la communauté traditionnelle souvent rigoureusement observées, et tout particulièrement en ce qui concerne les femmes, les jeunes filles surtout, considérées comme les éléments les plus fragiles et beaucoup plus menacées à présent dans ce contexte de changement"¹.

S'ajoutant à la condition sociale et économique, articulée à elle selon des combinaisons complexes qui ne les font pas correspondre immédiatement, terme à terme, intervient donc la position, l'éthique morale, culturelle et religieuse. La fusion même du culturel et du religieux apparaît finalement assez diverse, imprimant aux rapports sociaux à l'intérieur de la famille une assez grande variété de comportements, qu'il s'agisse du rapport de l'homme avec la femme et des parents avec leurs enfants. Mais, à vraiment dire, cette variété est plus une gradation qu'une opposition: l'homme conserve toujours une autorité affirmée, exercée de manière plus symbolique que pratique, les garçons gardent le privilège des études auxquelles accèdent pourtant de plus en plus de filles. La mère a généralement un rôle conciliateur dans les rapports du père avec les enfants. Pour ce qui la concerne, la religion est toujours présente, pratiquée d'une manière plus ou moins rigoureuse. Quant à la modernité, elle est principalement présente dans l'équipement domestique, celui qui relève du domaine de la consommation alimentaire et des loisirs audiovisuels, et souvent en dehors de la volonté de l'intéressé, dans l'organisation de la maison-même, sa distribution et son environnement. C'est à cet endroit que se font les réorganisations de l'espace, pour mieux faire correspondre l'espace à un schéma familial de fonctionnement qui doit encore beaucoup aux traits spécifiques de la famille patriarcale en mutation, en situation d'éclatement progressif, éclatement tempéré cependant par les effets bénéfiques d'une solidarité que n'offre pas sous d'autres formes et en contrepartie la société actuelle.

Ainsi la modernité la mieux acceptée est celle qui apparaît relever d'usages pratiques sans conséquences trop perceptibles dans l'éclatement des rapports familiaux (télévision, appareils ménagers...), alors que ce qui compromet les valeurs de la solidarité (la grande famille) et de l'honneur familial (le caractère sacré de la femme) est nettement rejeté (plan-type trop petit, cuisine mal placée...). Il s'agit d'une attitude sélective dans le rapport tradition-modernité et maison que nous allons voir s'exprimer au niveau des pratiques domestiques dans la maison des lotissements d'habitat économique. Mais c'est d'abord de ces derniers qu'il nous faut maintenant parler.

¹ - Camille LACOSTE-DUJARDIN, op. cit., p. 204.

DEUXIEME PARTIE

**LE COMPROMIS
DU LOTISSEMENT**

Les lotissements d'habitat économique constituent sans doute, au Maroc, l'une des formes d'urbanisation contemporaine les plus décriées. Dans le paysage très composite de la ville marocaine actuelle, ils occupent une place désormais importante. A Casablanca, on estime que l'habitat économique couvre plus du 1/3 de la surface de l'agglomération urbaine et abrite 46% de la population¹. Ces ensembles de constructions se développent à la porte de la ville, en général le long des grands axes de circulation, et leur configuration lointaine n'est pas sans rappeler la silhouette de la ville médinale. Dans la hiérarchie des formes urbaines, on peut les situer entre les bidonvilles et l'habitat clandestin en dur d'une part, et les ensembles programmés par les institutions para-étatiques d'autre part, constitués d'immeubles urbains de type occidental. Sans doute cette hiérarchie formelle recouvre-t-elle d'ailleurs grossièrement la structure des groupes sociaux, et l'on peut dire avec le géographe Robert ESCALLIER que les "espaces (des lotissements d'habitat économique) représentent souvent le coeur populaire de la cité"². L'origine rurale proche de cette population est souvent vérifiée. Ainsi le quartier Sidi-Othman de Casablanca, à la sortie de la route de Marrakech, contient près de 80% d'habitants d'origine rurale.

Deux griefs essentiels touchent ces ensembles d'habitat : le développement anarchique des constructions et la course à la spéculation. Cette condamnation a été jusqu'à présent unanime, formulée aussi bien par les milieux universitaires que professionnels. Michel ECOCHARD parlait en 1955 "d'aspect lugubre"³, en évoquant la Nouvelle Médina et les architectes EL HAWAD et LAHBABI de "destruction du paysage urbain de nos villes", en analysant les lotissements d'habitat éco-nomique dans le premier numéro de la revue " Al Omrane" (1980). De leur côté le sociologue André ADAM et les géographes Daniel NOIN et Robert ESCALLIER formulent une appréciation identique .

Au colloque de géographie sociale de Lyon (1982), Robert ESCALLIER caractérise "les lotissements privés spéculatifs, de type nouvelle médina, d'habitat plurifamilial, comme forme néo-traditionnelle reproduite dans toutes les villes à des milliers

¹ - Le Matin du Maroc, 25 Novembre 1983, "L'avant projet du Schéma Directeur de Casablanca".

² - Robert ESCALLIER, "Espace urbain et classes sociales au Maroc", communication au Colloque de Géographie Sociale de Lyon (1982), publiée dans les Actes, Paris, D. Noin, 1983, pp. 276-289.

³ - Michel ECOCHARD, "Le roman d'une ville, Casablanca", Ed. de Paris, 1955, p. 23.

d'exemplaires. Plan quadrillé, constructions minimalisées et répétitives, spéculation et surélévation des maisons, ensembles laids rapidement dégradés et taudifiés"¹.

Ces opinions très catégoriques sont sans doute autant inspirées par les conditions d'occupation souvent très précaires de ces ensembles, liée à la crise du logement, que par la condamnation du modèle urbanistique lui-même ("nouvelle médina"), sans valeur, aux yeux de ces différents auteurs et acteurs, par rapport à d'autres modèles implicitement pris comme référence.

Une évolution du jugement paraît pourtant se faire aujourd'hui. L'architecte Michel PINSEAU, auteur de l'étude du Schéma Directeur de Casablanca, maintient un jugement très négatif sur l'habitat économique, mais reconnaît comme un échec les "immeubles orientés" construits dans les années 1950, sous l'influence rationaliste du Mouvement moderne, alors que Daniel NOIN les considérait encore en 1971 comme exemplaires².

Ce changement d'opinion est encore plus net si l'on fait référence à la conception de trois opérations en cours à Agadir. Certains choix urbanistiques y sont explicitement inspirés de plusieurs configurations des lotissements clandestins et servent à justifier théoriquement de fortes densités³.

Dans le même sens, il nous semble indispensable d'apporter des éléments d'explication à une "anarchie architecturale" qui, vue sous un autre angle, pourrait être considérée comme l'expression créative de la "compétence de l'habitant" (pour reprendre le concept de Henri RAYMOND), et à une "course à la spéculation" qui pourrait être regardée aussi comme la solution pratique adoptée par les petits propriétaires pour créer indirectement des logements en location que les seules initiatives de l'Etat ne sont pas capables de satisfaire. Ce dernier point est d'ailleurs confirmé par le rapport justificatif du SDAU de Casablanca : "Les attributaires de lot, en mobilisant leur épargne, construisent des logements, non seulement pour satisfaire leurs propres besoins, mais aussi pour nourrir un secteur locatif trop cher pour les populations peu solvables"⁴.

Et de fait, il faut dire qu'à la suite de Michel ECOCHARD, très ferme partisan d'une vaste "entreprise publique" du logement au Maroc, on a trop souvent confondu dans le terme générique "spéculation", à la fois le propriétaire foncier qui crée le lotissement à des fins spéculatives évidentes et le petit propriétaire qui trouve dans la location d'une partie de son habitation la source d'un revenu complémentaire sans intention spéculative manifeste. Il nous semble à ce sujet qu'il faudrait déplacer le point de vue de l'analyse concernant cette production d'habitat.

Sur un autre plan, certains interprètent la vigueur de la vie socio-économique visible dans ces ensembles comme l'expression marginalisée de l'activité de production, à la limite de formes économiques parasitaires, "rétrogrades". On peut se demander (avec

¹ - Robert ESCALLIER, communication citée.

² - Michel PINSEAU, Architecte, Schéma Directeur de Casablanca, Nov. 1983, pp. 34.3 et 34.4 ; Daniel NOIN, "Casablanca", Notes et Etudes Documentaires, Paris, La Documentation Française, 1971.

³ - I.A.U.R.I.F (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile de France), "Trois cités nouvelles autour d'Agadir", Paris, Janvier 1984.

⁴ - Michel PINSEAU, op. cit., p. 34.5.

d'autres) s'il ne s'agit pas de l'éclosion dynamique de formes économiques nécessaires à la consommation populaire que le secteur structuré n'arrive pas à satisfaire. La place "transitionnelle"¹ de certains groupes sociaux qui résident dans ces ensembles et leur accès à des modes de consommation nouveaux (automobiles, mais aussi vélomoteurs, appareils ménagers et audiovisuels (télévisions et magnétoscopes) appellent à la création d'un secteur de services (réparations...) qui trouve précisément son inscription spatiale au coeur même de ces lotissements d'habitat économique. A titre d'exemple concret de l'émergence de ces formes intermédiaires de production, situées à l'interstice du secteur moderne structuré et du secteur traditionnel (encore très vivant dans les médinas), nous apporterons l'exemple des "Michelins", ces babouches, mi-modernes mi-traditionnelles, ainsi dénommées par les Marocains parce qu'on en fabrique la semelle avec des vieux pneus récupérés (Michelin, Goodyear...)

Cette façon créatrice et populaire de reproduire des objets de consommation traditionnels par le moyen de matières modernes récupérées, nous pouvons aussi la percevoir dans la production de l'habitat des lotissements économiques. Cette analogie nous permet de comprendre la production de ces zones autrement que comme production "anarchique". Pour notre part, nous voyons dans ce bricolage l'expression transitoire d'une culture de l'habitat qui se cherche, expression d'autant plus vivace et originale que les contraintes réglementaires formulées par l'Etat auraient tendance à être, pour reprendre une distinction de John F.C. TURNER, non pas "prescriptives" mais "proscriptives"². Leur permissivité involontaire offre à la population résidente suffisamment d'interstices pour que s'affirme la culture de l'habitat marocain et ce, à toute une série de niveaux, qu'il s'agisse de la production (auto-promotion), de l'usage (terrasse...) ou du symbolisme (marquage de la porte...). Cette appréciation mérite toutefois d'être nuancée, car cette permissivité est plutôt relative et sans cesse grignotée par l'intervention du personnel d'Etat contre la "production anarchique" de ces ensembles. On s'efforce en effet d'y régenter la forme architecturale en imposant des plans-types.

Mais avant de voir comment "l'anarchie" de l'habitant a raison du modèle de l'Etat, ou plutôt réussit à le contourner, voyons plus précisément le cadre réglementaire qui organise la conception et la réalisation de ces lotissements d'habitat économique.

¹ - Robert ESCALLIER a produit dans son intervention au Colloque de Géographie Sociale de Lyon une intéressante analyse de classes de la société marocaine. Dans les classes populaires (82%), il distingue le "groupe transitionnel" (14%), le "groupe inférieur" (43%) et le "groupe marginal" (25%). Les lotissements d'habitat économique abritent les deux premiers groupes.

² - John F.C. TURNER, "Le logement est votre affaire", Paris, Seuil, 1979, (édition anglaise : 1976).

CHAPITRE III

HISTOIRE D'UNE FORME URBANISTIQUE

LE DECRET DE 1964

La production des lotissements d'habitat économique est réglementée par un dispositif adopté en 1964 (décret du 26 Décembre 1964)¹. Ce décret complète et aménage une réglementation très ancienne et d'inspiration coloniale, en particulier un décret du 30 Septembre 1953. Ce décret lui-même se substituait à un dahir du 14 Juin 1933. Le décret de 1953 reste toujours en vigueur et on y sent assez nettement l'influence de Michel ECOCHARD. L'exposé des motifs insiste sur l'importance d'un aménagement rationnel et la nécessité de lutter contre les lotissements clandestins.

"Abandonnés à la fantaisie des intéressés, [les lotissements] peuvent constituer des îlots aux formes irrégulières, insalubres, mal desservis ou mal percés, incapables de s'harmoniser par la suite avec un plan rationnel de la ville. Les efforts de l'urbaniste pour guider le développement de celle-ci risquent donc d'être en partie vains, s'il ne dispose pas de pouvoirs suffisants pour contrôler la création et l'extension des lotissements...

Le nouveau texte contient [...] des dispositions destinées à prévenir la constitution de lotissements clandestins"².

Le décret de 1964, pour sa part, s'applique aux "zones d'habitat économique". Ces dernières incluent à la fois des zones d'habitat collectif et des lotissements. Outre un ensemble d'articles intéressant toutes les constructions et concernant essentiellement les dispositions intérieures, le texte du décret fixe les gabarits et le mode de groupement des immeubles d'habitation, nous y reviendrons. Il est tout à fait frappant de voir à quel point cette réglementation va déterminer la forme urbaine dans différents quartiers périphériques des villes grandes et moyennes.

Une remarque générale s'impose à la lecture de cette réglementation : son souci essentiel consiste à ménager l'aération et l'ensoleillement des immeubles. La plupart des articles définissent en effet le prospect des immeubles, c'est-à-dire le rapport entre la hauteur de la construction et sa distance à l'immeuble qui lui est parallèle ou per-

¹ - Décret n°2 64 441, paru au Bulletin officiel 2 739 du 28 Avril 1965, pp. 489 et sq.

² - Dahir du 30 Septembre 1953 relatif aux lotissements et morcellements, exposé des motifs, in "Textes et circulaires juridiques relatifs à l'urbanisme", Rabat, Division de l'Urbanisme, MHAT, (Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire), Novembre 1979, pp. 15-16.

pendiculaire. Cette préoccupation nous semble se situer dans la droite ligne de la conception hygiéniste de l'urbanisme occidental, et l'on doit noter à ce propos que le concept d'ensoleillement n'y est pas abordé en fonction de la place spécifique qu'il occupe au Maroc.

Ce souci hygiéniste rejoint les préoccupations d'ECOCHARD qui, en 1955, agitait le spectre de la tuberculose en décrivant la texture de la nouvelle médina : "Les maisons de un ou deux étages sur rue de 5 mètres construites sur ces parcelles - allant de 55 à 70 m² - n'ont pas d'ouverture sur rues qui ne soient obstruées. Les pièces intérieures ne reçoivent aucune lumière ou la reçoivent de cours qui sont de véritables puits ayant souvent un ou deux mètres de côté"¹.

Cette dernière citation, par la mention qu'elle fait de la cour, appelle la seconde remarque, et non de moindre importance. Le texte de 1964, par son titre I, établit la reconnaissance, pour la réalisation de quartiers nouveaux, de la "maison à patio" (nous verrons plus loin en quoi cette appellation nous paraît abusive). Il lui donne un statut légal, donc une existence officielle comme typologie d'habitat au même titre que l'immeuble collectif ou l'immeuble individuel en bande.

Il nous paraît pertinent d'apprécier ce texte comme une tentative d'encadrement réglementaire du développement "spontané" des nouvelles médinas et, finalement, comme un compromis intégrant à la fois un modèle d'habitat à cour (sur petite parcelle avec implantation maximalisée de la construction) et les exigences de prospect minimales contenues dans les principes hygiénistes de l'urbanisme moderne. Plusieurs articles sont tout à fait éloquents de ce point de vue².

Avant de revenir sur différents aspects du règlement concernant la configuration des immeuble d'habitation, il nous faut signaler le peu d'indications contenues dans le décret à propos du système viaire, en particulier sur sa fréquence. Nous verrons plus loin l'incidence de cette imprécision sur la conception du plan masse des lotissements réalisés.

Un détail nous paraît toutefois digne d'attention et peut être analysé comme une correction, voire une optimisation apportée au maillage viaire des îlots des nouvelles médinas des années 1950, "îlots répétitifs de 14 à 16 mètres de large et d'environ 80 mètres de long, limités sur toutes leurs faces par des voies de 5 mètres de large, ra-

¹ - Michel ECOCHARD, op. cit., p. 53

² - "Art. 26. Superficie minimum des lots : La superficie minimum des lots partiellement constructibles à deux niveaux sera fixée en fonction de l'implantation des patios.

1 - Avec patio jointif au domaine public

a) logement construit sur une face du patio : 60 m²

b) logement construit sur deux faces du patio : 65 m²

c) logement construit sur trois faces du patio : 90 m²

2 - Avec patio non jointif au domaine public

a) logement construit sur trois faces du patio : 100 m²

b) logement construit sur quatre faces du patio : 150 m²

- "Art. 27. Dimensions des patios. La superficie minimum des patios jointifs au domaine public mesurée hors saillie sera de 20 mètres carrés, la vue directe sera de 4 mètres en profondeur et de 5 mètres sur l'alignement. Pour un patio non jointif au domaine public, la superficie minimum mesurée hors saillie sera de 36 mètres carrés avec une vue directe minimum de 6 mètres".

rement par des voies de 8 mètres"¹. Le décret hiérarchise et optimise ce système en distinguant voies carrossables (largeur minimale : 8 mètres) et voies non carrossables (largeur minimale comprise entre 3 et 5 mètres selon la hauteur des immeubles en bordure) dont la longueur maximale est fixée entre 40 et 50 mètres. Cette disposition est manifestement adoptée pour décourager la traversée automobile, car une éventuelle référence au *Derb* (impasse) paraît ici abusive. En effet, si l'effet induit est potentiellement comparable (fermeture de la perspective visuelle), l'intention du législateur n'était pas animée consciemment par cette intention.

Au terme de cette brève analyse des aspects urbanistiques du décret, dont nous verrons ultérieurement différentes applications, il nous faut revenir sur certaines dispositions concernant les unités d'habitation.

ENTRE LE DAR ET L'IMMEUBLE URBAIN

La place accordée à la maison "à patio" à côté de l'immeuble collectif et de l'immeuble individuel en bande traduit la reconnaissance d'un habitat marocain, au moins en apparence, par l'autorisation du "patio". Elle s'accompagne également d'autres possibilités. On peut mentionner en particulier l'accessibilité des terrasses et la possibilité de réaliser des saillies en encorbellement, figures architecturales très familières de l'habitat en médina.

Il est à noter d'ailleurs que l'accessibilité des terrasses n'est pas autorisée pour les immeubles à un niveau avec "patio", dont on suppose que ce dernier remplit également les usages de la terrasse dans le cadre d'un habitat unifamilial. (Il y a là sans doute le respect d'une disposition adoptée par Michel ECOCHARD pour sa solution d'habitat marocain : en effet, cette dernière interdisait, par une légère inclinaison de la dalle de toit, l'usage en terrasse accessible).

Malgré tout, il faut souligner l'ambiguïté de cette réglementation. Elle est à situer sur deux plans.

D'abord au niveau de la destination des étages autorisés. Rien n'est dit sur leur affectation et par voie de conséquence leur efficacité du point de vue des pratiques. Les immeubles réalisés attestent de la partition en plusieurs appartements distincts, disposés à chaque niveau d'étage. Ce dispositif est même implicitement celui qui est prévu par les plans-types élaborés par les délégations régionales du Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (M.H.A.T.) et depuis 1983 par le Ministère lui-même pour tous les lotissements économiques, selon des modèles régionaux. Ce caractère pluri-familial est en rupture avec le modèle d'habitat traditionnel qui est unifamilial, destiné à la famille élargie. Il n'est pas sans le rapprocher de l'immeuble de rapport et introduit un deuxième niveau d'ambiguïté. On peut en effet se poser la question de la valeur réelle du "patio" en regard des pratiques domestiques : son efficacité est pervertie par l'occupation plurifamiliale de l'immeuble qui n'est pas compatible avec la fonction traditionnelle du patio, les vues plongeantes de l'appartement de l'étage en compromettant l'intimité.

¹ - Michel ECOCHARD, *op. cit.*, p. 23.

Enfin cet inconvénient est encore redoublé par la position du patio dans la composition du plan. Il tend à être rejeté latéralement, en coin, à un endroit qui ne lui permet pas d'être le centre distributif de la maison, comme c'est le cas dans la maison traditionnelle. Nous laissons là pour l'instant ce problème pour y revenir plus amplement lorsque nous aborderons dans le détail la nature et la signification des pratiques d'adaptation du plan-type par les habitants eux-mêmes.

Beaucoup de choses ont été dites sur ce décret, en particulier l'ouverture qu'il constituait vis-à-vis des spéculateurs, des grands propriétaires fonciers, permettant de maximaliser le produit de la rente foncière. La question reste ouverte et nous ne l'évudons pas. Mais peut-être ne doit-elle pas nous masquer certains aspects positifs. En effet, par plusieurs de ses dispositions, ce décret nous paraît se démarquer de la vision euroéo-centriste des solutions antérieures, en reconnaissant certaines des pratiques d'urbanisation des nouvelles médinas.

Cela n'est pas négligeable lorsque l'on sait les prétentions universalistes des thèses du Mouvement Moderne. Et de ce point de vue, même si Michel ECOCHARD a entr'aperçu la dimension spécifique du problème de "l'habitat du plus grand nombre" dans un pays du Tiers Monde (à la différence de LE CORBUSIER) en préconisant la solution d'un "habitat marocain", on se doit de souligner qu'il n'envisageait cette solution que comme transitoire, comme étape nécessaire vers l'habitat moderne, c'est-à-dire européen. "Il importait aussi, disait-il, et c'était là la véritable difficulté, d'avoir un *habitat évolutif*, permettant de modifier rapidement le type des habitations suivant l'élévation du standard de vie..."¹. Standard qui appelait dans son esprit des "immeubles orientés", mode d'appellation des barres de type HLM au Maroc.

A la différence, le décret de 1964 nous paraît sanctionner la reconnaissance, sans le dire explicitement, de la spécificité de l'habitat marocain en mentionnant la "maison à patio" comme forme parmi d'autres de l'habitat au Maroc. L'autorisation de terrasses accessibles et d'encorbellements nous paraissent aller également dans ce sens. Aussi n'est-il pas totalement incongru de considérer ce décret comme le moment important d'une rupture - incomplète - avec la domination de modèles urbanistiques et architecturaux exclusivement occidentaux.

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION

L'aspect foncier

Il est utile de donner quelques indications sur la manière dont l'application du décret de 1964 s'effectue dans le contexte marocain. En fait les opérations résultent autant de l'initiative des propriétaires privés que de l'Etat. Leur taille varie en fonction de l'importance de l'agglomération. A Casablanca, les plus grands lotissements d'habitat économique ont comme promoteur l'Etat et avoisinent les 5 000 lots, ce qui donne près de 15 000 logements dans l'hypothèse de la réalisation du plan-type imposé par la délégation du M.H.A.T. (trois niveaux d'habitation). Les opérations privées, quant à elles, ont une taille très variable qui va de la centaine au millier de lots.

En théorie, les opérations de l'Etat présentent les avantages d'un faible prix de terrain viabilisé, à la différence des initiatives privées qui suivent un marché foncier très élevé,

¹ - Michel ECOCHARD, op. cit., p. 103.

en particulier dans les grandes villes. Mais la rapidité de viabilisation et de commercialisation du privé compense souvent la lenteur de la réalisation et la complexité du mode d'attribution dans les lotissements d'Etat. Nos investigations ont montré qu'à Casablanca l'attribution effective des lots ne s'effectuait pas moins de dix ans après l'autorisation de lotir. De plus, cette procédure s'effectue par tirage au sort (en principe), ce qui, compte tenu de la valeur différentielle due à la situation des lots (nous verrons ce point plus loin), pénalise les clients de l'Etat vis-à-vis des acquéreurs dans les lotissements privés, libres du choix de leur parcelle.

L'aspect constructif

Le système des lotissements d'habitat économique est fondé sur ce que l'on appelle abusivement au Maroc "l'autoconstruction". En fait il s'agit essentiellement de la prise en charge par l'acquéreur de la réalisation de son immeuble. A lui de choisir un entrepreneur ou plus souvent un tâcheron pour effectuer les travaux. Souvent, et particulièrement dans les lotissements d'Etat, cette réalisation doit respecter un plan-type d'immeuble, plus ou moins suivi lors de l'exécution.

La conception technique de ces plans repose sur le système constructif dit "poteau-dalle" (qui n'est pas sans rappeler le système "domino" de LE CORBUSIER)¹. Une étude de béton armé doit obligatoirement être produite avec la demande d'autorisation de construire. Elle permet de garantir la fiabilité de la construction, non assurée par les matériaux de remplissage (parpaings et "briques à huit trous") qui n'ont aucune qualité porteuse. Nous verrons ultérieurement les avantages, pour les adaptations du plan, de ce système constructif souvent mal utilisé et à première vue relativement coûteux dans le contexte marocain.

Pour conclure sur ces différents aspects du mode de production, nous en résumerons ainsi les points, à notre sens, essentiels.

La lourdeur et la lenteur des opérations d'Etat, principalement liées à la taille très importante des lotissements et à la procédure bureaucratique d'attribution des lots, contribue à aggraver la pression sur le marché foncier, tandis que par leur souplesse les lotissements privés, réalisés en petites tranches et commercialisés rapidement, profitent de l'étroitesse du marché et participent au mouvement spéculatif.

L'apparition et le développement de lotissements clandestins n'est évidemment pas étranger à l'existence de cette situation. Ce phénomène montre en tout cas qu'une partie de la population, distincte de celle qui peuple les bidonvilles, est en situation potentielle de réaliser des constructions pas moins bonnes que celles des lotissements et qu'elle le fait sur des terrains non viabilisés pour la raison essentielle que l'assise constructible n'existe pas en quantité suffisante.

Par contre, le système dit "d'autoconstruction" paraît relativement bien adapté aux caractéristiques de l'appareil de production du cadre bâti marocain, constitué d'une multitude de petites entreprises et de tâcherons. On peut malgré tout s'interroger sur l'impact, au niveau du coût de construction, des technologies utilisées, souvent mal maîtrisées et sans doute inadaptées à des immeubles qui, en théorie, ne doivent pas

¹ - Ce principe est encore largement utilisé pour la construction des logements en Espagne.

dépasser trois niveaux d'étages¹. D'un autre côté, la souplesse du système poteau-dalle présente l'avantage considérable de faciliter les modifications du plan intérieur et, si son exécution demande une relative maîtrise technologique², il réserve une place relativement importante à l'autoconstruction par le propriétaire du lot.

Le cadre juridique et technique du système ayant été précisé, voyons maintenant la filiation de cet urbanisme et de cette architecture et ses applications dans différentes villes marocaines.

LA FILIATION AU MOUVEMENT MODERNE

Les règles dont nous avons donné un aperçu dans la partie précédente ont valeur générale pour les lotissements économiques, quelles que soient leur taille. On s'aperçoit en fait qu'elles ne couvrent pas de nombreux aspects qui ont trait à la programmation et à l'organisation spatiale d'ensemble de ces zones d'habitat économique. Ainsi l'analyse du grand lotissement Aïn Chock, dans l'agglomération de Casablanca³, a révélé que tout un ensemble de décisions concernant le maillage viaire, sa hiérarchisation, la programmation des équipements et la répartition des types d'immeubles trouvaient leurs justificatifs théoriques hors de la réglementation de 1964. Une comparaison avec l'opération menée en 1959 par Michel ECOCHARD à Sidi Othman montre la proximité des dispositifs d'infrastructure des deux zones et par voie de conséquence la référence aux principes organisateurs de la structure urbaine par la Charte d'Athènes⁴.

Une application pragmatique de la Charte d'Athènes

Le maillage de la voirie primaire (voie de 30 mètres d'emprise) distribue des "unités de voisinages" dont l'élément central est l'école et dont les dimensions maximales n'excèdent pas 900 mètres respectant ainsi une recommandation faite par Michel ECOCHARD. Selon lui, "les dimensions du quartier doivent être telles que l'enfant n'ait jamais plus de 500 mètres à faire pour se rendre à l'école. En outre il peut parcourir ces 500 mètres sans avoir à traverser des voies à circulation mécanique"⁵. Cette disposition n'est naturellement pas sans rapport avec les principes développés par la Charte d'Athènes ; on peut également faire un rapprochement avec les principes organisateurs de la Ville Radieuse de LE CORBUSIER, poursuite d'un travail engagé dès 1920 et publié en 1935⁶. Les quartiers d'immeubles s'y développent sur un maillage de 400 m de côté au centre duquel sont placés les équipements (dont l'école), noyés dans la verdure. C'est ce schéma que reprendra Michel ECOCHARD pour les nouvelles zones "d'habitat du plus grand nombre", créées à son initiative, en premier lieu à Casablanca. Nourri de la Charte d'Athènes ("la lecture honnête de ce petit livre apporte plus à l'urbanisme que tous les cours de nos écoles officielles qui, elles, ignorent ce travail"), Michel ECOCHARD définit des unités de voisinage d'environ 8 000 habitants au centre

¹ - Nos observations sur le terrain faisaient apparaître en particulier le recours à des sections de poteaux surdimensionnées et à la multiplication surabondante de chaînages horizontaux.

² - Réalisation du coffrage des poteaux, mise en place des poutrelles de plancher, réalisation du chaînage périphérique et de la dalle de compression.

³ - Analyse urbaine effectuée au sein de l'AUMA (Architecture et Urbanisme du Monde Arabe), Ecole d'Architecture de Nantes, 1984-1985.

⁴ - Voir Michel ECOCHARD, op. cit., pp. 98 sq.

⁵ - Ibid.

⁶ - LE CORBUSIER, "La Ville Radieuse", Boulogne-sur-Seine, Ed. de l'Architecture d'Aujourd'hui, 1935.

desquelles il place l'école. Conformément aux mêmes principes doctrinaux, la circulation est séparée pour l'automobile et le piéton.

Toutefois, au-delà de cette conception générale, fidèle au grand principes du Mouvement moderne, Michel ECOCHARD va imaginer un système évolutif prenant en compte les "particularités de l'habitat marocain". Cette contribution originale, inspirée par le pragmatisme et une relative bonne connaissance du contexte marocain, le distingue sans doute de LE CORBUSIER. Sa démarche à Chandigahr n'a pas eu cette attention scrupuleuse aux spécificités sociologiques et culturelles des populations à loger.

La proposition d'ECOCHARD conçoit donc, dans un premier temps, un habitat horizontal à cour, formé de "maison de trois pièces avec une cour selon les principes traditionnels", sur une trame carrée de 8m X 8m, auquel se substituerait, dans un second temps, avec "l'élévation du standard de vie", un habitat vertical sur le modèle européen. "Avec ces impératifs, écrit Michel ECOCHARD dans *Le roman d'une ville*, notre plan des quartiers se présentait ainsi : un plan de quartier théorique pouvant recevoir, soit des habitations collectives librement disposées et satisfaisant aux conditions d'orientation et d'isolement nécessaires, soit des habitations individuelles de différentes dimensions, soit même l'habitat précaire appelé bidonville, mais posé sur une infrastructure de quartier définitif, et comprenant déjà aux emplacements prévus une partie des voies, des égouts et un minimum de bâtiments sociaux tels qu'écoles et dispensaires"¹.

Cette conception s'inscrit dans une logique qui tend à présenter la maison à cour, dite "traditionnelle", comme le résidu du sous-développement et l'habitat vertical comme la solution d'avenir pour les populations concernées. Leur "standard de vie futur", dans l'esprit d'ECOCHARD, ne peut avoir d'autre modèle que l'europpéen. Nous ne nous attarderons pas sur la dimension ethnocentrique évidente de ce point de vue.

Il faut souligner par contre l'effet relativement positif qu'a eu le pragmatisme écochardien pour le développement de l'habitat économique au Maroc. On peut en effet considérer que le travail théorique d'ECOCHARD a préparé la réglementation de 1964, qu'elle a contribué à une reconnaissance de la maison à cour dans la production de l'urbanisme actuel. En retour, cette réglementation, au lieu de considérer la maison à cour comme une forme provisoire d'habitat, l'a définitivement fixée et légitimée.

Plusieurs expériences non sans intérêt jalonnent la décennie qui conduit des premières opérations lancées à l'initiative de Michel ECOCHARD, vers 1954, telles Sidi Othman et les " carrières centrales", au décret de 1964. Certaines d'entre elles ont exploré la voie d'un habitat vertical musulman dans le sens envisagé par Michel ECOCHARD : " Des habitations en hauteur ont été étudiées et construites parallèlement au système horizontal. L'immeuble édifié par A.T.B.A.T.-Afrique [...] est un exemple caractéristique d'un type d'habitat en hauteur qui permet, en respectant le mode de vie traditionnel, de réaliser un urbanisme à trois dimensions"². Le projet , effectivement réalisé aux "Carrières Centrales" par Georges CANDILIS dans le cadre de l'association

¹ - Michel ECOCHARD, op. cit., p. 104.

² - Michel ECOCHARD, "Habitat musulman au Maroc", in "L'Architecture d'Aujourd'hui", n° 60, Boulogne-sur Seine, Juin 1955.

créée par LE CORBUSIER, se présente sous la forme d'un immeuble à coursive distribuant des logements à grandes terrasses superposées en quinconce¹.

Evolution du système d'ECOCHARD

Après l'indépendance, le projet de Elie AZAGURY pour la restructuration du bidonville de Derb Jdid (l'actuel Hay Hassani au Sud-Ouest de Casablanca) constitue une expérience intéressante, réalisée entre 1957 et 1961, de fixation d'un habitat marocain à cour. La proposition part du constat de la densification des quartiers horizontaux de Michel ECOCHARD : "Les expériences précédentes réalisées pour les habitants de bidonville prévoient des logements uniquement à rez de chaussée, sans aucune possibilité d'extension. Le résultat fut, dans tous les cas d'accession à la propriété privée, la transformation du patio, seule source de lumière et de soleil, en local fermé et couvert et parfois même la surélévation de l'habitation.

"Pour éviter ces dangers, on admit que tous les types de logements pourraient comporter un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Le propriétaire pourrait ainsi construire un logement de deux pièces, cuisine, salle d'eau et patio, puis s'étendre à l'étage dans l'avenir. L'Etat, par contre, construirait d'emblée la totalité du volume bâti, prévoyant deux logements distincts à chaque niveau, n'ayant aucune vue l'un sur l'autre et destinés à deux familles différentes"².

L'idée d'un habitat sur cour, mais à plusieurs niveaux, se voit donc acceptée dans le cadre de cette réalisation : elle constitue la reconnaissance d'un état de fait qu'il s'agit de maîtriser par une organisation spatiale rationnelle, dont on retrouvera plus tard l'énoncé des principes dans le décret de 1964.

Ce glissement par rapport à la solution de l'habitat horizontal à cour d'ECOCHARD n'entre pourtant pas en contradiction avec les principes d'aménagement généraux qu'il a définis. Le quartier Derb Jdid-Hay Hassani, prévu pour une population de 25 000 habitants, comporte en effet trois unités de voisinage de 8 000 personnes organisées selon les principes modernes préconisés par ECOCHARD.

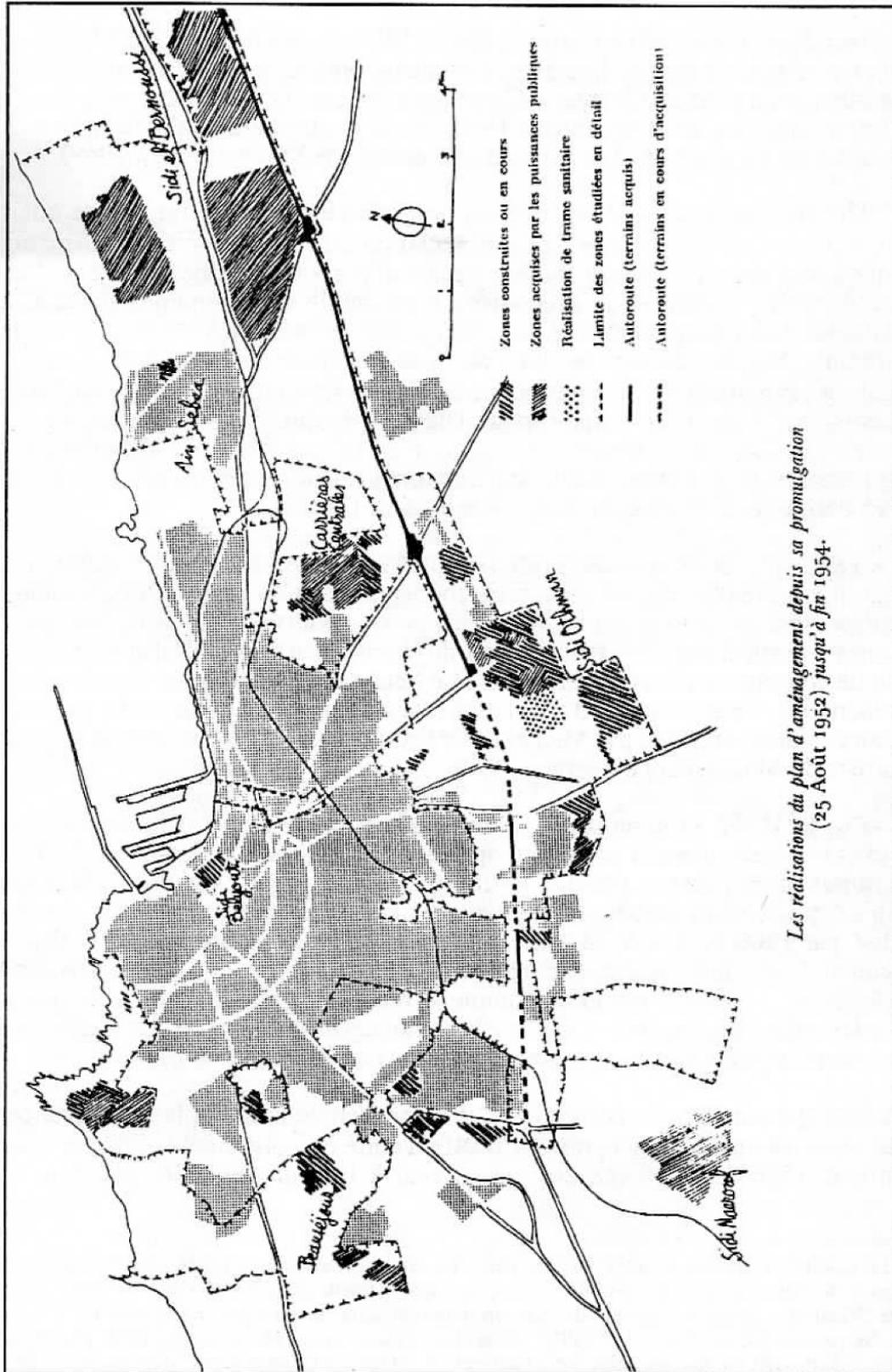
Respect des principes d'aménagement et variétés dans les formes de l'habitat participent d'ailleurs des idées du chef du Service de l'Urbanisme et de l'Architecture du Maroc : "Si l'habitat peut avoir des formes diverses ou évolutives, *l'organisation des quartiers doit être permanente* (souligné par nous) et comporter dès le départ les aménagements nécessaires à une vie sociale pleinement développée: voirie, espaces libres, bâtiments publics se retrouveront donc à toutes les étapes de transformation de l'habitat"³.

¹ - CANDILIS - JOSIC - WOODS, "Une décennie d'architecture et d'urbanisme", Paris, Eyrolles, 1968.

² - "Le Derb Jdid (Hay Hassani), Casablanca, Elie AZAGURY, Architecte", in "L'Architecture d'Aujourd'hui", n°87, Boulogne-sur Seine, Décembre 1959-Janvier 1960.

³ - Michel ECOCHARD - "Habitat musulman au Maroc", art. cit.

Fig. 3 Le travail de Michel ECOCHARD à Casablanca (source : Michel ECOCHARD, 1955)



Objet d'une intervention continue depuis 1927, le quartier Yacoub El Mansour à Rabat a été pour sa part un lieu d'expérimentation permanente pour la production du logement économique. Comme à Casablanca, Michel ECOCHARD y met en oeuvre sa trame sanitaire, dans les années 1950, ce qui contribuera à ralentir la formation des bidonvilles, mais pas à la résorber totalement (6 200 familles en 1969).

1970 marque le début d'un nouveau programme d'intervention sur ce quartier, conçu par le C.E.R.F. (Centre d'expérimentation , de recherche et de formation)¹. Fondée sur une analyse assez fouillée de la réalité sociale, économique et culturelle du bidonville, l'orientation préconisée reste fidèle aux principes de la Charte d'Athènes et à l'adaptation que lui a donné Michel ECOCHARD pour le contexte marocain. Sur un certain nombre de points, l'étude réalisée pour Yacoub el Mansour² apporte des précisions qui ne seront pas sans influencer la conception des grandes opérations de lotissement d'habitat économique engagées dans les années 75. Les affinements concernent trois aspects : le quartier et ses équipements, la procédure d'autoconstruction, les plans-types et les plans évolutifs et, en dernier lieu, l'influence traditionnelle dans l'habitat.

A l'exemple de la fameuse grille DUPONT conçue en France, le C.E.R.F. met au point une grille d'équipements urbains fondée sur des "normes optima" rapportant l'équipement inventorié au nombre de foyers desservis. Cet outil fabrique ses normes à partir d'enquêtes réalisées sur différents quartiers de Rabat et intègre par voie de conséquence un certain nombre de lieux publics inexistant dans les normes occidentales. Cette tentative d'adaptation à la culture urbaine marocaine poursuit la rupture relative engagée par Michel ECOCHARD vis-à-vis de l'universalisme ethnocentriste du Mouvement moderne.

Ainsi le *M'sid* et la mosquée, le moulin à grain, le four à pain et le *hammam* trouvent-ils leur place à côté du dispensaire, de la station d'essence, de la gare d'autobus et de l'agence postale. A titre d'exemple on peut préciser que le four à pain est prévu pour desservir 300 ménages tandis que le hammam est sensé être utilisé par 1500 foyers. Si la grille emprunte l'obsession normative à l'urbanisme occidental, au moins le fait-elle dans une optique qui, en deçà d'un "standard de vie" "idéale", moderne, prend en compte la réalité des pratiques urbaines dans les grandes villes marocaines. On a ici les avantages de la norme (la garantie d'un minimum) en même temps que son adéquation relative aux besoins.

En ce qui concerne la composition urbaine, l'étude assimile le quartier à ce qui était dans les aménagements d'ECOCHARD "l'unité de voisinage"³. Chaque quartier contient 1500 familles (ce qui correspond à la fourchette des 6 000 à 9 000

¹ - Le C.E.R.F. a été créé en 1969 lors des nouvelles orientations adoptées par le Ministère de l'Intérieur au cours du plan quinquennal 1968-1972. Il est placé sous la tutelle de la D.U.H. (Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat) et constitué d'équipes de recherche pluridisciplinaires (voir Saâd BENZAKOUR - "Essai sur la politique urbaine au Maroc, 1912-1925", Casablanca, Les Editions Maghrébines, 1978, pp. 201 sq.)

² - C.E.R.F. (D.U.H du Ministère de l'Intérieur) - "Données et programme d'intervention dans un bidonville de Rabat : YACOUB EL MANSOUR", Rabat, 1970.

³ - Il faut dire à ce propos qu'ECOCHARD n'est pas tout à fait cohérent : il assimile quelquefois quartier et unité de voisinage, leur donnant une population de 6 à 9000 habitants et d'autres fois quartier et "cité satellite", composés de quatre à cinq unités de voisinage, soit 40 000 habitants ("Le roman d'une ville", op.cit., pp. 99-100).

PL. 5 En haut, l'habitat horizontal de Michel ECOCHARD et l'habitat marocain vertical de Georges CANDILIS (photos M. Ecochard) ; en bas, l'opération Hay Hassani de Elie AZAGURY (photos aériennes Velbecke)



habitants indiquée par ECOCHARD) et s'inscrit dans une maille carrée (dimension entre voies automobiles 450m X 450m) ou rectangulaire (750m X 300m). L'école occupe une position centrale dans ce maillage et les quelques vingt hectares de chaque unité reçoivent une unité de 375 lots bifamiliaux et trois unités de 270 lots en autoconstruction. La superficie des lots s'étend de 60 m² à 150 m², échelonnée de 10m² en 10 m² (60, 70, ...130, 140, 150 m²).

L'autoconstruction constitue le second aspect innovant de ce projet. Jusque-là l'autoconstruction n'était pas un mode de production de l'habitat reconnu explicitement par l'Etat dans le cadre de ses opérations. En 1955, ECOCHARD ne prenait en considération que le "recasement provisoire de bidonvilles", la construction traditionnelle à rez-de-chaussée (pièces sur patio fermé), [et] les immeubles en hauteur : de conception européenne avec ouvertures sur l'extérieur ou de conception traditionnelle avec ouvertures sur patios superposés"¹.

Le projet Hay Hassani de Elie AZAGURY distinguait pour sa part, en 1958, des logements d'Etat réalisés sous forme d'immeubles, d'individuels en bande ou de logements bifamiliaux avec ou sans patio et, par ailleurs, des lots équipés, vendus accompagnés de plans "fournis gratuitement par l'Etat". Cette dernière mesure constituait une innovation qui allait être reprise dans les autres opérations de l'Etat.

Dans le programme envisagé à Yacoub el Mansour en 1970, l'autoconstruction, admise dès le départ, est, selon le rapport du C.E.R.F., un des points essentiels de cette opération"². L'absence d'une masse de crédits suffisants et la volonté d'empêcher un "durcissement dans des conditions défavorables" sont présentées comme les raisons de ce choix. A cet effet, des lots individuels allant de 60 m² à 150 m² sont mis à la disposition des familles. On leur fournit également des plans-types, dont la conception intègre dès le départ l'idée d'une exécution par tranches successives, ils sont donc évolutifs.

L'existence à cette époque du règlement de 1964 pourrait laisser penser que la prescription des plans-types est superflue. En fait l'administration a déjà fait le constat de la transgression générale du règlement : "Il serait possible de suivre la coutume des quartiers clandestins et des bidonvilles durcis en laissant aux bidonvillois attributaires d'un lot le soin de régler avec le maâlem (maçon) le problème de la composition et de la disposition du logement. Mais il est apparu que des plans-type devaient être imposés aux constructeurs parce que le maâlem et le propriétaire ne respectaient en général pas les règlements d'urbanisme. En effet, le propriétaire désire couvrir à 100% son terrain, au mépris d'un minimum d'hygiène, de lumière et de ventilation et valoriser son lot au maximum ; le maâlem, lui, ne connaît que les plans traditionnels peu propices à la surélévation sur des petites surfaces. C'est pourquoi il est proposé pour chaque type de lot, un choix d'au moins deux plans différents par leur disposition et leur composition. Le choix fait, le bidonvillois devra le respecter au moins dans ses grandes lignes"³.

L'obligation du plan-type, initialement imposé pour le recasement des bidonvilles, le sera bientôt pour de nombreux lotissements réalisés par l'Etat, en particulier à

¹ - Michel ECOCHARD, "Habitat musulman au Maroc", art.cit.

² - C.E.R.F., op. cit., Rabat, Février 1970.

³ - C.E.R.F., op. cit., p. 43

Casablanca et Marrakech. En 1983, le Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire devait pour sa part diffuser, par l'intermédiaire du principal distributeur de prêts HBM, la Banque Populaire du Maroc, les plans-modèles destinés à tous les acquéreurs de lots et bénéficiaires de prêts, aussi bien pour les lotissements de l'État que les lotissements privés. Suite au faible écho trouvé par ces documents, le cahier des charges des lotissements les plus récents donnait à l'architecte la mission d'établir, avec les attributaires, des plans conciliant à la fois la volonté du client et le respect du règlement de 1964. Nous reviendrons sur cette question des plans-types dans un chapitre spécialement consacré à ce sujet.

Enfin, un dernier aspect du projet de Yacoub el Mansour fait l'objet d'une réflexion approfondie: elle a trait à l'influence traditionnelle dans l'habitat . Evoquant l'introversion de la maison traditionnelle, le C.E.R.F. note la reproduction de cette disposition dans les bidonvilles durcis "où le patio, faute de place, est réduit à son plus strict minimum, tentant d'assurer malgré tout ses fonctions de distribution, d'éclairage et de ventilation. Ce n'est qu'à partir du premier étage que timidement les ouvertures se font sur l'extérieur. Elles restent cependant insuffisantes"¹.

Les raisons en sont attribuées à la densification urbaine, liée à la pression démographique : "la ventilation et l'éclairage de la maison devenue immeuble s'opèrent par un puits central de quelques mètres carrés de surface. C'est le manque d'évolution des logements sur dix ans ou plus qui amène, dès le départ, *une erreur de conception* ". Ce constat justifie le recours au plan évolutif et convainc le C.E.R.F. qu'il est "vain de chercher très longtemps des plans alliant les avantages du plan traditionnel et les avantages des logements collectifs ". Comme alternative, le C.E.R.F. se déclare partisan de "fournir des plans de logement collectifs dont le propriétaire bâtissant d'abord le rez-de-chaussée pourra "empiler" les niveaux jusqu'aux limites de résistance technique de l'ensemble de la construction et en fonction des règlements d'urbanisme".

Ce texte, d'une certaine manière, règle son compte à l'habitat traditionnel et inaugure, dans les lotissements d'habitat économique, la forme d'un immeuble collectif nouveau, adapté à des parcelles relativement faibles en superficie. Sa typologie est essentiellement définie par l'esprit et les dispositions concrètes du décret de 1964 et recevra différentes expressions spécifiques sous la forme de plans-types, dans le cadre de la création des lotissements économiques.

Ces quelques jalons nous ont permis de saisir les aspects essentiels de l'évolution du concept d'habitat économique. On repère ainsi l'origine fondatrice du modèle établi par Michel ECOCHARD qui subit ensuite différentes modifications au cours d'opérations ayant valeur d'expérimentations.

LES PRINCIPALES TYPOLOGIES D'IMMEUBLES

Conçu au départ pour des réalisations relevant de la puissance publique, le système est par la suite généralisé à l'ensemble de la production du logement aidé par l'État, y compris lorsqu'elle relève de lotissements privés. La réglementation de 1964 apparaît, à

¹ - Ibid., p. 62

cet effet, venir préciser le Dahir du 30 Septembre 1953 relatif aux lotissements, tout particulièrement en ce qui concerne l'habitabilité des logements construits (titre I) et les différentes formes d'implantation sur les lots.

Trois catégories d'immeubles sont ainsi définies, concrétisant la typologie des immeubles d'habitat économique :

- "Immeubles à un ou deux niveaux édifiés sur les lots partiellement constructibles" (logements à patio) (titre II),
- "Immeubles en bande à deux niveaux sur terrains entièrement constructibles" (titre III)

Ces deux catégories pouvant dans certaines conditions être édifiés sur plus de deux niveaux (titre IV),

- "Immeubles collectifs édifiés dans le cadre d'un groupe d'habitation" (titre V).

Le quartier Sidi Othman, situé au Sud-Est de Casablanca sur la route de Médiouna, donne une idée assez bonne de la forme urbaine résultant du groupement des deux premiers types d'immeubles. A l'Ouest du noyau réalisé par la Société SADNI sous la direction de Michel ECOCHARD dans les années 1950-1955, forme première des lotissements économiques, se profile l'immense cité Jemaâ. Cet ensemble réunit une série de lotissements de petite et de moyenne importance relevant de l'initiative privée. Leurs morphologies résultent du groupement des immeubles en bande ou des immeubles à patio. On peut citer ainsi le lotissement Jamila, formé d'immeubles du premier type, et le lotissement Khalid formé d'immeubles du second type.

Ces opérations, qu'elles soient publiques ou privées, se font souvent en auto-construction. Il en existe néanmoins un certain nombre qui sont réalisées par des organismes parapublics telle la CGI (Compagnie Générale Immobilière) dépendant de la CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion). Ce type d'initiative s'inscrit dans la lignée du lotissement de Sidi Othman réalisé par ECOCHARD et mentionné plus haut. A Casablanca, la cité Ferrara promue par la CGI et conçue par l'architecte CHARAI en constitue une illustration. Dans ce cas, la totalité de l'aménagement et de la construction est réalisée par l'organisme promoteur, puis vendu en accession¹.

Enfin, le dernier type d'immeubles, collectifs, s'intègre la plupart du temps dans des opérations de l'Etat ou para-étatiques, comme celles qui sont conduites par les ERAC (Etablissement Régional d'Aménagement et de Construction) créés à partir de 1974 ². Quelquefois réalisés en ensemble autonome, ces groupements trouvent souvent place dans les grandes zones économiques créées à l'initiative de l'Etat et remplissent alors une fonction architecturale et urbanistique sur laquelle nous reviendrons en analysant un certain nombre d'exemples de lotissements : ils servent d'immeubles-écrans fermant toute ouverture visuelle sur les habitations économiques qu'ils masquent.

Finalement, c'est donc un nombre important d'opérations, de différente nature, qui vont entrer dans le cadre réglementaire de 1964 : lotissements privés, lotissements para-

¹- Deux études intéressantes abordent la conception et l'appropriation de ce type de réalisation : Adnane RAFAI, "Casablanca, étude comparative de deux typologies architecturales : Nouvelle Médina et lotissement périphérique", TPF, Ecole d'Architecture de Nantes, 1986 et Sylvie GEIDEL, "Etude des pratiques transformatrices dans le logement économique (Casablanca)", TPF, Ecole d'Architecture de Paris-Belleville, 1989.

² - Dahir du 21 Mai 1974.

PL. 6 La cité Jemâa à Casablanca : axe majeur et rue secondaire

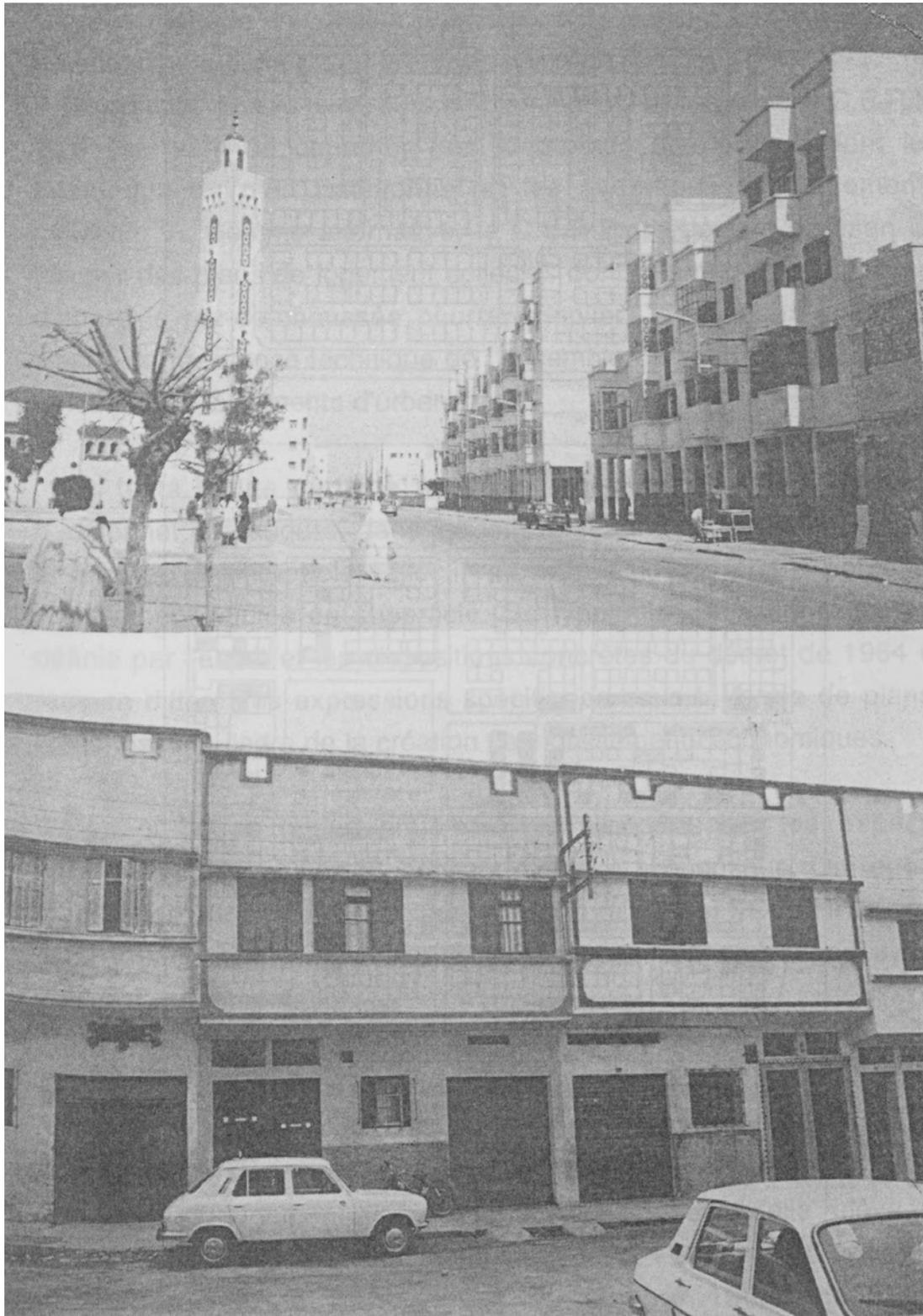
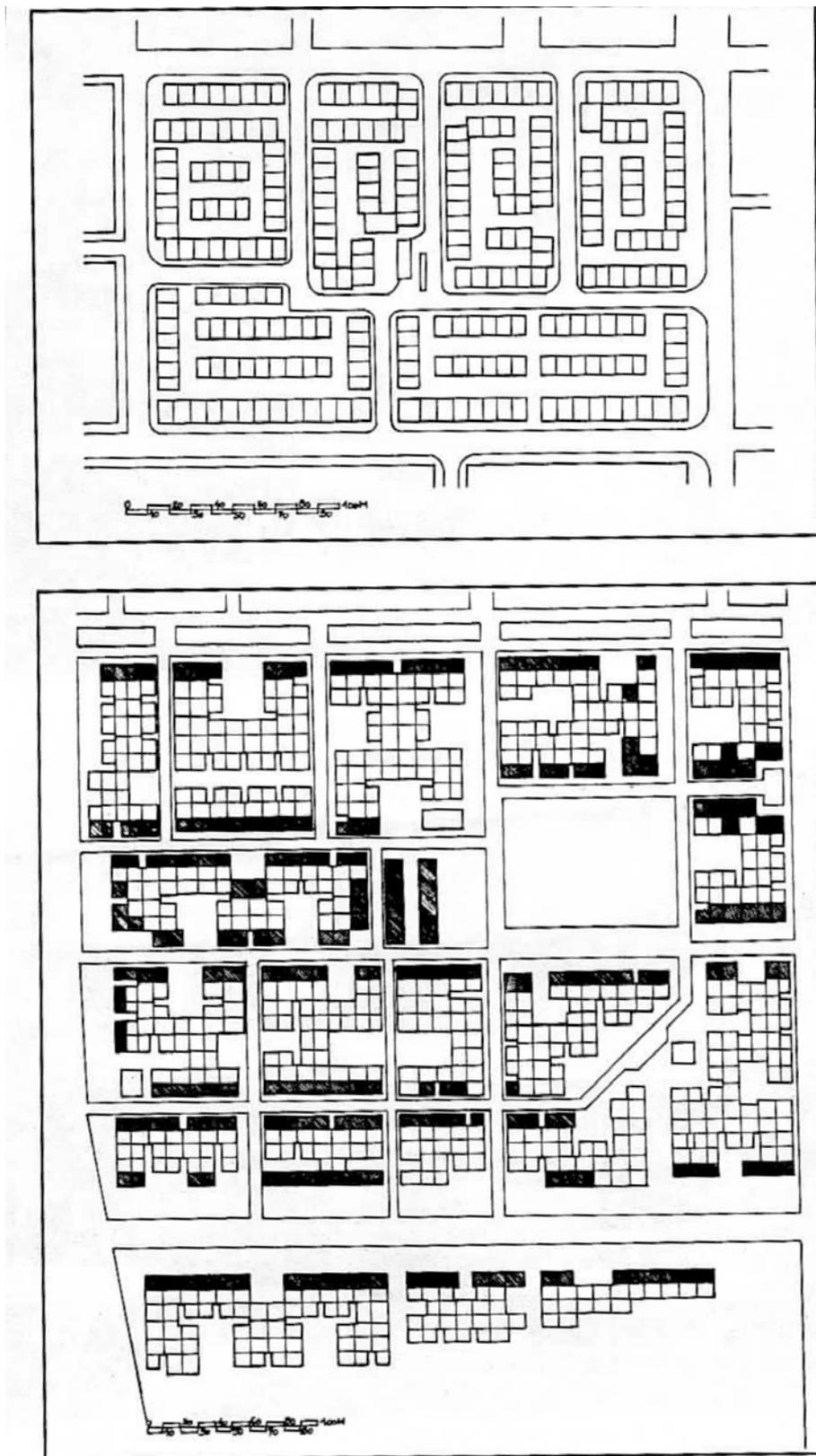


Fig. 4 Deux lotissements privés dans la cité Jemâa à Casablanca ; en haut Jamila 5 (maisons en bandes), en bas Khalid (maisons à patios)



étatiques, recasement de bidonvilles, les uns et les autres réalisés en autoconstruction, mais aussi opérations d'habitat promues par des organismes privés ou para-publics, en individuels groupés ou en immeubles. Nous nous proposons d'en examiner quelques-unes, produites depuis 1970, et d'en étudier l'évolution morphologique.

LA FORME URBAINE ET SON EVOLUTION

Notre attention s'arrêtera plus particulièrement sur des lotissements économiques réalisés en vue de l'autoconstruction (dans la mesure où les habitations qui y sont édifiées intéressent plus particulièrement notre recherche) et, encore plus précisément, à deux lotissements produits par l'Etat ou les organismes qui lui sont liés, le lotissement Aïn Chock à Casablanca et la cité Al Massira à Marrakech. Ces deux exemples illustrent bien, parmi d'autres qu'il aurait été possible de retenir, le passage de la trame inspirée par Michel ECOCHARD, dans le respect des principes de la Charte d'Athènes, à un aménagement urbanistique reconduisant un certain nombre de principes de l'art urbain du début du siècle, tel qu'appliqué au Maroc par Henri PROST¹.

Ces deux opérations sont séparées dans leur réalisation par plus d'une dizaine d'années. Aïn Chock a débuté en 1975 et Hay Al Massira en 1985. Elles ont des tailles qui, à défaut d'être totalement comparables, les placent dans la catégorie des grands lotissements d'habitat économique. Aïn Chock accueille en effet plus de 3 800 lots tandis que chacune des deux tranches de Hay Al Massira en comprend environ 3 000. L'une et l'autre de ces opérations est le résultat de la nouvelle politique en matière d'habitat engagée avec le quinquennat 1973-1977, créant d'une part le F.N.A.E.T. (Fonds National pour l'Achat et l'Equipement de Terrains)² et favorisant d'autre part l'autoconstruction.

Deux aspects essentiels distinguent le lotissement Aïn Chock de la cité Al Massira : le principe d'aménagement global de la zone d'une part, et le mode de découpage parcellaire ainsi que la procédure d'élaboration des plans d'habitation d'autre part.

A Aïn Chock, la Délégation Régionale de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Casablanca, maître d'oeuvre du projet, a mis en oeuvre la tradition urbanistique qui s'est développée à partir de la trame sanitaire d'ECOCHARD, modifiée peu à peu par les leçons tirées des expériences dont nous avons parlé plus haut.

Une lecture attentive du plan du lotissement permet d'identifier à l'intérieur de la maille viaire les différentes "unités de voisinage" ou "unités de quartier" constitutives du lotissement. Elles s'inscrivent en effet à l'intérieur du réseau des voies de 30 mètres et ont comme noyau un groupe scolaire. Une irrigation secondaire, faite de voies de 20 mètres et de 10 mètres, dessert ensuite les différents îlots constitutifs de l'unité de quartier. Ces îlots ont une dimension moyenne de 150 X 150m et incluent un certain nombre de parcelles de 100 m² (de 60 à 100), correspondant aux lots partiellement constructibles définis au décret de 1964. Certaines parcelles sont directement accessibles de la rue et d'autres sont desservies par des "voies non carrossables", espacements libres entre les rangées de parcelles dont la dimension, ici équivalente à la

¹ - "Henri PROST", in "Urbanisme", n°88, Paris, 1965, pp. 2-39.

² - Dahir du 8 Janvier 1973, voir à ce sujet Saad BENZAKOUR, op. cit., p. 208.

largeur-profondeur des parcelles carrées, est également définie par le décret de 1964 ¹. Nous verrons plus loin les ambiguïtés et les inconvénients de ces entre-deux sans statut très clair.

En bordure de la grande voie périphérique inter-quartier de 40 mètres qui traverse le lotissement d'Est en Ouest, une bande d'environ 50 mètres est réservée à la réalisation d'immeubles collectifs. Il s'agit en réalité d'un dispositif d'immeubles-écrans qui va se généraliser dans toutes les zones de lotissement : inexistant dans toutes les premières opérations, ils font leur apparition dans les années 75. Le recours à cette implantation est essentiellement justifiée par le constat d'anarchie dressé par les architectes et les urbanistes de l'administration à propos des immeubles réalisés en autoconstruction, et par la nécessité de réaliser un front bâti continu permettant de les rendre invisibles depuis les voies principales. Dans un certain nombre de lotissements présentant des programmes sensiblement différents, sans collectif, les parcelles réservées aux villas remplissent le même rôle de séparation entre la voie publique et le "désordre" des parcelles autoconstruites. Plus ou moins artificiel et rapporté dans les opérations des années 1975, le dispositif va être systématisé avec le retour de l'art urbain mis en oeuvre ultérieurement, notamment à Hay Al Massira.

En dehors de cette implantation nouvelle d'immeubles-écrans, on peut estimer que l'aménagement global dans sa conception reste marqué par le modèle urbanistique d'ECOCHARD.

Les parcelles mises en vente sont, en ce qui les concerne, toutes de mêmes dimensions, de 10m X 10m soit 100 m² et entrent dans la catégorie des lots partiellement constructibles. Cette limitation varie toutefois avec la position de la parcelle par rapport à ses voisines et par rapport au domaine public. Ainsi, lorsque la parcelle offre deux façades sur rue, elle peut se dispenser du patio. Celui-ci est au contraire rendu obligatoire dès le moment où le lot est encastré entre trois maisons mitoyennes.

En fonction de ces différentes situations parcellaires, l'administration impose des plans-types qui, à vrai dire, offrent peu de variantes. Les documents fournis à l'attributaire définissent non seulement l'organisation interne de l'immeuble, mais également l'architecture de ses façades. L'administration s'efforce par ailleurs de les faire respecter en multipliant les contrôles sur le terrain.

La cité Al Massira de Marrakech présente, dix ans plus tard, un aménagement nettement différent. Il semble avoir valeur d'exemple aujourd'hui pour le Maroc. Le lancement de ses travaux coïncide en effet avec un discours royal prononcé le 14 Janvier 1986, qui confirme certaines prises de position du souverain formulée dans une allocution antérieure datant de 1979. Lors de ce premier colloque, consacré à "l'habitat, l'urbanisme, la protection de l'environnement et l'authenticité marocaine", Hassan II insistait sur la "marocanité" qui devait imprégner l'architecture de son royaume².

¹ - Décret de 1964, relatif aux zones d'habitat économique, art. 28 in "Textes et circulaires juridiques relatifs à l'urbanisme", op. cit., p. 38.

² - Discours de SM le Roi Hassan II, ouvrant le colloque sur "l'habitat, l'urbanisme, la protection de l'environnement et l'authenticité marocaine", prononcé à Marrakech, le 18 Décembre 1979.

PL. 7 Le lotissement Aïn Chock au sud de Casablanca : en haut, les premières maisons d'habitat économique en construction (1984) ; en bas, les immeubles d'habitat collectif faisant écran aux maisons (1989)



Fig. 5 Plan de masse du lotissement d'habitat économique Aïn Chock
(source : M.H.A.T.)

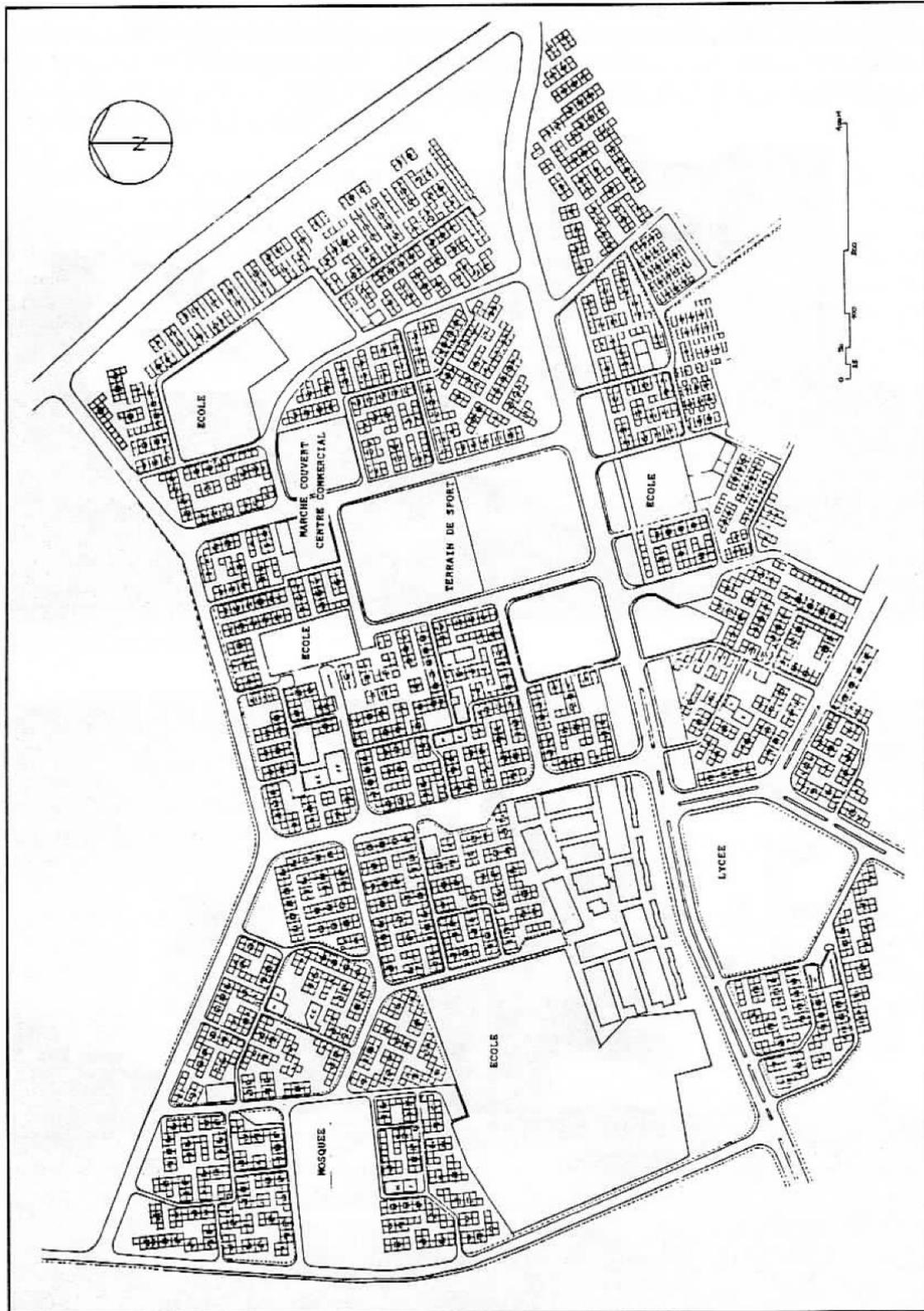


Fig. 6 « Ilot » du lotissement Aïn Chock, bordé d'une voie de 30 m, d'une voie de 20 m, de voies de 10 m et pénétré de « voies de dessertes non carrossables »

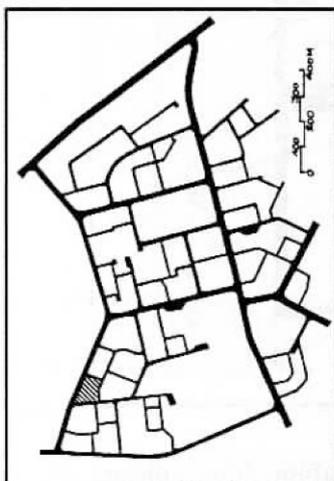
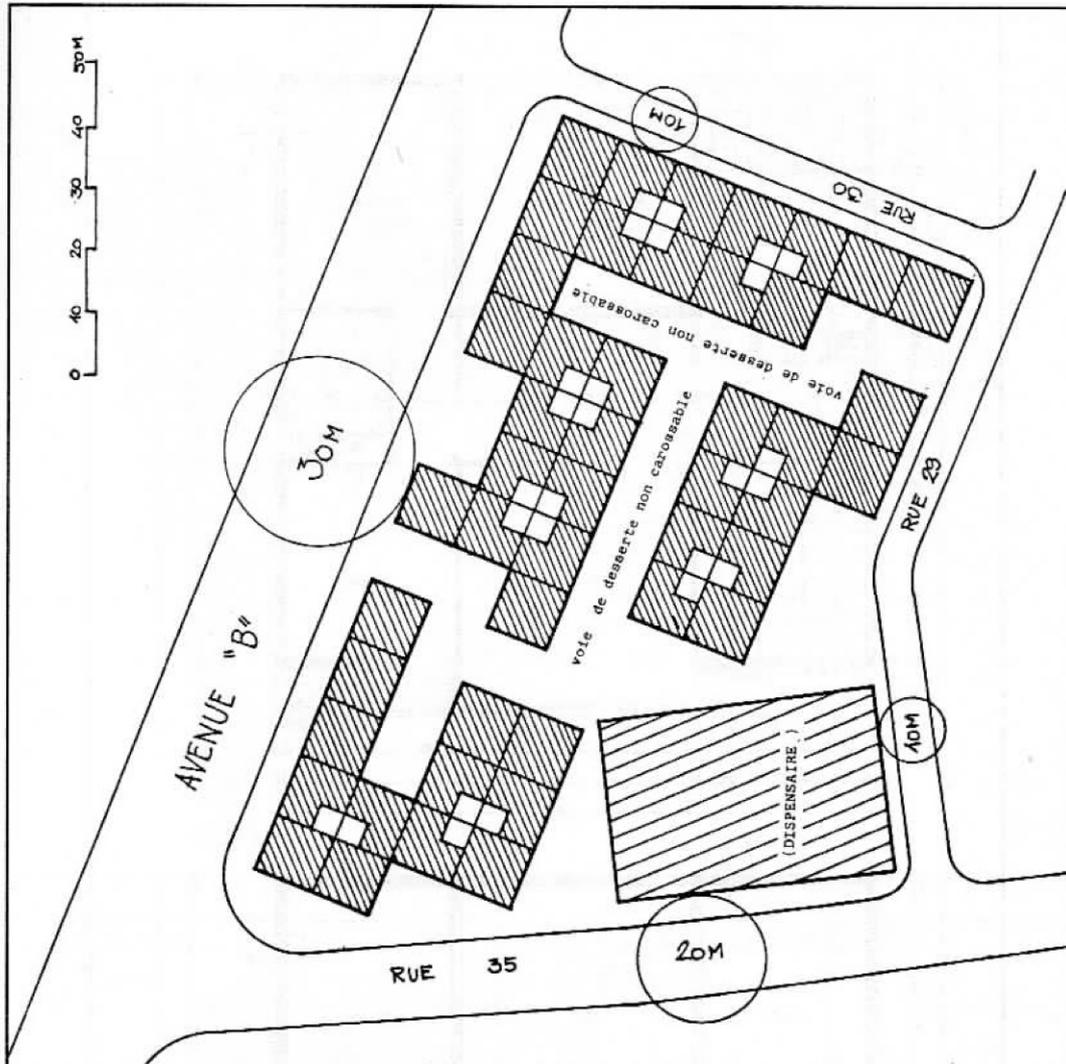


Fig. 6 "Ilot" du lotissement Aïn chock, bordé d'une voie de 30m, d'une voie de 20m, de voies de 10m et pénétré de "voies dessertes non carrossables".

Fig. 7 Plan-type d'immeuble pour le lotissement d'habitat économique Ain Chock (source M.H.A.T.)

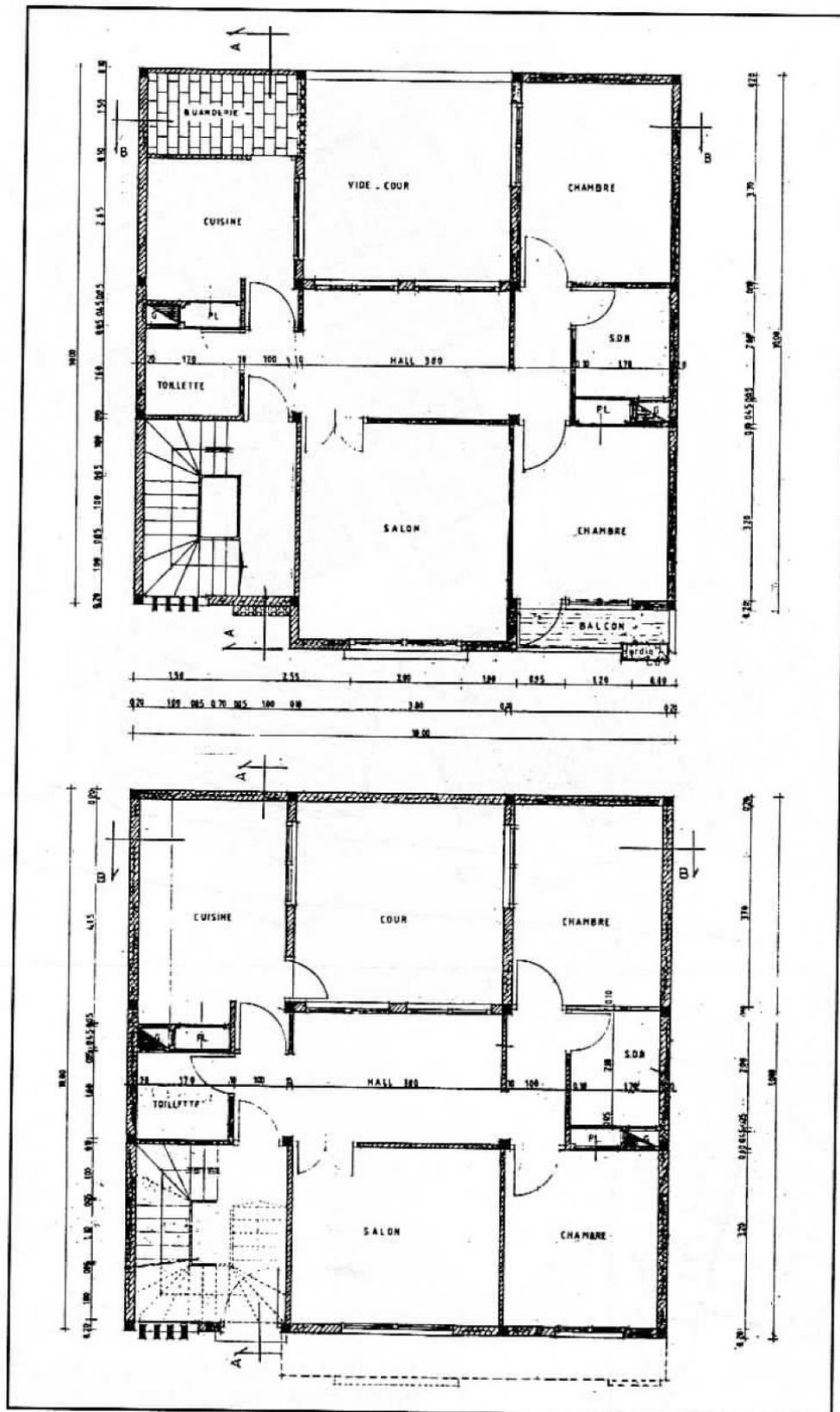
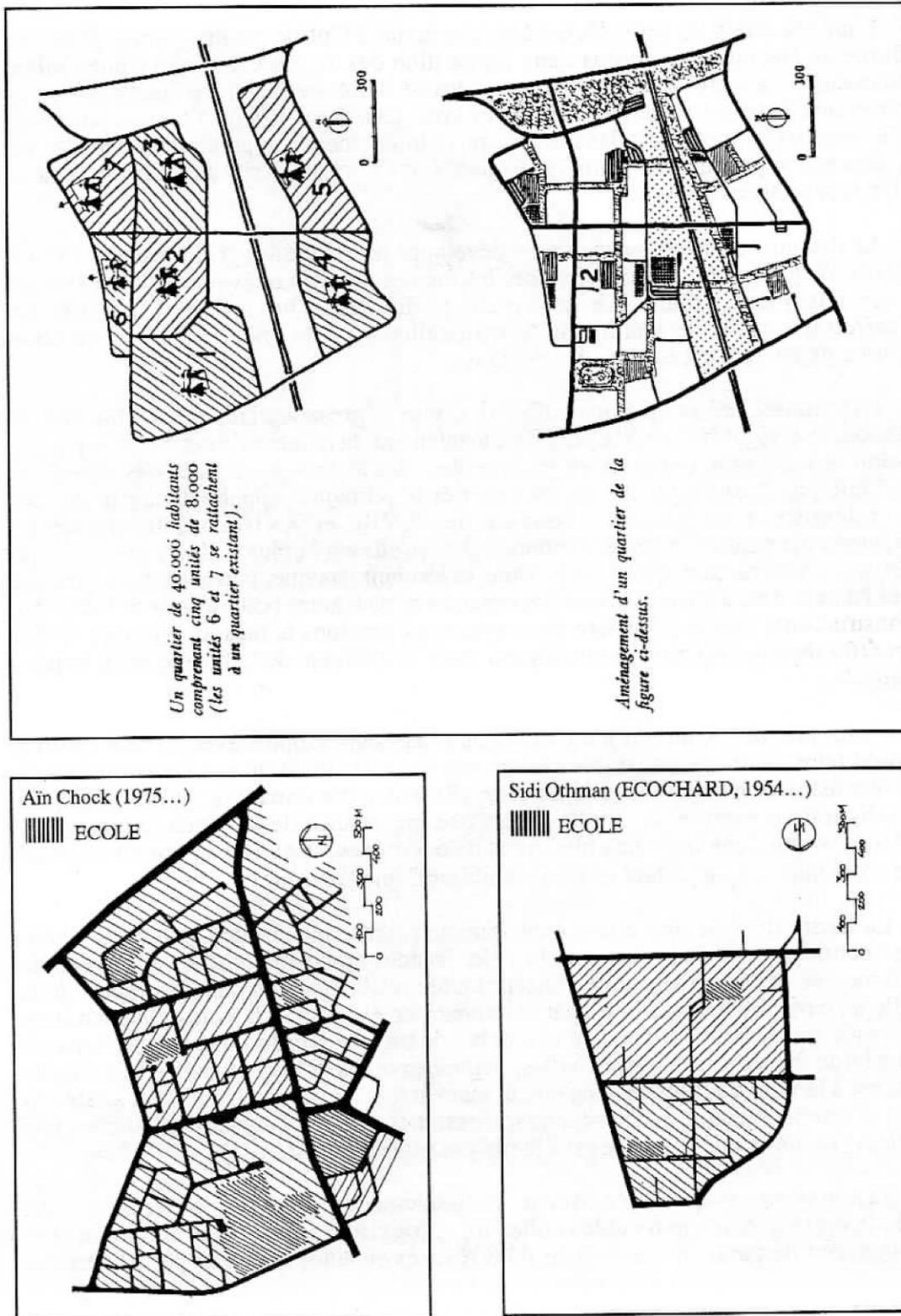


Fig. 8 Rapprochement des opérations d'Aïn Chock (1975...) et de Sidi Othman (Michel ECOCHARD, 1954...) avec le schéma de principe d'ECOCHARD pour l'aménagement de nouveaux quartiers (*Le roman d'une ville*, 1955).



L'un des effets de cette déclaration, conjugué à l'influence du courant post-moderne en Occident, s'exprima dans l'apparition des signes extérieurs d'une arabité marocaine : auvents de tuiles vertes au-dessus des ouvertures, marquage des acrotères avec le même matériau, ouvertures avec arcs polylobés ou à lambrequins, etc. Ce marquage, inexistant dans les premiers lotissements, apparaît déjà dans les façades accompagnant les plans-types pour Aïn Chock prescrits aux attributaires au début des années 1980.

Le discours de 1986, pour sa part, développe les intentions esquissées en 1979 ¹. Outre l'organisation de la profession, les thèmes abordés relèvent de l'habitat et de l'aménagement urbain. Le souverain y dit l'égal intérêt qu'il accorde au "raffermissement de l'authenticité marocaine" et à la "nouveauté" en matière d'urbanisme, d'édification et d'esthétique.

La première préoccupation de Hassan II vise à "préserver l'identité architecturale nationale et régionale du Maroc". Paradoxalement, la défense de cette nécessité qui, selon le souverain, concerne en premier lieu "les artères principales des villes", et qui fait que "l'esthétique des façades est très importante", appelle de la part du Roi la référence à l'urbanisme classique des XVII^e et XVIII^e siècles français : "Quiconque aura vu la place Vendôme, dira qu'elle est la plus belle du point de vue forme et architecture. Nous ne pensons cependant pas que, parmi vous, il y en ait qui l'auraient vu à partir de l'une des terrasses avoisinantes pour découvrir toutes les constructions situées à l'arrière de ce que nous appelons la façade. L'envers révèle en effet des constructions anarchiques, mais l'esthétique de la façade reste impeccable"².

Voilà une réflexion qui n'est sans doute pas sans rapport avec le rôle qu'on a voulu faire jouer aux immeubles-écrans vis-à-vis des lotissements économiques en autoconstruction. Mais, au-delà de cette allusion, cette remarque introduit, dans la configuration externe de la ville arabe, une importance de la façade inconnue au Maroc, sinon dans les villes modernes qu'ont créées LYAUTEY et PROST à l'écart des Médinas, en y injectant le décor "arabisant" que l'on sait³.

La façade devient ainsi concept-clef tant de l'urbanisme que de l'architecture : alignements ordonnés au niveau de la ville, façades arabo-marocaines au niveau de l'immeuble et de la maison. Le concept traduit le changement dans le rapport de la ville au territoire. De la clôture par le rempart, on est passé à la voie de liaison interurbaine traversante (et l'on sait le nombre de travaux d'ordonnement engagés au Maroc dans de nombreuses villes, petites, grandes et moyennes). A la muraille qui est à la ville traditionnelle ce que le mur est à la maison de la médina, se substitue la voie traversante avec ordonnancement architectural sur arcades. Elle est à la ville moderne ce que la façade est à la maison actuelle.

La composition de Hay Al Massira est totalement inspirée par ce retour de l'art urbain classique: les immeubles collectifs et les villas ne sont plus simplement là pour servir de paravents aux immeubles réalisés en autopromotion par les attributaires.

¹ - Discours de SM le Roi Hassan II devant les architectes, Marrakech, le 14 Janvier 1986.

² - Discours de 1986 cité plus haut.

³ - François BEGUIN, "Arabisances", Paris, Dunod, 1983.

PL. 8 La cité Al Massira de Marrakech (architecte Mohamed BOULLALI) ; en bas l'une de ses références « prostiennes » au Guéliz



Fig. 9 La grande cité Al Massira à Marrakech (source ERAC TENSIFT)

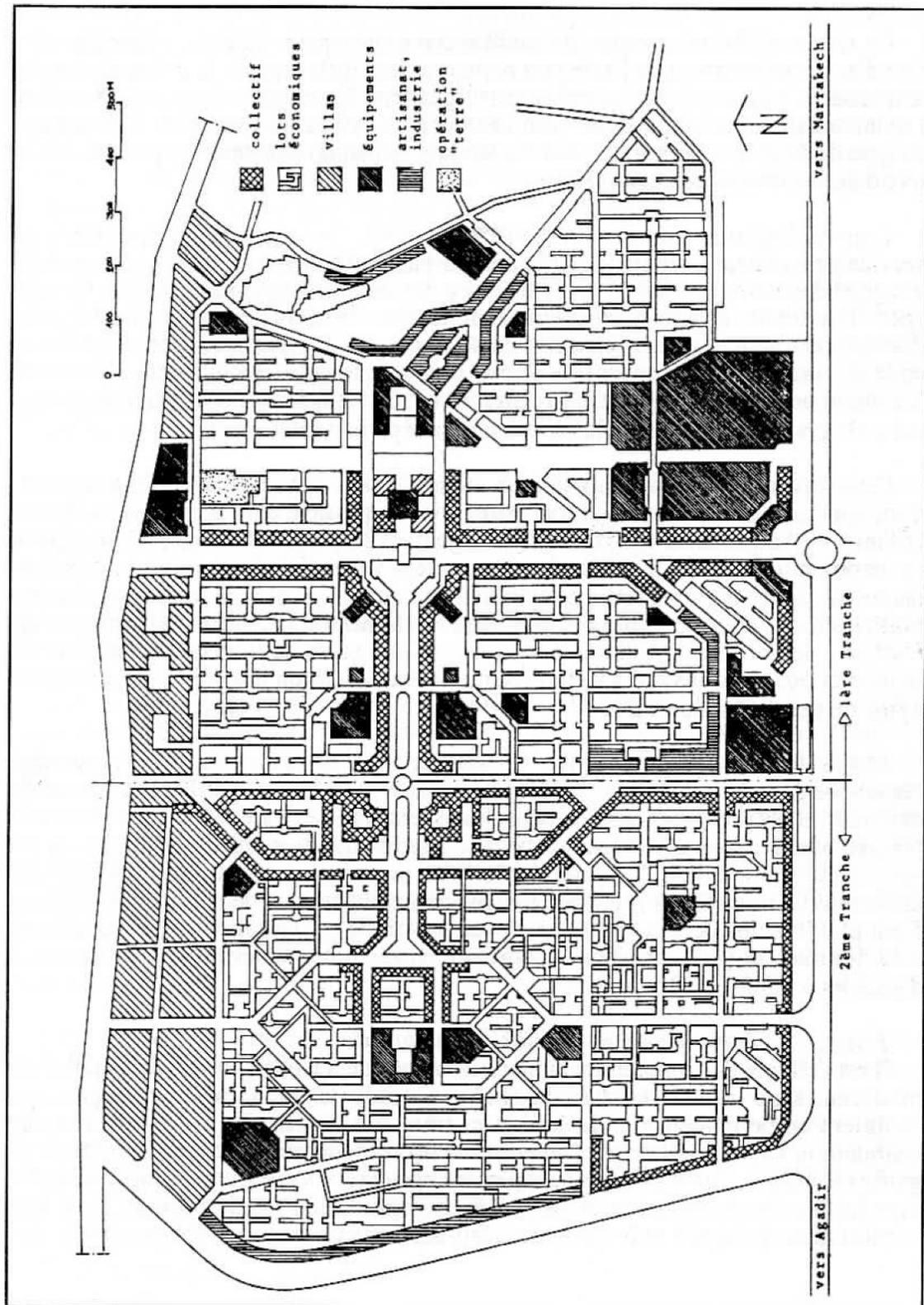


Fig. 10

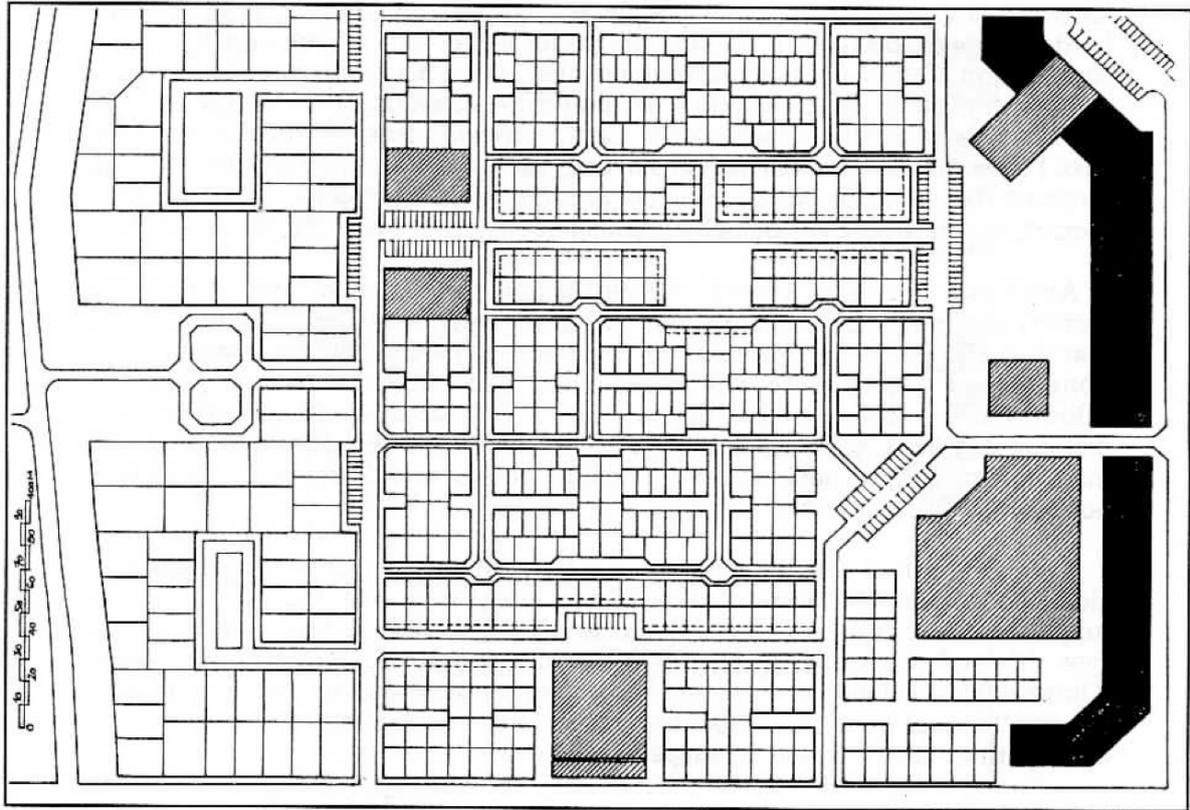


Fig. 10 Détail du parcellaire dans un "ilot" de la cité Al Massira.

Ils deviennent éléments essentiels de la composition, façades ordonnancées bordant un axe transversal médian, servant lui même de colonne vertébrale à la composition. Cette voie de 50 mètres ouvre une longue perspective que ferment des équipements publics. C'est le retour de l'art urbain classique, né de la mise en relation des églises de Rome sous SIXTE-QUINT, reconduit dans la société industrielle avec l'ouverture des percées haussmaniennes sur les gares et transféré dans la ville moderne marocaine de PROST avec, par exemple, le tracé de Guéliz à Marrakech, mettant en perspective la Koutoubia, au fond de l'actuelle avenue Mohammed V¹.

Au-delà de cet élément fort de la composition que constitue l'axe médian, lui-même coupé transversalement par plusieurs axes perpendiculaires, l'organisation du plan d'aménagement de zone réintroduit le maillage habituel des lotissements économiques. Un réseau de voirie secondaire découpe des unités d'environ 400m X 400m, elles-mêmes fragmentées en îlots de 20 à 50 parcelles. A la différence d'Aïn Chock, le découpage parcellaire laisse peu d'espaces résiduels, mais comme à Aïn Chock un certain nombre de lots sont desservis par des voies non carrossables, souvent en impasse.

Autre innovation dans le programme Hay Al Massira, l'établissement par plusieurs architectes de Marrakech d'un "Cahier des charges relatif à l'habitat économique". Ce texte n'est pas sans rapport avec l'abandon de la procédure du plan-type ; il rend obligatoire le recours à l'architecte pour la conception des plans d'immeubles d'habitat économique. Là encore, les directives royales ne semblent pas indifférentes à cet intérêt nouveau porté à l'habitat économique et cette volonté d'en maîtriser la conception et l'exécution.

Le préambule du cahier des charges est d'ailleurs tout à fait significatif des motivations de ses auteurs : "Suite au discours historique du 3 jourmada I 1406 (14 janvier 1986) à Marrakech, de Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu le glorifie ; il a été proposé de faire de la cité Hay Al Massira, un exemple édifiant de notre patrimoine architectural et urbanistique".

Trois outils sont mis en place à cet effet :

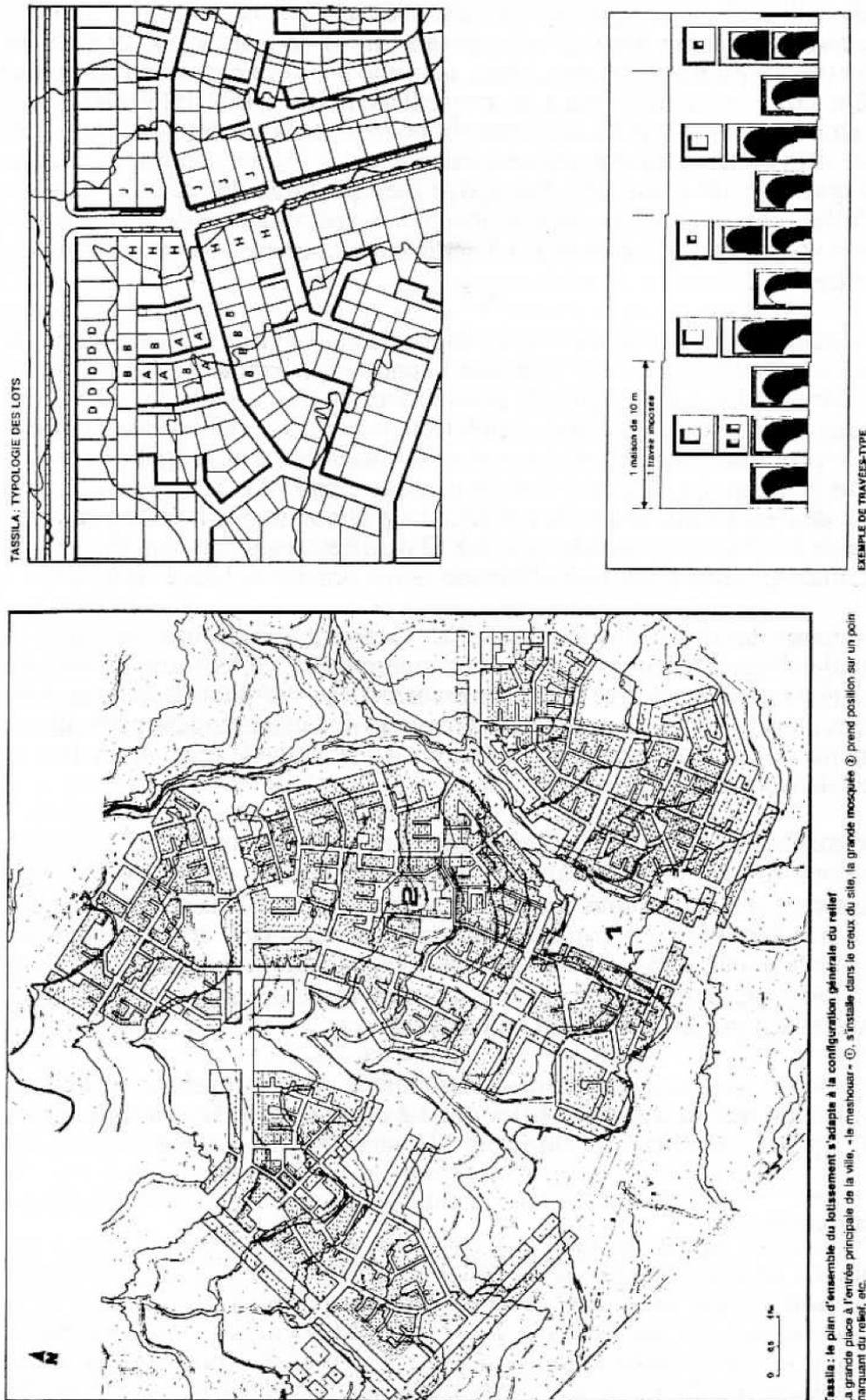
- "- Une cellule de coordination et de contrôle ;
- Un ordonnancement architectural des rues, ruelles, places et axes de l'opération Hay Al Massira ;
- Une contribution architecturale de l'ensemble des architectes intervenant dans l'opération en question."

Le cahier des charges s'appuie pour l'essentiel sur le décret de 1964 et impose le recours obligatoire à l'architecte pour la conception du plan de l'immeuble. Ce dernier doit assurer le suivi de la réalisation et assister à la commission délivrant les permis de construire, puis d'habiter.

Ainsi la procédure du plan-type se voit-elle rejetée au profit d'une conception de l'immeuble résultant du contact entre client et architecte, rompant ainsi avec trois siècles de domination sans cesse accrue du "standard". Sans doute la prise en compte

¹ - Le plan d'aménagement d'Hay Al Massira est, pour ce qui concerne sa première tranche, le résultat d'un concours d'architecture lancé en 1982 ; le lauréat en était le collectif d'architecture animé par Azzedine LAZRAK (Casablanca). La seconde tranche a été conçue par les architectes CHEKKOURI et FILALI de Marrakech.

Fig. 11 L'une des trois cités nouvelles conçues par l'I.A.U.R.I.F. autour d'Agadir
(source : *Les Cahiers de l'I.A.U.R.I.F.* , n° 73, sept1984)



de l'habitant, de sa réalité concrète, n'est-elle pas la seule motivation de cette démarche : la volonté d'ouvrir un nouveau champ de travail aux architectes, plus nombreux, n'y est pas étrangère. Mais, sans que nous donnions trop d'importance à son rôle, voire trop d'influence à ses conseillers, le Roi semblait lui-même exprimer dans son discours de 1986 un souci du confort dans l'habitat économique bien éloigné d'un certain réalisme technico-économique : "Votre profession est bien plus noble que vous ne le croyiez. Elle exige bien plus que des calculs. Elle requiert sensibilité, philosophie et connaissance de la sociologie et de la personne pour laquelle vous travaillez, c'est-à-dire l'homme avec ses aspirations, ses satisfactions et ses revendications"¹.

On estimera sans doute ces conseils bien généraux et trop faciles. Reste qu'à Hay Al Massira l'habitant devient un homme concret méritant mieux que le plan-type. Nous verrons plus loin les qualités et les limites du plan concerté vis-à-vis du plan-type, dans un contexte qui fait de l'architecte le partenaire de l'administration avant d'être le confident du client, d'une part, et le spécialiste d'une espace de représentation qui échappe largement à l'habitant, d'autre part. Au demeurant, la première tranche de Hay El Massira présente déjà, hors la non imposition du plan-type, une variété de lots bien plus grande qu'à Aïn Chock, non seulement par leur position sur la rue, mais également par leur géométrie (9m x 9m, 6m x 12m, 15m x 9m).

Les deux cités d'Aïn Chock et de Al Massira sont loin, à elles deux, d'épuiser la variété des formes urbaines produites en lotissements. Nous nous sommes attardés sur ces deux exemples parce qu'ils représentent deux morphologies assez distinctes, séparées dans le temps, la première représentative d'une première génération de lotissements de l'Etat, la seconde significative d'une nouvelle orientation dans la conception de l'aménagement urbain.

D'autres lotissements mériteraient attention, Daoudiat, réalisé à Marrakech vers 1975, dont Mohamed BOUGHALI dénonce le décalage avec le mode de vie des populations¹ et sur lequel nous reviendrons à propos des plans-types, mais aussi Al Qods à Aïn Sebaa-Hay Mohammedi en banlieue Nord-Ouest de Casablanca, intéressant pour la manière dont y a été intégrée une zone de recasement de bidonvilles, avec plan-type évolutif², et encore d'autres réalisations qu'il serait trop long d'énumérer, en particulier Ouled Oujih à Kénitra.

Nous ferons pourtant une mention particulière aux trois cités nouvelles en cours de réalisation autour d'Agadir. Elles ont été conçues dans le cadre plus global de l'étude du S.D.A.U. (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) de cette ville et la conception en a été confiée en 1977 à l'I.A.U.R.I.F. (Institut d'Aménagement et

¹ - Discours cité, 1986.

² - "Ces nouveaux quartiers en béton sont, socialement parlant, d'horribles machines à abriter les individus. De l'avis des personnes qui les occupent, les relations entre voisins, ou co-locataires, se déshumanisent au point même où la notion de voisinage, tant chargée de sens dans les quartiers traditionnels anciens, dont elles débarquent, accuse une dégradation flagrante. Ces mêmes personnes qui apprécient la solidité des locaux et certains aspects d'un confort relatif, avouent ne pas se sentir chez elles" (Mohamed BOUGHALI, op. cit., p. 288). D'après nos enquêtes (voir plus loin), il semble que les habitants, à force de détournements et de recomposition des plans-types, aient réussi à surmonter les défauts cités par M. BOUGHALI en 1974.

² - " La préfecture de Aïn Sebaa - Hay Mohammedi connaît une intense promotion de l'habitat " in " Le Matin du Maroc", Rabat, 9 et 11 avril 1984.

d'Urbanisme de la Région Ile-de-France)¹. Les premiers travaux d'infrastructure ont été engagés en 1981.

Trois grandes idées orientent la conception de ces cités : d'abord la prise en compte de la valeur des douars clandestins comme systèmes urbains témoins d'un "savoir-faire populaire", ensuite la volonté d'organiser le parcellaire et le réseau viaire en s'adaptant au terrain, et enfin l'encouragement à "l'appropriation de lots par les habitants tout en gardant le contrôle de l'espace public". Ainsi, la première considération vise à "fournir un modèle pour planifier le spontané", et la dernière permet de substituer au plan-type la notion de travée-type. Il serait intéressant de vérifier aujourd'hui la validité des hypothèses fort intéressantes et courageuses de ces propositions, après l'achèvement des travaux.

Pour ce qui les concerne, la présentation et la comparaison des deux lotissements d'Aïn Chock et de Hay Massira nous ont permis de voir l'indépendance relative que conserve la forme urbaine malgré le carcan réglementaire du décret de 1964. Si ce dernier, né d'une systématisation du modèle d'ECOCHARD et de sa rencontre avec la résistance tenace des pratiques édilitaires dans les nouvelles médinas, a nettement influé sur certaines morphologies, en particulier celles qui intégraient au premier degré la catégorisation des trois types d'immeubles (à patio, en bande, collectif), il n'a pas empêché une certaine liberté de la forme urbaine. Ce constat montre peut-être sa relative capacité à répondre à une réalité marocaine de l'habitat, son caractère pragmatique, non sans relation avec une attention à la spécificité marocaine auquel ECOCHARD lui-même n'a pas été insensible.

Il n'est pas facile d'identifier les qualités qui participent du fait que les lotissements d'habitat économique, à défaut d'être sur le plan architectural totalement satisfaisants, "ça marche" (nous utilisons ici une périphrase pour éviter le terme de "réussite"). Il semble en effet que ces parcelles soient très recherchées (et, quelquefois, même par des catégories sociales aisées), de préférence à celles qui sont situées dans les lotissements de villas. La sécurité, maintes fois invoquée, qui impose effectivement l'emploi individuel ou collectif d'un gardien dans les lotissements de villas, est-elle une explication sérieuse de cet intérêt pour l'habitat économique ? Certes, la compacité du tissu urbain dans les lotissements économiques rend moins nécessaire la surveillance. Mais, en réalité, il faut sans doute aller plus loin et chercher dans la culture urbaine arabe les racines d'une compacité socio-spatiale profondément ancrée. L'habitant arabe, pour toutes sortes de raisons plus ou moins explicites, recherche la compacité du bâti : elle résout à la fois une vieille inclination à la clôture domestique et apporte un sentiment de sécurité dont l'origine n'est pas seulement policière, mais sans doute aussi solidariste.

L'habitat économique, forme réglementée des nouvelles médinas des années 30, aujourd'hui prolongées par les lotissements clandestins, est quasiment la seule formule urbaine qui rend possible cette compacité du tissu en préservant à la fois l'individualisation de la demeure et en permettant l'autopromotion de l'immeuble, énorme qualité qui le distingue de l'habitat collectif comme des lotissements de villas.

¹ - Laurent BECARD, "Trois cités nouvelles autour d'Agadir", in "Les Cahiers de l'I.A.U.R.I.F", n°73, Paris, Septembre 1984, pp. 88-104.

On ne peut s'empêcher de rapprocher cet attrait pour la compacité des remarques que faisait Edward HALL sur le comportement des Arabes dans l'espace. Dans le chapitre spécialement consacré à cette question ("Proxémie comparée des cultures japonaise et arabe"), HALL met en évidence la surpopulation de la ville arabe et le besoin d'espace dans la maison. Dans l'espace public, l'entassement semble recherché alors que dans l'espace domestique se manifeste l'aspiration à l'espace¹.

Le lotissement d'habitat économique donne réglementairement à la fois la densité des immeubles, accolés en rangs serrés, et l'exiguité du "logement minimum" inspiré par les théories rationalistes occidentales du Mouvement moderne. Si les attributaires semblent apprécier la compacité de l'espace urbain, il n'en va pas de même de l'espace minimum du plan-type ; mais l'autopromotion du logement et la faculté qui en résulte de détourner la distribution interne du plan-type, de l'étendre et de le détendre dans la surélévation, concilient heureusement la densité recherchée du groupement des maisons avec la vastitude souhaitée pour l'intérieur des mêmes maisons.

Cette explication ne convaincra peut être pas ceux qui voient dans la faible dimension des parcelles des lotissements économiques un palliatif du faible niveau de vie des habitants et des faibles capacités de l'Etat à aménager de grandes superficies périurbaines, comme ceux qui dénoncent une rentabilisation maximale, favorable aux spéculateurs et promoteurs privés. Ces arguments nous semblent, pour notre part, trop simplistes et renvoient à des modes de penser spécifiquement occidentaux. Ces derniers n'envisagent pas les particularismes urbains qui ont toujours caractérisé la ville arabe et organisent différemment de l'Occident , pour ne citer qu'un exemple, le rapport entre espace vert et espace domestique².

Sur cette adéquation relative du lotissement aux pratiques urbaines, il est toutefois nécessaire d'aller plus loin ; c'est ce que nous nous proposons en observant le fonctionnement réel des lotissements. Nous laisserons de côté les lotissements Aïn Chock et Hay Al Massira, trop récents pour permettre une inscription stabilisée et accomplie de la vie sociale urbaine, et nous nous appuierons sur d'autres exemples, pris dans la cité Jemaâ notamment, pour mesurer l'intensité de l'appropriation urbaine de ces lotissements et les différents problèmes qui résultent de cette confrontation entre système urbanistique et pratiques urbaines.

¹ - Edward HALL, "La dimension cachée", (édition américaine, New York, 1966), Paris, Seuil, 1971, pp. 190 et 199.

² - Au XVIII^e siècle, à l'intérieur de ses remparts, la ville de Fès était constituée d'un noyau urbain très serré, puis en deçà des remparts d'une ceinture verte de jardins domestiques. A l'opposé, la ville européenne s'est constituée à partir de parcelles profondes associant systématiquement un jardin en fond de parcelle.

CHAPITRE IV

LE FONCTIONNEMENT DU MODELE

LES LOTISSEMENTS EN VIE

Réseau viaire et affectation des espaces libres.

L'observation, sur les plans et sur le terrain, de la manière dont le réseau viaire irrigue les groupements d'immeubles en lotissement, montre l'importante discrimination que produit l'inégalité de desserte des immeubles par la voirie. Plus précisément, l'analyse des plans de masse de lotissements fait apparaître, à l'intérieur du maillage primaire des "unités de voisinage", des systèmes d'îlots, limités par des voies secondaires de 20 m et des voies de desserte de 12 m, ayant des dimensionnements qui varient entre 100 et 200 m. La desserte des lots découpés à l'intérieur de ces îlots s'effectue par des voies non carrossables dont la légalité est inscrite sous certaines conditions dont nous avons parlé plus haut (longueur maximale de 50 m).

Dans la réalité, ce système produit une forte discrimination dans la valeur foncière des lots, liée à la valeur potentielle d'usage, mais aussi une grande confusion dans l'affectation des espaces non carrossables. Cette situation est immédiatement révélée dans les lotissements privés. Un document, concernant l'état de vente des lots au début de la commercialisation du lotissement privé Khalid à Sidi Othman (Casablanca), montre à l'évidence la faveur que trouvent les lots situés en bordure de voie. La desserte directe de ces lots par la voie publique en est bien sûr la raison principale, confirmée et appuyée par plusieurs phénomènes sociaux et économique : d'abord la diffusion de l'automobile et la nécessité d'un garage pour l'abriter ; ensuite la transformation fréquente des rez-de-chaussée en locaux de commerce ou d'artisanat, sources de rapport non négligeable pour le propriétaire de l'immeuble. L'acquéreur potentiel optera naturellement pour un lot bien situé, en bordure d'une voie viabilisée et susceptible de fréquentation. Dans les lotissements de maisons à cour, la situation la meilleure est naturellement à l'angle de deux rues viabilisées. Dans ce cas, la parcelle peut être entièrement construite et des commerces ouverts sur deux façades.

Si ces différences de situation agissent dès le départ dans les lotissements économiques privés, elles n'interviennent que plus tard et de manière plus perverse dans les lotissements d'Etat (l'attribution des lots s'effectue par tirage au sort). On y observe souvent la revente spéculative des lots qui transgresse l'interdiction de céder la parcelle avant cinq ans.

Le second effet, lié à cette inégalité de l'irrigation viaire, concerne l'ambiguïté du statut des espaces libres. La réglementation du décret de 1964 cautionne cette ambiguïté en donnant à ces espaces libres un dimensionnement qui les apparente souvent aux voies non carrossables. L'analyse du plan de masse des lotissements, comme l'observation sur le terrain, montre que seule la position de l'entrée de l'immeuble permet de distinguer voie non carrossable et espace libre entre immeuble (Cette remarque ne vaut d'ailleurs que pour les immeubles individuels en bande, car le mode de groupement des immeubles à "patio" confond, pour chaque espace libre entre constructions, sa fonction de voie de desserte et d'espace réglementaire de prospect).

Les conséquences de cette ambiguïté sont révélées par deux sortes de pratiques observées sur le terrain :

- La première consiste en un abandon des espaces libres à l'envahissement des déchets de toute nature (détritus, gravats) ;
- La deuxième consiste en une appropriation soit totale, soit partielle, soit collective, soit individuelle, de l'entre-barres pour y créer des jardins privatifs (cultures de fleurs et de légumes).

Les modes d'appropriation divers de ces entre-barres laissent entier le problème de leur définition conceptuelle et de leur statut d'espace au sol. Ils n'ont été manifestement pensés que comme réserves utiles à la pénétration de la lumière et de l'ensoleillement. En tant que dispositions atrophiées des préceptes de la Charte d'Athènes, ils ne peuvent même pas avoir l'ambition de ses "espaces verts", tant du fait du contexte écologique que de celui du dimensionnement.

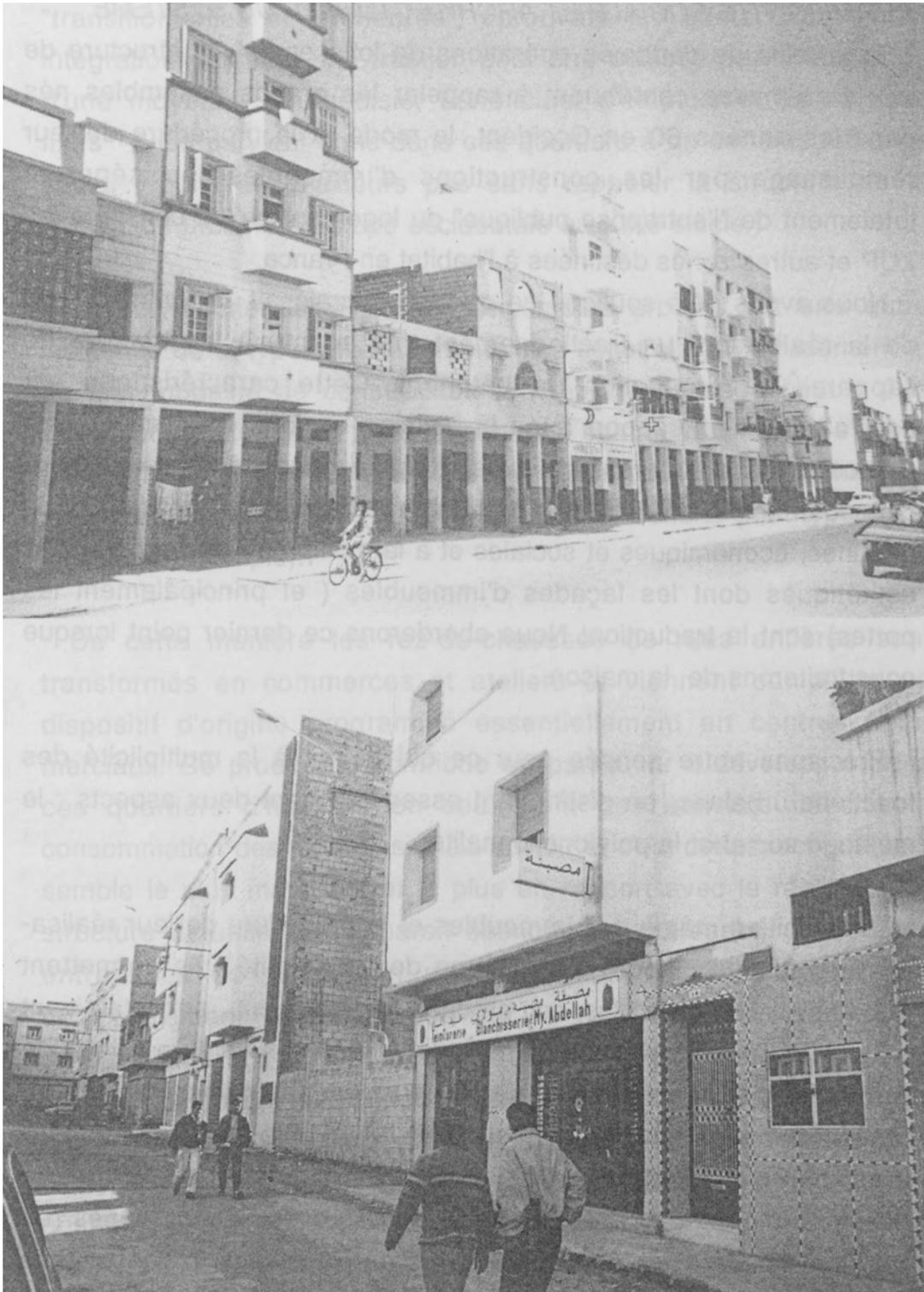
Nous avons insisté là sur les aspects les plus proches, mais en même temps les plus pervers, d'une urbanisation à l'occidentale qui semblent avoir été corrigés dans les lotissements les plus récents, (Hay Al Massira à Marrakech et les trois cités d'Agadir). Il nous faut dire maintenant ce qui s'en distingue et qui nous paraît constituer le support efficace d'une vie sociale manifestement très intense dans ces quartiers de lotissement.

Permissivité sociale et architecturale du système

Si la taille de certaines opérations de lotissement, la structure de leur plan-masse contribuent à rappeler les grands ensembles nés dans les années 60 en Occident, le mode et la procédure de leur remplissage par les constructions d'immeubles les séparent totalement de "l'entreprise publique" du logement qu'ont constitué les ZUP (Zones à Urbaniser en Priorité) et autres zones destinées à l'habitat en France.

Nous avons déjà souligné ce qui nous paraissait, du point de vue de la réalisation, un fractionnement très adapté à la structure de l'appareil de production du bâtiment. Cette caractéristique est naturellement en rapport avec la division en lots. Mais ce qui est particulièrement intéressant aussi, c'est la capacité d'adaptation à cette démultiplication de la propriété à la multiplicité des fonctions urbaines, économiques et sociales et à la multiplicité des expressions esthétiques dont les façades d'immeubles (et principalement les portes) sont la traduction. Nous aborderons ce dernier point lorsque nous traiterons de la maison.

PL. 9 En haut, inégal achèvement de la cité Jemäa ; en bas, appropriation progressive du lotissement Aïn Chock



Précisons notre pensée pour ce qui a trait à la multiplicité des fonctions urbaines, en distinguant essentiellement deux aspects : le mélange social et la polyfonctionnalité.

La définition même des immeubles et la procédure de leur réalisation les conduit d'abord à avoir une double qualité : ils permettent d'abriter plusieurs familles, soit proches familialement, soit totalement distinctes. En effet, le propriétaire du lot occupe souvent un niveau, le dernier, et met en location un ou plusieurs appartements. Par voie de conséquence, les familles qui occupent l'immeuble sont différentes à la fois par le statut d'occupation et par la position dans la structure de classe ou d'âge, les locataires étant soit des couples plus jeunes (en instance de décohabitation) soit des familles aux revenus plus modestes. Les indications de Robert ESCALLIER sur la Cité Jemaâ confirment les effets du système d'habitat sur la structure du peuplement : "Si la majeure partie des familles appartient aux classes "transitionnelles et inférieures", éprouvant les effets d'une sous-intégration partielle, une fraction peut être classée parmi le groupe d'une moyenne bourgeoisie, bénéficiant d'emplois et de revenus fixes"¹. On parvient donc dans ces quartiers à un certain mélange social (qui n'est d'ailleurs pas sans rappeler la structure de la population urbaine d'Europe occidentale au XIXe siècle.)

La polyfonctionnalité de ces ensembles urbains est une autre incidence de la typologie des immeubles construits en lotissement et de leur modalité de construction. Le rez-de-chaussée peut y être aisément transformé en local artisanal ou commercial, ce qui est à la fois permis par la structure constructive poteau-dalle et la hauteur sous plafond du rez-de-chaussée (établie à 4 mètres dans le plan-type d'Aïn Chock, par exemple).

De cette manière les rez-de-chaussée de rues entières sont transformés en commerces et ateliers et viennent compléter un dispositif d'origine programmé essentiellement en centres commerciaux. Ce processus contribue en particulier à développer dans ces quartiers d'habitat non seulement des activités liées à la consommation des ménages, mais aussi (et c'est cet aspect qui nous semble le plus marquant et le plus en rapport avec la réalité de la structure actuelle de l'appareil économique marocain) des petites entreprises de production artisanale dont l'activité trouve son développement spatial jusque sur la rue. Cette évolution vers l'intégration d'activités productives dans les lotissements n'est pas sans les distinguer des zones d'habitat collectif en location, excluant toute fonction de production. On devine, par ce fait même, la différence d'intensité dans la vie urbaine qui peut caractériser ces deux types de quartiers, différence tout à fait frappante dans la réalité.

Nous avons ainsi couvert les aspects essentiels de la forme urbaine "lotissement économique". Nous en arrivons maintenant à ce qui nous paraît être l'élément générateur essentiel du dynamisme des lotissements d'habitat économique, c'est-à-dire l'immeuble d'habitation.

¹ - Robert ESCALLIER, "Espace urbain et flux migratoire : le cas de la métropole économique marocaine : Casablanca", in revue "Méditerranée", n°1, Nice, 1980.

LA MAISON DE LOTISSEMENT

Nous nous arrêterons dans un premier temps sur la typologie inscrite dans le décret de 1964, les modèles élaborés sur cette base et imposés aux attributaires dans la plupart des lotissements. A cet effet, nous nous attarderons sur quelques exemples intéressants de plans-types ; nous les confronterons ensuite avec la typologie intériorisée et quelquefois exprimée graphiquement par des acquéreurs de lots, et nous examinerons en dernier lieu un certain nombre de plans issus de la négociation directe engendrée dans le lotissement Al Massira de Marrakech.

La typologie implicite du décret de 1964

Au niveau du plan d'aménagement, comme au niveau de la maison, le décret de 1964 prétend faire entrer la production des quartiers clandestins, les nouvelles médinas, dans un cadre réglementaire assurant la salubrité des constructions. La conséquence en est l'obligation du permis de construire et du permis d'habiter. A partir de là, un personnage acquiert dans les années 65-70 une importance qu'il subtilise au maâlem: il s'agit du dessinateur. C'est essentiellement à lui que va désormais s'adresser l'acquéreur de la parcelle. Il peut être à son compte ou travailler chez un architecte ou dans l'administration et dans ce cas produire au noir le plan sollicité. Une négociation s'engage alors, qui, pour le papier "passeport" du permis de construire, conciliera les souhaits du client avec le respect de la réglementation. Quant à l'exécution fidèle de l'épure, il s'agit d'une autre affaire, simplement assujettie à l'obtention du permis d'habiter.

Quoiqu'il en soit, les éléments de confort élémentaires, tels que normalisés dans le décret de 1964 (titre I), vont désormais entrer théoriquement dans la conception du plan, fixant l'emplacement de la cuisine, des WC et des douches, attribuant aux différentes pièces les dimensions et l'apport de lumière autorisés. Les permis déposés dans les années 70 montrent ces approximations : implantée sur une parcelle d'environ 70 m², la maison possède deux niveaux ainsi qu'une terrasse accessible, chacun des niveaux ayant sa porte d'entrée indépendante, et le rez-de-chaussée quelquefois un garage. Un hall, atrophie du patio, dessert des chambres, une cuisine, une douche et un WC. Les refends se superposent tant bien que mal, les escaliers gironnent quelquefois difficilement. Le projet est "Dar un tel" (*Dar Souhli* , par exemple) et, dans la maison, aucun indice de spécialisation des pièces n'apparaît en dehors de la cuisine et des toilettes : elles s'appellent toutes "chambres".

Lorsque l'acquéreur du lot a plus de moyens, il s'adresse à un architecte ; il le fait notamment lorsque l'immeuble atteint R+2 (mais sa signature peut n'être quelquefois que de complaisance). Par là-même apparaît, à côté de la maison uni- ou plurifamiliale, le petit immeuble de rapport, occupé en partie par son propriétaire, bâti sur un lot de 100 m². Le rez-de-chaussée est alors aménagé en surface commerciale, et chacun des étages, à l'exclusion du dernier réservé au détenteur du lot, est destiné à la location. Lorsqu'il s'agit d'un immeuble en bande, les niveaux loués peuvent être divisés transversalement de façon à offrir deux appartements. Ils sont de faibles dimensions, font coexister WC et lavabo dans une surface d'un mètre carré cinquante, mais distinguent le "séjour" de la "chambre", annonçant ainsi une organisation de type occidental. L'appartement du dernier étage contraste avec les quatre appartements loués aux niveaux inférieurs à simple orientation. Il occupe toute la surface de l'étage. Un

grand hall le distribue, situé exactement au centre de l'appartement. Ce hall s'ouvre sur l'espace de réception composé de deux parties simplement séparées par un "mur bas" de 70 cm de hauteur. La plus grande partie, donnant sur l'espace public, est étroite (3 mètres 30) et longue (9mètres). On y devine l'installation du salon marocain. La terrasse est pour sa part divisée en deux parties, dont on suppose que l'une est partagée par les locataires et l'autre réservée au propriétaire.

On a là une typologie représentative des immeubles en bande, familiaux ou de rapport, construits dans les lotissements écono-miques, tel que la cité Jemâa à Casablanca, souvent d'initiative privée. Leur organisation interne, tout en tendant vers un schéma de distribution de type européen, garde les stigmates de la maison médinale : hall centré, mais atrophié, indétermination des pièces, (hors la cuisine et les WC-douches) pour certains plans, primat fréquent de la profondeur sur la largeur... La façade, quant à elle, traduit l'extraversion liée à la disparition du patio et au respect des règles d'éclairément des pièces reprises des normes françaises¹, en même temps que les fantaisies modernisantes et stéréotypées des dessinateurs, rendues faciles d'exécution par l'emploi de la structure en béton armé.

Les plans-types de l'Etat

L'apparition du plan-type semble essentiellement liée aux opérations créées à l'initiative de l'Etat ou d'organismes placés sous sa tutelle. Animée par les meilleurs intentions du monde, la production de ces plans constitue pour ses promoteurs une assistance aux attributaires en leur économisant les frais d'études et d'enregistrement afférents au permis de construire. Mais, au-delà de ce noble souci, existe aussi l'idée d'une homogénéisation nécessaire de l'habitat réalisé en autopromotion : on en dénonce le manque d'unité en même temps que la "monotonie". Enfin, l'administration espère également améliorer de cette façon l'habitabilité du logement en produisant de son point de vue une organisation plus rationnelle du plan.

Engagée dans les années 1970, la production des plans-types s'est d'abord mise en place au niveau de chaque lotissement. Elle répondait à des situations relativement diverses, selon le programme de l'opération et la typologie des lots et des immeubles qui déterminaient le plan de masse. On peut distinguer ainsi les lotissements contenant à la fois des lots pour le recasement de bidonvilles installés sur le site de l'opération (60 m²) et des lots de taille moyenne (100 m²) et les lotissements à immeubles en bande ou à immeubles groupés à patios.

Pour le recasement des bidonvilles, le plan-type prescrit à l'attributaire est la plupart du temps un plan "embryonnaire" dont la phase ou les phases d'extension sont indiquées sur le document fourni à l'occupant futur. Un plan conçu pour une opération située à Temara, près de Rabat, permet de réaliser ainsi successivement : un noyau, situé au centre de la parcelle d'environ 100 m², constitué d'une chambre, de la cuisine et des WC, des additions progressives sur la cour de devant et sur la cour de derrière, des

1 - Article 7 du décret du 26 Décembre 1964 : " Eclairément : Ne pourra être considérée comme fenêtre une baie, dont une dimension serait inférieure à 0,35m . Les dimensions d'une fenêtre seront calculées entre maçonnerie. Chaque pièce d'habitation ou cuisine sera éclairée par une ou plusieurs fenêtres dont l'ensemble devra présenter une surface au moins égale au 1/10e de la superficie de la pièce sans être inférieure à 1 m². Toute pièce (hall ou débarras) éclairée en second jour sera rigoureusement interdite si sa superficie dépasse 6 mètres carrés".

Fig. 12 Plan élaboré par un dessinateur pour le propriétaire d'une parcelle de 7m x 10 m (cité Jemâa, Casablanca ; source : permis de construire).

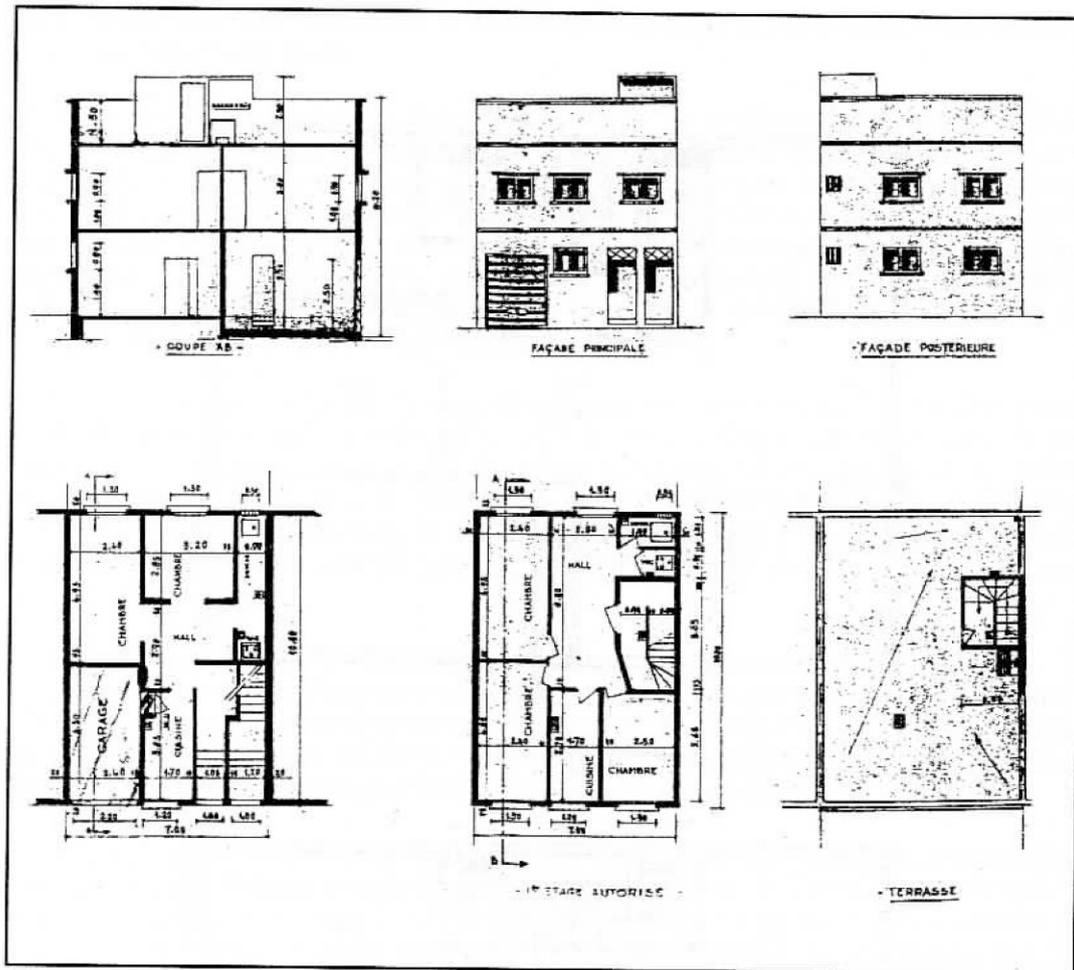
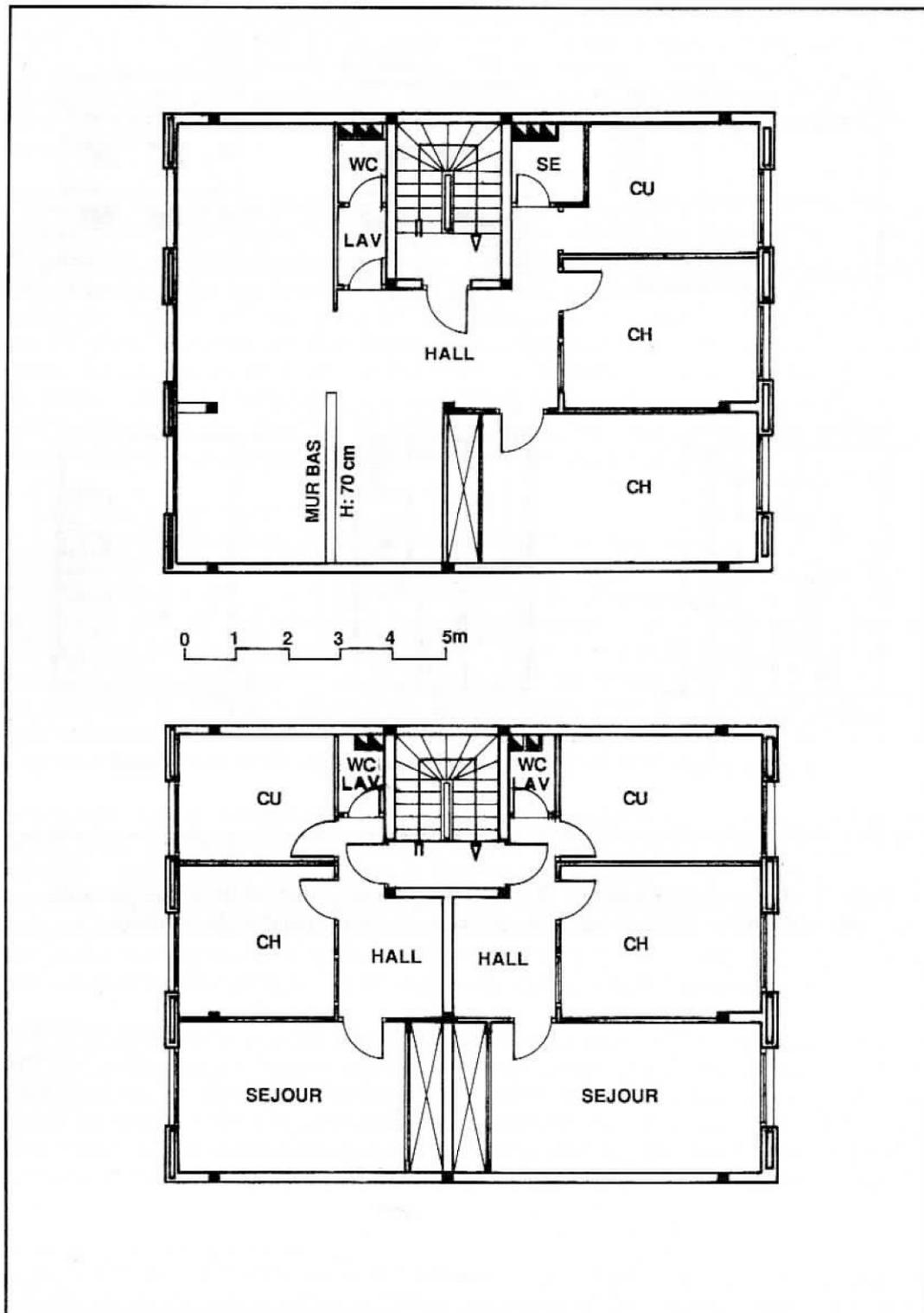


Fig. 13 L'étage courant (locataires) et le dernier étage (propriétaire) d'un immeuble de 4 niveaux (Casablanca ; source : permis de construire)



surélévations en créant un escalier et des pièces superposées à celles du rez-de-chaussée.

Dans le lotissement Al Qods, situé dans la préfecture Aïn Sabâa-Hay Mohammedi, l'évolutivité est plus contrainte étant donné la faible superficie des parcelles de recasement (55 m²) et leur mode de groupement (trois côtés mitoyens). La construction initiale comprend une chambre, une cuisine et les WC, son extension horizontale permet de créer un salon et sa surélévation rend possible un second logement, l'escalier d'accès trouvant sa place dans la courette située en façade de la parcelle. A ce stade d'achèvement de l'immeuble, la chambre située en fond de parcelle reçoit le jour par deux courettes très étroites.

En fait, l'évolutivité ou l'agrandissement ne sont pas exclusifs des plans destinés au recasement des bidonvilles dans les zones d'habitat économique : ils ont également été envisagés pour les parcelles normales. Ainsi, sur les onze plans-types, dessinés en 1974 pour différentes parcelles allant de 85 à 150 m² situées dans le lotissement Daoudiat, la Délégation Régionale de l'Habitat de Marrakech prévoit cinq plans avec une première et une seconde phase, quelquefois une troisième.

La configuration moyenne des plans-types

Au-delà des nombreuses variantes qui caractérisent les plans-types élaborés entre 1970 et 1980, on peut repérer un certain nombre de dispositions communes. Elles sont assez bien illustrées, d'ailleurs, par les plans-types établis région par région par le Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MHAT) en 1983.

Ainsi, pour une parcelle de 10m x 10m (100 m²) non entièrement constructible, rendant par conséquent nécessaire la présence d'un patio de 16 m², la construction reproduit sur deux niveaux le même appartement. Rien n'est dit, et c'est souvent le cas pour beaucoup de plans-types, sur l'attribution respective de chacun des niveaux. On peut toutefois supposer que ces logements peuvent accueillir deux familles distinctes.

La distribution se fait par un hall, en général d'assez faible dimension, qui apparaît, dans beaucoup de plans, comme l'espace de communication à l'ensemble des autres pièces. Très rares sont en effet les plans-types qui distribuent les pièces par un couloir. Il nous semble qu'il existe là une trace atrophiée du *wust el-dar* de la maison traditionnelle. Un plan-type figurant parmi ceux qui ont été établis par le MHAT en 1983 donne à cet espace centré une surface relativement importante (15 m²) et l'indication d'un aménagement avec *sdader* (banquette) qui en fait véritablement une pièce supplémentaire (éclairée) et pas seulement l'espace de liaison qu'il est la plupart du temps.

La pièce de réception appelée sur la plupart des plans "salon" est la pièce la plus spacieuse (entre 15 et 25 m²). Un aménagement avec *sdader* y est également indiqué et sa position dans le plan l'oriente indifféremment sur l'espace public ou sur le patio. Sa géométrie la rapproche fréquemment du carré, ou pour le moins du rectangle dont le plus grand côté est inférieur au double du petit. Dans un certain nombre de plans, le salon est complété par un séjour sensiblement plus petit (Aïn Chock, Daoudiat).

Fig. 14 Différents exemples de plans-types prescrits par l'administration

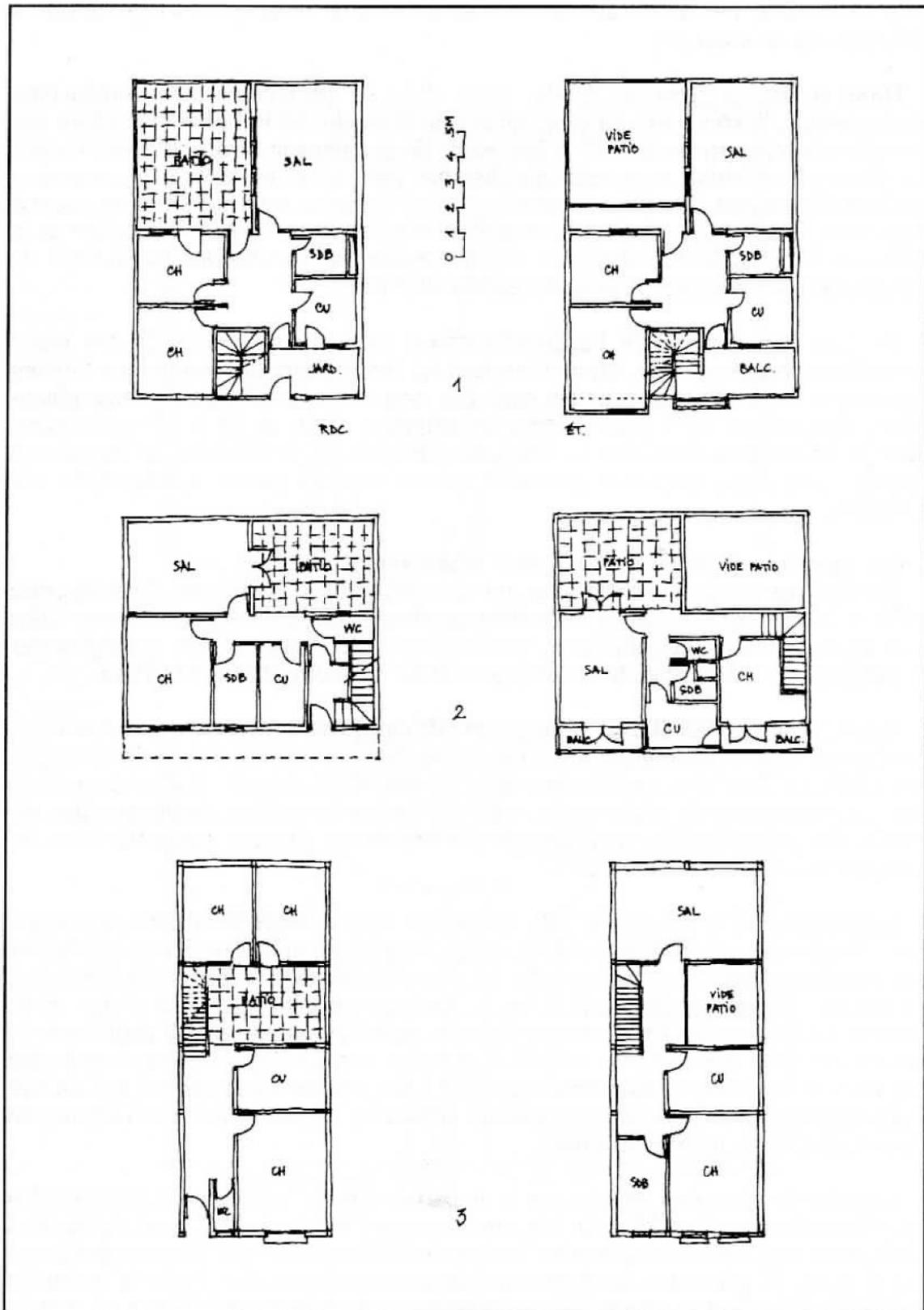
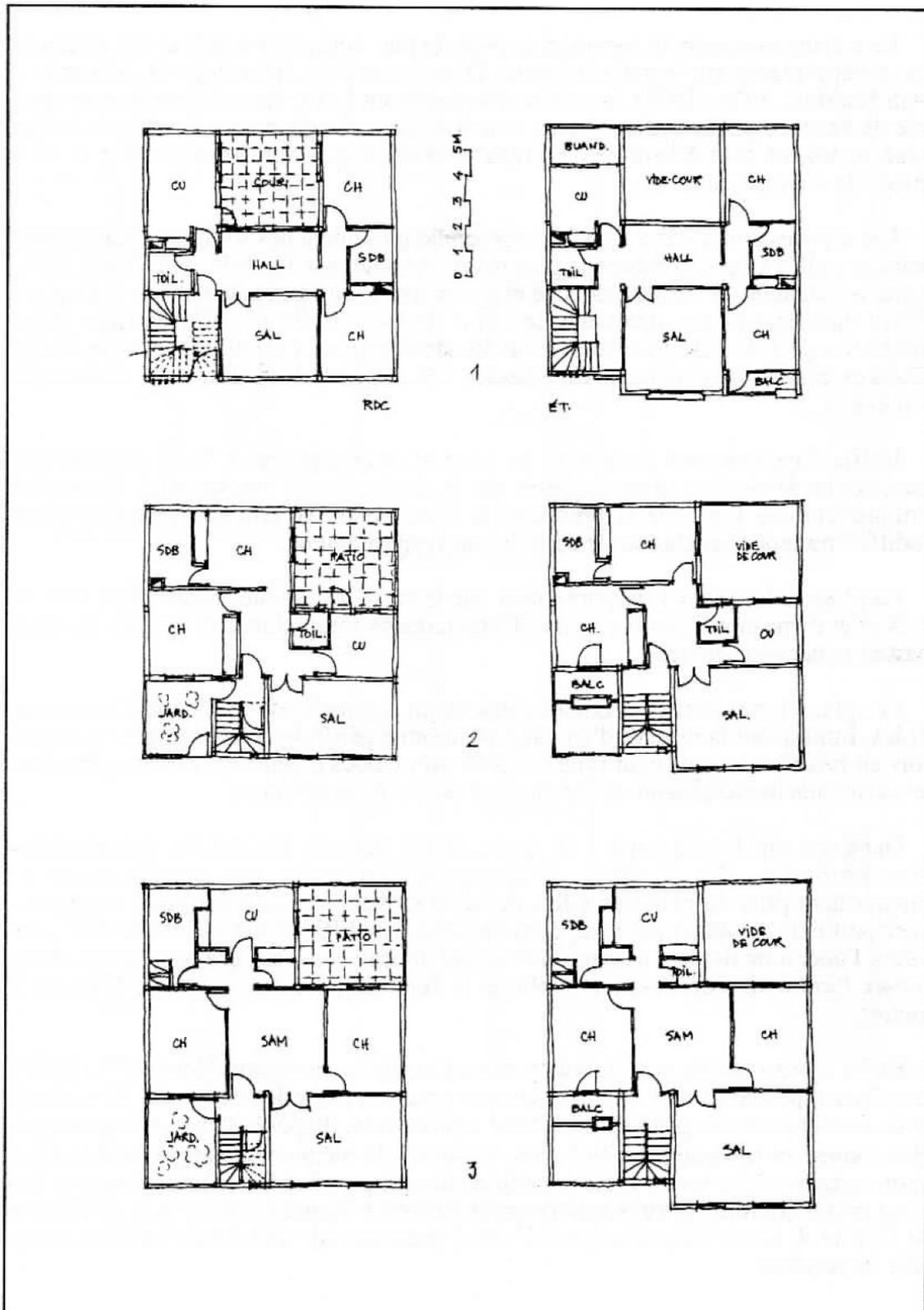


Fig. 14 bis Différents exemples de plans-types prescrits par l'administration



La cuisine est contradictoirement la pièce la plus petite (5 à 8 m²) et elle se trouve en général placée sur le patio intérieur. Dans un seul cas (plan-type du lotissement Aïn Kaddous à Fès, 1974), la cuisine est placée sur la façade rue simplement séparée de l'espace public par une petite courette. Dans plusieurs cas, l'entrée de la cuisine se trouve face à l'entrée de l'appartement, disposition incompatible avec le mode de vie marocain.

Les espaces consacrés à l'hygiène corporelle présentent des solutions relativement variées ; elles vont de l'espace le plus restreint contenant à la fois, dans 3 m², la cuvette occidentale de WC, une douche et un lavabo jusqu'au doublement de cette pièce d'eau élémentaire par une salle de bains de belle taille (5 m²), équipée d'une baignoire de 170, d'un bidet et d'un lavabo double (plan-type du M.H.A.T. de 1983). Dans ce cas, la salle de bains est associée à la chambre des parents qui en contrôle l'accès.

Enfin, l'appartement comprend en général deux chambres, l'une affectée aux parents sa destination étant suggérée par le dessin d'un lit matrimonial, l'autre aux enfants comme l'indique la présence de deux lits de 90 cm. Ces chambres sont indifféremment orientées sur le patio ou sur l'espace public.

La plupart des plans-types prévoient une terrasse accessible, bordée d'un mur de 1, 5 m et disposant d'une buanderie. Cette terrasse est quelquefois divisée en deux parties nettement séparées.

Les plans-types décrits ci-dessus s'inscrivent sur des lots partiellement constructibles, impliquant la réserve d'un patio positionné généralement en angle, quelquefois en position axiale (plan-type C2 pour Aïn Chock). Nous en verrons plus loin les différents inconvénients dès le moment où il y a cohabitation.

Dans certains lotissements (Al Qods, 1982), l'essai a été fait, sur des parcelles plus profondes (7m X 14m), de donner à l'immeuble une configuration se rapprochant plus du plan des villas de taille moyenne, disposées entre mitoyens, avec jardin de devant et jardin de derrière. Déjà très difficile sur les lots destinés aux villas, l'opération devient ici particulièrement délicate : une maigre bande de 2, 50 m sépare l'immeuble de l'espace public et le fond de parcelle restant se limite à 3 mètres.

Enfin à Marrakech, pour le lotissement Daoudiat (extension Nord 1973-1974), les plans-types de l'Unité 4 ont été conçus pour des parcelles de 96 m² (8 X 12m), avec deux patios, de taille sensiblement équivalente, disposés l'un sur l'espace public, l'autre en fond de parcelle¹. Pour l'Unité 5, la même disposition a été reprise pour certains plans-types, mais le patio de devant prend moins d'importance et devient plutôt courette d'entrée relativement ouverte à l'espace public. A la différence de l'Unité 4, il est à signaler que l'Unité 5 présente une variété de lots beaucoup plus importante.

¹ - Pour l'un des plans-types de maison monofamiliale, l'existence des deux cours permet de supprimer l'accessibilité de la terrasse en ouvrant une buanderie sur le patio latéral situé en fond de parcelle.

Fig. 15 Plan-type de logement évolutif sur parcelle de 5,5 m x 7 m (lotissement Al Qods à Aïn Sebâa (1982) ; source : M.H.A.T.)

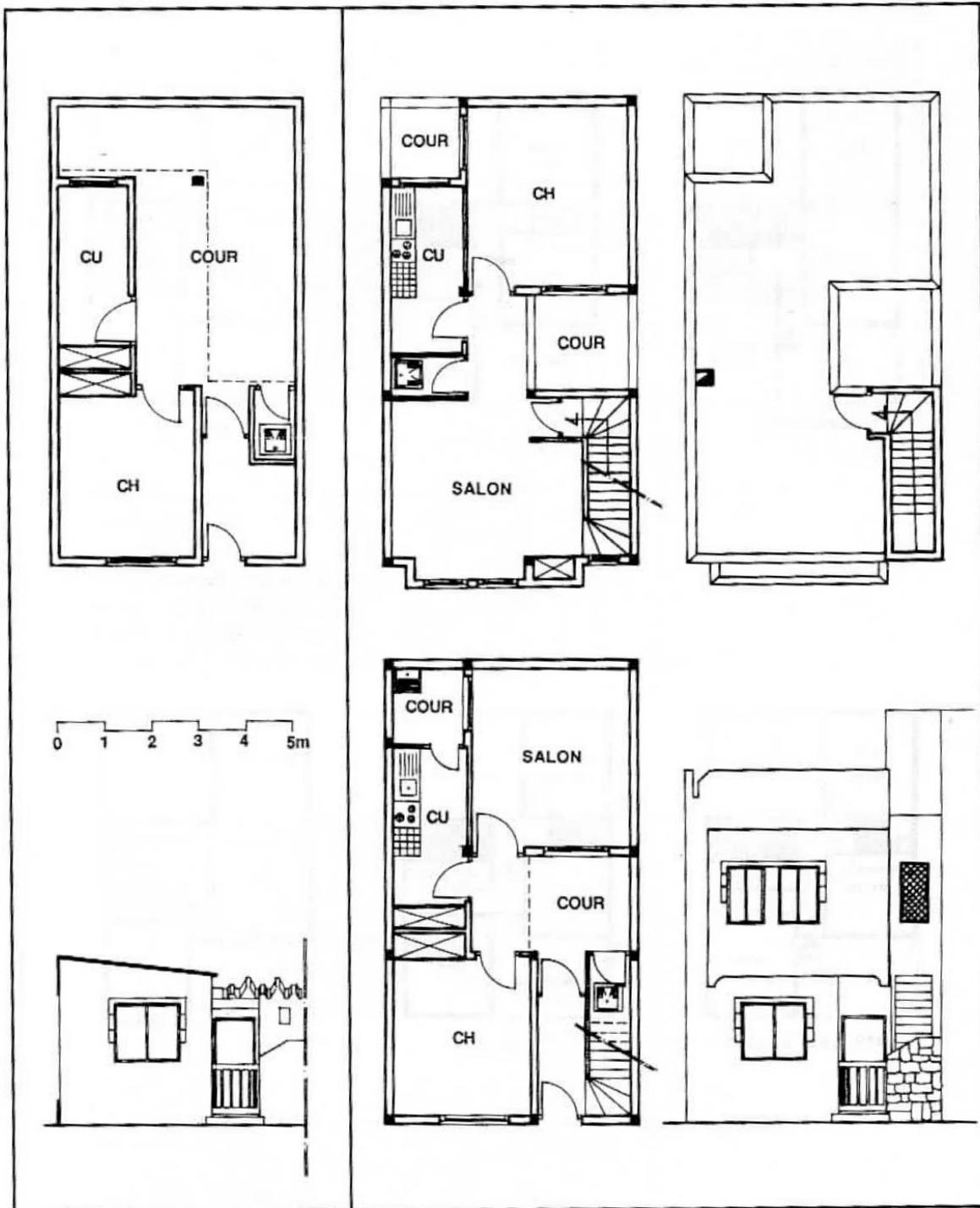


Fig. 16 Plans-type mono- et bifamiliaux pour le lotissement Daoudiat à Marrakech (1974) (source : M.H.A.T.)

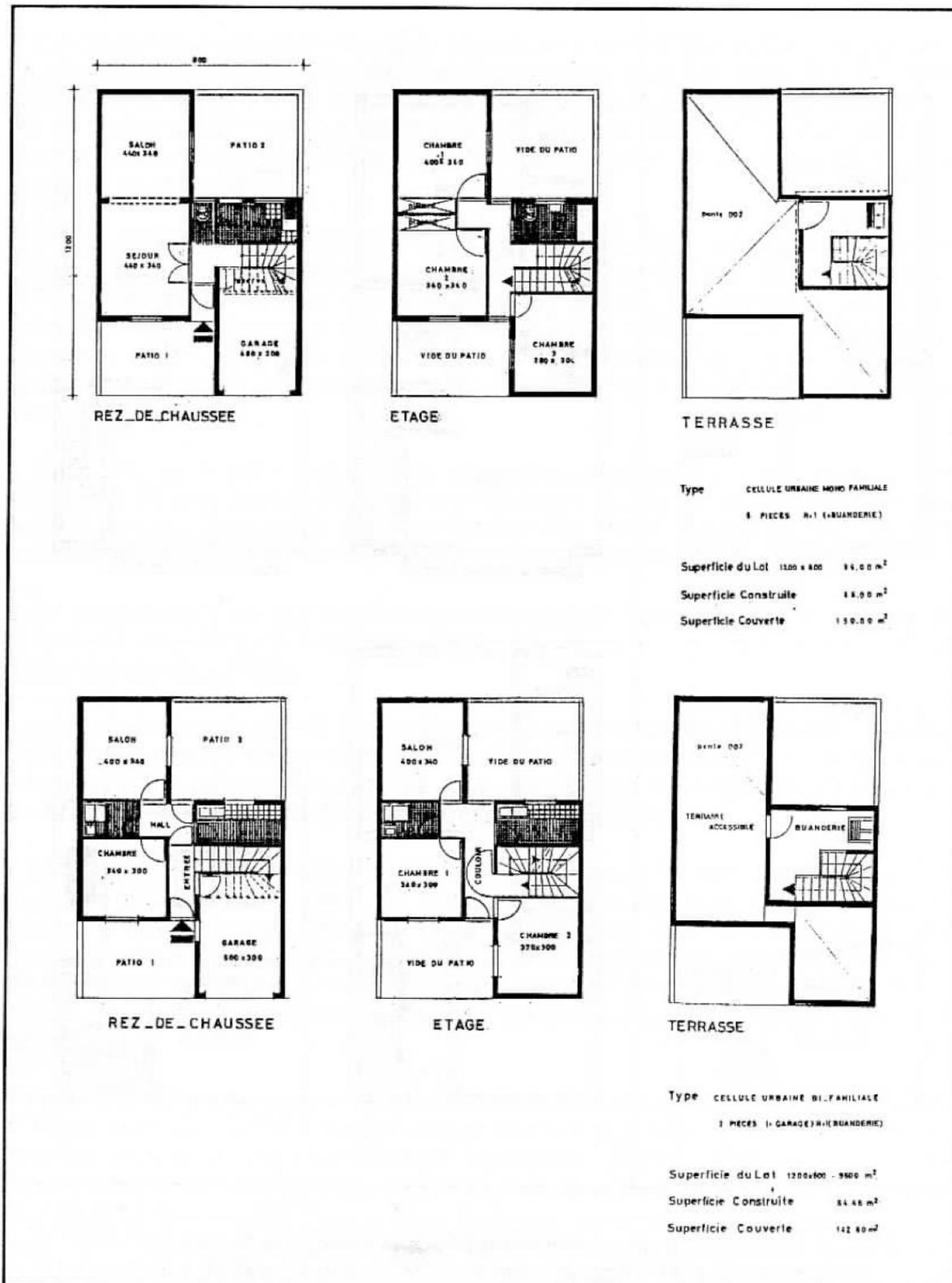


Fig. 17 Plan-type élaboré par le M.H.A.T. pour la Région Centre et diffusé par la Banque populaire (1983).

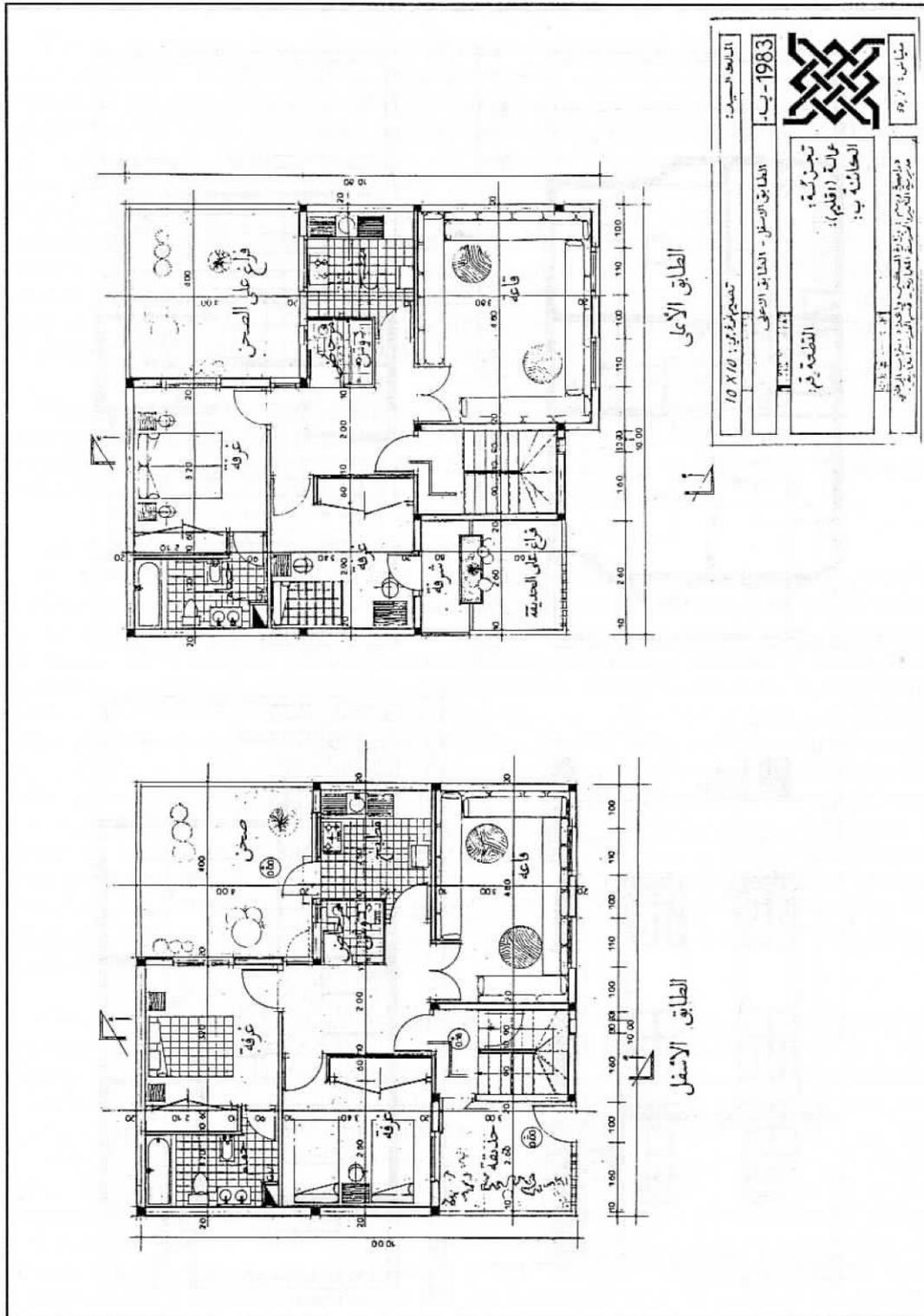
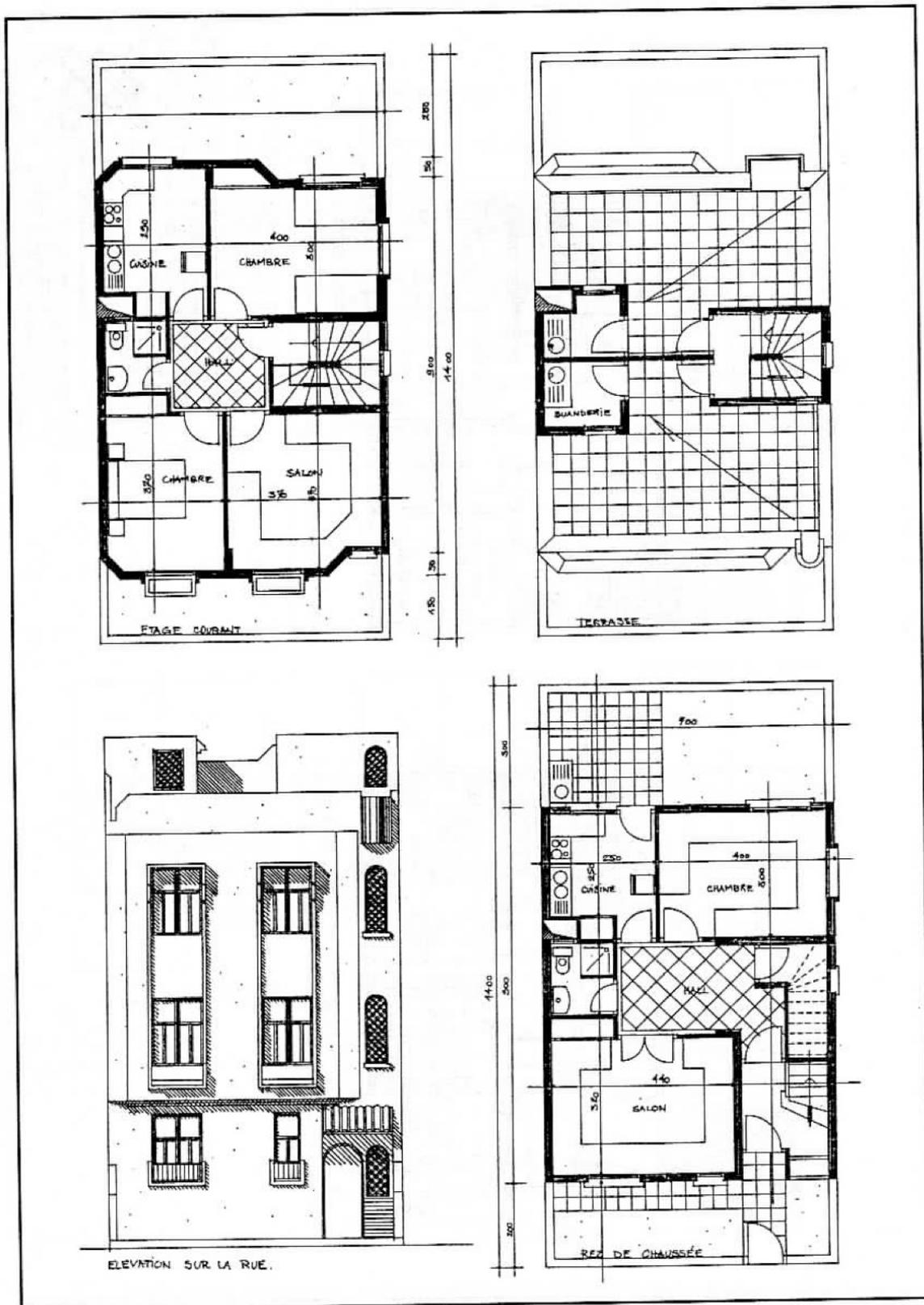


Fig. 18 Plan-type conçu sur parcelle profonde avec jardin de devant et cour arrière (lotissement Chabab, Aïn Sebâa (1982) ; source M.H.A.T.)



Un autre aspect mérite d'être signalé en ce qui concerne le lotissement Daoudiat de Marrakech : la clarification, apportée dans le catalogue des plans-types, sur le caractère uni ou plurifamilial de l'immeuble. La distinction entre plans-types mono et bifamiliaux laisse apparaître, dans le catalogue de l'Unité 4 comme de l'Unité 5, un grand écart entre le nombre de pièces "offertes" : de deux pour les monofamiliaux, il passe de cinq à six pour les bifamiliaux, sans solution intermédiaire. Cette clarification rend également plus évidents les éventuels problèmes de cohabitation liés aux vues plongeantes : la division bifamiliale se fait en effet par niveaux et dans quelques plans le concepteur s'est efforcé d'éviter l'ouverture des pièces de l'étage sur le patio de l'appartement du rez-de-chaussée. Ajoutons enfin que ces catalogues, à la différence des autres plans-types, ne présentent pas d'éléments graphiques ayant trait aux façades.

Nous avons ainsi un aperçu suffisamment complet de la procédure du plan-type et des propositions spatiales faites par l'administration marocaine dans ce cadre. Son manque de succès et d'efficacité n'est pas sans rapport avec l'adoption d'une autre démarche pour le lotissement Al Massira de Marrakech.

LE RETOUR AU PLAN CONCERTÉ

Avant d'examiner quelques plans produits par un architecte marrakchi pour cette opération à la demande de clients, il n'est pas sans intérêt de prendre connaissance de la manière dont quelques habitants marocains peuvent exprimer leur maison par le dessin. Les exemples présentés n'ont aucune prétention généralisante : il s'agit de quelques schémas produits par des propriétaires de lots disposant d'un niveau culturel aidant à la lecture et à la production de plans sommaires. Ce qui est surtout frappant dans les dessins présentés réside dans la formidable présence du "*wust el-dar*". Dans l'un des plans, on est également saisi par la force du mur périphérique et le contraste d'épaisseur qu'il présente avec les partitions internes. Cet effet donne une signification tout à fait marquée à la notion de clôture de la maison, tandis que la partition intérieure apparaît fragile et aléatoire. A l'inverse, le patio est fortement marqué par un dessin de sol, à base de losanges et de triangles, en même temps que placé en position totalement axiale en regard du lot à construire. Ces exemples traduisent la force mentale que conserve encore le schéma spatial de la maison traditionnelle à cour centrale.

Chacun des exemples de plans élaborés (par le même architecte) pour la cité Al Massira correspond à des lots de taille et de position différente : 7 X 12m, 9m X 9m et 9m X 15m. La dernière parcelle est presque totalement enclavée, n'offrant au domaine public qu'une façade de 3 m sur laquelle s'ouvre l'entrée. Les deux autres ont trois côtés en mitoyenneté. La composition des plans et leur distribution est le résultat de plusieurs entrevues entre l'architecte et le client. Toutefois ces contacts ne rendent pas complètement explicite la demande ; un jeu négocié s'instaure qui dévoile incomplètement certains projets du propriétaire. Il faut les concilier avec le cahier des charges. Ainsi la maison implantée sur la parcelle 9m X 9m dispose en rez-de-chaussée d'une chambre dont l'avenir sera d'être garage, bien que cette destination ne soit pas autorisée sur cette parcelle. A cet effet, un linteau de 2, 40 m a été ouvert pour une fenêtre dont l'allège sera ultérieurement abattue. De la même façon, le dédoublement de la cuisine dans la construction édifiée sur le lot de 6m X 12m n'est qu'un artifice du plan de permis de construire : la cuisine est en réalité destinée à devenir chambre. Il en est de même de pièces situées sur les terrasses et désignées comme lingerie.

Compte tenu de leur position, ces trois maisons ont l'astreinte du patio. Sur la parcelle de 9m X 9m, celui-ci a la position latérale et excentrée de la plupart des plans-types examinés précédemment, tandis que dans les deux autres parcelles, plus profondes, le patio a une position plus centrale.

Le plan établi sur une parcelle de 6m X 12m reproduit une configuration qui est assez générale dans les parcelles en longueur, elles-mêmes fréquentes dans de nombreuses opérations de recasement de bidonvilles (Kénitra, Rabat). Dans ce cas l'espace de distribution tend à s'apparenter à un couloir, trouvant toutefois une respiration avec le patio. Par contre, sur la parcelle, presque totalement enclavée, de 9m X 15m, le patio joue véritablement un rôle distributeur. Cette maison a pu être visitée en cours de construction, alors que son propriétaire et sa famille en occupaient déjà le rez-de-chaussée. Le patio ne semble pas ici une simple nécessité réglementaire ou une figure de style due à la quête d'authenticité de l'architecte. Il participe d'une conception profonde du client : selon ses propres termes, il "voit sa maison regroupée autour du patio" et ainsi il aura "une meilleure idée de sa maison pendant les fêtes". Une autre originalité de cette habitation réside dans l'intégration d'un hammam personnel sur la terrasse de l'immeuble. Par bien des aspects, la construction satisfait un mode de vie urbain et traditionnel auquel le propriétaire dit son attachement; il s'agit d'ailleurs d'un Marrakchi de souche, employé dans l'hôtellerie. Il est à noter par ailleurs qu'il n'était pas l'attributaire du lot, ni le demandeur officiel du permis de construire, bien qu'ayant eu lui-même les contacts avec l'architecte.

Globalement ces trois plans, au-delà de l'adéquation réelle ou approximative qu'ils peuvent refléter vis-à-vis des modes de vie de leur commanditaires, expriment, par leur structure comme par le traitement de leurs éléments architecturaux, un style architectural imprégné de "marocanité". L'effet est autant lisible dans la définition du patio que dans les façades extérieures qui révèlent néanmoins une assez forte extraversion, en tout cas pour deux d'entre elles.

Nous sommes ainsi insensiblement passé du plan-type de l'administration au plan de l'habitant, de l'image d'un mode de vie que projette l'Etat à la réalité des pratiques domestiques. Nous développerons ce point d'une manière globale et générale avant d'entrer plus dans le détail des intérieurs domestiques lorsque nous traiterons des différentes habitations relevées dans les lotissements.

LA MAISON , VOISINAGE ET VIE DOMESTIQUE

Maison ou immeuble urbain ?

Les éléments d'analyse urbaine qui ont été présentés plus haut introduisaient déjà cette question. Peut-on interpréter les immeubles des lotissements économiques comme unités de caractère essentiellement résidentiels ? La réponse apparaît négative et elle amène une série d'autres questions.

La terminologie occidentale dans sa diversité d'appellation des unités résidentielles ne trouve apparemment pas d'équivalent dans la langue arabe pour désigner le logis

Fig. 19 Esquisse dessinée par un propriétaire marrakchi pour sa maison (document Abdellatif ZBIRI)

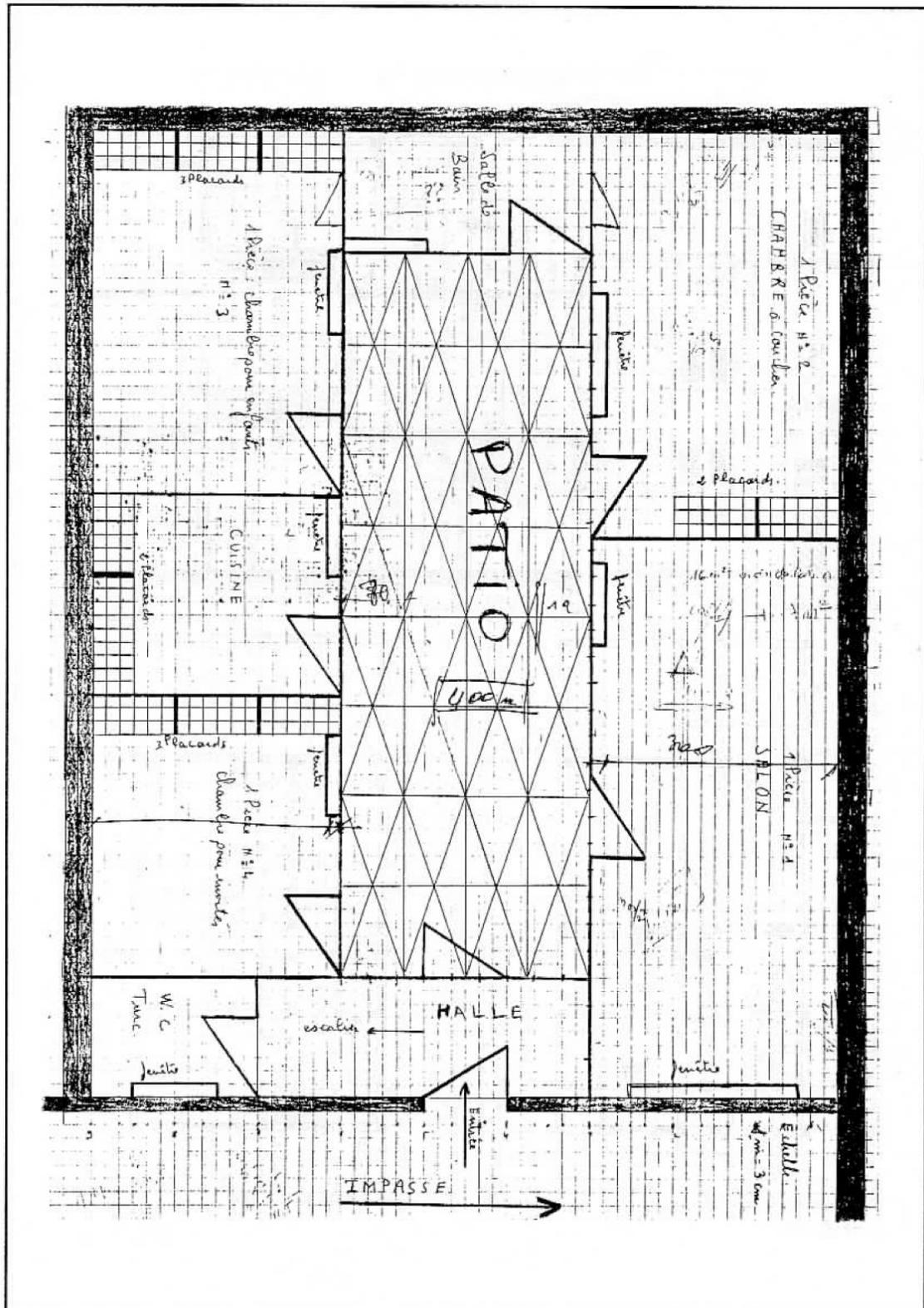


Fig. 20 Plans conçus avec les propriétaires (cité Al Massira, Marrakech (1986) ; architecte : Mohamed Najib EL BOUKFAOUI.

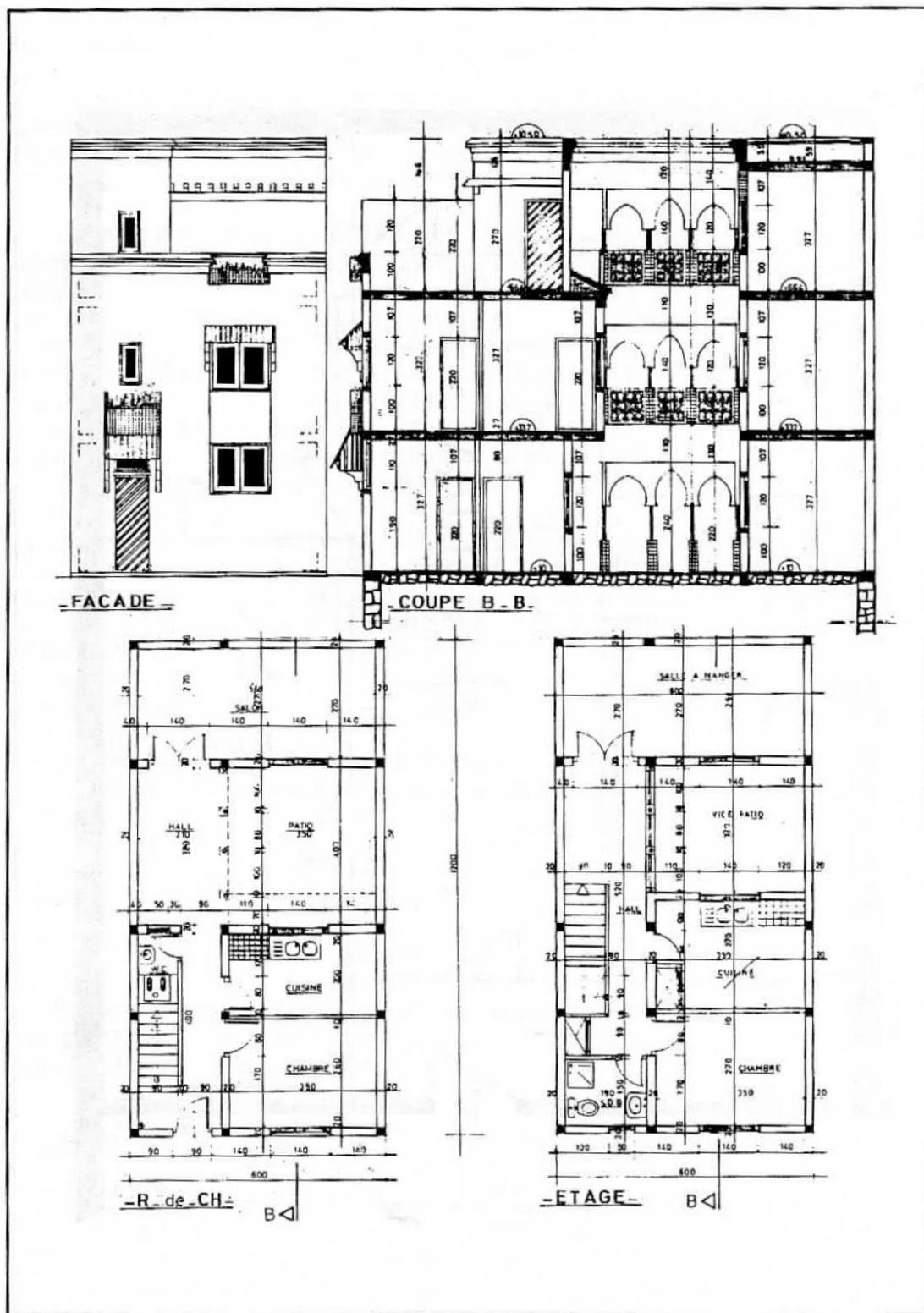


Fig. 21 Plans conçus avec les propriétaires (cité Al Massira, Marrakech (1986) ; architecte : Mohamed Najib EL BOUKFAOUI.

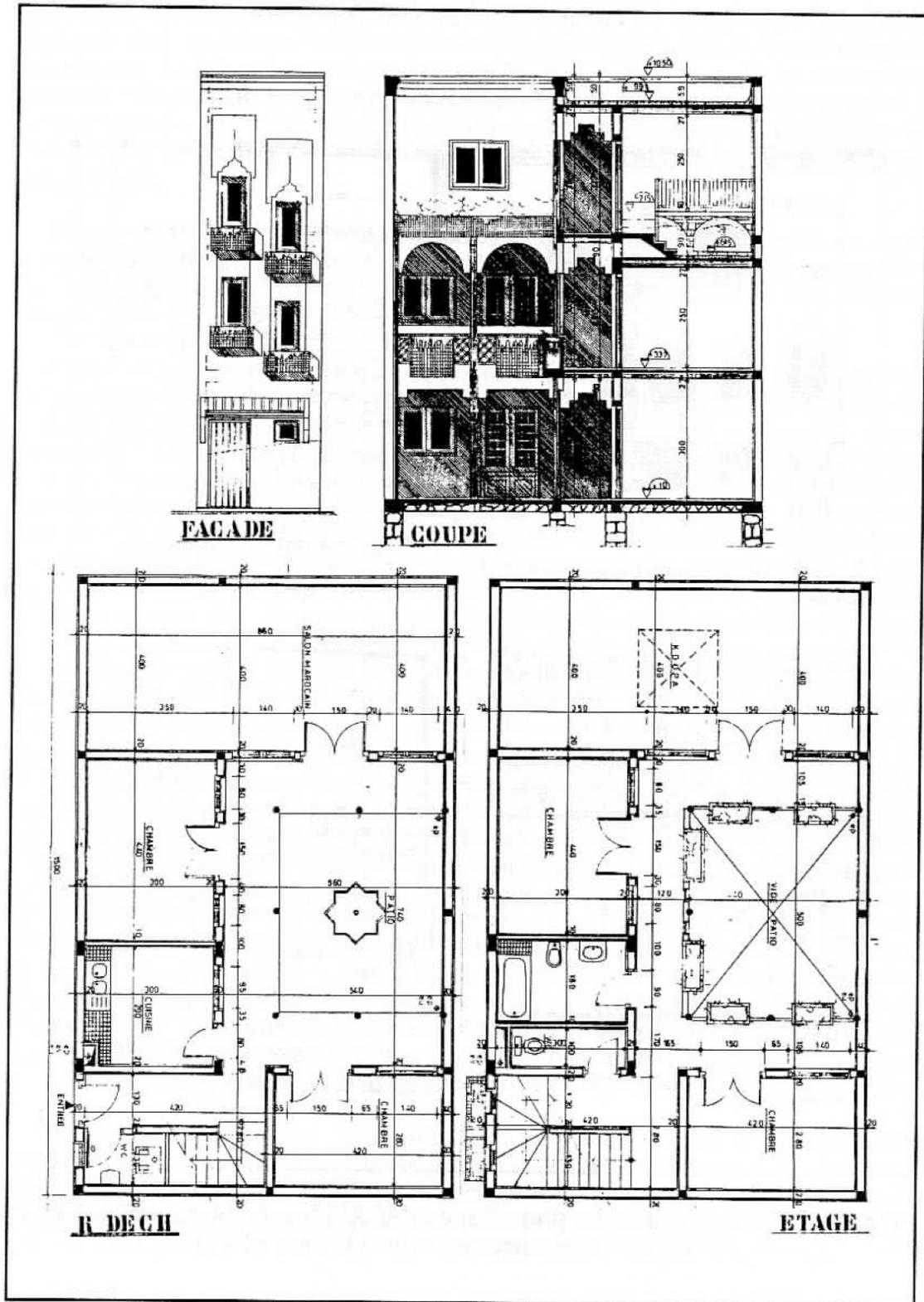
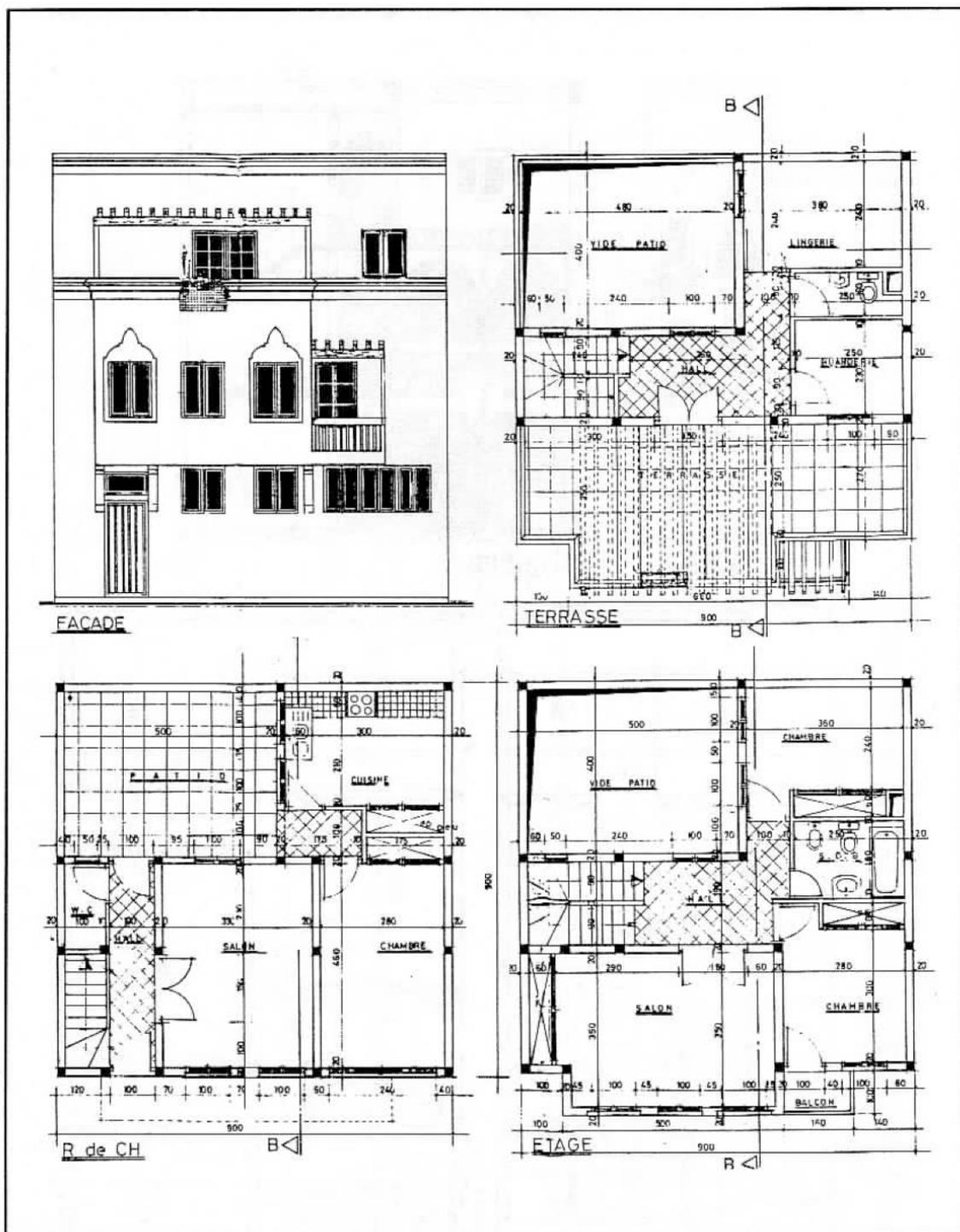


Fig. 22 Plans conçus avec les propriétaires (cité Al Massira, Marrakech (1986) ; architecte : Mohamed Najib EL BOUKFAOUI.



dans ses formes d'appartement, de maison, propres à la typologie actuelle de l'habitat urbain au Maroc. La dénomination courante utilisée pour la construction en lotissement d'habitat économique est "*dar*", c'est-à-dire "maison". Là encore, on pourrait voir une certaine parenté avec l'appellation générique qui s'appliquait à l'habitat urbain en France au XIXe siècle (et qui était encore utilisée dans les "bordereaux de maison" remplis en annexe du recensement de population de 1906, par exemple).

Nous avons évoqué précédemment l'intégration de fonctions artisanales ou commerciales en rez-de-chaussée des immeubles. Ces pratiques donnent lieu aussi bien à des transformations précédées de demandes d'autorisation qu'à des modifications hors légalité.

Ce fait nous donne l'occasion de souligner le décalage qui existe entre la permanence de la terminologie "*dar*" et l'évolution de la fonction de la maison urbaine marocaine. En effet, dans la médina traditionnelle, une dissociation spatiale était effectuée entre les unités commerciales regroupées dans les rues soukrières à la *kissaria* ou dans des ensembles à double fonction tels que les *fondouk* (fonction hôtelière et commerciale). Rares étaient les typologies de maisons intégrant un espace commercial. On peut interpréter cette évolution du *dar*, dans le sens d'une généralisation des locaux commerciaux à rez-de-chaussée, comme relativement moderne et nouvelle. Elle introduit de cette manière une plurifonctionnalité dans le *dar* traditionnel et elle pourrait justifier l'appellation, plus conforme à la réalité, d'immeuble urbain.

Dans le même sens, il est intéressant de mentionner une autre capacité évolutive de ces maisons urbaines. Elle nous semble également traduire une seconde démarcation d'avec l'habitat traditionnel des médinas marocaines. Il s'agit du caractère plurifamilial des immeubles de lotissements d'habitat économique. En fait, le processus s'effectue avec des degrés qui aménagent les situations transitoires de la société marocaine. Les exemples que nous avons étudiés et que nous analysons plus loin en détail font apparaître des formes de cohabitation qui concilient la présence dans les mêmes immeubles de familles parentes et non parentes. En général, ce sont les propriétaires qui ménagent dans leurs immeubles, et souvent en réalisant une extension verticale, les possibilités de faire cohabiter la famille élargie (le père et le fils marié) avec un locataire vivant en famille nucléaire. A la différence du "*dar*" de la médina ancienne, conçu initialement pour la famille étendue, la maison urbaine des lotissements d'habitat économique rend d'ailleurs possible, par son organisation spatiale selon des niveaux nettement séparés, la décohabitation relative des différentes unités conjugales de la famille élargie. Nos recherches contiennent même le cas d'une unité d'habitation où le maître de maison est en situation de polygamie.

Ce constat de l'évolution plurifamiliale de la maison urbaine des lotissements d'habitat économique nous ramène au problème de l'analogie avec le *dar* de la médina traditionnelle et de l'identification éventuelle du patio de cette dernière avec le "patio" de l'immeuble des lotissements d'habitat économique, imposé tant par le décret de 1964 que par les plans-types prescrits par les délégations du M.H.A.T.

Le détournement du plan-type et recentrement par le "M'RAH"

On sait l'importance du patio ("*wust el-dar*") dans la maison arabe, en particulier marocaine. On peut considérer qu'il est associé dans le "*dar*" traditionnel à trois

propriétés : il est ouvert au ciel, il est central dans le plan et il est géométrisé. Ces trois propriétés architecturales s'articulent avec une quatrième qui en font un espace privilégié et polyvalent de la famille, en particulier des femmes. Mais cette quatrième caractéristique n'est efficace qu'à la condition d'avoir une famille unique dans le "dar", même élargie. On sait qu'actuellement cette condition n'est pas respectée dans la plupart des anciennes médinas surpeuplées. Cette circonstance explique les partitions et clôtures (la plupart du temps légères : plastiques opaques...) qui sont mises en place lorsque plusieurs familles habitent des *diyur* (pluriel de *dar*) traditionnels, pour préserver les intimités respectives.

Ce comportement culturel n'est pas moins opérant dans l'habitat économique et rend par conséquent l'utilisation du patio difficile, y compris pour la famille occupant le rez-de-chaussée. La plupart du temps, ce "patio" est utilisé comme espace de renvoi et voit sa fonction essentiellement réduite à celle d'un puits de lumière et d'aération. L'occupation plurifamiliale des immeubles apparaît donc comme la raison fondamentale de cette amputation des usages traditionnels du patio.

Mais, en fait, il en existe une seconde qui n'est pas moins agissante que la première et qui tient à la position dans le plan de la cour-patio de la maison d'habitat économique. Celle-ci est en effet excentrée, en coin, et n'assure plus le rôle de distribution des autres pièces que remplit le patio du *dar* : "*wust el-dar*", "centre de la maison". Ce phénomène est complétement illustré par la recomposition opérée par les habitants dans l'immeuble d'habitat économique autour du "*m'rah*", pièce où l'on se "tient" en famille et où la télévision-magnétoscope occupe d'ailleurs une place privilégiée. Nous y reviendrons plus longuement.

Cette pratique de l'adaptation du plan-type, de la "reformulation" du patio sous la forme du "*m'rah*", fait la preuve de l'étonnante "compétence" (comme dit Henri RAYMOND) de l'habitant marocain et sa maîtrise réelle de l'espace pour le faire correspondre aux exigences spatiales impliquées par ce que Pierre BOURDIEU appelle "*Habitus*". Et, de ce point de vue, nous ne pouvons que souligner l'involontaire (?) souplesse du système constructif pour rendre possible cette adaptation et l'opportune condition de propriétaire pour la réaliser.

Les structures sociales en mutation parviennent donc à redéfinir un ajustement spatial qui rend compatible le fonctionnement de manières d'être traditionnelles et de modes de vie nouveaux, véhiculés différenciellement par les générations à l'intérieur de la famille. Et ce point nous apparaît d'importance pour éviter toute interprétation unilatérale qui tendrait à orienter les choix typologiques en architecture, soit vers la maison traditionnelle à patio découvert soit vers l'appartement d'inspiration européenne. L'analyse plus approfondie développée dans la troisième partie nous permettra de mettre en évidence ces interpénétrations.

LES MARQUES D'APPROPRIATION EXTERIEURES

Un dernier mot nous paraît devoir être dit en ce qui concerne les marques d'appropriation extérieures de la maison, et principalement d'ordre décoratif. A ce niveau aussi, nous sommes conduits à constater le décalage entre l'interprétation officielle de la "marocanité" et l'interprétation populaire. La première s'est inspirée du discours royal prononcé le 19 Décembre 1979 en ouverture au Colloque sur "l'habitat, l'urbanisme, la protection de l'environnement et l'authenticité marocaine", évoqué plus

Fig. 23 Extension verticale et adaptation intérieure d'une maison d'habitat économique à Khouribga (relevé Mohamed ZAKRANI, 1984)

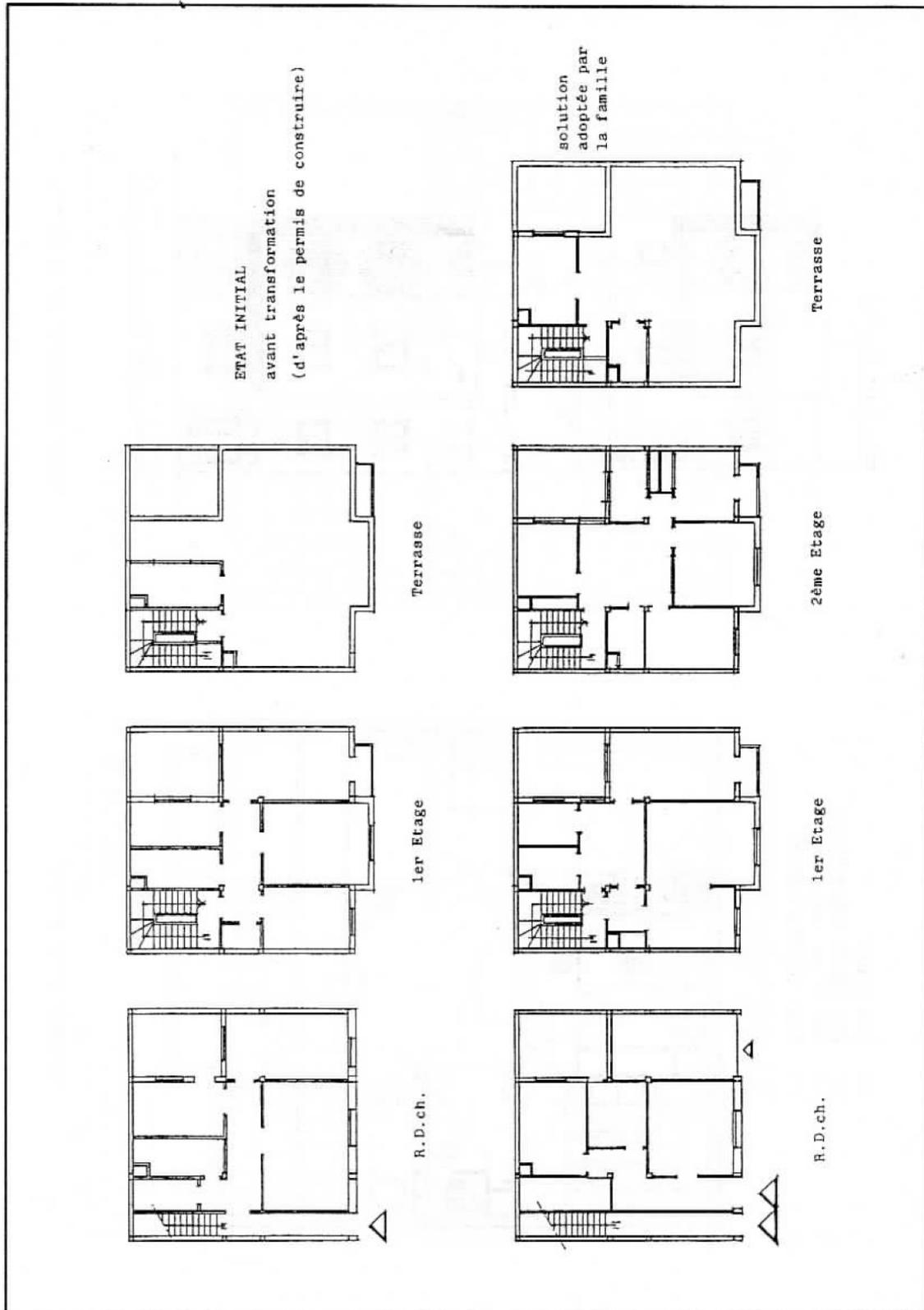


Fig. 24 La terrasse (« stah ») et les façades de la m^eme maison.

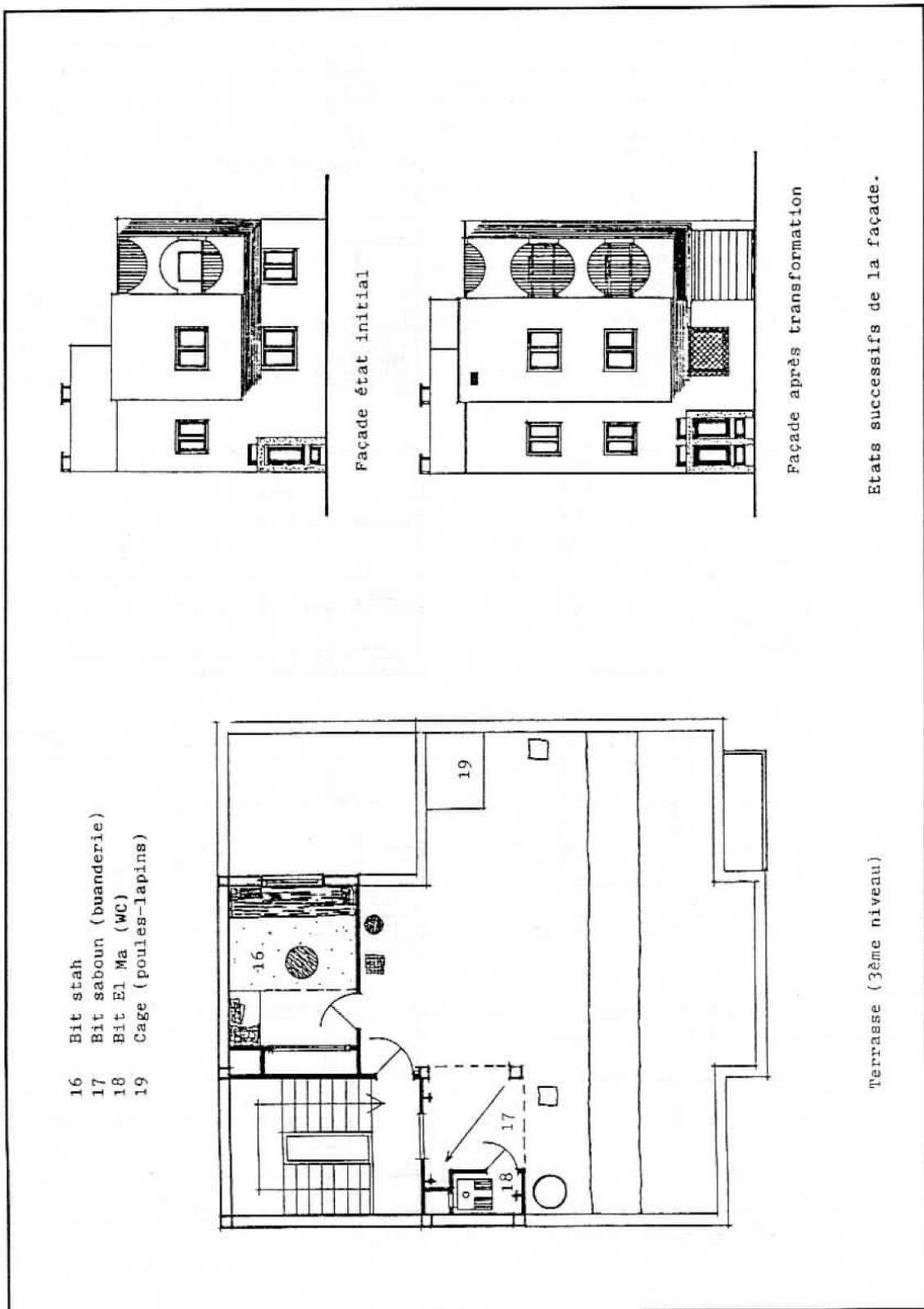
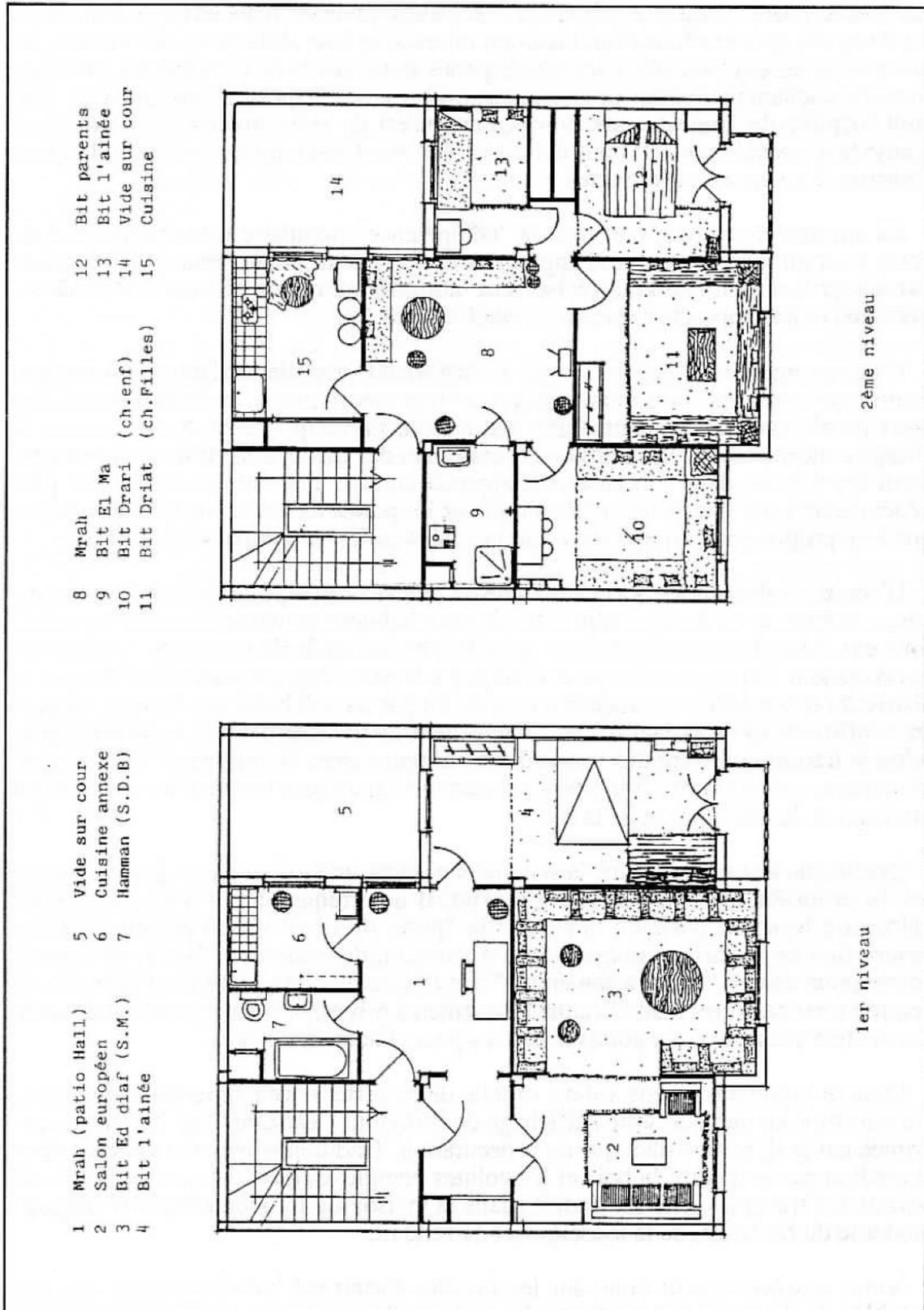


Fig. 24 bis Le premier étage (« Dar Ouldi »), le deuxième étage (« Dar Harem ») de la même maison



haut. Mais il faut bien dire que sa traduction architecturale a plus de ressemblance, à notre point de vue, avec l'architecture des PROST, LAPRADE, CABET, BRION et autres qu'avec celles, diverses mais unifiées dans leurs fondements, qu'a produites l'architecture marocaine sans architectes. En ce sens les auvents de tuiles et les arcs outrepassés paraissent souvent de bien piètres pastiches formels, cachant difficilement leur superposition à des dispositifs spatiaux qui, eux, sont inspirés de l'architecture européenne. C'est de cette manière que l'on peut analyser le modèle prescrit pour le lotissement Ain Chock qui présente des balcons couverts d'auvent en tuiles vertes.

Là comme en d'autres endroits, la "compétence" populaire transforme ces balcons, pour en faire des espaces appropriés de l'intérieur, notamment en les fermant par des grilles de fer forgé (précisément fabriqués au rez-de chaussée des mêmes maisons) et les rapprocher ainsi du "*moucharabieh*".

D'autres manifestations de ce que P. BOURDIEU appellerait l'expression d'une "culture du contenu" pourraient également être mentionnées, et l'une d'entre elles nous paraît particulièrement digne d'attention, parce qu'elle y reçoit comme la charge concentrée des pratiques de décoration et de "distinction" (même si le traitement des façades dans leur ensemble apparaît comme une pratique de plus en plus généralisée) ; il s'agit du travail décoratif sur les portes d'entrée. Nous avons remarqué à ce propos deux types d'interventions liées en fin de compte l'une à l'autre.

D'abord, l'habitant marocain tient à distinguer sa propre porte de celle de ses voisins et même de celles des autres familles qui habitent le même immeuble que lui. Souvent, l'une des transformations qui affectent la façade de la maison consiste en le percement d'une nouvelle porte contiguë à la première, en particulier lorsque la distribution des différents appartements se fait par un hall commun. On sait, depuis les confirmations de M. BOUGHALI, le sens de cette transformation : le seuil remplit, selon la tradition, différentes vertus dans le rapport entre l'intérieur et l'extérieur de la maison, vertus encore sollicitées par certaines pratiques rituelles au moment du mariage, de la naissance et de la mort¹.

Quelle que soit son intensité, le sentiment de cette importance du seuil est exprimé par le propriétaire de la maison. En effet, il use fréquemment d'un qualificatif valorisant lorsqu'il parle de la porte : la "porte du bien" ("*bab el-khir*"), et sa description de la maison insiste sur la distinction des entrées : "Nous, on a notre entrée pour '*dar na*', et lui a son entrée". De fait, cette individualisation affirmée de l'entrée n'est pas rare: dans certains lotissements privés, le plan-type élaboré par le dessinateur présente deux portes distinctes pour chacun des étages.

Ensuite s'ajoutant à cette valeur rituelle de la porte, il s'en superpose une autre, qui constitue en quelque sorte l'affichage de la dignité ("*ehtiram*") de la famille, exprimée par la richesse esthétique de la décoration. Traditionnellement exprimée dans la médina par le travail du bois et les volutes complexes du cloutage des pièces de bois et des traverses, elle est traduite dans la maison du lotissement par le langage moderne du fer forgé, de la mosaïque et de l'enduit.

1 - Mohamed BOUGHALI, op. cit., chap I : "Espaces et rites de passage", pp. 11-43.

Ainsi se développent donc sur les façades fortement individualisées des immeubles, la diversité des couleurs, des enduits, des modénatures (bandeaux, acrotères) et des balcons-*moucharabieh* ..., l'achèvement inégal des étages..., autant de manifestations foisonnantes de l'initiative et de l'appropriation. Elles peuvent apparaître à celui qui voit le progrès dans la perspective réductrice du modèle unique générant un ordre homogène, comme l'expression anarchique d'une société incapable d'assimiler la marche vers la modernité qu'on lui brandit en exemple. Ce n'est pas notre manière de voir, on l'aura compris ; toutes ces manifestations nous paraissent relever d'une autre logique, à la recherche de l'expression mélangée, combinée, sélective et/ou fusionnée, de types domestiques anciens et de modèles d'habitats actuels.

La ville inachevée

La ville inachevée, c'est bien de cette façon que se présentent les zones d'habitat économique. Ce mode de production continu du logement, on le sait, n'est pas spécialement original au Maroc. Il semble qu'il y ait dans ce phénomène la combinaison d'une caractéristique sans doute générale et fondamentale du logement (sa capacité à l'addition et à l'adaptation) et d'une caractéristique propre aux pays méditerranéens. Cette dernière réside dans la compatibilité de la couverture en terrasse avec le contexte climatique, et la capacité de la terrasse à jouer le rôle d'un nouveau plancher.

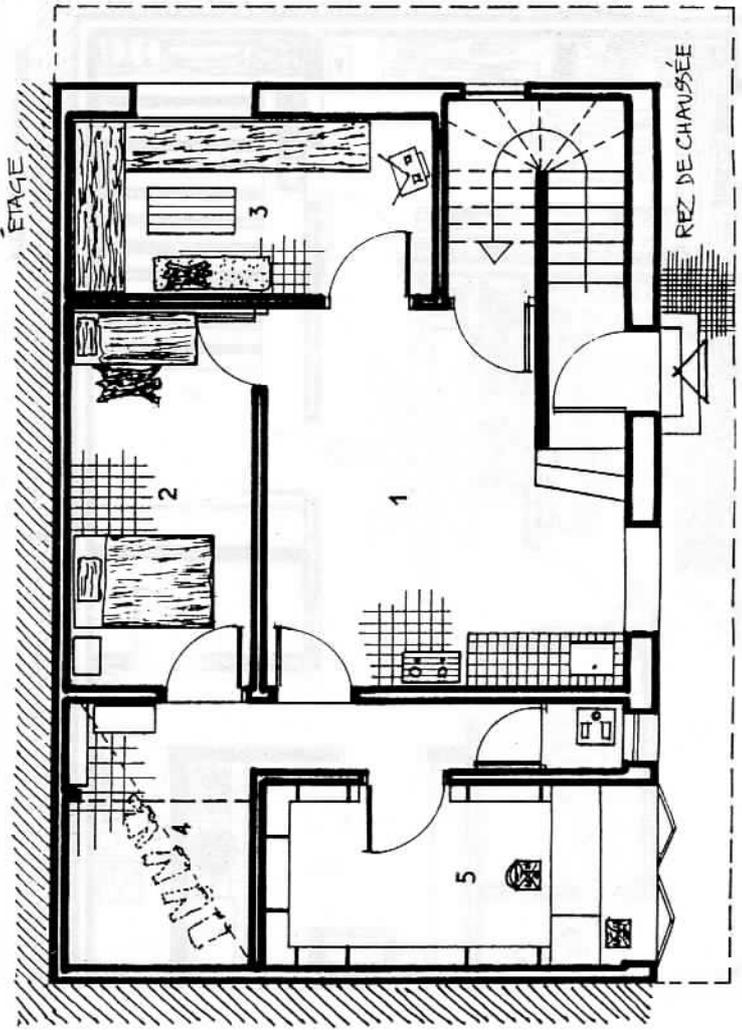
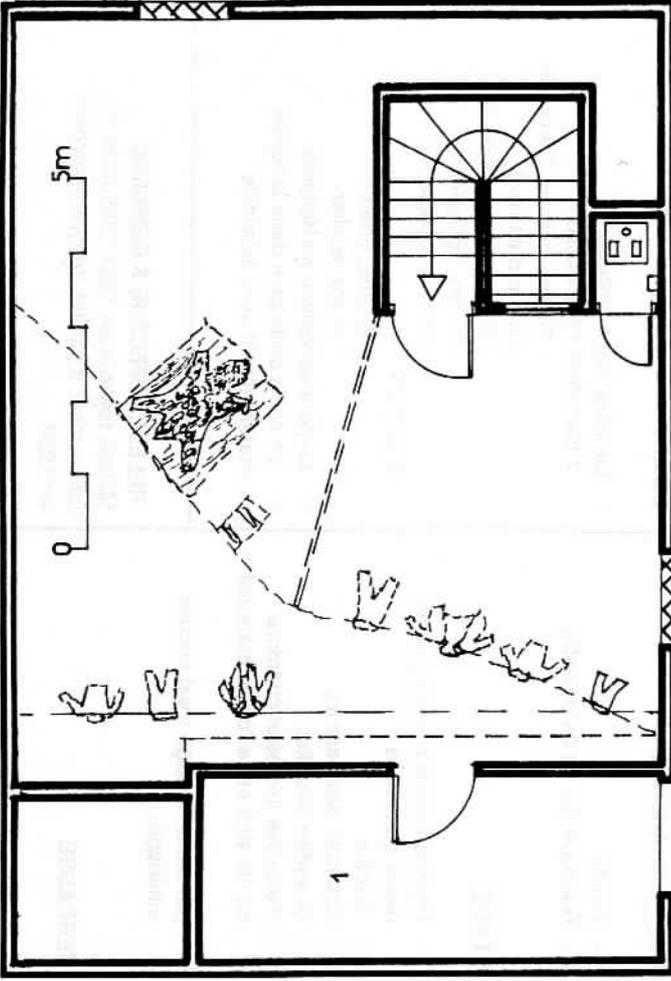
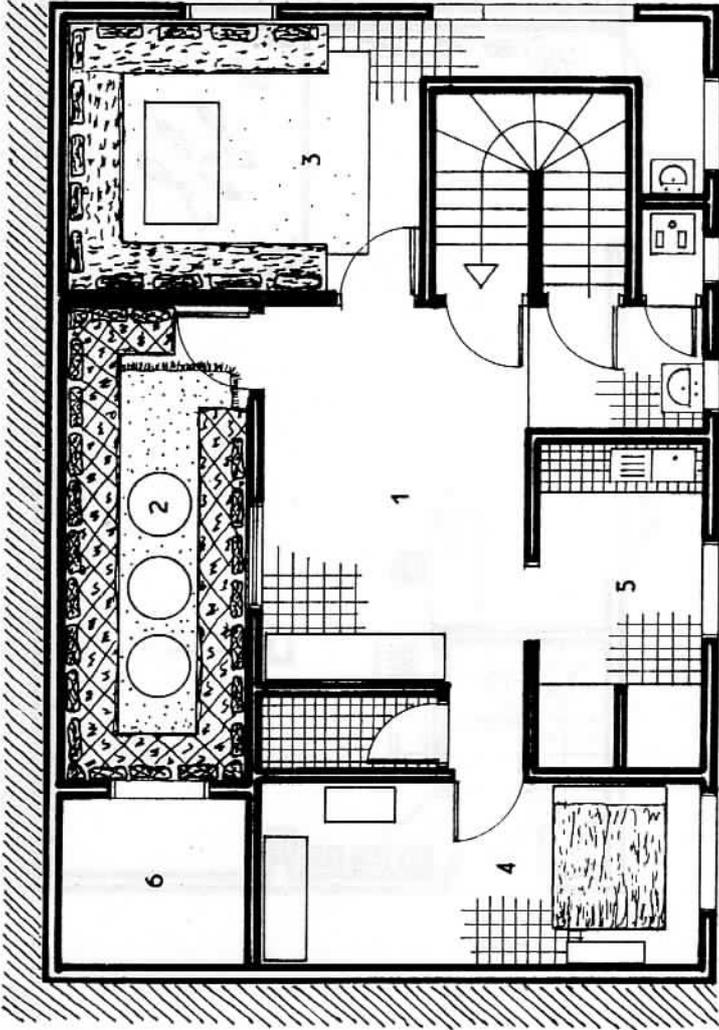
En fait, cette capacité d'évolution verticale s'avère particulièrement efficace dans le contexte de pays où la construction de l'habitation reste une entreprise coûteuse en milieu urbain. L'effort familial doit par conséquent être cumulé ou combiné avec le recours à des modes de financement complémentaires (revenu d'une location) ou s'appuyer sur la "*touiza*", c'est à dire l'entraide qui permet l'autoconstruction.

L'Etat marocain mesure d'une certaine manière l'importance de ce problème puisque les services du M.H.A.T. produisent, nous l'avons vu, des plans évolutifs. Mais, là aussi, si le canevas du plan-type paraît intéressant dans sa capacité d'évolution, le contrôle de son respect apparaît souvent comme une limitation des initiatives d'adaptation et de personnalisation effectuées par les habitants eux-mêmes.

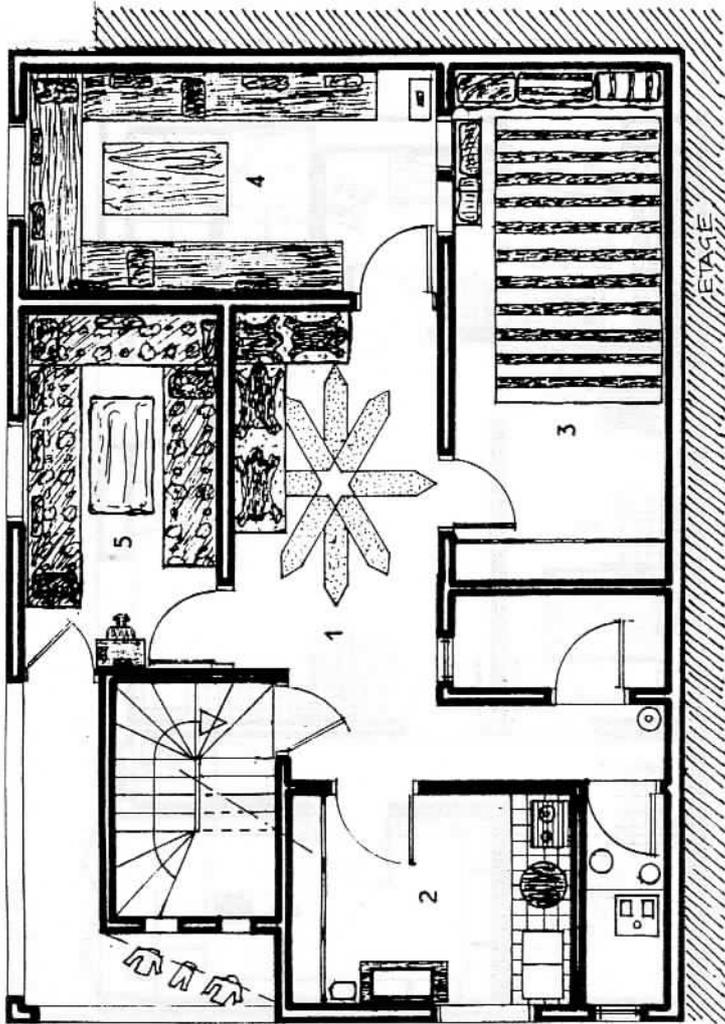
Nous voici au terme de cette analyse du lotissement d'habitat économique et des constructions qui s'y réalisent. Nous avons tenté de lire dans cette partie les rapports qu'il peut entretenir avec des conceptions urbanistiques marocaines ou européennes, et d'observer, dans son application, certains effets globaux du système. Voyons plus précisément à travers les habitations relevées dans les lotissements, les familles interrogées dans ces habitations, la manière dont se construit et se vit la maison.

RELEVES ETHNO-ARCHITECTURAUX

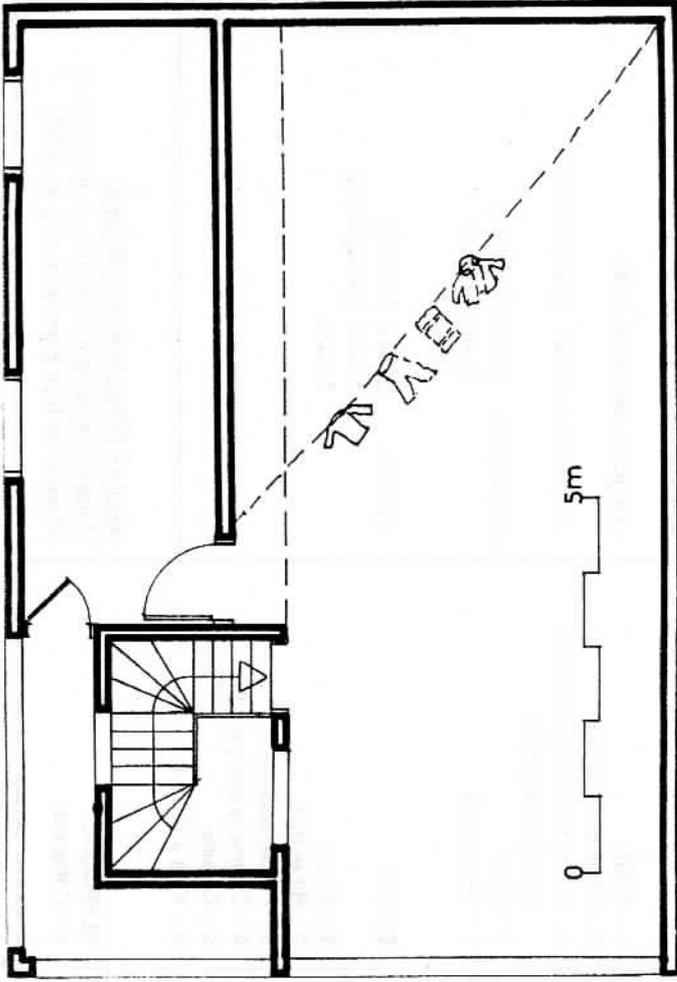
(Fiches de synthèse à l'échelle du 1/100^e et du 1/200^e)



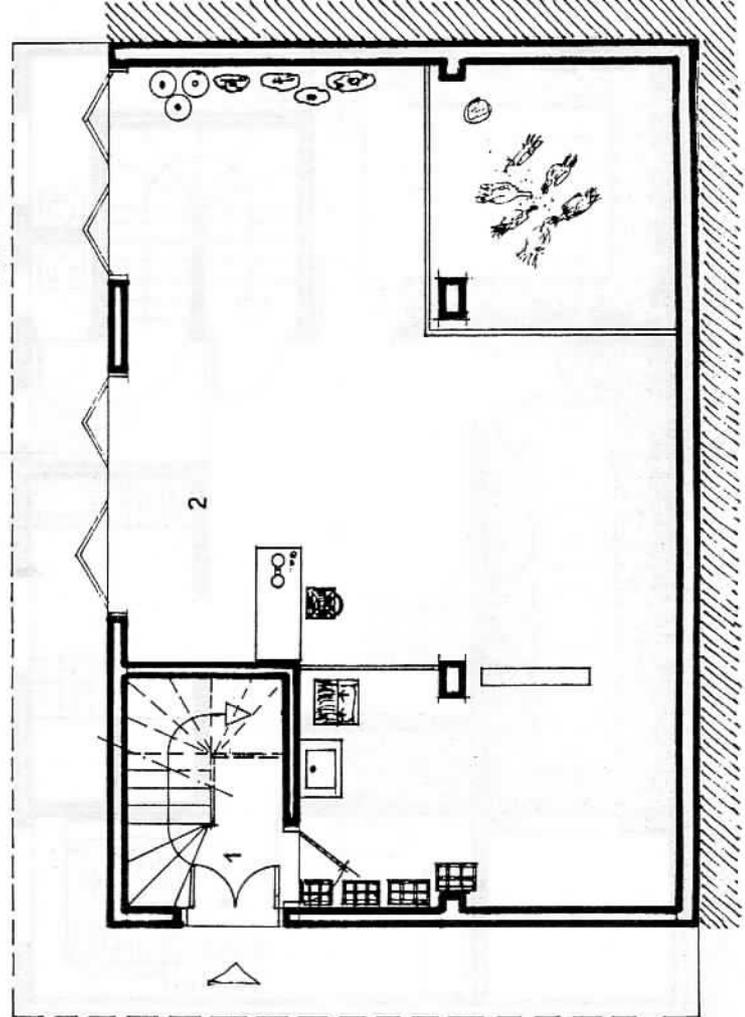
REZ DE CHAUSSEE	COMPOSITION DE LA FAMILLE
<ul style="list-style-type: none"> 1 - M'rah 2 - Chambre des filles 3 - Chambre de la grand mère et du jeune garçon 4 - Cour 5 - Commerce 	<ul style="list-style-type: none"> - La grand mère maternelle - Le père et la mère (père retraité) - 3 garçons : 26 ans (étudiant) 21 ans (lycéen) 9 ans - 3 filles : 25 ans (mariée) 17 ans (collégienne) 12 ans
<p>ETAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - M'rah 2 - Bit el-diaf 3 - Pièce familiale 4 - Chambre des parents 5 - Cuisine 6 - Vide sur cour 	<p>RELEVÉ EFFECTUÉ A BERKANE Maison réalisée en 1979 dans un lotissement d'habitat de type Ecochard créé en 1959.</p>
<p>TERRASSE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Débarras 	



ETAGE
REZ DE CHAUSSEE



ETAGE



REZ DE CHAUSSEE

REZ DE CHAUSSEE

- 1 - Entrée
- 2 - Boutique (vente de poulets)

ETAGE

- 1 - Espace central où sont pris les repas quotidiens
- 2 - Cuisine
- 3 - Chambre des parents
- 4 - Chambre des filles
- 5 - Pièce des invités et chambre du fils aîné et de l'oncle maternel

(un second étage n'est encore aménagé)

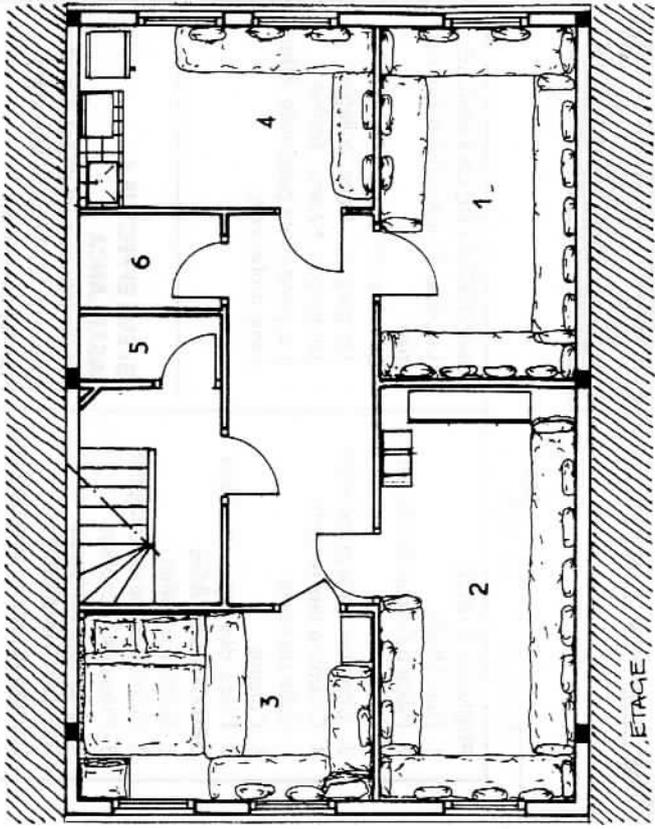
TERRASSE

COMPOSITION DE LA FAMILLE

- La mère (sans profession)
- 4 filles dont 3 à la maison
 - 26 ans, mariée, 2 enfants, (sans profession)
 - 24 ans, sans profession
 - 17 ans, collégienne
 - 11 ans, collégienne
- 2 garçons
 - 22 ans, lycéen
 - 6 ans, écolier
- Le père est émigré en Hollande
- Un oncle célibataire dans la lignée maternelle vit avec la famille.

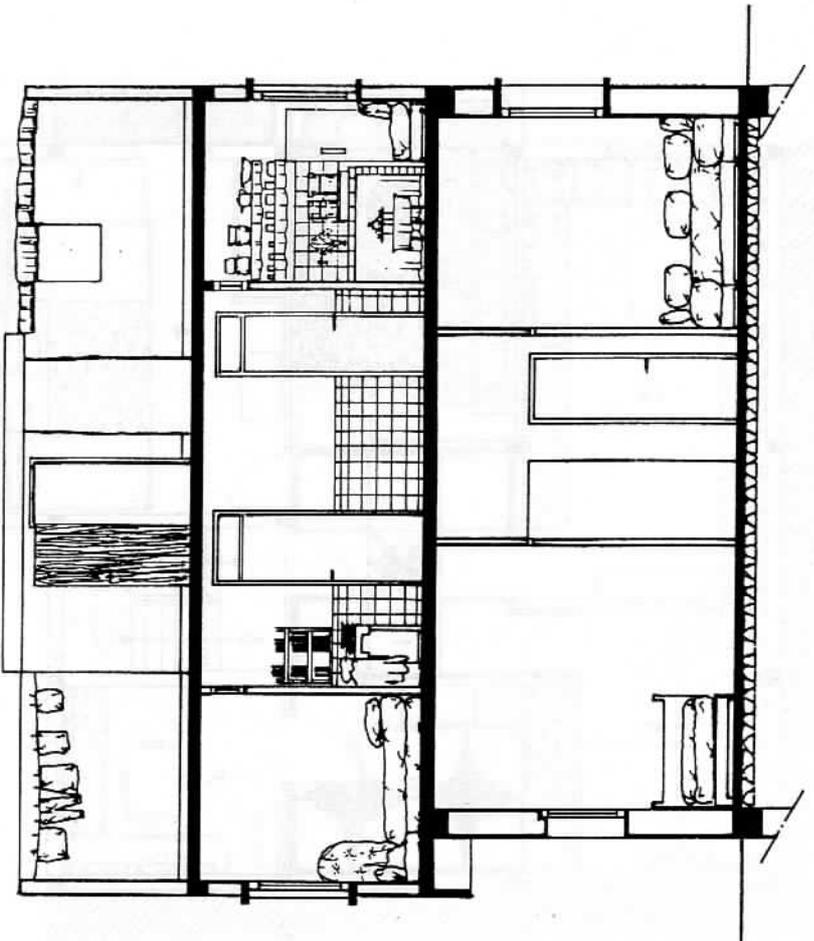
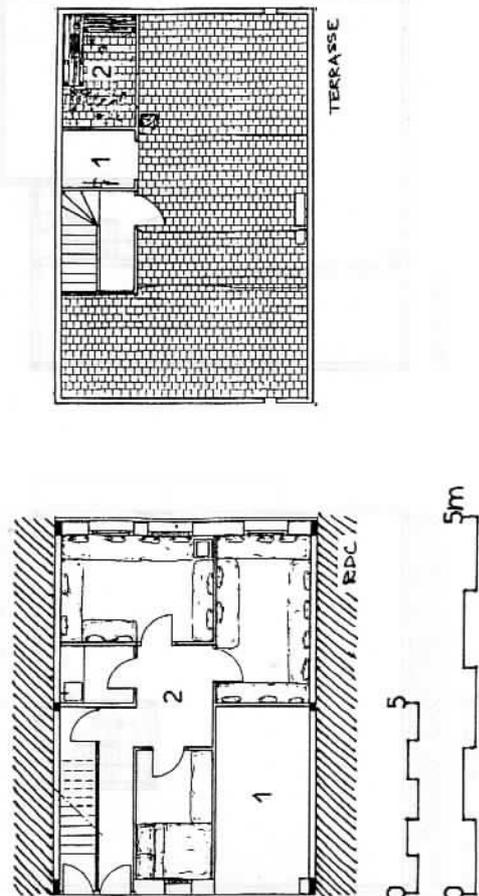
RELEVÉ EFFECTUÉ A BERKANE

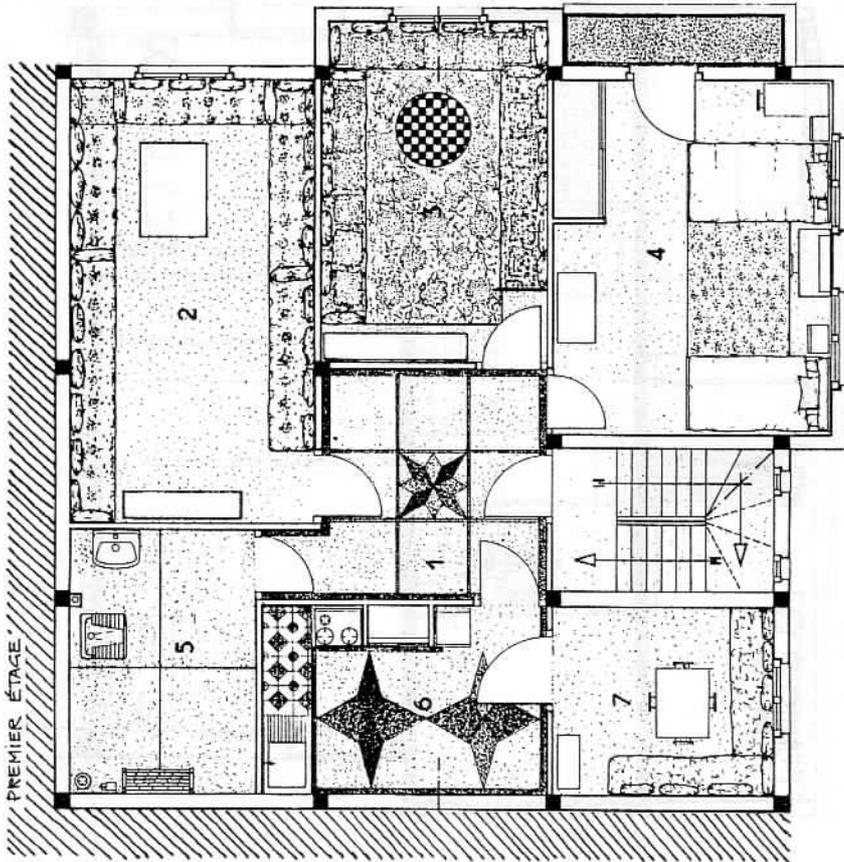
Maison réalisée en 1984-1985 dans un lotissement d'habitat de type Ecochard en 1959.



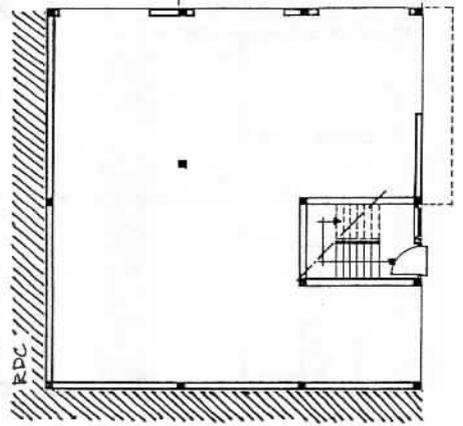
<p>COMPOSITION DE LA FAMILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le père, 70 ans, commerçant - La mère, 57 ans, sans profession - Un fils, 34 ans, tailleur - Une fille, 27 ans, étudiante - Un fils, 24 ans, sans travail - Une fille, 22 ans, lycéenne - Une fille, 19ans, collégienne - Un fils, 17 ans, sans travail <p>(Une fille de 36 ans mariée à un cousin paternel (39 ans) vit au RDC</p>	<p>RELEVÉ EFFECTUÉ A CASABLANCA</p> <p>dans un lotissement privé de la cité Jemâa, créé vers 1974 (75 lots)</p> <p>Plan conforme au projet d' dessinateur</p>
---	--

<p>ETAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Salon des invités 2 - Pièce familiale (chambre des enfants) 3 - Chambre des parents 4 - Cuisine 5 - Toilettes 6 - Emplacement de la salle de bains utilisé pour le stockage de la farine et la cuisson du pain. 	<p>REZ DE CHAUSSEE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Garage loué 2 - Logement du ménage de la fille 	<p>TERRASSE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Buanderie 2 - Eleavage de lapins
--	---	--

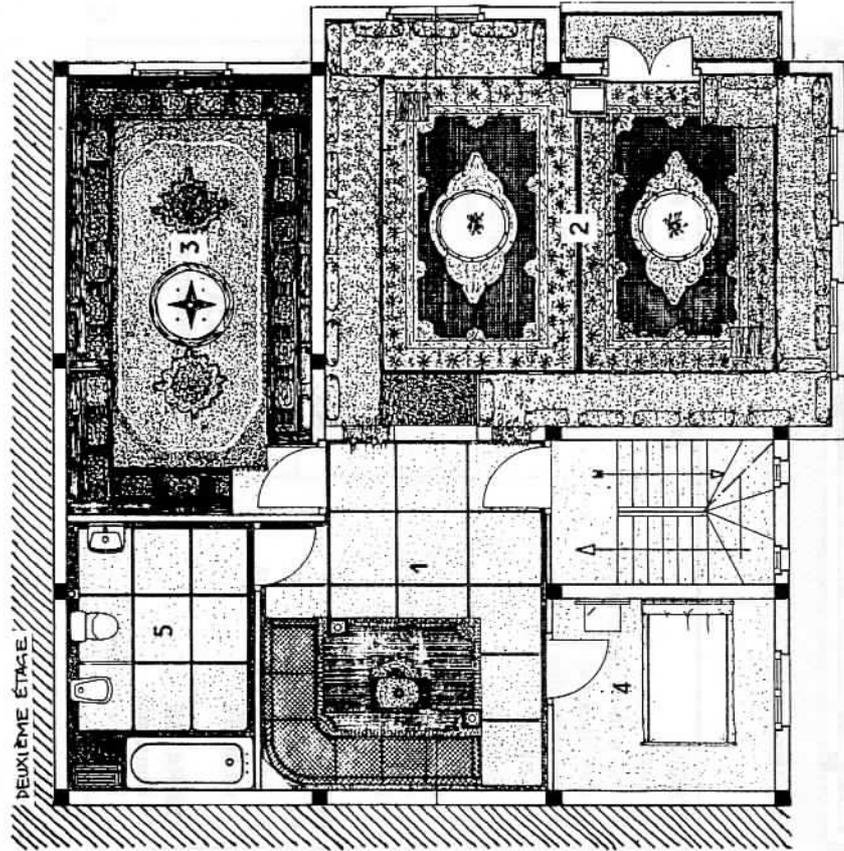
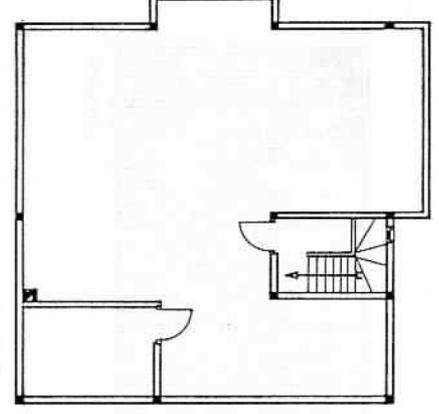




0 5



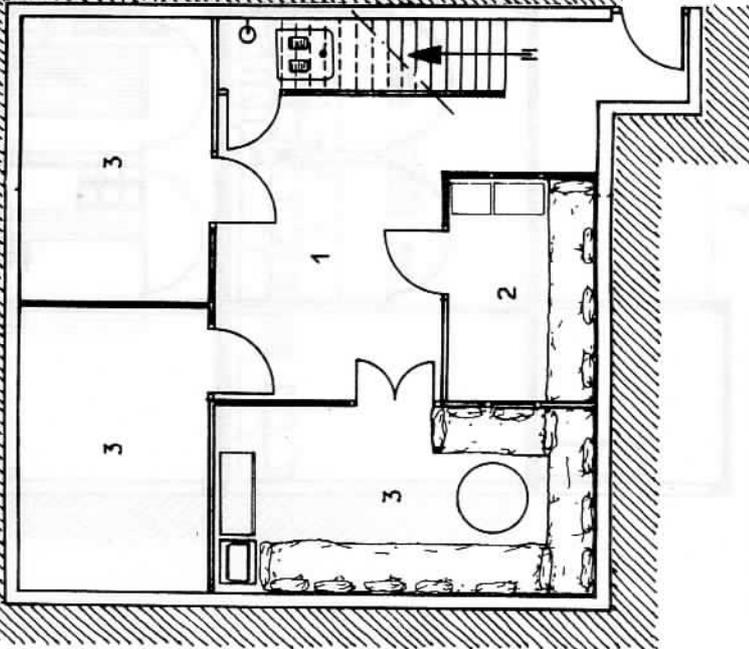
TERRASSE



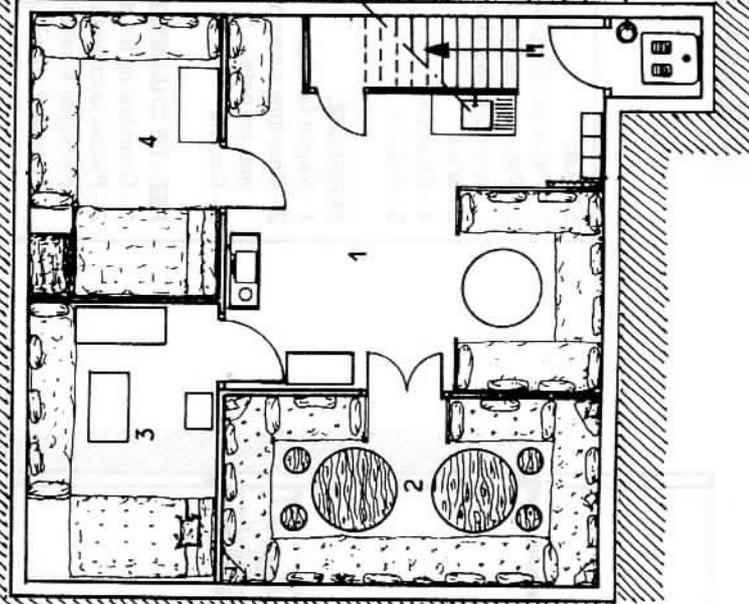
0 5m

<p>PREMIER ÉTAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Hall- M'rah 2 - Pièce de réception du 1er étage 3 - Chambre de la grand mère 4 - Chambre des enfants 5 - Salle de bains 6 - Cuisine 7 - Pièce des repas familiaux <p>DEUXIÈME ÉTAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Salon Européen 2 - Grande pièce de réception 3 - Pièce de réception 4 - Chambre conjugale <p>REZ DE CHAUSSEE : Garage et locaux commerciaux à louer.</p>	<p>COMPOSITION DE LA FAMILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le père, 47 ans, chef-major infirmier - La mère, 37 ans, professeur - Un garçon, 14 ans, collégien - Un garçon, 12 ans , écolier - La grand-mère paternelle, 60ans sans profession. <p>RELEVÉ EFFECTUÉ A CASABLANCA dans le lotissement d'Etat Aïn chock créé vers 1977 (4000 lots env.) Plan-type modifié.</p>
---	--

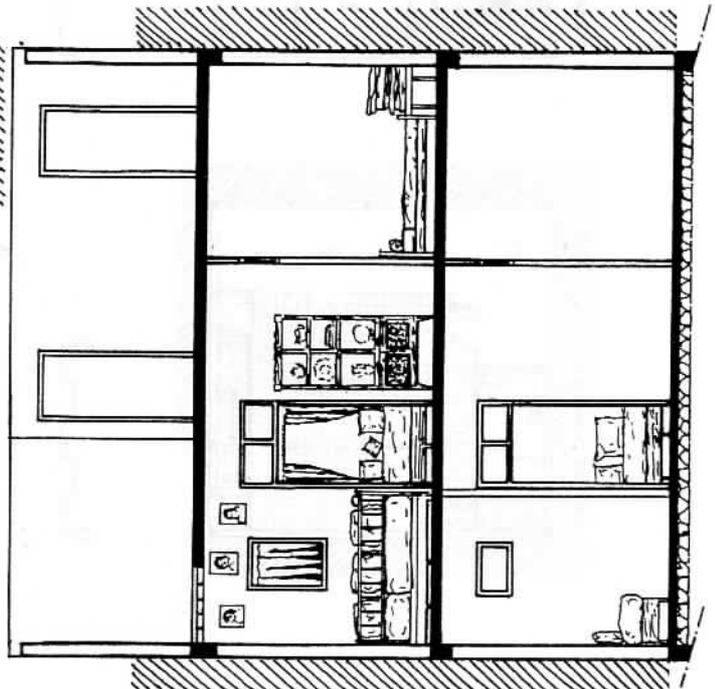
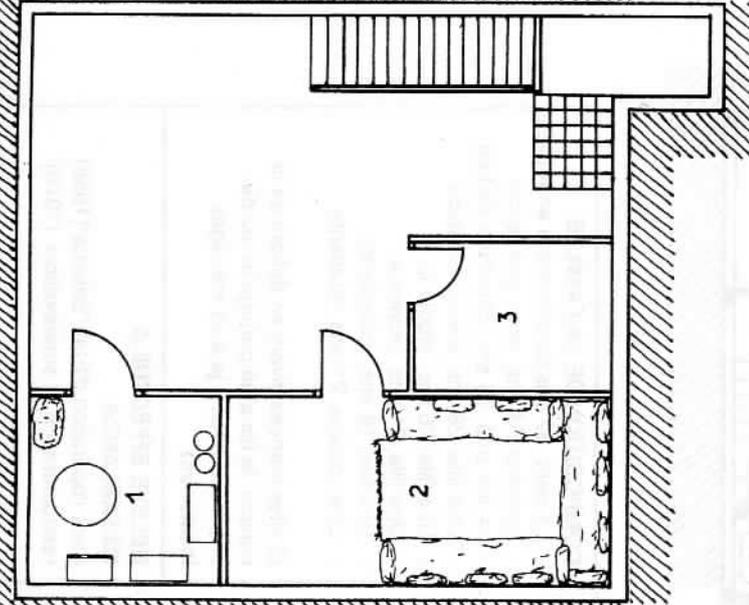
REZ DE CHAUSSEE



ETAGE



TERRASSE



ETAGE (Famille propriétaire)

- 1 - M'rah
- 2 - Pièce de réception et chambre du plus jeune fils
- 3 - Chambre des parents
- 4 - Chambre du fils marié

TERRASSE

- 1 - Cuisine
- 2 - Pièce familiale
- 3 - Chambre

REZ DE CHAUSSEE (locataire)

- 1 - M'rah
- 2 - Cuisine
- 3 - Chambre -séjour de chaque locataire

Modèle Ecochard restructuré et surélevé

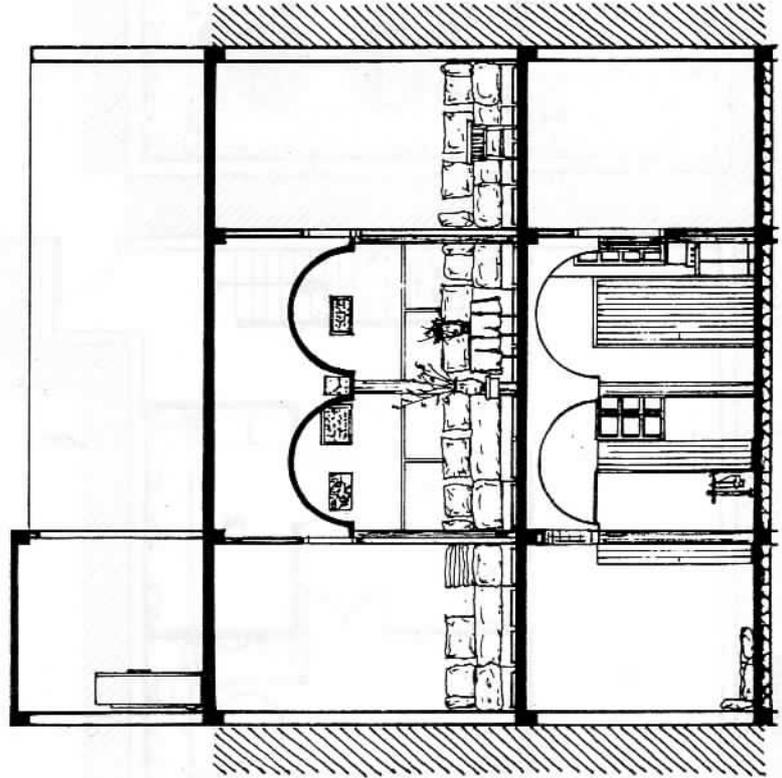
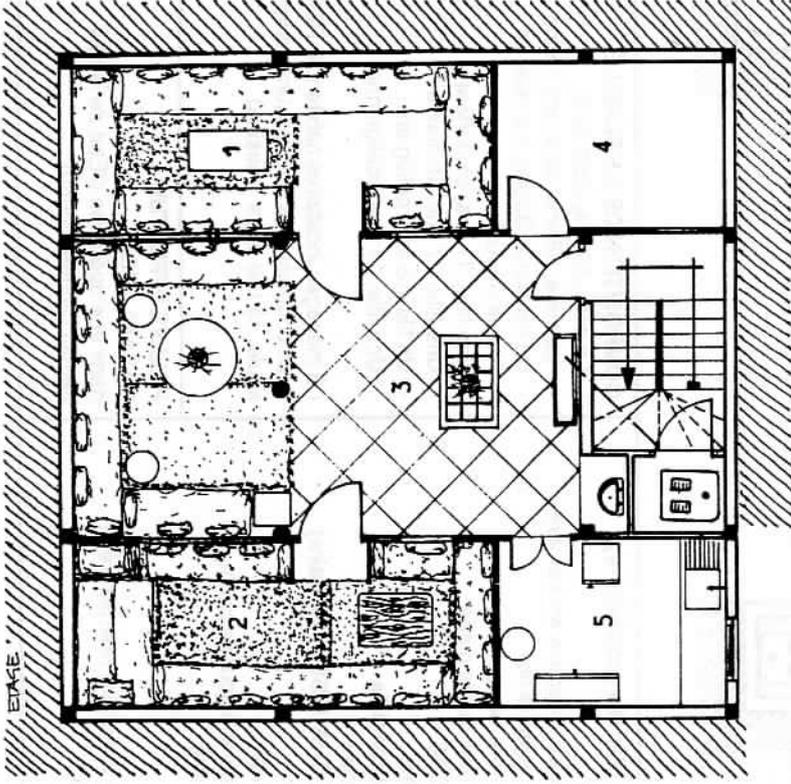
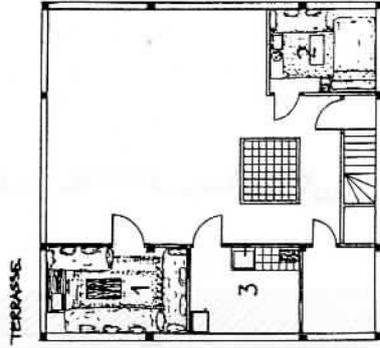
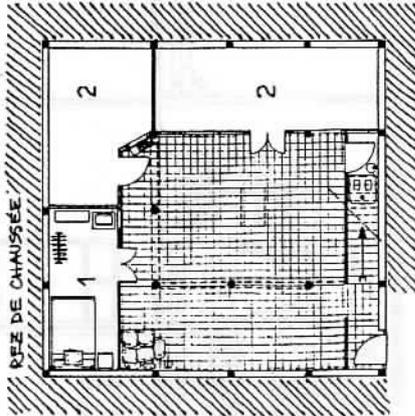
COMPOSITION DE LA FAMILLE

- Le père, 60ans, instituteur
- La mère, 58 ans, sans profession
- Un fils marié, 33 ans, travaille en Arabie Séoudite
- Une fille, 31 ans, couturière
- Une fille, 27 ans, étudiante
- Un fils, 16 ans, collégien
- Une fille, 14 ans, collégienne

(3 ménages locataires habitent le RDC, deux couples sans enfants ,une femme seule, sa fille et sa cousine)

RELEVE EFFECTUE A CASABLANCA

dans une opération d'Etat de la cité Jemâa (années 55-60)



ETAGE

- 1 - Pièce de réception
- 2 - Pièce de réception et chambre des filles
- 3 - M'rah
- 4 - Chambre
- 5 - Cuisine

TERRASSE

- 1 - Séjour familial
- 2 - Chambre à coucher des parents
- 3 - Cuisine

REZ - DE CHAUSSEE

- 1 - Chambre du fils aîné
- 2 - Pièces occupées par 2 ménages locataires (1 enfant chacun)

COMPOSITION DE LA FAMILLE

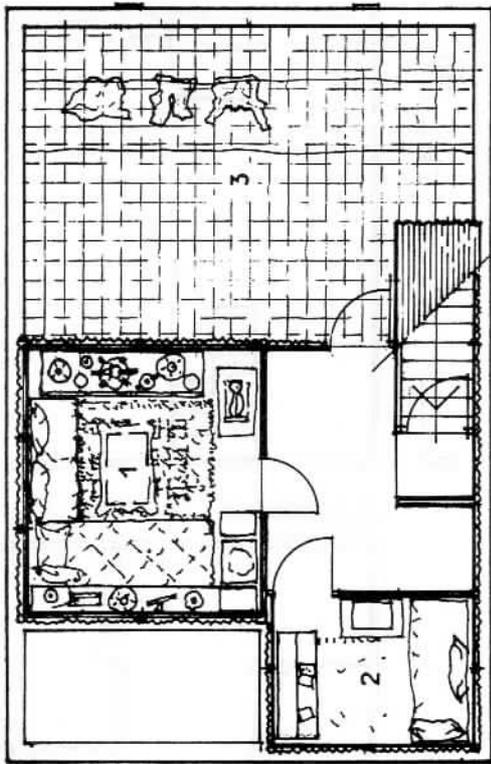
- Le père, 62 ans, fonctionnaire en retraite
- La mère, 54 ans, sans profession
- Le fils aîné, 34 ans, chauffeur de taxi
- Une fille, 28 ans, sans profession
- Une fille, 26 ans, étudiante
- Une fille, 21 ans, lycéenne
- Une fille, 16 ans, collégienne
- Une cousine, 21 ans, étudiante

(2 filles mariées vivent en dehors de la maison; le fils aîné partage le rez-de-chaussée avec 2 jeunes ménages locataires)

RELEVÉ EFFECTUÉ A

CASABLANCA
dans l'opération d'Etat "Baladia" (1956)
restructuration et surélévation (1970)

TERRASSE



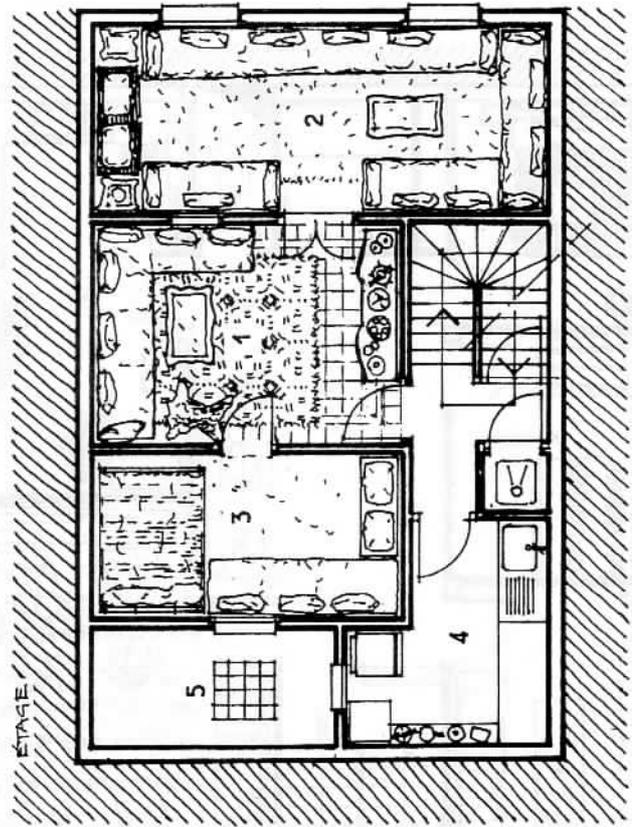
ETAGE

- 1 - M'rah, pièce familiale chambre de la fille
- 2 - Salon, chambre des parents
- 3 - Chambre du fils aîné marié
- 4 - Cuisine
- 5 - Vide sur cour

TERRASSE

- 1 - Chambre du 2e fils marié
- 2 - Chambre des autres fils
- 3 - Terrasse

ÉTAGE

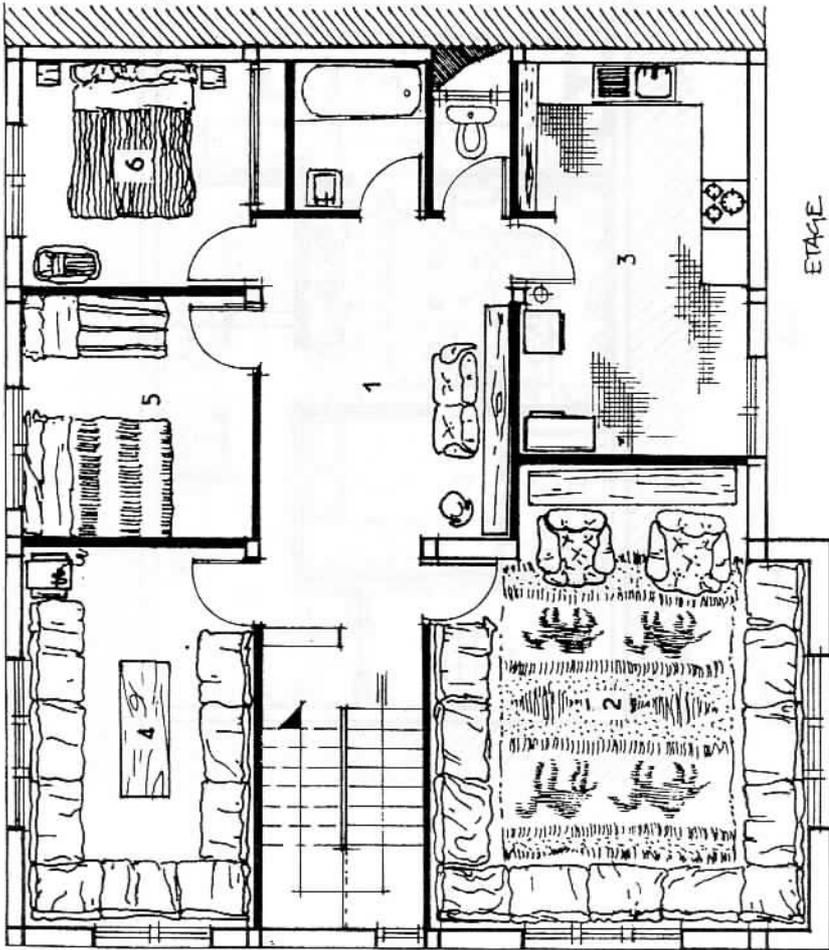


COMPOSITION DE LA FAMILLE (locataire)

- Le père, 58 ans, ouvrier dans le textile
- La mère, 49 ans, sans profession
- Le fils aîné, marié, 34 ans, ouvrier, sa femme 31 ans, sans profession et ses 3 enfants.
- Le 2e fils, marié, 31 ans, ouvrier, sa femme, 27 ans, sans profession et son enfant
- La fille, 28 ans, étudiante
- Le 3e fils, 25 ans, professeur de maths
- Le 4e fils, 23 ans, étudiant
- Le 5e fils, 18 ans, lycéen

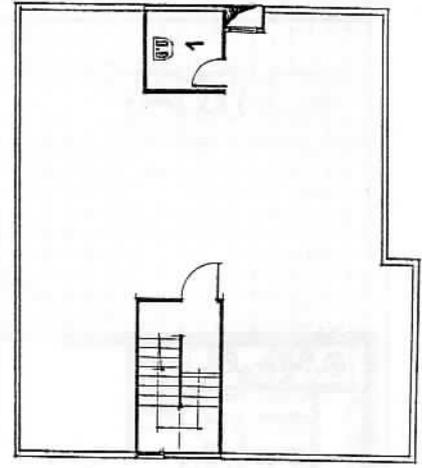
RELEVÉ EFFECTUÉ A CASABLANCA

dans un lotissement privé de la cité JEMAA. (l'immeuble est essentiellement occupé par des locataires (2 familles); les extensions de la terrasse sont dues à la famille enquêtée).

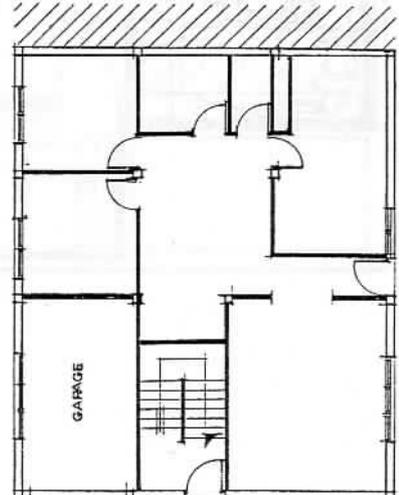


ETAGE

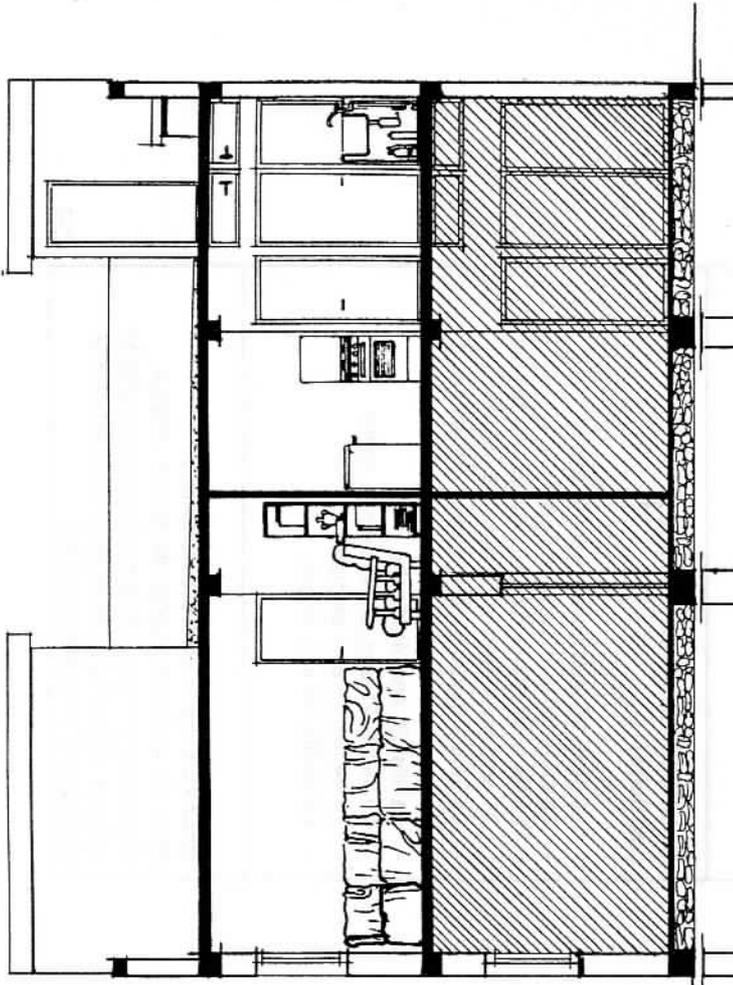
0 5m



TERRASSE



REZ DE CHAUSSEE



OCCUPATION

- 1 - Hall/M'rah (pièce ne servant que l'été)
- 2 - Salon
- 3 - Cuisine
- 4 - Salle à manger (Bit el-makla)
- 5 - Bit Drari (chambre des enfants)
- 6 - Bit el-naas (chambre des parents)

REZ DE CHAUSSEE

- 1 - Accès du locataire
- 2 - Accès du propriétaire

TERRASSE

- 1 - WC construits pour les beaux parents

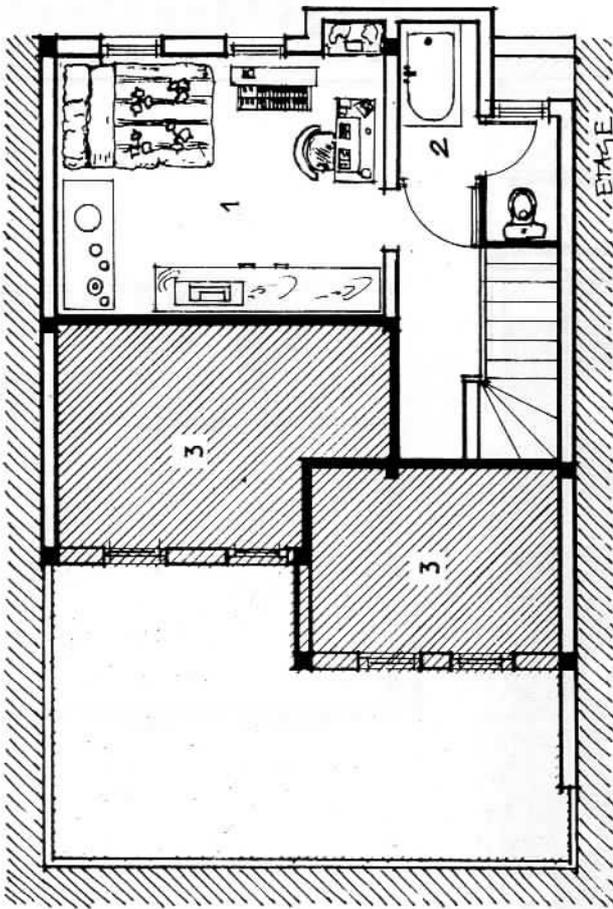
COMPOSITION DE LA FAMILLE

- Le père, 35 ans, fonctionnaire
- La mère, 24 ans, sans profession
- 1 fille, 2 ans
- Une petite bonne de 9 ans

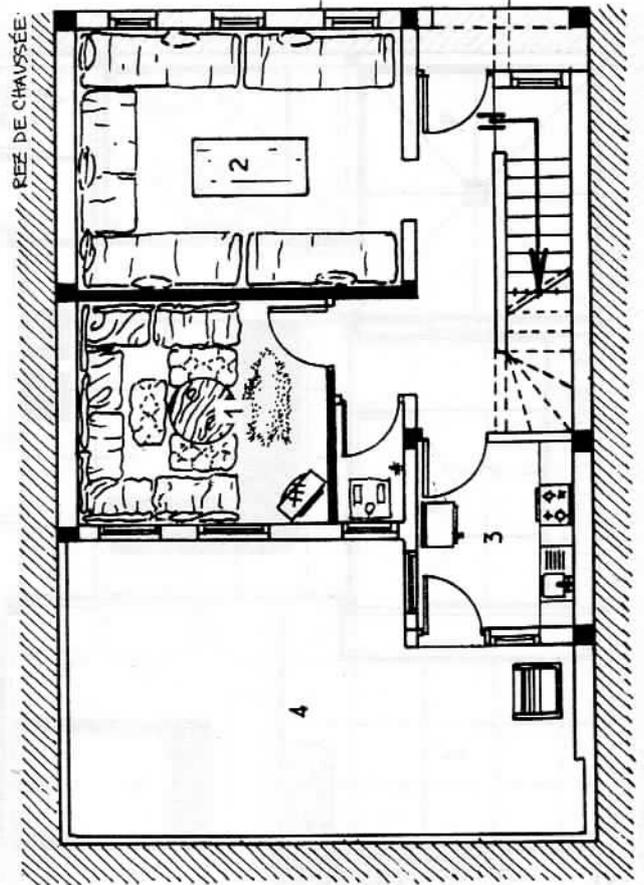
Des locataires habitent le RDC (jeune couple avec un bébé).

RELEVÉ EFFECTUÉ A EL-JADIDA

Maison réalisée entre 1980 et 1983 dans un lotissement de 314 lots créé en 1976 - plan type non suivi.



0 5m



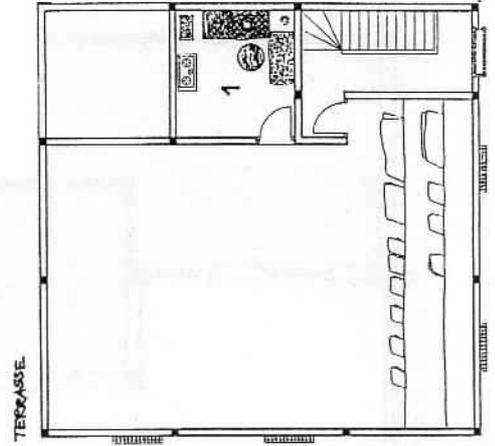
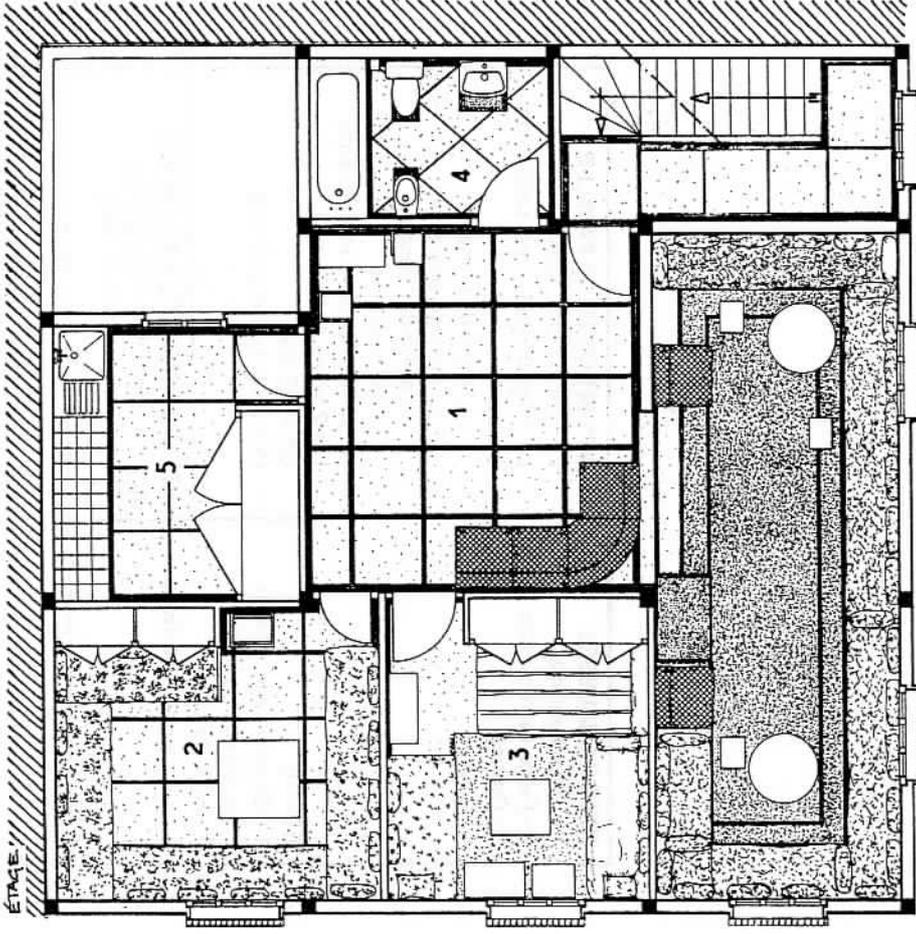
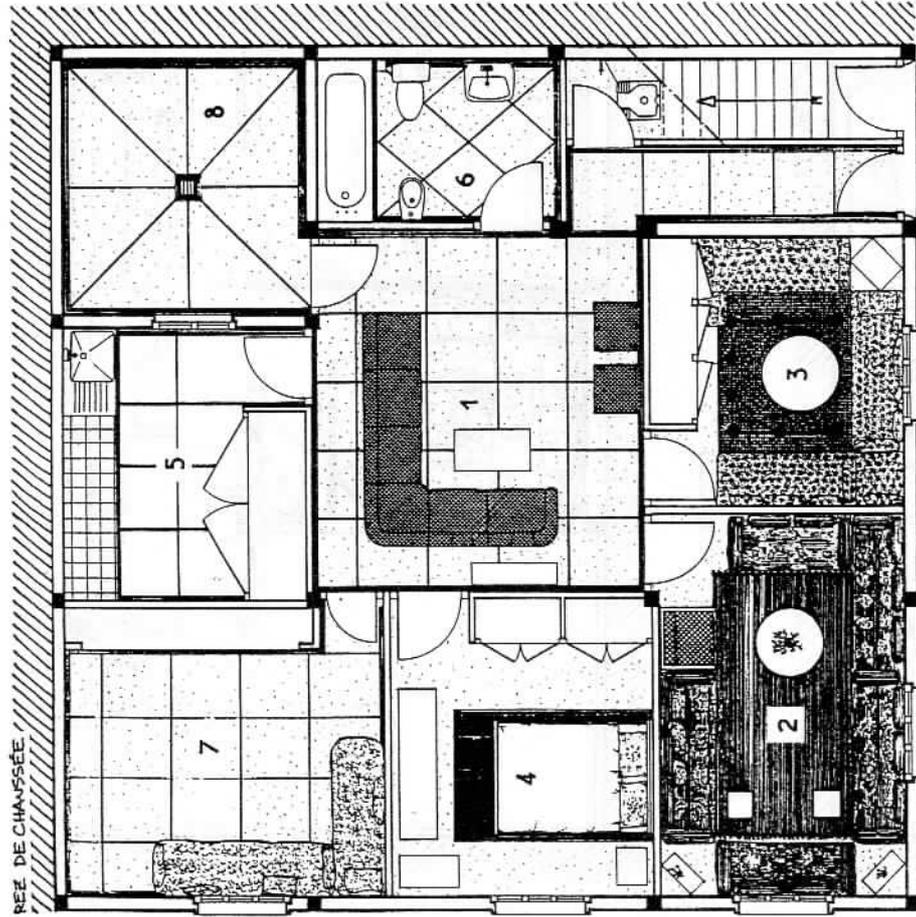
REZ DE CHAUSSEE
 1 - Pièce familiale
 2 - Pièce de réception
 3 - Cuisine
 4 - Cour

ETAGE
 1 - Chambre des parents
 (+ bureau du père)
 2 - Salle de bains
 3 - Extensions autorisées

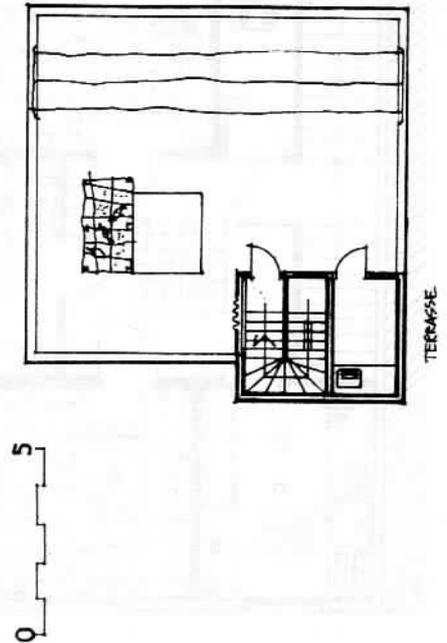
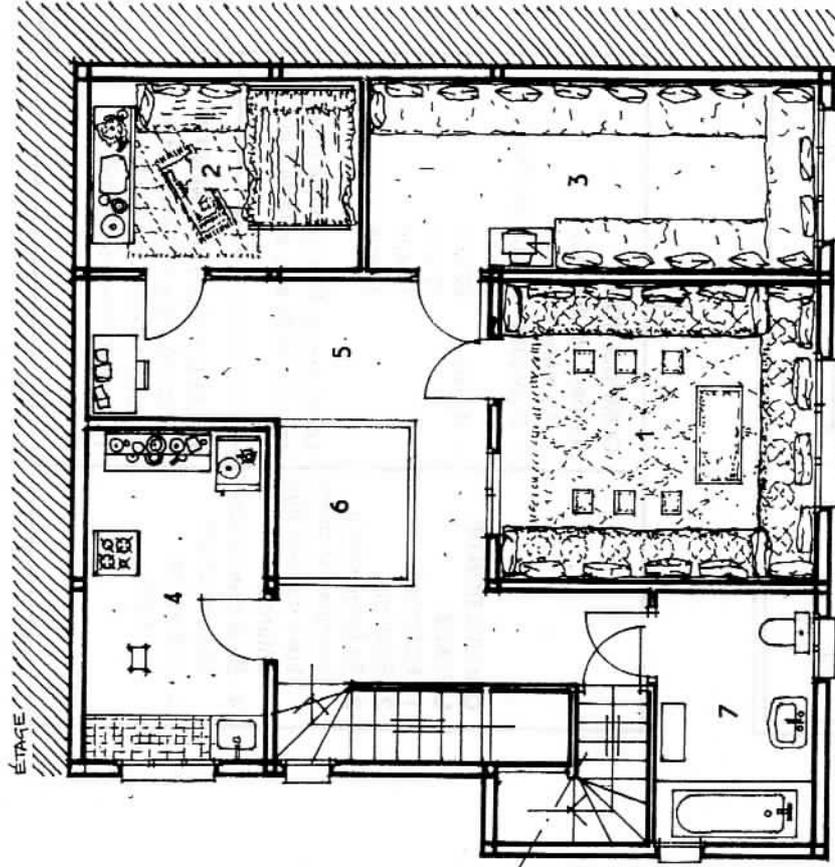
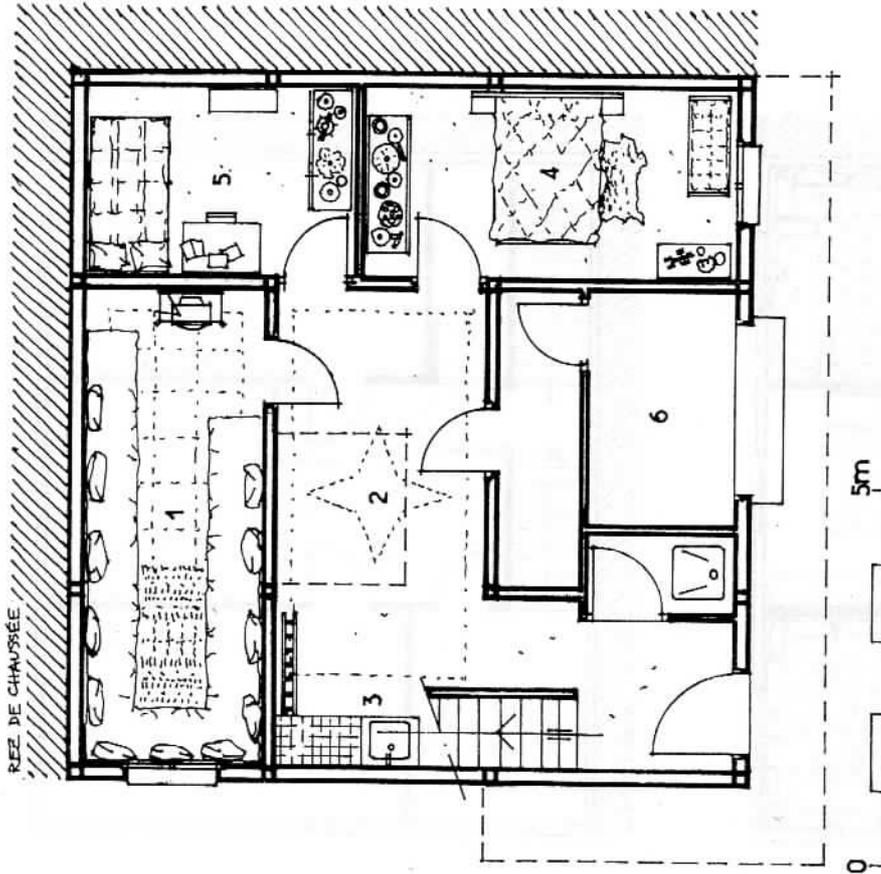
COMPOSITION DE LA FAMILLE

- Le père, 52 ans, artisan
- La mère, 31 ans, sans profession,
- 3 enfants
 - 1 garçon de 9 ans issu d'un 1er ménage en France
 - 1 garçon de 19 mois
 - 1 fille de 5 mois
- La gd-mère de la femme (75 ans)
- Les 2 frères de la femme (26 et 22 ans)
- Une petite bonne de 7 ans

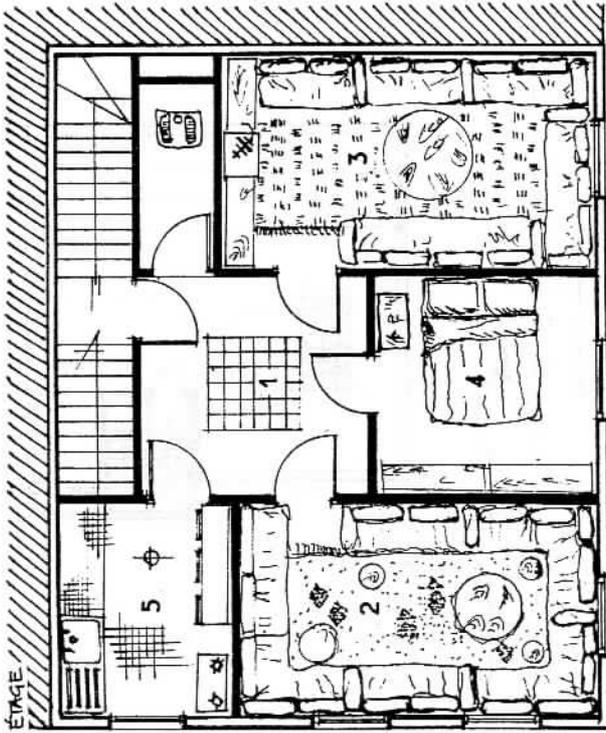
RELEVÉ EFFECTUÉ A EL JADIDA
 dans un ensemble réalisé par la
 CGI (430 logements) en 1983



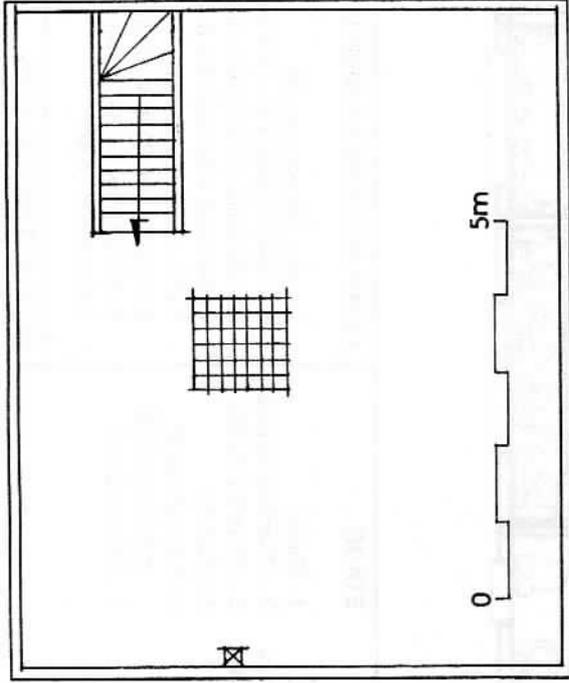
REZ DE CHAUSSEE (Logement du fils ainé marié)	ETAGE (logement du père)	COMPOSITION DE LA FAMILLE
<ul style="list-style-type: none"> 1 - M'rah 2 - Salon marocain 3 - Pièce familiale 4 - Chambre des parents 5 - Cuisine 6 - Salle de bains 7 - Chambre susceptible de devenir garage 8 - Cour <p>Le plan type n'a pas été respecté</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1 - M'rah 2 - Pièce familiale 3 - Chambre du père 4 - Salle de bains 5 - Cuisine <p>TERRASSE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Cuisine-chambre d'été 	<ul style="list-style-type: none"> - Le père, env. 70 ans, maître-maçon en retraite - La mère, env. 55 ans, sans profession (ils ont 7 enfants: 3 en RFA, 1 à Khouribga, 3 à El jadida) - Le fils ainé marié, 35 ans, agent comptable à l'OCP - Sa femme, 25 ans - Leurs 3 enfants (7/5 et 3 ans)
RELEVÉ EFFECTUÉ A EL JADIDA dans le lotissement Es Saâda.		



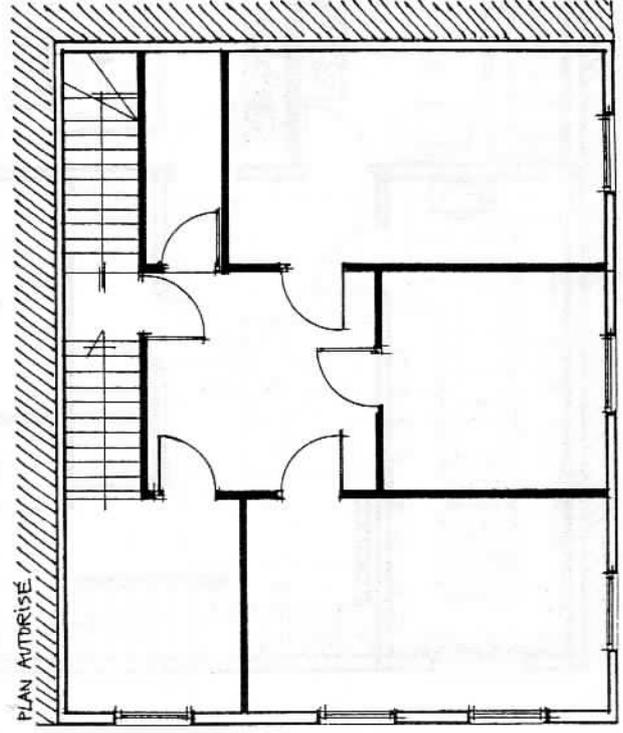
REZ DE CHAUSSEE	ETAGE	COMPOSITION DE LA FAMILLE
(Niveau du magasin et des espaces réservés au ménage de la fille mariée)	1 - Salon	- Le père, 86 ans, retraité
1 - Séjour familial	2 - Chambre du père	- La mère, 70 ans, sans profession
2 - Patic-hall	3 - Chambre du fils	- La fille aînée (32 ans), son mari et ses deux enfants (7ans, 8 mois)
3 - Cuisine	4 - Cuisine	- Le fils, 28 ans, employé
4 - Chambre de la fille mariée	5 - Hall/galerie et vide du patio (6)	(une autre fille, 26 ans, étudiante, réside hors de la maison)
5 - Chambre du jeune garçon	7 - Salle de bains	- La bonne de 15 ans
6 - Magasin		RELEVÉ EFFECTUÉ A FES dans le lotissement d'Etat Adarissa (env. 1000 lots, 1972)



ÉTAGE

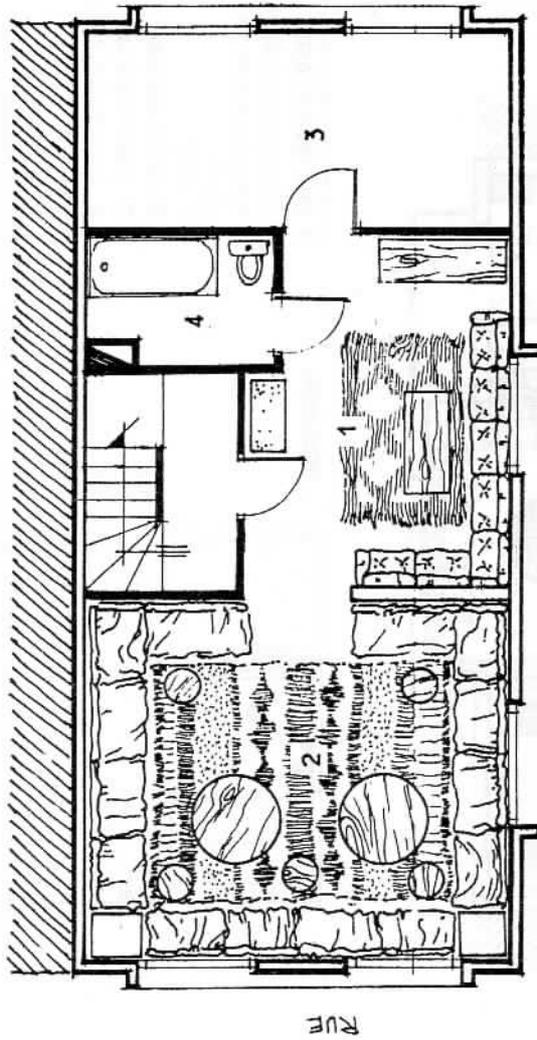


TERRASSE

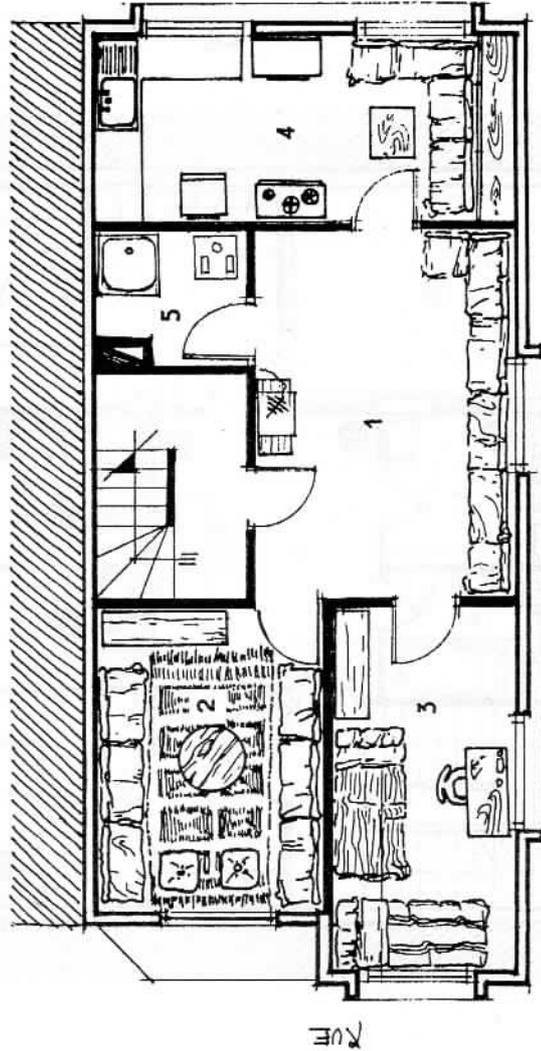
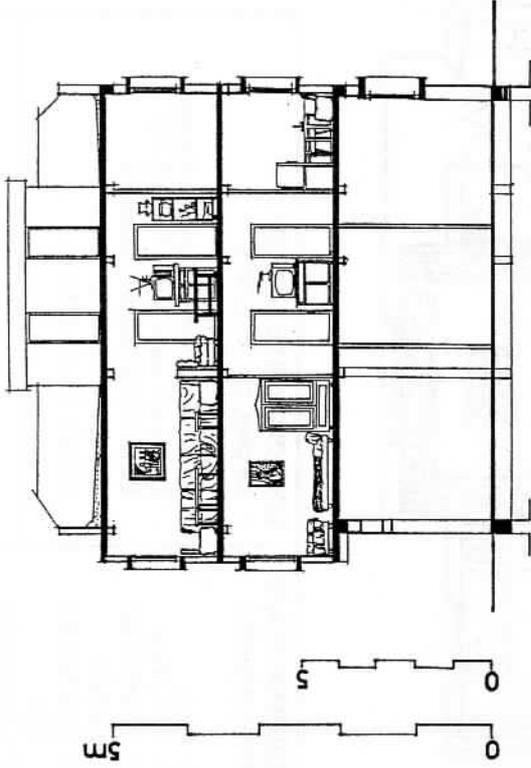


PLAN AUTORISÉ

<p>OCCUPATION DE L'ÉTAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Hall/m'rah 2 - Bit el-diaf 3 - Bit Drari (séjour quotidien et chambre à coucher des enfants) 4 - Bit el-naas (chambre à coucher) 5 - El Kousina (cuisine) 	<p>COMPOSITION (Le père est décédé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mère, 48 ans - 2 garçons 25 ans (étudiant) 10 ans - 4 filles 22 ans 17 ans 14 ans 12 ans <p>Locataires au RDC (couple d'instituteurs 30 et 26 ans, enfants 3 et 1 an)</p> <hr/> <p>RELEVÉ EFFECTUÉ A KENITRA Maison réalisée en 1960 dans un lotissement d'environ 1000 lots. (Superficie des lots : 60 m²)</p>
---	---



2^e ETAGE



1^{er} ETAGE

PREMIER ETAGE

- 1 - M'rah (salle télé)
- 2 - Pièce familiale (chambre à coucher des filles)
- 3 - Chambres des fils aînés
- 4 - Cuisine avec coin repas (sdari et mida)
- 5 - Salle d'eau

DEUXIEME ETAGE

- 1 - M'rah
- 2 - Bit el-diaf
- 3 - Bit el-naas (non visité)
- 4 - Salle de bains

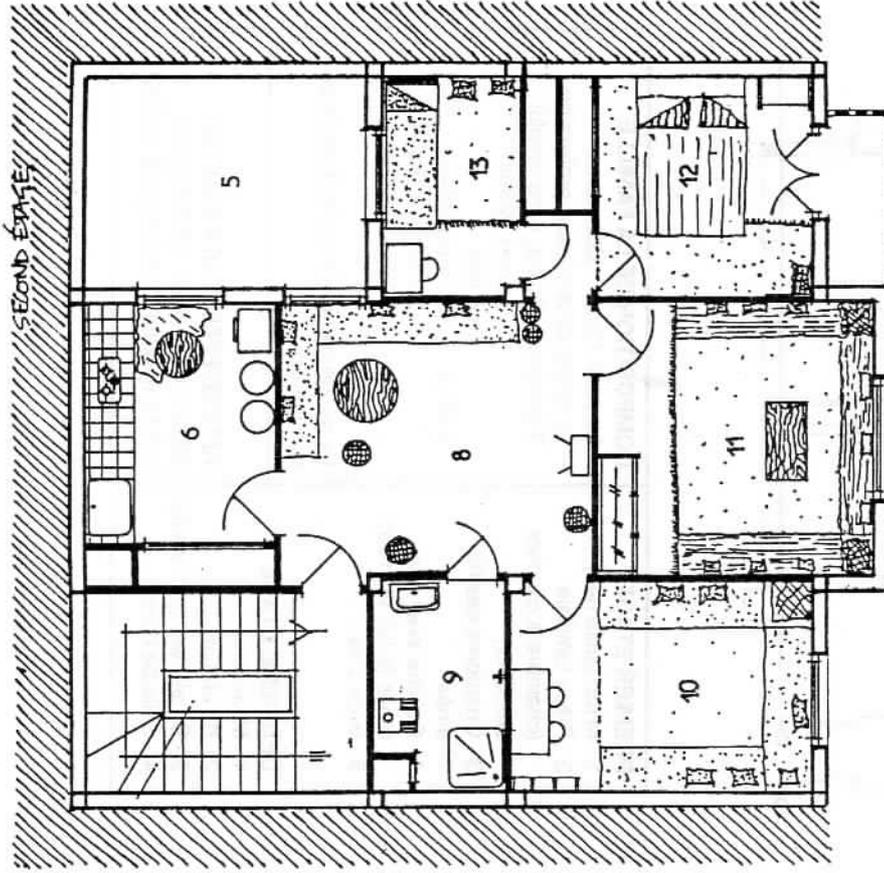
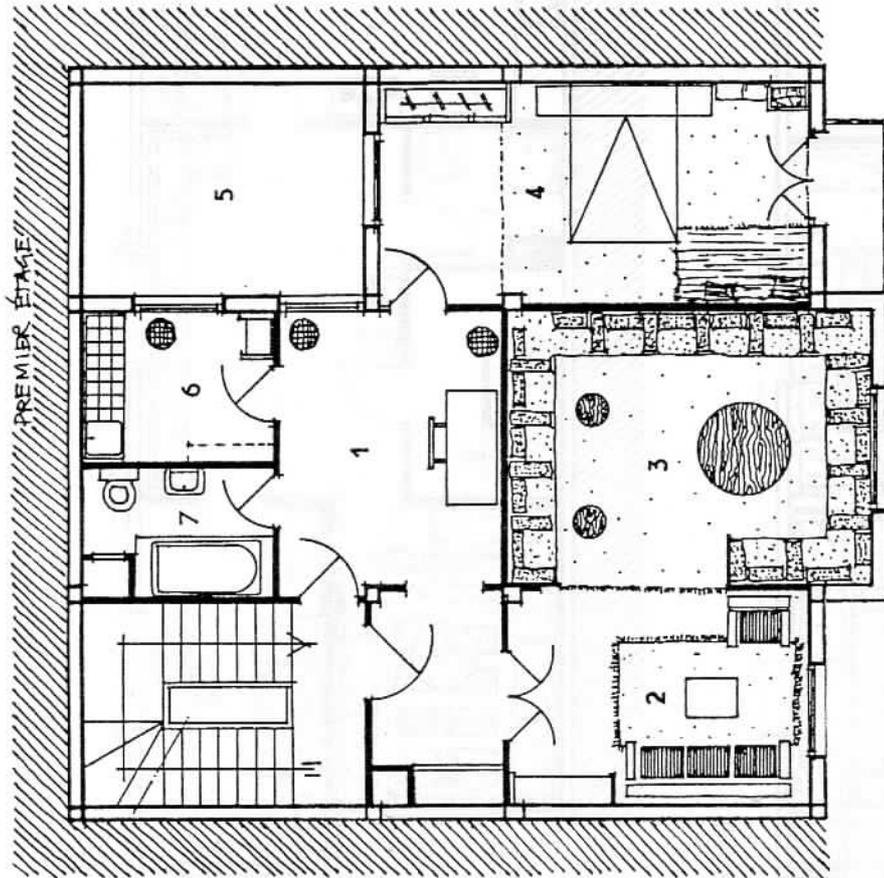
COMPOSITION DE LA FAMILLE

- Le père, 63 ans, tâcheron
- La mère, 45 ans, sans profession
- 3 garçons - 30ans, sans emploi
 - 15 ans, lycéen
 - 4 ans
- 3 filles
 - 23 ans mariée
 - 21 ans, secrétaire
 - 20 ans, étudiante

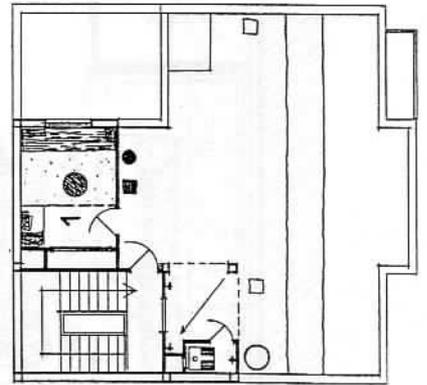
Le rez-de chaussée est loué en local commercial.

RELEVÉ EFFECTUÉ A KENITRA

Maison réalisée en 1960 dans un lotissement de 2500 lots créé en 1950.



TERRASSE

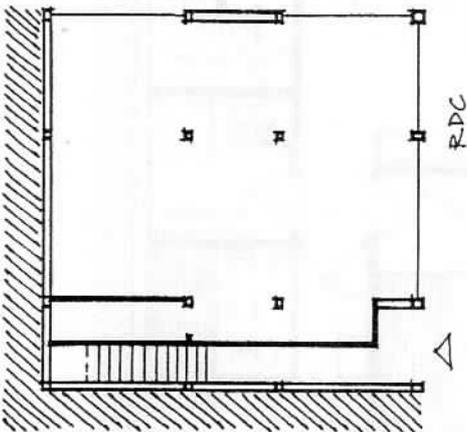


PREMIER ÉTAGE (Espace de réception, appartement du fils aîné)
1 - Hall
2 - Salon européen
3 - Salon marocain
4 - Chambre du fils aîné
5 - Cour
6 - Cuisine
7 - Salle de bains
TERRASSE
1 - Chambre du cadet

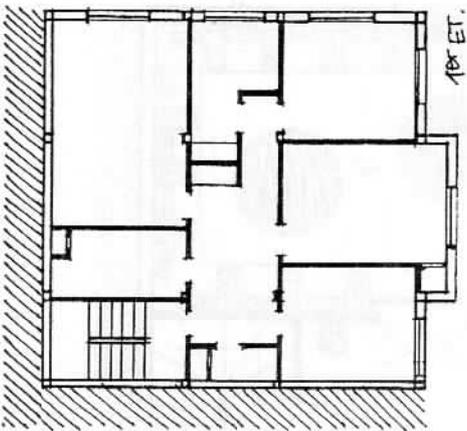
DEUXIEME ÉTAGE (Espace familial)
8 - M'rah
9 - Salle d'eau
10- Chambre des garçons
11- Chambre des filles
12- Chambre des parents
13- Chambre de la fille aînée

COMPOSITION DE LA FAMILLE
- Le père, ouvrier qualifié
- La mère, 45 ans
- Le fils aîné, marié, 26 ans, professeur
- La bru (21 ans)- le petit fils de 2 ans
- La fille aînée, 23 ans, infirmière
- 3 garçons: 20, 16, et 13 ans
- 3 filles: 18, 11, et 6 ans

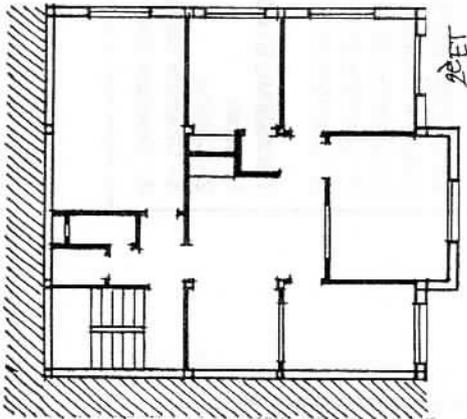
RELEVÉ EFFECTUÉ A KHOURIBGA
Maison réalisée en 1978, transformée en 1983



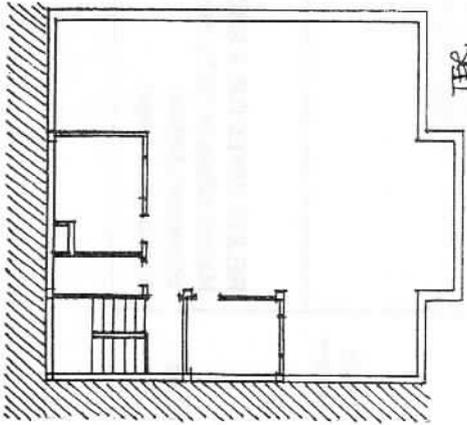
RDC



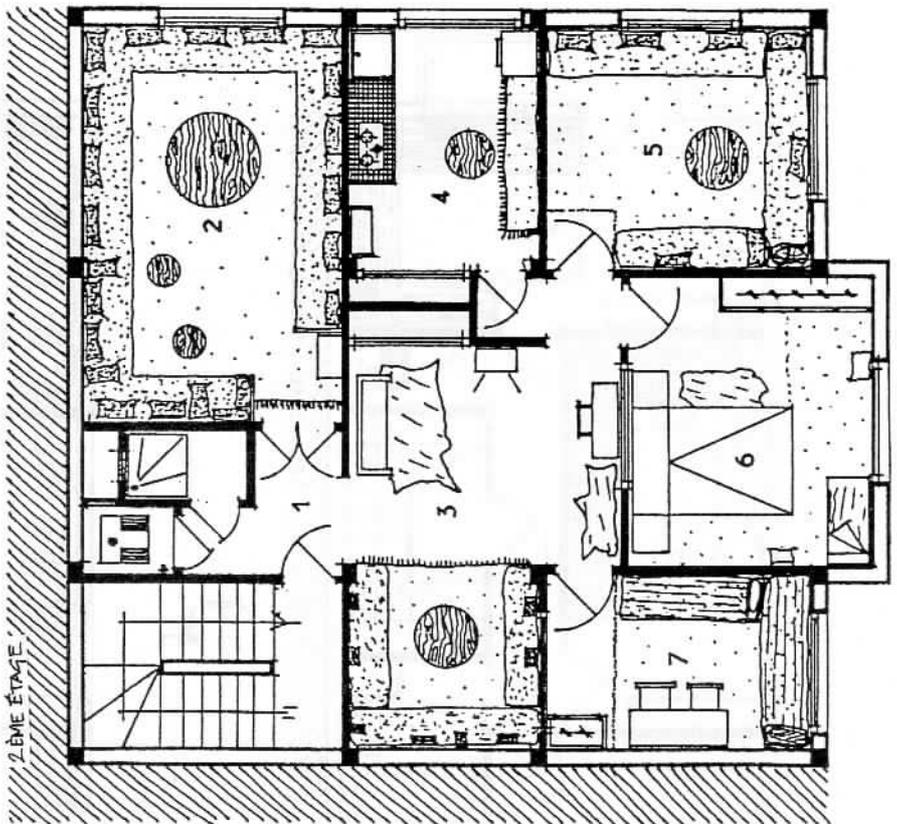
1er ET.



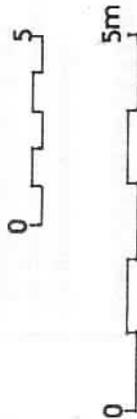
2e ET.



TER.



2e ETAGE

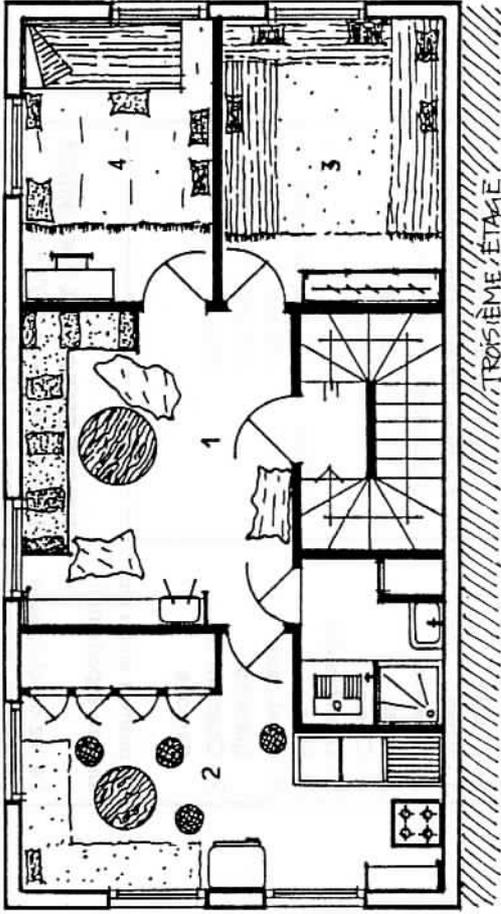
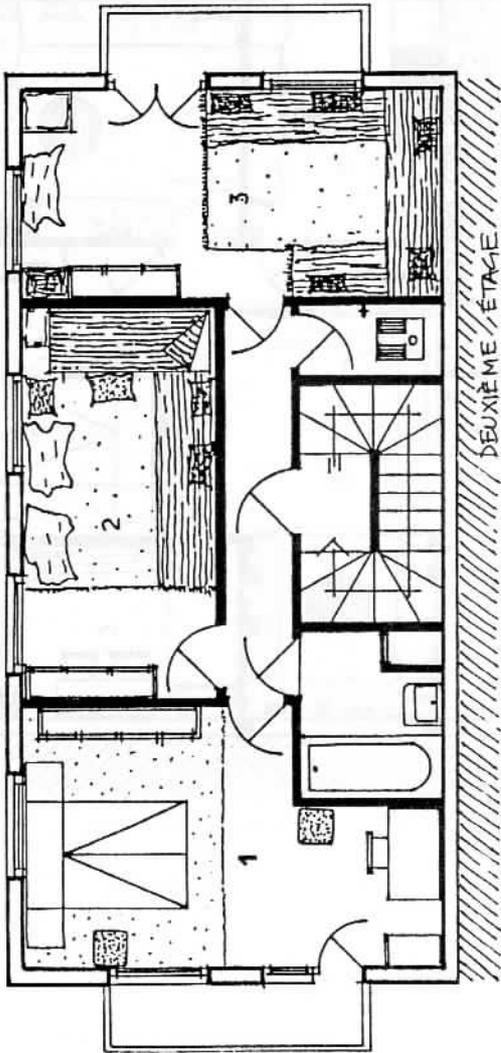


OCCUPATION DU	COMPOSITION DE LA FAMILLE
2e ETAGE	- Le père, 50 ans, mécanicien
1 - N'bah	- La mère, 44 ans, sans profession
2 - Bit el-diaf	3 garçons - 21 ans, étudiant
3 - M'rah	- 12 ans
4 - Cuisine	- 8 ans
5 - Chambre des filles	4 filles - 18 ans, lycéenne
6 - Bit el-naas (parents)	- 16 ans
7 - Chambre des garçons	- 14 ans
	- 9 ans
Le premier étage est loué en appartement	
Le rez-de-chaussée est loué en commerces	

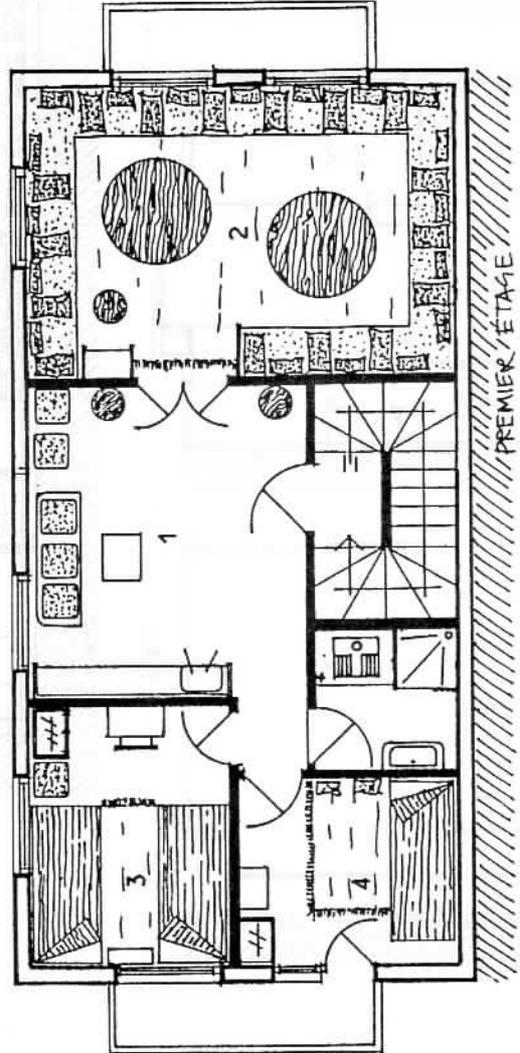
RELEVÉ EFFECTUÉ A KHOURIBGA

Maison réalisée en 1977 dans le lotissement Nahda.

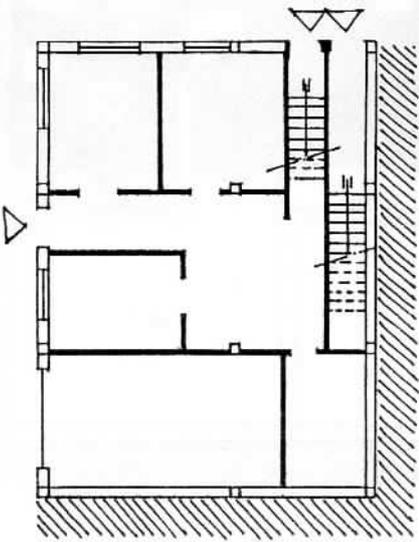
Transformations importantes



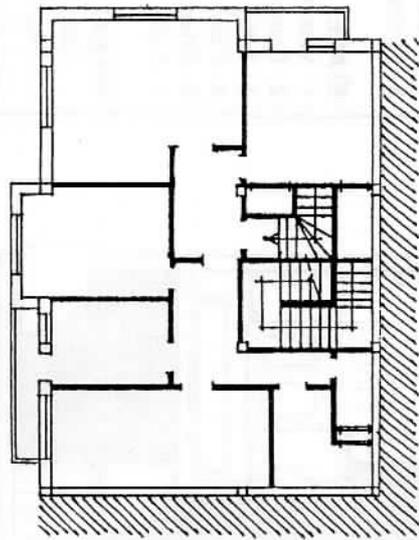
0 5m



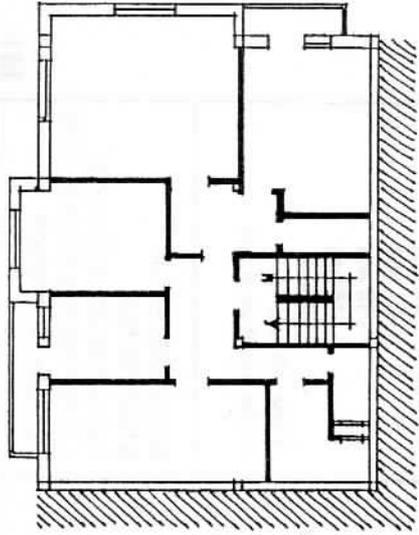
<p>PREMIER ETAGE (réception)</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Hall 2 - Bit el-diat 3 - Chambre des garçons 4 - Chambre du fils aîné <p>DEUXIEME ETAGE (espace conjugal)</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Chambre du père 2 - Chambre de la 1ère femme 3 - Chambre de la 2ème femme <p>TROISIEME ETAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - M'rah 2 - Cuisine 3 - Chambre de la fille aînée 4 - Chambre des filles 	<p>COMPOSITION DE LA FAMILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - La grand mère paternelle - Le père, 55ans, commerçant - Ses deux femmes 48 ans 40 ans - 12 enfants 7 garçons : 24 à 3 ans 5 filles : 16 à 4 ans 	<p>RELEVÉ EFFECTUÉ A KHOURIBGA Maison réalisée en 1974, dans le lotissement Nahda. Addition d'un étage</p>
---	--	---



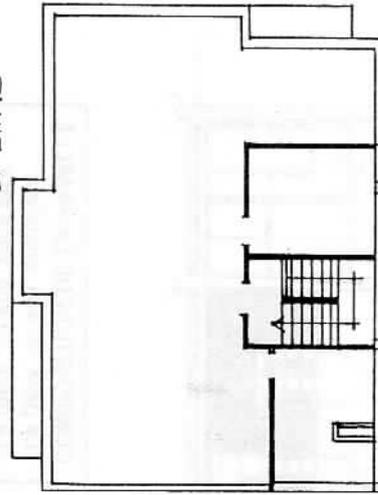
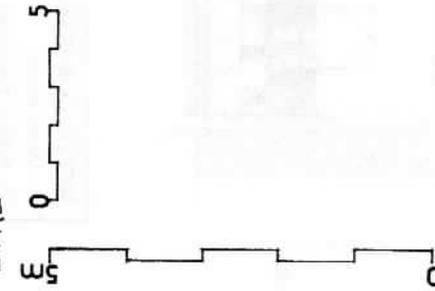
REZ-DE-CHAUSSEE



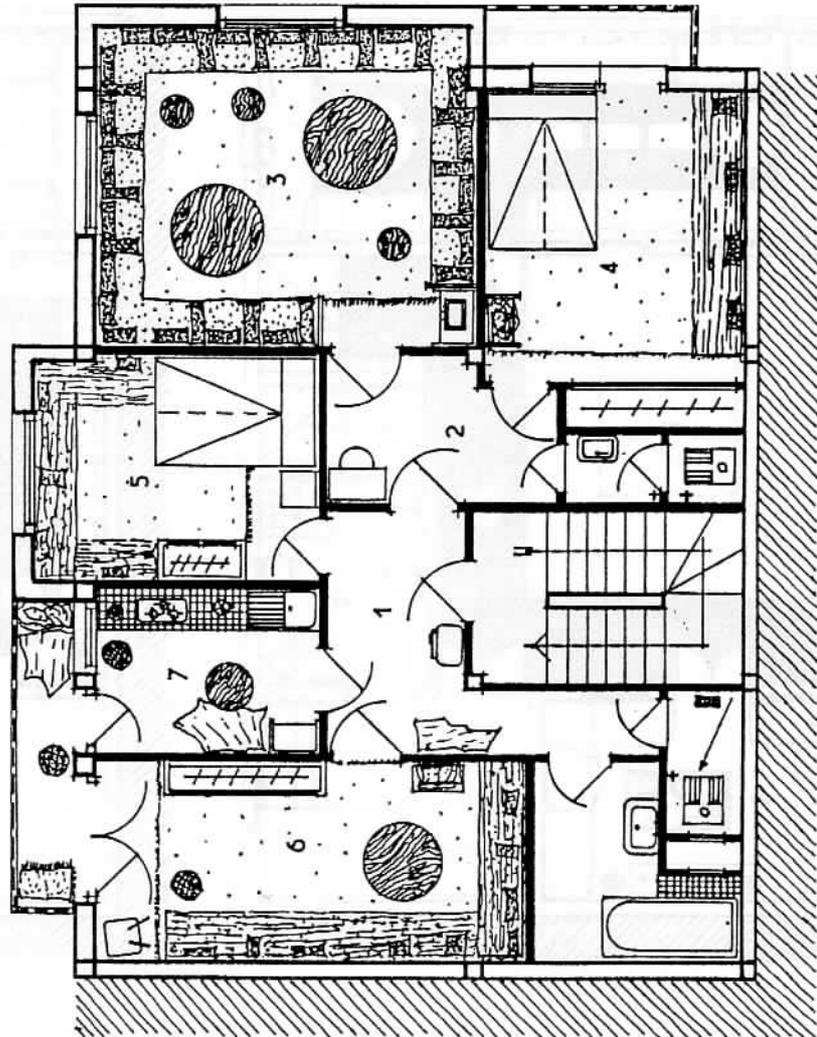
1^{er} ÉTAGE



2^e ÉTAGE



TERRASSE



TROISIÈME ÉTAGE (PROPRIÉTAIRES)

OCCUPATION DU TROISIÈME ÉTAGE

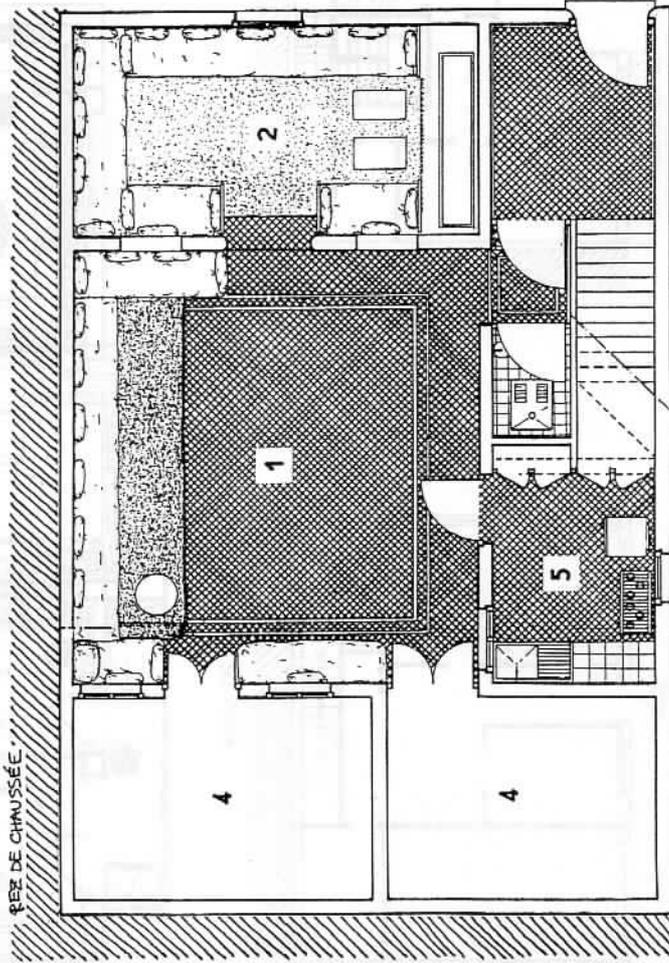
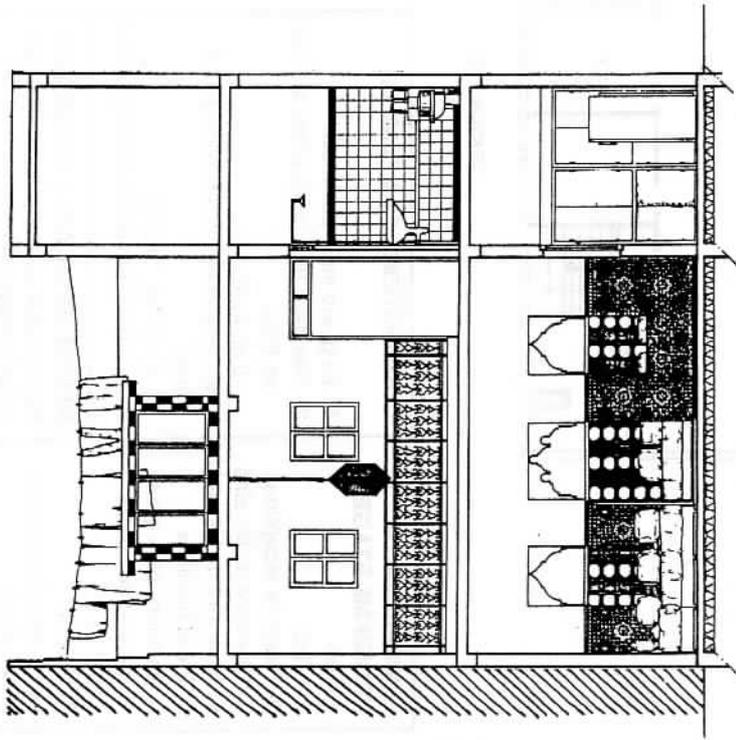
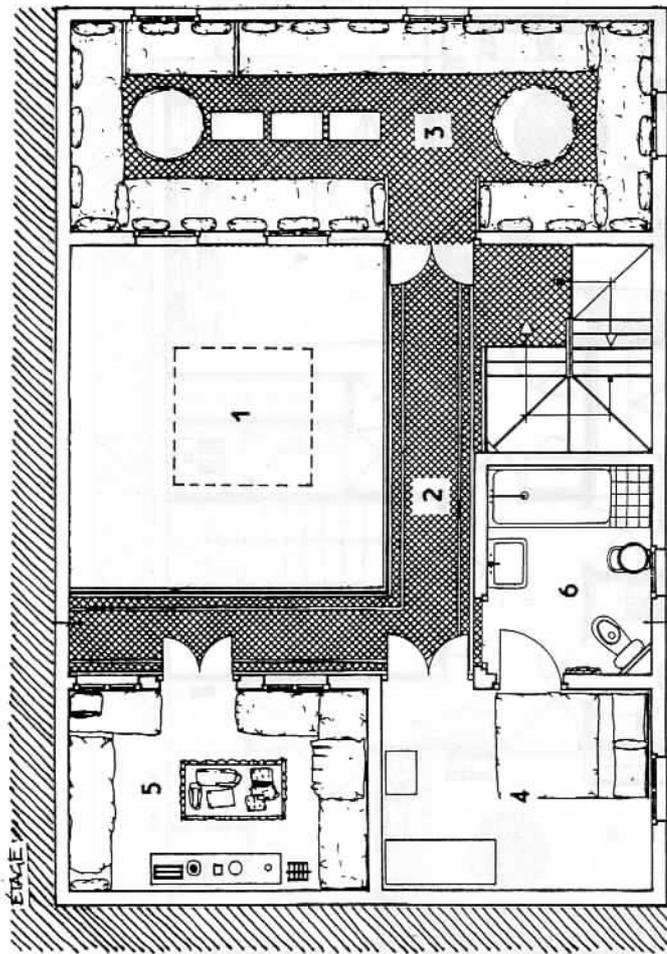
- 1 - Hall
- 2 - N'bah
- 3 - Pièce de réception
- 4 - Chambre du fils aîné
- 5 - Chambre du fils cadet
- 6 - Pièce familiale chambre de la grand mère et des petits enfants.
- 7 - Cuisine (les autres étages sont en location)

COMPOSITION DE LA FAMILLE

- 1 - La grand mère paternelle
- 2 - Ses deux fils mariés commerçants en Italie
 - L'aîné, 46 ans, sa femme et ses 5 enfants (6-12 ans)
 - Le cadet, 38 ans sa femme et ses 2 enfants (3-6ans)

RELEVÉ EFFECTUÉ A KHOURIBGA

Maison réalisée de 1978 à 1980 dans le lotissement Nahda.



REZ DE CHAUSSEE

- 1 - Wust el-dar
- 2 - Salon marocain
- 4 - Chambre
- 5 - Cuisine

ETAGE

- 1 - Vide de Wust el-dar
- 2 - Course
- 3 - Salon des invités
- 4 - Chambre des parents
- 5 - Chambre
- 6 - Salle de bains

TERRASSE

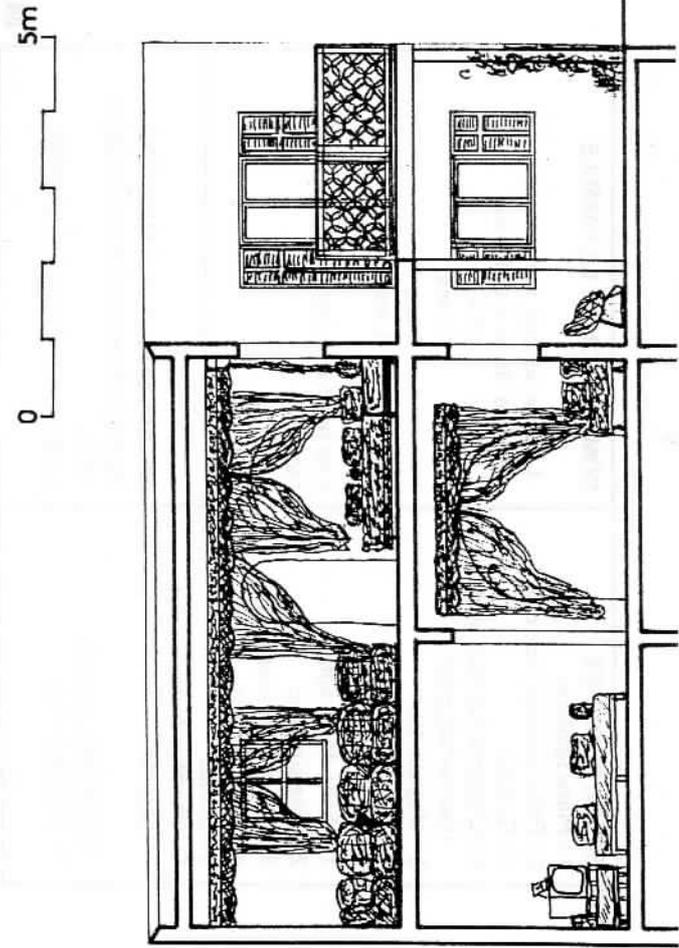
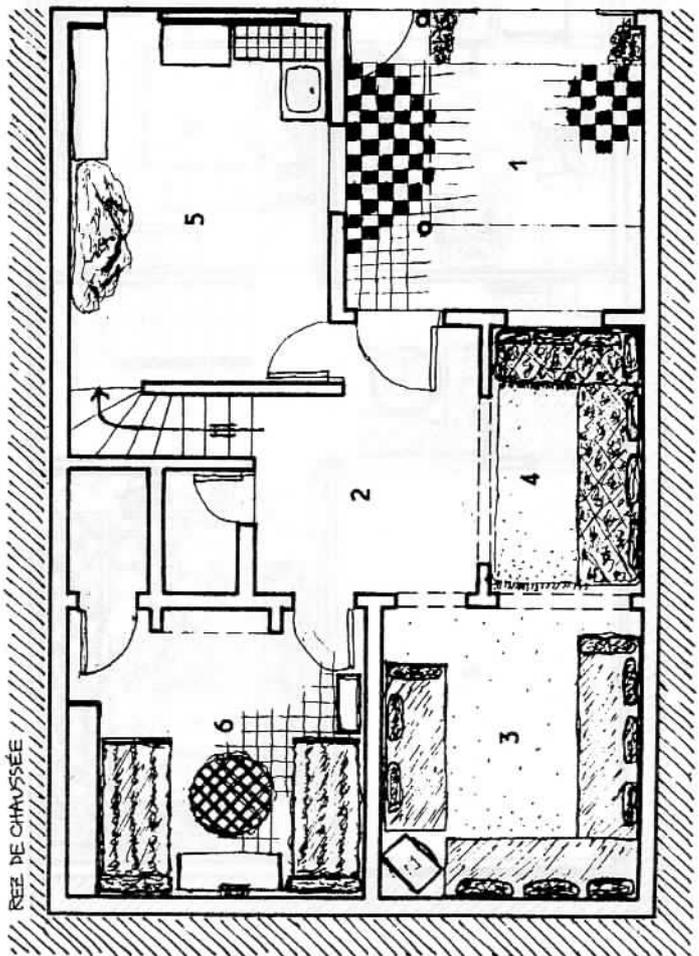
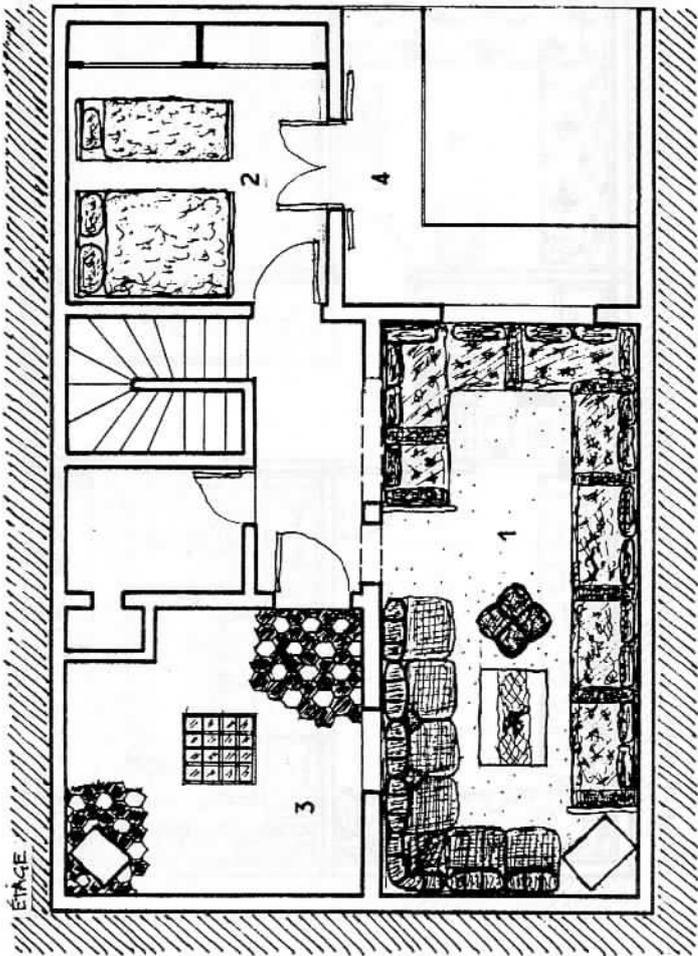
- Cuisine d'été.
- Chambre

COMPOSITION DE LA FAMILLE

- Le père, 45 ans, chauffeur
- La mère, 39 ans, sans prof..
- 5 garçons - 23 ans
- 21 ans
- 18 ans
- 16 ans
- 4 ans
- 1 fille, 19 ans
- 1 fille adoptive, 6 ans

**RELEVÉ EFFECTUÉ
A MARRAKECH**

dans le lotissement Daoudiat
(Unité 5, environ 600 lots, 1974)
Plan-type non respecté



REZ DE CHAUSSEE

- 1 - Cour d'entrée
- 2 - Hall - Mrah
- 3 - Séjour familial
- 4 - Espace repas
- 5 - Cuisine
- 6 - Chambre des filles

COMPOSITION DE LA FAMILLE

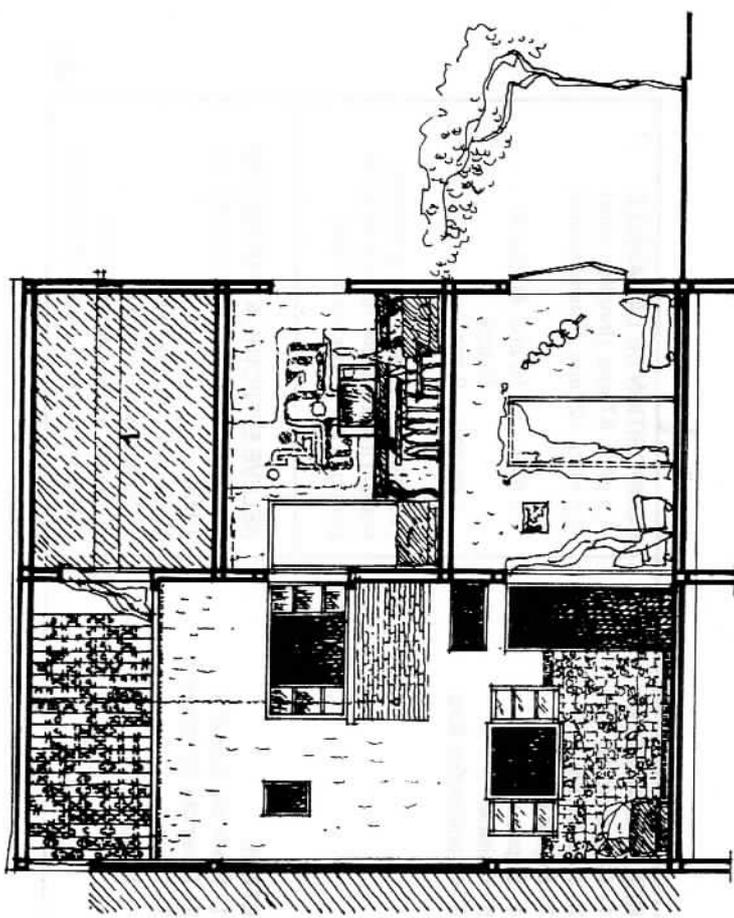
- Le père, 47 ans, (fonctionnaire)
 - La mère, 45 ans, (fonctionnaire)
 - 2 filles - 19 ans, étudiante
- 10 ans
 - 1 garçon - 9 ans
- (La famille habitait auparavant une maison traditionnelle dans la médina partagée par le groupe familial)

ETAGE

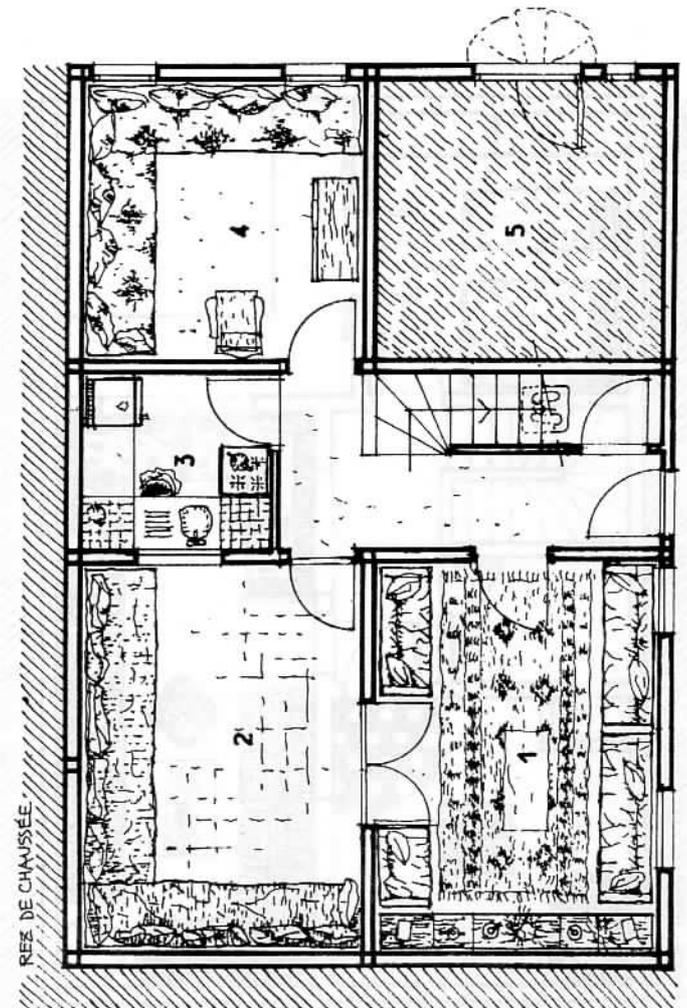
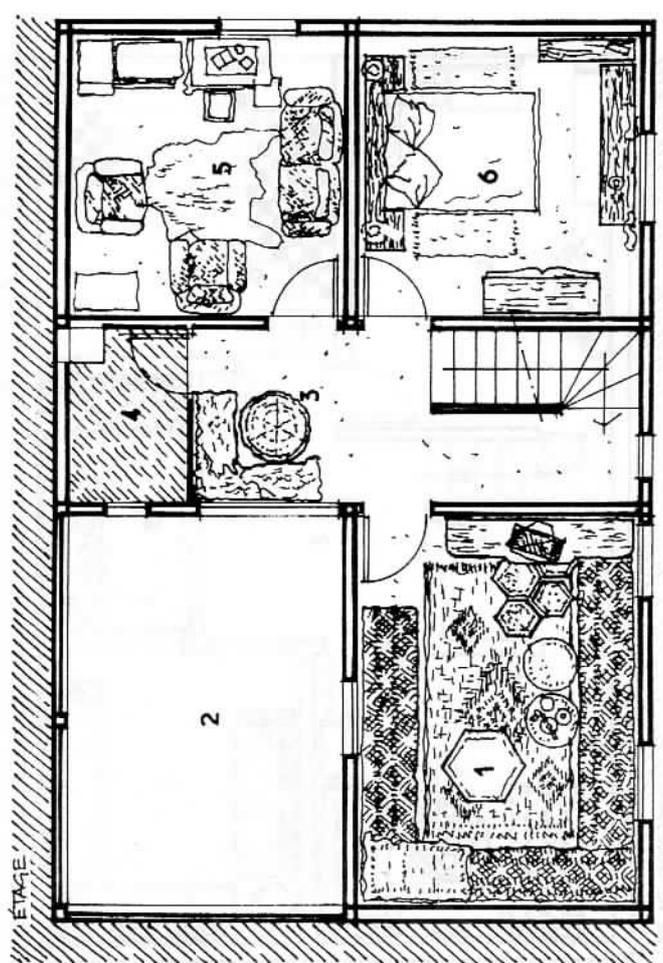
- 1 - Pièce de réception
- 2 - Chambre des parents
- 3 - Cour
- 4 - Balcon

RELEVÉ EFFECTUÉ A MARRAKECH

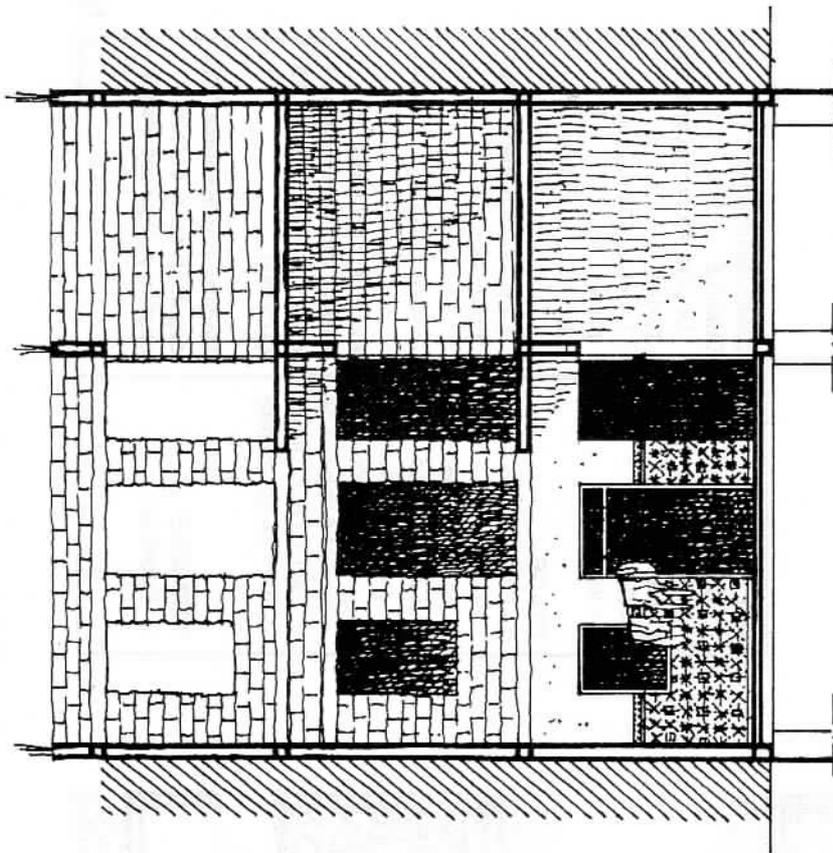
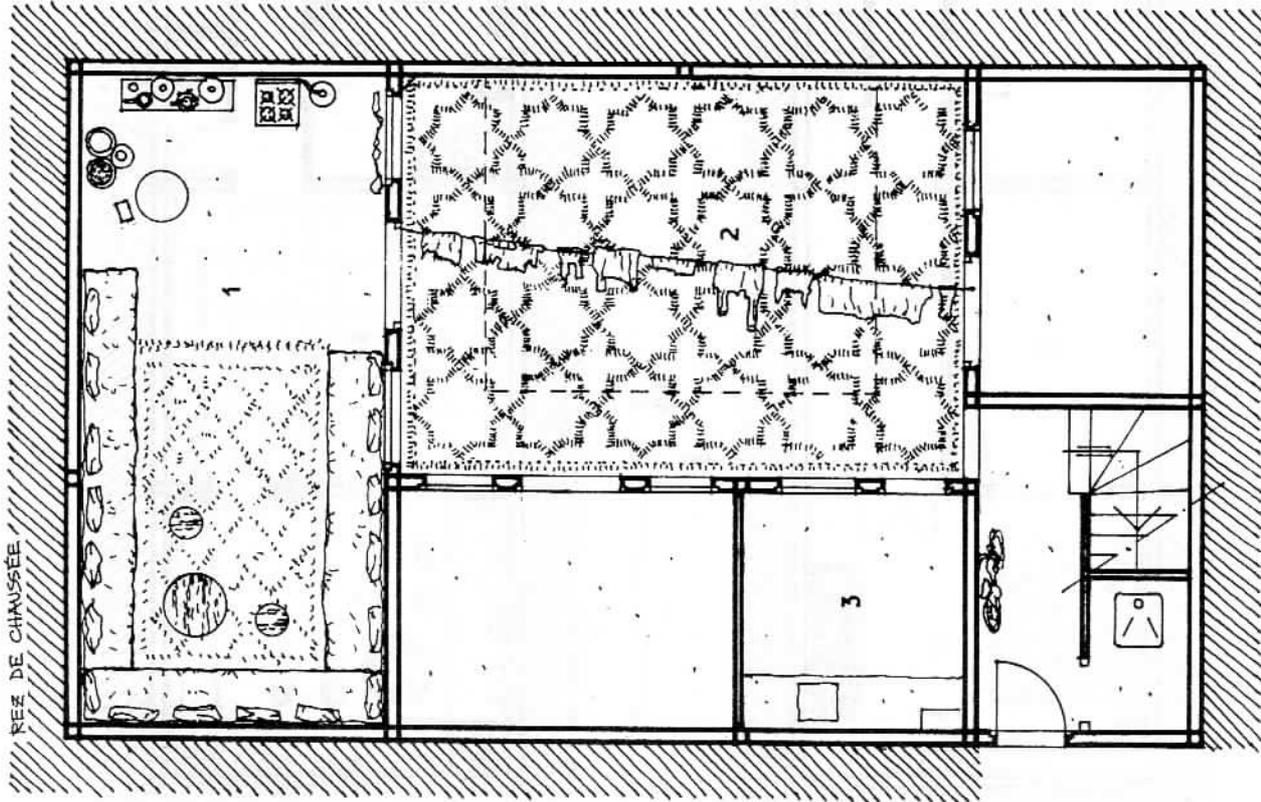
- dans le lotissement Daoudiat créé en 1973.
- Modification du plan type :
- Couverture patio RDC
 - Création espace central RDC
 - Réunion de deux pièces (bit el-diaf)



<p>COMPOSITION DE LA FAMILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le père, 45 ans, fonctionnaire - la mère, 35 ans, coiffeuse 4 filles - 12 ans - 10 ans - 8 ans - 4 ans <p>Une femme "adoptée" vit avec cette famille.</p>	<p>RELEVÉ EFFECTUÉ A MARRAKECH dans le lotissement Daoudiat créé en 1973. Le plan type n'a pas été respecté.</p>
<p>REZ DE CHAUSSEE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pièce familiale 2 - Patio (couvert, voir coupe) 3 - Cuisine 4 - Chambre des filles et de la femme "adoptée" 5 - Magasin loué <p>ETAGE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pièce de réception 2 - Vide sur patio 3 - Hall avec sdaeder et mida 4 - Salle de bains 5 - Bureau 6 - Chambre à coucher des parents <p>TERRASSE (coupe)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Chambre d'été 	



REZ DE CHAUSSEE



REZ DE CHAUSSEE

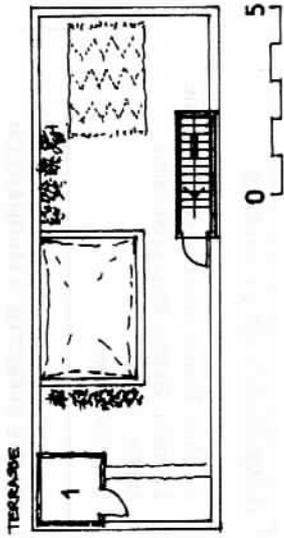
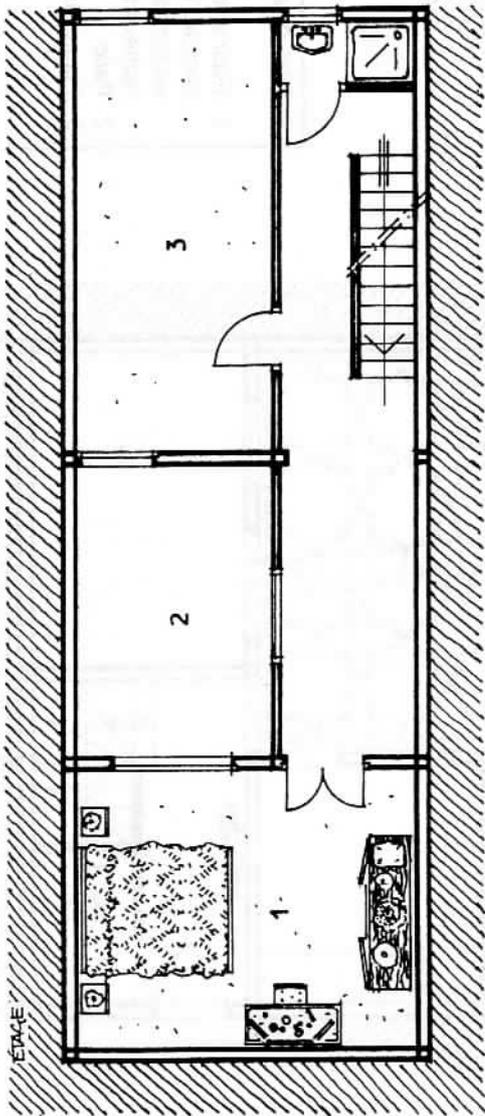
- 1 - Futur salon marocain où se déroule l'essentiel de la vie familiale en l'attente de l'achèvement des travaux.
- 2 - Patio
- 3 - Future cuisine

COMPOSITION DE LA FAMILLE

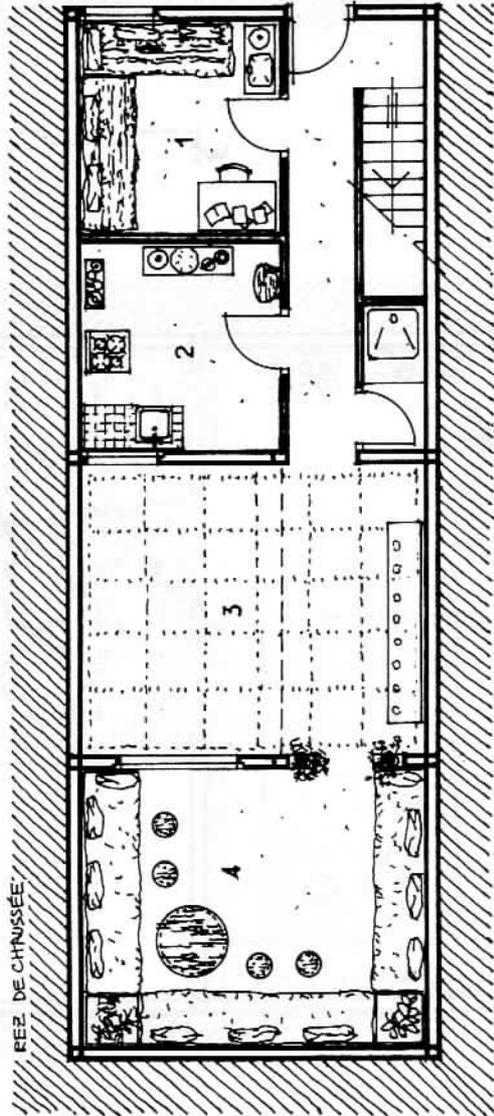
- Le père, 35 ans, employé de l'hôtellerie
- La mère, 28 ans, sans profession
- Un fils : 8 ans
- Une fille : 4 ans

RELEVÉ EFFECTUÉ A MARRAKECH

dans la cité Al Massira créée vers 1980
respect approximatif du plan de l'architecte.



<p>REZ DE CHAUSSEE</p> <p>1 - Chambre des enfants 2 - Cuisine 3 - Patio 4 - Salon</p> <p>ETAGE</p> <p>1 - Chambre des parents 2 - Vide du patio 3 - Grande pièce non aménagée destinée à devenir salon des invités à la place de celui du RDC devenant séjour familial</p> <p>TERRASSE</p> <p>1 - Débarras</p>	<p>COMPOSITION DE LA FAMILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le père, 45 ans, ouvrier du textile - La mère, 40 ans, sans profession - 2 filles - 8 ans - 6 ans - La soeur de la mère, sans profession.
<p>RELEVÉ EFFECTUÉ A RABAT dans le lotissement d'état "La Butte" créé en 1977 (875 lots)</p> <p>Modifications mineures (WC déplacés sous escalier, réunion de 2 pièces étage)</p>	



TROISIEME PARTIE

LES HESITATIONS
DE
L'ESPACE DOMESTIQUE

Dans cette troisième partie, nous traiterons de manière approfondie le corpus de maisons relevées dans différents lotissements de plusieurs villes, grandes et moyennes, du Maroc. Les concepts abordés dans la première partie ainsi que les données traitées dans la seconde partie, les premiers ayant trait à la famille dans son contexte social, économique et culturel, les secondes à l'urbanistique des lotissements économiques et aux modèles architecturaux de l'habitat, vont nous servir de repères dans la mise en relation des modes de vie, saisis dans leur dimension concrète, avec le cadre bâti. Nous allons pouvoir ainsi mesurer les modalités de l'appropriation de l'espace, le degré de correspondance de l'espace aux pratiques domestiques et aux symboliques culturelles qui s'y articulent.

Comme il a été précisé plus haut, les maisons relevées et les familles qui les occupent n'ont pas la validité d'un échantillon strictement représentatif des catégories de personnes qui habitent les lotissements économiques ; leur choix, s'il a été appuyé par des considérations relatives à la connaissance des populations résidant dans ces ensembles, résulte aussi de procédures d'accès empruntant largement à des filières d'interconnaissance très diverses. A notre sens, cela ne compromet aucunement la qualité des données rassemblées, leur intérêt en regard des interrogations qui étaient les nôtres ; et souvent la proximité qu'avaient nos informateurs avec les familles enquêtées a permis d'aller relativement profondément dans la connaissance des pratiques domestiques¹.

Dans un premier temps, nous aborderons les modalités d'accès à la parcelle et le processus de construction de la demeure ; dans un second temps les lieux de l'habitation dans leurs rapports aux usages domestiques. Pour aider à la visualisation des pratiques décrites et analysées, et leur rapport aux maisons concernées, un code apparaîtra entre parenthèse dans le cours du texte (C1, EJ2, R1...). Il renvoie aux relevés ethno-architecturaux rassemblés en hors-texte.

¹- En reprenant l'expression de Xavier THYSSEN ("Des manières d'habiter dans le Sahel tunisien", Paris, Ed. du C.N.R.S., 1983) dont la méthode n'est pas sans rapport avec la nôtre, nous parlerons pour nos maisons "d'habitations-témoins".

CHAPITRE V

LE PROCESSUS D'AUTOPROMOTION

L'AUTOPRODUCTION DE L'HABITAT ECONOMIQUE

La population des lotissements d'habitat économique varie sensiblement selon la situation du lotissement, sa ville de rattachement et son ancienneté. Kénitra et Casablanca sont sans doute les villes où la création des lotissements d'habitat économique est la plus ancienne¹, et le maintien de la pression démographique dans ces villes a fait de ces quartiers des ensembles assez rapidement surpeuplés. Parmi les maisons relevées, celles de Casablanca situées dans le quartier Sidi Othman sont celles qui présentent la plus forte occupation. La location des rez-de-chaussée conduit en effet à une densification extrême: c'est quasiment chaque pièce de ce niveau qui abrite une famille distincte (C3).

Ce phénomène contribue à qualifier le peuplement du quartier à Casablanca : les lotissements d'habitat économique les plus anciens, tels que ceux de la cité Jemaâ, ont un contenu extrêmement populaire, aux limites de la "sous-intégration", comme l'indique Robert ESCALLIER². Au contraire, les quartiers plus récents, tels qu'Aïn Chock, créés dans les années 75, accueillent une population plus aisée (C2). Le phénomène de location intense développé dans la cité Jemaâ explique de fait la présence majoritaire des groupes inférieurs dans cet ensemble, alors que les groupes transitionnels n'y figurent qu'en second rang, et les classes moyennes en position minoritaire³.

Ces deux derniers groupes correspondent en particulier aux propriétaires des maisons d'habitat économique. Dans d'autres cités du même genre, ils ont un poids relatif plus important, et on peut considérer que cela n'est pas sans relation avec le nombre moins important des parties mises en location. Dans l'essai de classification des quartiers établi par Robert ESCALLIER, c'est ainsi le cas de Sidi El Bernoussi à Casablanca, où les classes moyennes occupaient une place comparable aux groupes transitionnels, et de la nouvelle médina de Kénitra où elles comptaient autant que les groupes inférieurs.

¹ - Voir Robert ESCALLIER, op. cit., p. 352.

² - Ibid., p. 360.

³ - Voir l'essai de classification effectué par Robert ESCALLIER (op.cit., p. 360).

On peut considérer qu'il en est de même dans les autres villes et dans les lotissements économiques qui s'y sont créés dans les années 75-80. Les situations des propriétaires des maisons relevées et le niveau de location pratiqué dans leur construction en donnent une illustration indicative, hors de toute ambition statistique. C'est à ces propriétaires que nous nous intéressons maintenant pour essayer de cerner les différents mouvements et les différents moyens de l'autoproduction de leur immeuble.

LA RECHERCHE ET L'ACHAT DU TERRAIN

Les acquéreurs de lots à Casablanca sont parmi les plus anciens habitants des lotissements économiques, et ils viennent des contrées les plus reculées du Maroc, illustrant le mouvement de forte émigration rurale des années 50-70. C'est une époque où, à côté des opérations publiques initiées par ECOCHARD, telle la cité Sidi Othman, construite par la C.F.I.M.¹ dans les années 1950, se développent également de nombreux lotissements privés.

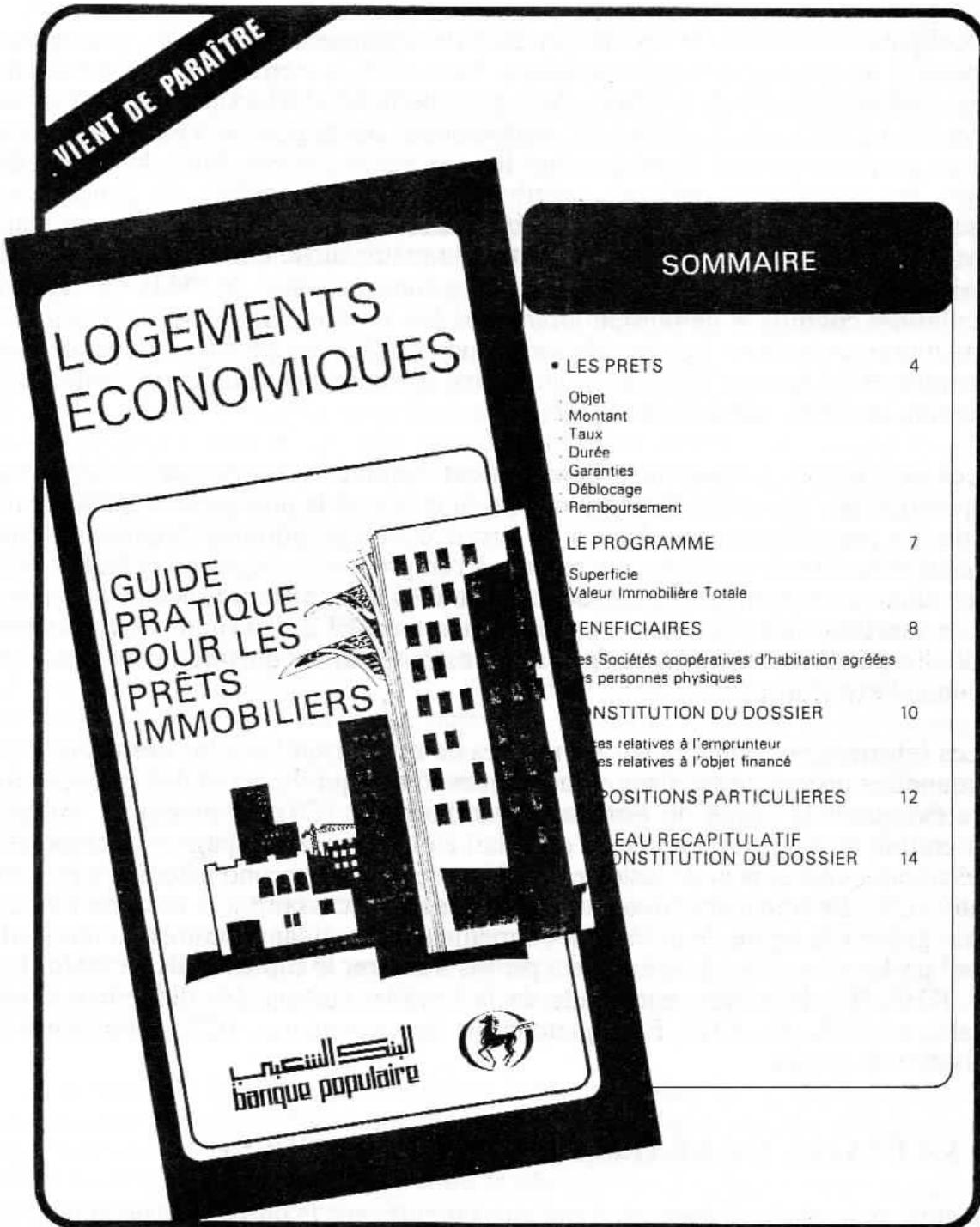
Deux maisons relevées à Casablanca (C3, C4), voire trois (C1), appartiennent à ces premiers ensembles. L'une de ces maisons (C4) est située dans le quartier Baladia, première tranche d'une opération programmée par ECOCHARD et réalisée sous sa direction en 1955/1956. Construite sur un niveau unique par une grande entreprise, elle a été acquise au prix de 7 500 DH, moyennant le paiement immédiat du tiers de cette somme. Son actuel propriétaire, qui en est toujours l'occupant, a émigré de la région de Settat vers Casablanca dans les années 1930 et habité dans la nouvelle médina jusqu'à l'accession à ce logement. Une autre maison (C3) appartient également à l'ensemble Sidi Othman, mais son actuel propriétaire l'a achetée en 1972, le rez-de-chaussée étant seul construit à cette époque. Auparavant, cet habitant occupait une maison dans le même ensemble (1953-1972). Il a dû la quitter avec l'agrandissement de la famille. L'acquisition a pu être faite grâce à des économies personnelles et la vente d'un autre lot situé loin de la ville.

Ce mode d'acquisition de maisons économiques déjà construites n'est pas rare puisqu'il concerne également des maisons de Berkane (B1 et B2) réalisées sur les plans d'ECOCHARD dans les années 1950. Dans les deux cas, la transaction s'est réalisée à la fois avec la société immobilière et avec l'ancien locataire auquel a été achetée la clef. Ces acquisitions, réalisées en 1970 et 1971, ont été rendues possibles grâce aux économies personnelles (B1) et avec le complément d'un prêt auprès d'amis émigrés (B2).

Les parcelles découpées et mises en vente dans les années 1960-1970 avoisinent souvent les 70 m². Quelques-unes descendent au plancher des 64 m² de la trame sanitaire d'ECOCHARD (C3, K1), qui ne semble plus réservée aujourd'hui qu'au recasement des bidonvilles. Ces superficies concernent également les villes où la pression foncière semble particulièrement forte (Casablanca et Kénitra). Dans les autres villes, les superficies se rapprochent des 100 m². Même les parcelles loties sur le plan ECOCHARD de Berkane atteignaient en 1955 des surfaces de 96 m².

¹ - C. F. I. M. : Compagnie Financière et Immobilière du Maroc.

Fig. 25 Guide pratique pour les prêts immobiliers destiné aux logements économiques, publié par la Banque populaire (Rapport d'exercice, 1982)



Quelques indications sur les prix au m² à des époques comparables, permettent de mesurer les écarts entre agglomérations. Vers 1974, le mètre carré d'un terrain de 96 m² à Marrakech est de 175 DH, alors qu'il atteint 280 DH à Casablanca pour un lot de 70 m² (M1 et C1). Dans les lotissements aménagés par l'Etat le prix est souvent nettement moins élevé que dans les opérations privées. Mais, la plupart du temps, les acquéreurs officiels, attributaires par le bénéfice de procédures administratives favorisant certaines catégories sociales solvables, revendent leurs parcelles en quintuplant quelquefois le prix du mètre carré. Ces rétrocessions sont en principe réglementées¹, mais les délais n'en sont pas respectés (M4). Ce type de spéculation conduit à détourner largement les lotissements économiques des destinataires pressentis. Les grands lotissements d'Etat les plus récents en offrent l'exemple, en particulier Aïn Chock où le prix de vente du terrain en seconde main atteignait, en 1982, 1000 DH/m² (C2).

Les économies personnelles apparaissent comme le moyen privilégié pour l'acquisition des parcelles. C'est en tout cas la modalité la plus généralement avancée par les propriétaires pour l'achat du terrain et la réalisation de l'immeuble. Une minorité d'accédants mentionne le recours à l'emprunt et il s'agit en général de ménages relativement jeunes chez lesquels l'un ou les deux membres occupent un emploi de fonctionnaire (C2, EJ1). Un émigré de retour (EJ 2) fait figure de cas un peu particulier, mais son expérience française, instruite par l'acquisition d'une maison, en donne l'explication.

Les informations données par les maîtres de maison sur l'origine des économies personnelles restent sommaires et laconiques. Ceux qui viennent des contrées rurales évoquent la vente de terre au pays d'origine (C3), la poursuite, malgré l'émigration en ville, du commerce de bétail élevé dans la campagne (quelquefois, ces économies échappent de justesse à la dépense pour un second pèlerinage en terre sainte) (C1). En plusieurs circonstances la somme nécessaire à la construction est réunie grâce à la vente de la maison en médina (M1) et dans d'autres un temps de travail prolongé ou répété en Europe a permis d'assurer le capital indispensable (B2, EJ3, KH3, R1, R2). Souvent, l'aide de la famille, surtout des descendants qui cohabitent (EJ3, F1, KH1, F1), quelquefois des ascendants, (C2) contribue à la réalisation du projet.

LES ETAPES DE REALISATION DE L'IMMEUBLE

L'édification de la maison n'est pas sans rapport avec la croissance de la famille. La permanence de familles de grande taille appelle des espaces domestiques suffisants et ce besoin est d'autant plus vivement ressenti que se développent en même temps, dans la descendance, des aspirations à des espaces individualisés. L'augmentation en taille de la famille, au cours du cycle de vie, constitue une pression favorisant soit le changement de domicile, ce qui est fréquent lorsque l'on est locataire, soit l'extension verticale ou la restructuration interne de l'habitation, lorsque l'on est propriétaire des lieux. Ce mode d'extension de l'espace familial explique, en plus de raisons d'usages

¹ - En principe la revente des lots ne peut s'effectuer avant 5 ans.

liées à la terrasse, l'occupation par la famille propriétaire des niveaux ultimes de l'immeuble.

Ce rythme progressif d'extension ou de transformation de l'espace domestique est également en rapport avec le mode principal de financement des projets, essentiellement fondé sur la constitution d'économies personnelles.

La combinaison de ces deux facteurs est repérable dans les exemples de maisons relevées. Plusieurs ménages quittent la maison familiale de la médina surpeuplée (M1, M2, R2) ou le logement loué dans la nouvelle médina (K1, C4), dans le même lotissement (C3, KH2, R4), ou dans le bidonville (R1, R3) pour acheter une maison embryonnaire ou en construire une nouvelle. On ne peut dégager véritablement une régularité dans la taille atteinte par la famille lorsque s'opère cette décision ; elle est en réalité trop déterminée par d'autres facteurs, notamment ceux qui touchent à la qualité du voisinage dans l'habitat antérieur d'une part (rapport avec les propriétaires, attachement au quartier, pression des parents dans le cas d'une cohabitation familiale), et ceux qui se rapportent à la constitution des économies d'autre part.

A Casablanca, par exemple, l'achat de la maison s'effectue, pour une famille, après la naissance du troisième des cinq enfants vivant auprès du ménage (C3) ; pour une autre après la naissance du premier des cinq enfants (C4). La première maison d'une troisième famille (C1) a été édifée après la naissance du second des huit enfants dont sept vivent encore auprès du maître des lieux. Entre temps une seconde maison a été édifée, plus grande ; malgré la pression de son père, le fils aîné marié l'a quitté avec sa mère (première femme de son père) après la naissance de ses deux fils. Lui même occupe désormais une grande maison en lotissement économique (C2).

A Marrakech, l'achat intervient, pour une famille, après la naissance du quatrième des cinq enfants (M1), pour une autre après celle du premier des trois enfants (M2), pour un autre avant la naissance du premier des quatre enfants et enfin, pour une dernière (M4), après la naissance des deux premiers enfants d'un couple encore jeune (35 ans).

Le moment de l'accession, observé sur les autres villes, laisse apparaître des variations identiques et les données réunies sur le rythme des extensions et transformations expriment la même absence de régularité systématique. On peut simplement établir une corrélation assez nette entre le phénomène d'accroissement familial et celui de l'extension de l'espace domestique. Il semble toutefois que cette dernière intervienne en situation de crise de surpeuplement, en particulier lorsque le nombre des enfants et aussi l'âge des aînés rend la promiscuité plus insupportable.

Dans une maison casablancaise (C4) par exemple, la surélévation intervient douze ans après l'achat de la maison, avant la naissance du cinquième enfant, alors que l'aîné des enfants a 15 ans, soit en 1970. En 1977, trois pièces supplémentaires sont à nouveau créées en terrasse. L'aîné des enfants a désormais 32 ans, continue d'habiter avec ses parents et ses quatre soeurs ont respectivement 26, 24, 19 et 15 ans. En 30 ans d'existence, la maison a donc subi deux surélévations espacées chacune d'environ 15 années, essentiellement financées grâce aux économies personnelles.

A Khouribga, c'est le mariage du fils aîné qui conduit le propriétaire (KH1) à effectuer la surélévation de sa maison deux ans après son achat. Elle s'accompagne d'une restructuration interne qui permet à la fois la décohabitation relative du jeune ménage et une meilleure habitabilité de la maison pour les sept autres enfants. Dans la même ville, une autre maison est réalisée en trois étapes : 1978 voit naître le rez-de-chaussée, 1980 le premier étage et 1983 les second et troisième. On a affaire dans ce dernier cas à la situation rare d'un chef de famille vivant avec ses deux femmes sous le même toit et une descendance à la fois très nombreuse et de très grands écarts d'âge (12 enfants, 7 garçons de 24 à 3 ans et 5 filles de 16 à 4 ans).

On pourrait apporter d'autres exemples à l'appui qui vérifient la relation qui s'établit entre la croissance de la maison d'habitat économique et celle de la famille. D'une certaine manière, la maison vieillit comme la famille, et elle permet par son évolutivité verticale d'ajuster l'espace à la fois à la taille de la famille et à ses moyens financiers, quelquefois à son dédoublement qui intervient avec le mariage des enfants les plus âgés.

Cette élasticité verticale de l'espace de la maison économique n'est sans doute pas étranger au succès qu'elle connaît, et cette capacité la distingue de l'habitat collectif dont l'occupation, en regard des normes actuelles de fécondité de la famille marocaine, ne peut qu'être temporaire. S'il convient à des ménages qui limitent leur descendance, il ne peut satisfaire le développement des grandes familles telles qu'elles continuent d'exister au Maroc.

Cette variabilité dans l'extension verticale ne constitue pas la moindre particularité de l'espace urbain des lotissements d'habitat économique : l'inégalité d'élévation des immeubles y est tout à fait frappante et donne du paysage urbain l'image d'un ensemble de constructions jamais achevées. Si le manque de ressources constitue un des facteurs essentiels de cet état d'inachèvement, celui des rythmes différents de croissance familiale n'est pas non plus sans y jouer un rôle essentiel.

Pourtant la tendance actuelle, encouragée, sinon imposée par les agents de l'administration, est à l'achèvement total des immeubles dès l'engagement des travaux. Elle est particulièrement repérable dans les grands lotissements d'Etat comme Aïn Chock à Casablanca et Al Massira à Marrakech et le développement progressif de l'habitation par étapes successives ne semble guère toléré que dans les opérations destinées au recasement des bidonvilles, là où précisément ont été proposés aux acquéreurs de parcelles des plans évolutifs.

A Aïn Chock, la maison relevée (C2), à l'image de la plupart des habitations de ce lotissement, aujourd'hui dans un état proche de l'achèvement, est entièrement terminée, intérieurement et extérieurement, au terme de deux ans et demi de travaux (Décembre 1983-Juillet 1986). Par contre à Al Massira beaucoup d'immeubles édifiés sur les parcelles économiques présentent un achèvement extérieur sans rapport avec l'état d'avancement intérieur. Une maison dont les plans ont été établis par un architecte en 1986 (M4) est représentative de ce cas de figure : l'ensemble du gros oeuvre a été exécuté et la très petite façade visible de l'extérieur a été enduite et peinte sur les trois niveaux constructifs de l'habitation. L'intérieur, par contre, ne présente qu'une pièce achevée, la pièce définie au plan de l'architecte comme celle des invités. La famille

composée de quatre personnes l'utilise aujourd'hui comme pièce polyvalente ; la cour centrale en constitue le prolongement et apparaît le lieu prioritaire des nouveaux aménagements : des carreaux ont été posés en lambris, tandis que le sol de gravillon à dessin géométrique attend le lissage de la ponceuse. La pièce destinée à devenir cuisine ne possède à l'heure actuelle aucune des installations essentielles qui lui permettrait d'être utilisée (évier en particulier).

Dans ce cas, comme dans la plupart des maisons enquêtées, le recours à des économies personnelles et à l'entraide familiale rythme la progression constructive de l'immeuble. Le propriétaire de la maison est cuisinier dans un hôtel de Marrakech, fils de boucher au Guéliz, et s'il fait partie des catégories sociales relativement stables dans leur emploi, il n'appartient pas à celles dont les revenus permettent l'accès aux parcelles des lotissements économiques et au système des prêts bancaires pour la construction. Il est d'ailleurs à noter que ce propriétaire n'est pas l'attributaire officiel du lot sur lequel il construit.

Cette situation était au contraire celle du propriétaire de la maison casablancaise du lotissement Ain Chock (C2). Chef-major d'un dispensaire, marié à une femme professeur, il entre dans les catégories de revenus et d'accédants qui bénéficient du réseau bancaire et ont en même temps les clefs culturelles de son utilisation.

Cette différence de situation sociale et de rapport aux organismes de crédit constitue un autre élément d'explication des modalités temporelles différentes qui rythment la construction de l'habitat économique¹.

LES MODALITES DE LA CONCEPTION

La définition administrative marocaine "d'autoconstruction" pour l'habitat de lotissement économique est en réalité largement impropre pour qualifier le mode d'édification des immeubles. On peut au plus parler d'autogestion par le propriétaire du processus de réalisation². Dans tous les cas observés, le propriétaire n'est ni le concepteur ni le réalisateur de son logement et ce constat ne fait que vérifier des pratiques qui sont générales dans les villes importantes du Maroc. S'il y a quelquefois autoconstruction, cela ne concernera que des aménagements mineurs dans l'habitation.

Les démarches pour la conception du logement sont en réalité assez variables : cela dépend de la date de création du lotissement, de son caractère public ou privé. Nous l'avons vu plus haut, dans certains lotissements publics créés dans les années 70, des plans-types ont été imposés aux attributaires. Dans les années 80, le Ministère de

¹- Notre recherche n'a pas pour objet l'analyse des effets du système de financement du logement (c'est un sujet en soi) et notre contribution ici se limite à mesurer, à partir des familles enquêtées, les effets des modes de financement du logement sur le rythme et les étapes de la construction. Toutefois ce que nous avançons ici se vérifie à une plus vaste échelle. Ainsi un rapport de la Banque Populaire faisait état pour l'année 77 des proportions suivantes dans la distribution des prêts HBM accordés par le CIH (Crédit Immobilier et Hôtelier) dans 13 grandes villes marocaines : 92% des prêts avaient été accordés à des employés du secteur public contre 6,5% à des employés du secteur privé et 1,5% à des non salariés (cité par Mounia Al AMRANI, mémoire de fin d'études, Unité pédagogique d'architecture n° 6, Paris, 1980, p. 121).

²- Maurice VINCENT et Michel ROYON utilisent le terme d'autopromotion ("Economie de la construction au Maroc", Paris, L'Harmattan, 1987).

l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire a prescrit et généralisé, selon des modèles régionaux, différents plans-types et pour différentes dimensions de parcelle. A Al Massira, lotissement marrakchi des années 1980, le recours à l'architecte a été rendu obligatoire pour la totalité des immeubles d'habitat économique (M4). Cette obligation paraît toutefois moins arbitraire que l'imposition de plans-types, telle qu'elle a été préconisée dans le lotissement Daoudiat (M1, M2, M3).

Les maisons les plus anciennes échappent aux plans-types (C1, K1) et, dans ce cas, les propriétaires s'en remettent à des dessinateurs travaillant au noir. Tout en respectant la réglementation de 1964, dans la mesure où leur projet est soumis à une autorisation de bâtir, il semble qu'ils respectent, jusqu'à un certain point, les indications orales fournies par les propriétaires. Cette concertation aboutit à un plan moyen où l'on retrouve fréquemment un espace central réduit à la dimension d'un large couloir dans les parcelles en longueur. Certains plans sont tout à fait symptomatiques du résultat de ces négociations (C1 et K1) et un certain nombre de dessins élaborés par de futurs propriétaires en vue de leur discussion avec les dessinateurs sont également révélateurs des figures d'habitat admises, conventionnelles, qui sont présentes dans la conscience du candidat constructeur¹.

L'apparition des plans-types dans les années 1970, leur imposition et leur généralisation, principalement dans les opérations réalisées à l'initiative de l'Etat, va à l'encontre d'une tradition qui mettait principalement en relation le commanditaire et le maâlem. Déjà la médiation du dessinateur constituait un premier écran à ce rapport direct ; mais, au moins, le dessinateur était une personne physique et même l'écrivain public qui permet l'obtention de l'autorisation de bâtir plus que le concepteur du plan attendu par le client. De son côté le dessinateur, peu soucieux de transmettre dans son travail de mise en forme une "philosophie" de l'habitat, adoptait au mieux les indications de son client avec la réglementation en vigueur. L'essentiel était d'obtenir le papier administratif permettant l'ouverture du chantier.

Avec le plan-type, le propriétaire est confronté à un document qu'il ne sait pas lire : il se trouve face à la définition d'un plan qui dicte *a priori* son mode futur d'habiter, il n'existe plus la moindre trace d'un accord sur les grandes dispositions internes tel qu'il restait sommairement discuté lors de l'entrevue avec le dessinateur. Lisible dans le dessin, ce schéma consensuellement établi fixait les quelques repères compréhensibles d'une codification graphique ésotérique. La possibilité d'un choix offert par un certain nombre d'organisations sensiblement différentes ou variantes ne résout pas non plus ce problème de communication. L'incommunicabilité vient à la fois de la procédure qui fait préexister le plan avant toute suggestion du propriétaire, du mode de présentation du projet (dossier graphique), mais aussi et surtout de la distance culturelle qui sépare la philosophie d'habiter inscrite dans l'organisation proposée par les architectes et l'administration et le schéma semi-conscient qui exprime les manières concrètes d'habiter du futur accédant.

1 - Dans la conversation avec un maçon tunisien rapportée dans le cadre d'une conférence, Bernard HUET disait très explicitement le rôle que jouent les conventions, c'est à dire finalement une tradition admise comme norme: "Je demandais (au maçon): 'A quoi va ressembler votre maison ?' ; il répondit : 'A toutes les autres! '" ("Circularité et identité" in "Signes du présent", n°3, Rabat, 1988, pp. 73-82).

Cette incommunication débouche dans certains cas et, dès le début d'exécution des travaux, sur le rejet du plan-type et l'adoption d'un plan conforme au dispositif reconnu comme principe organisateur du plan de la maison marocaine. Cette attitude est particulièrement mise en évidence dans le plan adopté par un propriétaire marocain (M1) dans le lotissement d'Etat Daoudiat (zone d'extension Nord de Marrakech). On peut le rapprocher du relevé d'une autre maison (M2) qui, réalisée dans la même cité, a été exécutée conformément à l'un des plans-types : les fondements essentiels restent encore lisibles malgré un certain nombre de modifications ultérieures. On peut également le rapprocher des différents plans-types proposés au moment de la création du lotissement. Ces derniers font apparaître un modèle d'organisation qui, au-delà de la cour latérale, réglementaire et nécessaire à l'éclairage des pièces non contiguës au domaine public, reproduit la distribution spatiale d'un appartement occidental.

Le contre-type adopté par le propriétaire, en substitution du plan-type, reconduit le *wust el-dar*. Cette maison (M1) est, parmi celles qui ont été relevées, celle qui l'exprime avec le plus de netteté autant à travers la taille, la position que le volume. Ce dernier monte sur les deux niveaux d'habitation et apporte cet élément nouveau par rapport à la tradition de la maison médinale que constitue la terrasse-couverture. Elle intègre un tambour d'éclairage : il donne une lumière très agréable en même temps qu'il offre une protection efficace contre la pluie et le vent.

D'autres habitations (C2, EJ3, F1) illustrent avec plus ou moins d'audace, dès le départ, l'abandon du plan-type au profit d'une organisation recréant un espace central couvert. Il s'agit sans doute de la modification qui a le plus d'effet sur la conception de la maison; souvent elle s'accompagne d'autres décalages moins importants. La création de garages (EJ3) ou la récupération d'espaces destinés généralement à un jardin de devant (C2) peuvent être citées parmi les altérations les plus notables des plans-types. La première n'est pas tant due à l'imprévoyance du propriétaire qu'à l'interdiction de créer des garages sur les voies dites "non carrossables", spécifiques à la réglementation des lotissements d'habitat économique.

Enfin on peut considérer que des modifications sont systématiquement apportées à l'expression des façades telles qu'elles sont prévues sur les plans-types. Elles paraissent liées à l'initiative concertée des propriétaires et des entrepreneurs ou tâcherons. Certaines semblent également procéder par voisinage : on peut en effet déceler, au-delà de la forte hétérogénéité qui se dégage des façades, des phénomènes d'imitation: une maison va ainsi reprendre les détails de modénature d'une autre séparée de quelques dizaines de mètres, une autre le dispositif du balcon, de marquage de la porte ou des fenêtres, du motif de fer forgé qui les occulte, etc.

LE PROCESSUS ET LES SYSTEMES CONSTRUCTIFS

De Berkane à Marrakech un système constructif domine la production des immeubles : il s'agit du système "poteau-dalle" en béton armé. Il est la généralisation d'un procédé dont LE CORBUSIER s'était fait le partisan inconditionnel dès les années 1910 en France, avec son système "domino". Ce dernier a représenté dans les années 1950-60 l'un des modes constructifs privilégié avant la construction des grands ensembles.

Transféré au Maroc, ce procédé présente finalement une grande souplesse : il peut être mis en oeuvre par des entreprises de toute petite taille aussi bien que de très grande. Il permet également des facilités de réaménagement intérieur assez nombreuses que les propriétaires exploitent aussi bien pendant qu'après la construction.

En principe, le système présente également une certaine fiabilité : l'autorisation de bâtir n'est accordée qu'avec le visa d'un ingénieur de béton armé. En fait, ce contrôle n'exclut pas les escroqueries, en particulier au niveau des entreprises, et les cas sont souvent cités d'entrepreneurs peu scrupuleux ayant réduit le ferrailage des poteaux et des poutres. Hormis ces abus, le procédé conserve l'avantage d'assurer une solidité satisfaisante aux constructions, indispensable dans la mesure où les matériaux de remplissage (agglomérés et briques) n'ont guère de qualité portante. Les agglomérés sont ainsi souvent fabriqués à même le chantier avec des dosages quelquefois douteux.

Ces indications sur la réalisation du gros oeuvre montrent que la maison du lotissement d'habitat économique peut être réalisée avec de toutes petites entreprises. La plupart du temps, il s'agit de tâcherons employant eux-mêmes, selon les besoins, un ou plusieurs employés recrutés sur des marchés du travail qui se tiennent chaque jour à certains endroits de la ville. Généralement, le tâcheron ne procède qu'à l'exécution des travaux et c'est l'habitant lui-même qui s'occupe de l'achat des matériaux de construction.

Pratiquement tous les propriétaires enquêtés ont pratiqué de cette manière. Quelques habitations, réalisées dans des lotissements d'Etat, dans le cadre de la résorption des bidonvilles, à Casablanca (C4) et à Rabat (R1), échappent pour partie à ce mode général d'édification : l'Etat a mis à la disposition du propriétaire un embryon d'habitat que son attributaire a ensuite complété en ayant recours à des tâcherons. Enfin une habitation d'El Jadida (EJ2) représente un type de programme un peu particulier dans le logement économique: il s'agit de maisons en bande entièrement réalisées par la société promotrice ; on retrouve ce type de programme là où agissent les grandes sociétés promotrices liées à l'Etat¹. Dans ce cas, le propriétaire entre en possession d'un produit totalement fini.

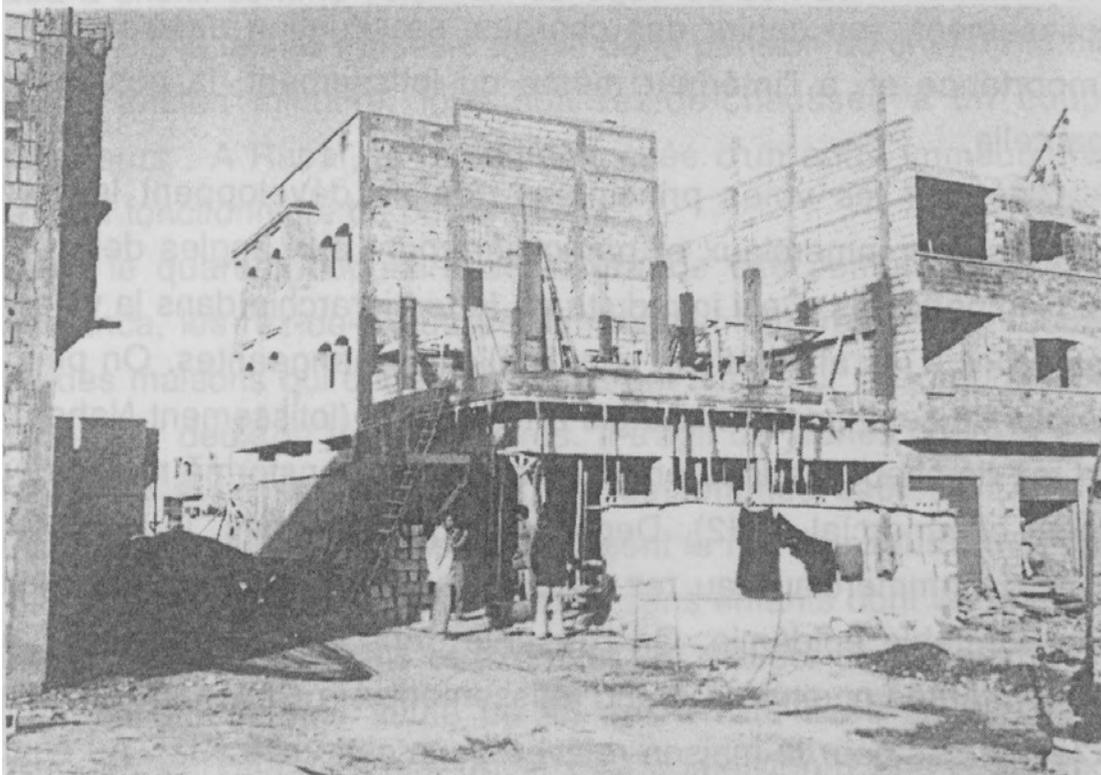
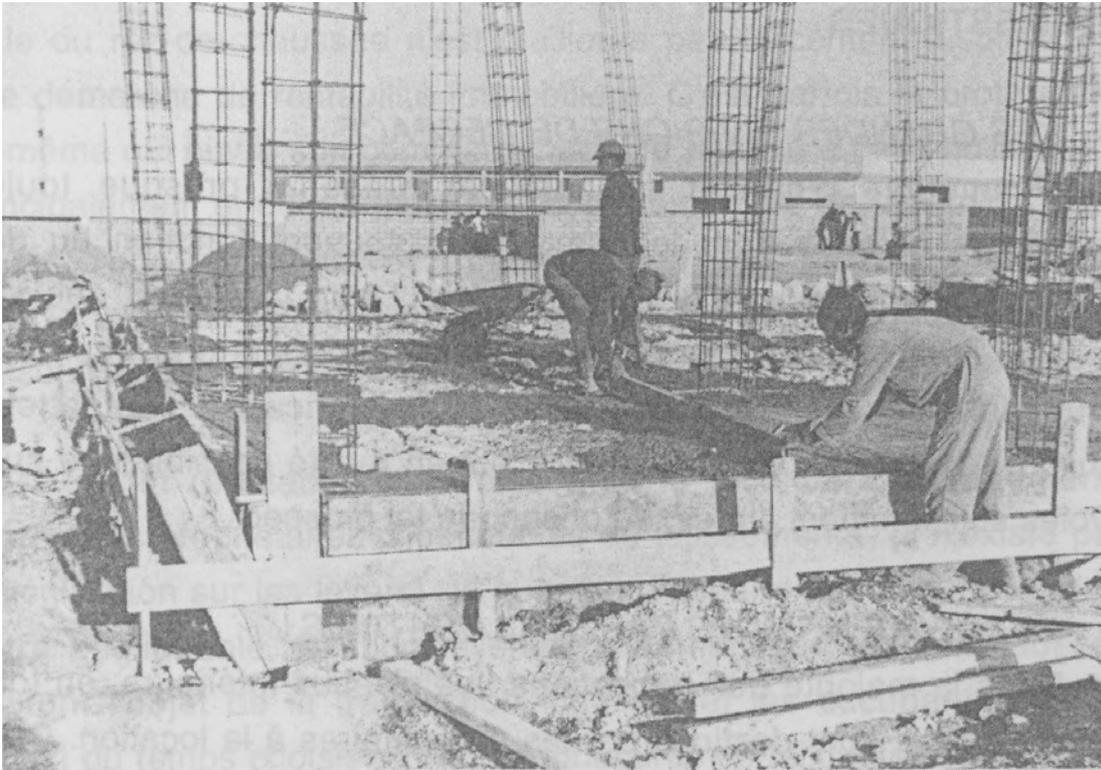
L'intervention des autres corps d'état, ceux qui relèvent du second oeuvre dans le classement occidental des corps d'état, se fait de la même manière : le propriétaire fait appel à des tâcherons, conclut avec eux le prix des travaux et achète les matériaux nécessaires à la réalisation. C'est ainsi qu'interviendront successivement plombier, électricien, menuisier, mosaïste, et peintre-vitrier².

Souvent, les accédants prennent possession des lieux bien avant l'achèvement des travaux, n'attendant pas le "permis d'habiter" qui sanctionne la conformité de la construction avec le plan-type. Seuls les propriétaires qui disposent de la totalité des

1 - Plusieurs ensembles réalisés par le CGI (Caisse de Gestion Immobilière, liée à la CDG, Caisse de Dépôts et de Gestion) ont fait l'objet d'études centrées sur l'appropriation du logement par leurs habitants (voir en bibliographie : Adnane RAFAI et Sylvie GEIDEL).

2 - A titre d'exemple, on peut donner les ordres de prix de chaque corps d'état pour une maison de 12 X 12m2 construite à El Jadida : Gros oeuvre 40 000 DH, Menuiserie 15 000 DH, Plomberie-Sanitaire 10 000 DH, Electricité 10 000 DH, Etanchéité 5 000 DH et Peinture-Vitrierie 5 000 DH.

PL.10 La construction des maisons dans le lotissement Aïn Chock : deux moments de la mise en œuvre du système poteau-dalle



fonds pour réaliser entièrement, en une seule étape, leur maison, en particulier ceux qui bénéficient de prêts HBM, entrent dans une résidence terminée (C1, C2, EJ1, EJ3, K2, M2, M3).

Beaucoup habitent déjà leur maison lorsque celle-ci est close, lorsque le "tour de la maison" a été construit, et ils n'y occupent alors qu'une seule pièce. A Marrakech, cette situation paraît plus fréquente qu'à Casablanca, en tout cas en ce qui concerne les deux lotissements d'Etat Al Massira et Aïn Chock. Dans la cité Al Massira de Marrakech, nous avons visité plusieurs maisons dont seul le rez-de-chaussée était entièrement aménagé. Dans l'une d'entre elles (M4), une seule pièce était habitée : le gros oeuvre était terminé, l'alimentation en eau partiellement installée et le carrelage de la cour exécuté en paroi verticale jusqu'à 1m 75 et le gravillon du même espace prêt à être poncé. A l'étage, une pièce vide était simplement occupée par des fers à béton, achetés par le propriétaire en vue d'aménagements secondaires.

La durée des travaux est donc une donnée extrêmement variable d'une habitation à l'autre et elle n'a pas véritablement d'incidence dans la prise de possession des lieux. Lorsque la construction est menée d'une seule traite, elle s'étale sur une période qui varie entre six mois et deux ans, mais, à vrai dire, on se rapproche plus souvent des deux ans que des six mois. A côté de ces maisons, celles qui sont construites par périodes successives ont une durée de croissance quasi indéfinissable : le travail semble s'y dérouler par périodes successives de quatre mois en fonction des réalisations d'économies personnelles dont nous avons parlé plus haut.

En l'état actuel des modalités de financement, des systèmes de prêts, des capacités individuelles d'épargne, le lotissement d'habitat économique paraît bien adapté à la réalité de la société marocaine, s'il n'était lourdement grevé par la spéculation foncière. Cela produit naturellement un espace urbain où pendant de longues années le paysage apparaît en constante situation d'attente, mêlant immeubles achevés avec immeubles inachevés. Cette expression vraie de l'écart des capacités des autopromoteurs excède souvent les gestionnaires de l'espace qui y lisent, autant que dans les défauts de construction, le tracé d'un désordre honteux pour la ville marocaine. Les opérations immobilières-écrans, comme les pressions effectuées sur les propriétaires de lots pour donner extérieurement un aspect achevé à leurs immeubles, traduisent leur obsession d'un ordre urbain de surface qui ne donne pas véritablement de solution à l'égalisation du rythme de construction des maisons d'habitat économique.

CHAPITRE VI

L'ORGANISATION SPATIALE ET LES PRATIQUES DOMESTIQUES

L'immeuble d'habitat économique présente presque toujours plusieurs niveaux dont le nombre est souvent fonction du degré d'urbanisation de la ville de référence. Dans la plupart des villes, petites et moyennes, l'étagement dépasse rarement 3 niveaux, tandis que, dans les plus grandes villes (Casablanca), il peut atteindre jusqu'à 5 niveaux. Cette hauteur n'est en réalité possible que sur les voies suffisamment larges, autorisant un tel prospect.

LA FREQUENCE DES PARTIES LOCATIVES

Dans la majorité des habitations, les niveaux inférieurs, en totalité ou en partie, sont destinés par les propriétaires à la location. Celle-ci est tantôt à usage commercial, tantôt à usage de logement. Ces destinations sont généralement déterminées par la nature du lotissement, son cahier des charges, sa situation dans la ville, son importance et, à l'intérieur même du lotissement, la position de la parcelle.

C'est sur les voies principales que se développent les rez-de-chaussée commerciaux et particulièrement aux angles des rues les plus importantes. Ceci introduit une forte hiérarchie dans la valeur des parcelles. Ces affectations sont d'ailleurs changeantes. On peut citer le cas de cet immeuble d'angle à Khouribga (lotissement Nahda) dont le rez-de-chaussée loué en logement a été transformé rapidement en local commercial (KH2). Depuis quelques années, la création des locaux commerciaux au rez-de-chaussée des maisons est devenue une véritable épidémie. On l'observe dans les lotissements nouvellement créés comme le grand lotissement Aïn Chock, à Casablanca. C'est le cas pour la maison relevée dans cette cité (C2). Au contraire du plan-type, le propriétaire a totalement aménagé le rez-de-chaussée en surface commerciale à l'exclusion d'un petit garage personnel. En réalité, cette ouverture *quasi* systématique semble un phénomène assez particulier à Casablanca, et il n'a pas la même ampleur à Marrakech et dans les autres villes. La fonction commerciale du rez-de-chaussée n'est d'ailleurs pas forcément inspirée par une démarche de rentabilité immobilière. C'est parfois le propriétaire lui-même qui ouvre son commerce, activité annexe à celle qu'il exerce principalement et qui permet l'emploi d'un membre de la famille. C'est le cas d'une habitation (B1) relevée

à Berkane, où l'oncle maternel tient le local de vente de poulets situé au rez-de-chaussée de la maison de son beau-frère émigré en Hollande.

Malgré la mauvaise réputation qu'a la location d'appartements auprès des propriétaires d'immeubles de lotissements (il n'existe pas de législation sur les loyers), la quantité d'appartements loués est loin d'être négligeable. Ce sont systématiquement les rez-de-chaussée qui font l'objet de la transaction locative, et les occupants sont la plupart du temps choisis par les propriétaires cohabitants. A El Jadida, le propriétaire d'une maison (EJ1) construite dans le lotissement El Saada a choisi comme voisin un collègue de son administration ; et à Kénitra (K1), la famille modeste qui vit de la pension du chef de famille décédé, ancien militaire, loue son rez-de-chaussée à un couple d'instituteurs. A Rabat, le rez-de-chaussée d'un autre immeuble est loué à un fonctionnaire de police (R4).

Dans le quartier populaire de la grande cité Jemâa au Sud de Casablanca, les rez-de-chaussée sont également très souvent loués. Deux des maisons qui ont été relevées ont ainsi leur rez-de-chaussée occupés par deux ou trois locataires. Il s'agit de jeunes couples sans enfants, ou avec un seul enfant, ou de femmes seules. Dans la première (C3), trois locataires se partagent le rez-de-chaussée (64m², un hall et quatre pièces) : deux couples sans enfants dont les chefs de ménages ont 32 et 31 ans et exercent les métiers de vendeur et de tailleur, et une femme seule de 45 ans vivant avec sa fille et sa cousine en s'adonnant à des travaux de confection. Dans la seconde maison (C4), deux jeunes couples partagent le rez-de-chaussée avec le fils aîné du propriétaire. Le premier ménage a un seul enfant, tandis que la femme du second est en attente d'une première naissance. Dans le premier couple, le mari, âgé de 36 ans, exerce un métier de marchand ambulant, tandis que dans le second, l'homme, plus jeune (25 ans), exerce la profession de maçon. Dans tous les cas, la famille propriétaire occupe l'étage supérieur, celui qui donne accès à la terrasse accessible et dont elle a l'usage exclusif.

On peut également rencontrer des immeubles qui sont totalement destinés à la location. L'une des familles enquêtée à Casablanca occupe une maison de cette nature dans la cité Jemâa (C5), la partageant avec une autre famille locataire au rez-de-chaussée. L'ancienneté de son installation, l'agrandissement de cette famille élargie (deux fils mariés cohabitants avec deux et un enfant chacun), la rareté et la cherté du logement à Casablanca sont autant de facteurs qui ont justifié et suscité des transformations intérieures de l'appartement d'origine et l'addition en terrasse de pièces supplémentaires réalisées avec des matériaux démontables (bois et tôle). Ces transformations ont été faites sans l'avis du propriétaire et illustrent, dans le contexte mentionné plus haut, la puissance relative qu'ont les locataires dans l'occupation de leur logement au Maroc. Souvent les propriétaires de ces immeubles locatifs habitent le même quartier et vivent dans des conditions de logement à peine supérieures. C'est en général leur première maison qui est mise en location et leur assure ainsi un revenu quelquefois incertain ; il vient consolider d'autres revenus non moins incertains. Cette situation est celle d'un propriétaire habitant une petite cité dans un lotissement privé du quartier Jemâa (C1). Emigré de la région de Settât, ce commerçant de babouches et de moutons a d'abord habité une maison économique construite par ses soins en 1961 avant d'édifier (1975) celle qu'il occupe aujourd'hui. La première abrite désormais quatre familles ; deux d'entre elles sont sans lien de parenté avec le propriétaire, à l'inverse des deux autres. L'une des filles mariées réside dans cette maison et voisine

PL. 11 L'omniprésence de la terrasse : en haut, terrasse à Casablanca (cité Jemâa) ; en bas, pièce polyvalente donnant sur une terrasse à El Jadida.



avec la famille de son beau-frère. Cet exemple illustre bien les mécanismes qui régissent l'occupation du logement dans les immeubles d'habitat économique : les solidarités familiales y jouent un grand rôle et la présence de proches dans l'immeuble réalise d'une certaine manière un contrôle sur la location à des familles non parentes.

L'OMNIPRESENCE DE LA TERRASSE

La terrasse est un dispositif *quasi* général des immeubles d'habitat dit économique. Sa réalisation est autorisée par la réglementation de 1964, alors qu'elle est proscrite pour les lotissements de villas, sensées offrir suffisamment d'espace non construit pour permettre les mêmes utilisations domestiques. Parmi les habitations relevées, très peu sont privées de terrasse. Elles correspondent à des plans-types élaborés par l'administration ou des architectes : l'une d'entre elles est située à Marrakech (M2) et l'autre à El Jadida (EJ2). Cette dernière a été conçue par un architecte qui a estimé que le caractère unifamilial de son projet et la proposition d'une cour en fond de parcelle rendaient superflue l'existence de la terrasse. Ce choix paraît inspiré par une certaine dépréciation de la terrasse dans les milieux professionnels, qui la suspectent d'offrir aux habitants le support de surélévations parasites et de pratiques non urbaines (élevage de poules...) souvent visibles depuis le domaine public.

Généralement, cette prescription est détournée par les habitants. C'est ce qui s'est produit pour les autres habitations relevées à Marrakech dans le même lotissement (Daoudiat, M1 et M3). A El Jadida, l'opération, réalisée par la CGI avant l'accession des acquéreurs, est trop récente pour laisser entrevoir d'éventuelles subversions de la construction d'origine. Quant à la maison de Marrakech (M2), le respect initial du plan-type a rendu l'accessibilité de la terrasse difficile : cette transformation entraînait des modifications trop importantes ; elles sont apparues secondaires en regard d'autres effectuées par le couple de fonctionnaires qui occupe la maison, manifestement attiré par un certain nombre de valeurs occidentales : le balcon qu'ils ont réalisé sur le jardin de devant en constitue par exemple l'illustration.

La terrasse remplit manifestement des fonctions domestiques nombreuses. Les plans-types de l'administration définissent la première d'entre elle : la buanderie portée sur le plan dit bien qu'il s'agit de la lessive, la terrasse étant l'espace privilégié de séchage du linge. Mais, en réalité, l'usage en est beaucoup plus large. Il concerne également une autoproduction familiale dont on constate largement la présence, y compris dans les sites les plus urbanisés. L'élevage des poules et des lapins s'y effectue pour la consommation familiale et même pour la vente, de Khouribga (KH1, KH3) à Casablanca (C1) en passant par Fès (F1) et Marrakech (M4). Plus communément la terrasse, et en particulier une pièce réservée à cet effet ou servant de cuisine, permet de stocker le grain que le chef de famille rapporte une fois l'an, en été, de la campagne où il conserve des parents (C2, C3, R1). Enfin, comme il vient de l'être suggéré, les terrasses possèdent souvent une pièce à usage de cuisine plus ou moins sommairement aménagée (EJ3, M3).

L'extraction rurale de nombre d'habitants explique assez largement la persistance de cette autoproduction familiale, mais il ne faut pas exagérer ce type d'interprétation. Il semble en effet qu'au plus profond de l'histoire urbaine marocaine, la maison est à la fois le lieu d'une présence animale (les équidés servant au transport ou le mouton

destiné au sacrifice de l'*aïd el-kebir*) et le lieu du stockage des réserves de grain à usage domestique¹.

A Marrakech, et cela plus qu'en aucune autre ville, la terrasse jouit d'un avantage supplémentaire. Les occupants (M1 et M3) soulignent nettement l'utilisation estivale et nocturne des pièces qui donnent sur la terrasse : une chambre répond à cet usage dans l'habitation M3 et deux chambres (une pour les parents, une pour les enfants) dans l'habitation M1. Cette persistance d'un nomadisme saisonnier n'est pourtant pas exclusif de Marrakech, puisqu'il est mentionné par un habitant de Berkane, petite ville située au Nord du Maroc (B1).

Enfin, on doit signaler les qualités d'indépendance que donne, pour certains fils de famille majeurs, la pièce de la terrasse (KH 1) et naturellement l'espace de développement que donne cet ultime étage découvert pour le déroulement des fêtes familiales et religieuses.

UNE ETANCHEITE CONSERVEE : RECEPTION/FAMILLE

Les écarts sociaux qui caractérisent les familles résidant en lotissement d'habitat économique se traduisent dans la variété des solutions architecturales offertes par ce type d'habitat. C'est à la fois un avantage et un inconvénient; inconvénient car les écarts invitent à la prudence quant aux comparaisons, avantage car les grandes habitations permettent aux modèles culturels de s'exprimer plus facilement dans le développement du plan.

En effet, une analyse attentive des pratiques domestiques comme des espaces fait apparaître dans la maison économique une forte propension à cloisonner de manière relativement étanche une partie destinée aux étrangers invités et une partie strictement réservée à la famille. La liaison entre ces deux parties fait souvent l'objet d'une grande attention. Les plans-types, peu respectueux de cette étanchéité inscrite dans les usages sociaux, quoique variable selon les familles, sont en général modifiés de telle manière que les écrans soient rétablis conformément aux pratiques réglant le rapport de l'étranger au familial.

Ainsi, du point de vue spatial, un aspect permissif de l'habitat économique réside, pour le propriétaire, dans la possibilité de développer sur plusieurs niveaux son espace de vie. Ce découpage par étage crée de lui-même les limites d'étanchéité entre grandes catégories d'espace (public et privé) souhaitées par de nombreux chefs de famille.

C'est dans les villes où la pression démographique et foncière est la plus forte que l'on trouve les maisons économiques les plus exigeantes du point de vue de l'espace réservé aux familles, y compris propriétaires.

Alors que les familles locataires se partagent le rez-de-chaussée, comme cela a été dit plus haut, les familles propriétaires occupent le premier étage, soit un seul niveau,

¹ - Les travaux de J. REVAULT, L. GOLVIN et A. AMAHAN sur les "Palais et demeures de Fès" (TI et TII, Paris, Ed. du CNRS, 1985) le démontrent très bien.

mais en totalité, et avec un usage souvent exclusif de la terrasse. On y trouve quelquefois l'amorce précaire d'un étage supplémentaire ou la présence d'une pièce construite en matériaux lourds pour les parois verticales et légers pour la couverture. En fait, la jouissance de la totalité d'un niveau n'est pas seulement l'effet du statut d'occupation (propriétaire), elle est aussi dictée par la taille conséquente de la famille, arrivée souvent au sommet de sa fécondité.

Parmi les habitations relevées, une maison de Kénitra (K1) représente sans aucun doute l'espace minimal produit en lotissement économique. L'appartement est situé à l'étage d'un immeuble dont le rez-de-chaussée, identique, est loué. La construction est établie sur la plus petite parcelle offerte pour l'habitat économique : 65 m² (9 m X 7, 3 m). Construit vers 1960, ce type de lot n'est guère proposé désormais que pour le "recasement" des bidonvilles, dans les lotissements économiques créés par l'Etat. On peut penser, par ailleurs, qu'il correspond, dans la configuration de son plan, à la normalisation de la typologie produite dans les nouvelles médinas, en milieu urbain, dans les années 1930, aujourd'hui encore perpétuée dans les lotissements clandestins¹.

Dans le cas présent, la famille est nombreuse, vit de la pension du père décédé et des revenus de la location du rez-de-chaussée. Sept personnes vivent dans ce logement de 65 m². Trois pièces, quatre avec la cuisine, sont distribuées par un *m'rah* central éclairé par une *douaïa*, dispositif carré réalisé avec des pavés de verre. La mère occupe la plus petite chambre, 9 m², tandis que le reste de la famille se partage une pièce familiale et une pièce de réception d'égale superficie (3m X 5m). Le rapport à la rue et le nombre de fenêtres distinguent seulement la configuration spatiale de ces deux pièces (trois fenêtres contre une). Du point de vue de l'usage, la pièce de réception constitue toutefois un espace réservé, prêt à l'accueil impromptu d'invités étrangers, seulement utilisé pour le sommeil des jeunes gens.

On a, dans ce cas, l'organisation la plus frustrée donnée par les relevés et enquêtes. On peut lui comparer des habitations relevées à Casablanca (C1, C3, C4), certaines ayant toutefois trouvé avec le temps des extensions habitables en terrasse (C3, C4). Les autres maisons dont les propriétaires ne disposent que d'un seul niveau présentent pour la plupart l'avantage d'une assise parcellaire plus importante, variant de 100 à 120 m². A la différence de l'exemple précédent, cette plus grande surface rend possible un recloisonnement en vue d'une meilleure étanchéité entre pièces de réception et pièces familiales.

L'une des habitations relevées à El Jadida (EJ1) manifeste pourtant peu d'écart par rapport au plan-type, indifférent à cette étanchéité. Cette habitation, occupée récemment (1983) par un jeune ménage, n'a pas fait l'objet de transformations internes. Les quatre pièces (cinq avec la cuisine) sont distribuées par un "hall-*m'rah*" assez grand. Les pièces de réception et de séjour familial sont les plus exposées au domaine public. Toutefois, cette organisation ne présente pas la recherche d'une nette séparation entre pièces de réception et pièces familiales.

¹ - Faire le rapprochement, en particulier, avec les relevés présentés par Serge SANTELLI et Bernard TOURNET dans "Les Cahiers de la Recherche Architecturale", n°20/21, p. 53.

C'est par contre nettement le cas pour une maison de Khouribga (KH2) ; le hall d'origine y a été restructuré en deux espaces successifs dont le premier commande l'accès à *bit el-diaf* et le second, nettement agrandi en superficie, devient espace familial et distributeur des chambres. Mais dans cette maison, à la différence de la précédente, la famille est déjà plus ancienne, plus nombreuse (9 personnes) et sans doute plus attachée aux codes traditionnels régissant les rapports entre la famille et les étrangers dans la maison.

Une autre habitation de Khouribga (KH4) présente également une profonde restructuration. Ici la partition principale se fait entre, d'une part, la cuisine et la chambre attribuée à la grand-mère et aux enfants (qui sert de séjour familial) et, d'autre part, la pièce de réception flanquée de deux chambres conjugales.

Dans ces trois derniers exemples, les compositions familiales agissent fortement sur l'organisation spatiale. Les deux logements de Khouribga traduisent une nette division entre réception et vie familiale. Elle est le résultat de transformations effectuées par de grandes familles qui ont pu expérimenter sur une longue période de temps l'espace d'origine. L'une de ces maisons (KH4) est en effet le lieu de vie d'une famille élargie : la grand-mère paternelle règne sur un espace confiée par ses deux fils mariés, émigrés huit mois sur douze en Italie, et dans lequel vivent en permanence neuf personnes (la grand-mère, ses deux brus et les sept enfants en bas âge des deux couples). La seconde (KH2) est partagée par une famille restreinte de neuf personnes, qui a procédé aux transformations quatre ans après son entrée dans les lieux.

Pour sa part, la maison construite à El Jadida abrite, depuis seulement quatre ans, un couple relativement jeune (35 et 24 ans) parent d'une unique fillette de deux ans. En son état actuel, la structure familiale, indépendamment du modèle culturel de référence, n'impose pas le type d'étanchéité recherchée dans les maisons précédentes.

Auparavant, dans l'une des maisons de Khouribga (KH2), "on avait des problèmes pour recevoir les invités... toutes les portes donnaient sur le *m'rah*, la porte de *bit el-diaf* était en face de tout..." Dans la grande famille qui habite cette maison, les personnes du sexe féminin sont au nombre de quatre en dehors de la mère (une fille de 18 ans et trois autres de 9 à 16 ans). Une adhésion aux valeurs traditionnelles exprimée par le concept d'*ehtiram* (respect), mis en avant par le père, justifie socialement l'étanchéité créée entre réception et lieux de la vie familiale.

Au contraire, dans la maison d'El Jadida (EJ1), la présence de la jeune femme, lors de l'accueil de l'enquêteur, sa tenue vestimentaire européenne, traduisent l'adhésion à des valeurs nouvelles, malgré son retrait immédiat après les salutations. La différence des plans se trouve à l'intersection de ces différences d'idéologie et de structure familiale.

Avec une répartition sur deux niveaux, on voit alors apparaître avec plus de netteté les tendances qui opèrent, dans l'habitation contemporaine des classes moyennes et populaires supérieures, les grandes divisions et les regroupements des pièces. Cette répartition sur deux niveaux concerne la plupart des maisons relevées. Le développement de l'habitation sur deux niveaux réalise en effet opportunément l'étanchéité entre les pièces de réception et les pièces de la vie familiale et satisfait la

Fig. 26 Plan d'une maison dont le rez-de-chaussée est habité par le fils aîné et l'étage par le père (EL Jadida, relevé EJ3, dessin de Jaâfar BOULEJIOUCH)

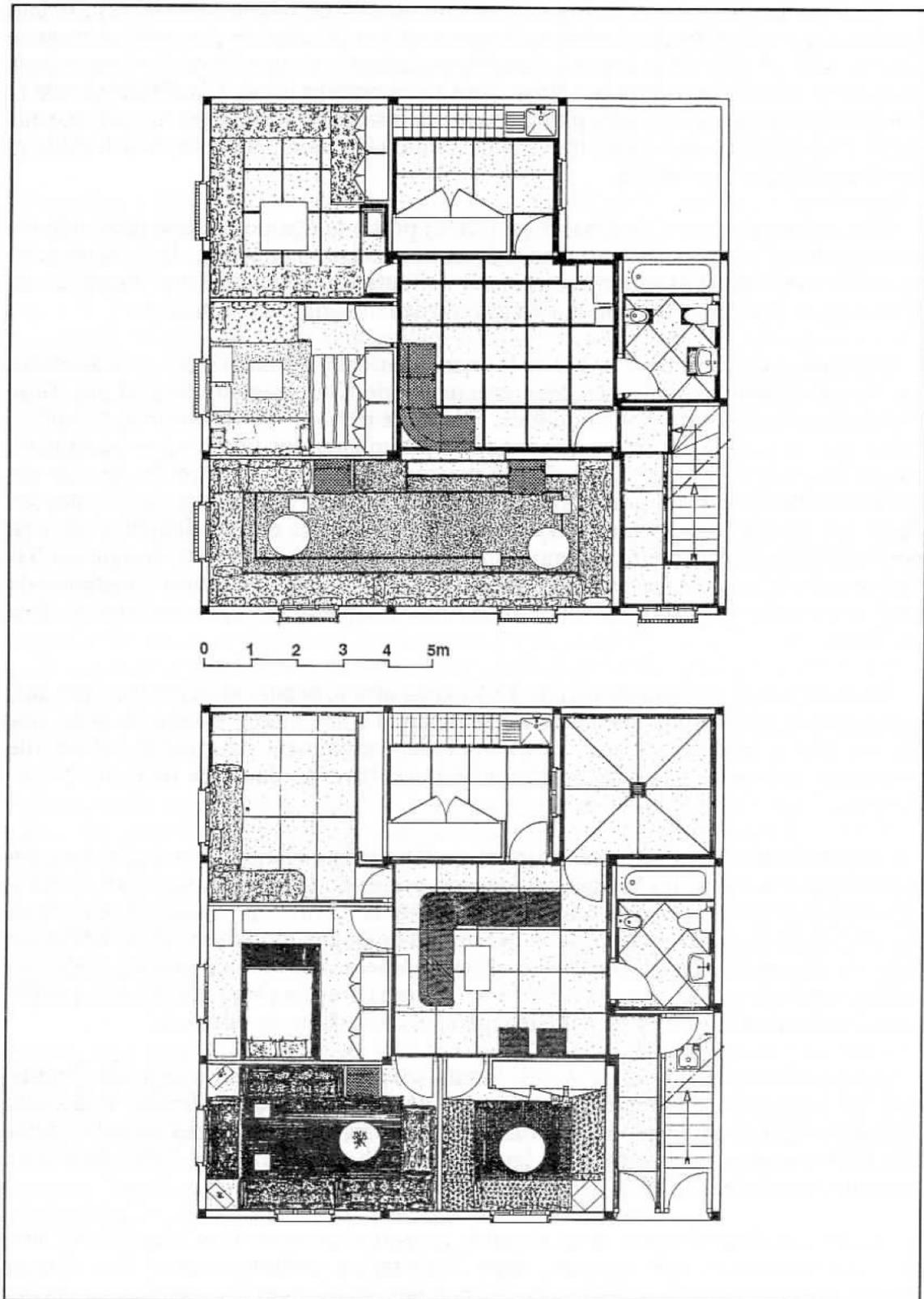
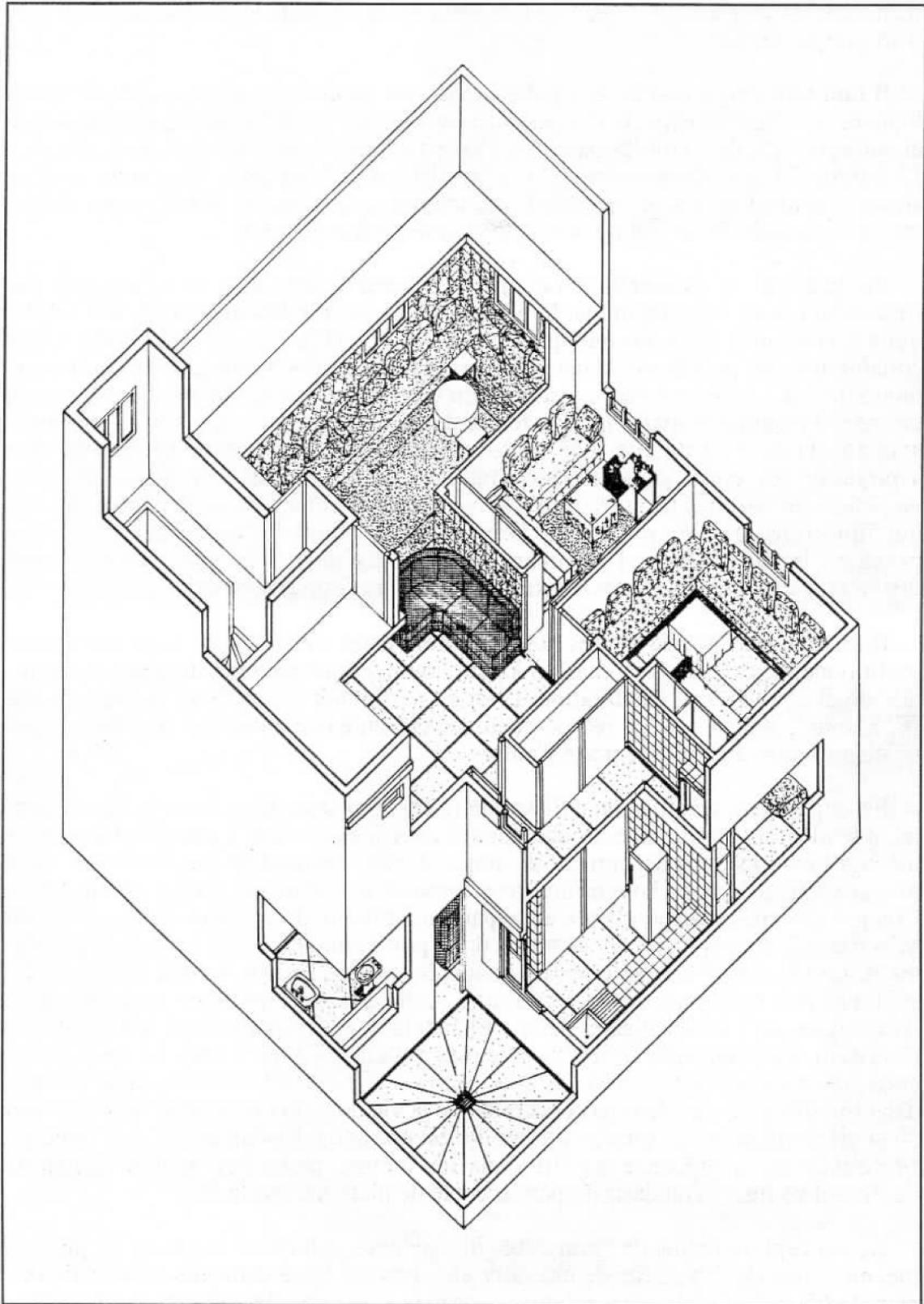


Fig. 26 bis Axonométrie de la même maison (dessin de Jaâfar BOULEJIOUCH)



recherche d'une bipartition déjà très souvent marquée dans le cas plus défavorable d'un unique niveau.

Il faut toutefois évoquer, avant d'en venir aux habitations monofamiliales développées sur deux niveaux, le cas des maisons établies sur deux ou plusieurs niveaux et partagées par des familles parentes. Plusieurs maisons visitées sont de ce genre, à El Jadida (EJ3), à Casablanca (C1), à Fès (F1) et à Rabat (R2). Une autre maison située à Khouribga présente partiellement cette configuration (KH1), mais mérite une analyse spécifique que nous développerons ultérieurement.

En général, le descendant occupe le niveau inférieur à celui occupé par l'ascendant et ce descendant est le plus régulièrement le fils aîné (EJ3, R2, KH1), mais l'on trouve aussi en quelques circonstances (F1, C1) la fille aînée. Cette cohabitation est paradoxale dans une société patrilinéaire, mais dans au moins une habitation (C1) elle trouve sa justification dans la mesure où le gendre est cousin paternel du maître de maison. Cette forme de cohabitation qui maintient la proximité spatiale du père et du fils aîné prolonge, sous une forme plus appropriée aux aspirations des jeunes générations, la tradition de la grande maison familiale, chère aux chefs de familles les plus âgés. On n'a plus la promiscuité de la maison à patio qui fait converger les pièces sur l'espace d'une convivialité familiale devenue pesante : le *wust el-dar*. La plupart du temps les deux logements sont en effet distincts, y compris les portes d'entrée (EJ3, C1) et simplement superposés.

Il se rencontre toutefois des configurations, non sans rapport avec une forme traditionnelle, altérée, de la maison à patio, qui compromettent l'indépendance totale de chaque niveau d'habitation. C'est en particulier le cas de la maison de Fès (F1), dont le hall-*m'rah* du rez-de-chaussée présente une ouverture zénithale et qui ne dispose que d'une seule porte d'entrée.

En opposition, une maison d'El Jadida (EJ3) représente sans doute le développement le plus illustratif d'une décohabitation verticale conciliée à une cohabitation de ménages parents dans un immeuble unique. Cette construction est élevée sur deux niveaux, sur un lot où l'ouverture de commerce et même de garage est interdite. Chaque niveau, correspondant à un appartement familial, est indépendant. Ceci est même confirmé par l'individualisation de la porte donnant accès à chaque appartement. Le fils marié habite le rez-de-chaussée, le père l'étage. Le fils est l'aîné des sept enfants qui composent la famille ascendante, dont trois travaillent en Allemagne, un à Khouribga et deux à El Jadida. Agent comptable à l'OCP (Office Chérifien des Phosphates), il a trois jeunes enfants (3, 5 et 7 ans). Le père est un entrepreneur à la retraite. Son fils nous a présenté sa famille comme traditionnelle dans son mode de vie, dans sa conception de la vie quotidienne et plus généralement de la vie familiale et en société. La famille est une entité fondamentale, son unité est essentielle et la présence du fils dans les mêmes murs que le père constitue l'accomplissement d'un désir du père accepté de plein gré par le fils.

La conception même de l'immeuble illustre cette solidarité, la nature du lien qui met en rapport le fils au rez-de-chaussée et le père à l'étage dans une relation de respect du fils à l'égard du père, relation exprimée par le couple hiérarchique haut/bas. Malgré le développement identique de leurs pièces autour d'un même espace centré *m'rah* relativement vaste (20 m²), de notables écarts traduisent la différence des statuts

PL. 12 Pièces de réception dans les lotissements de Casablanca ; en haut, cité Jemâa (photo Khadija ERRACHID) ; en bas, lotissement Aïn Chock.

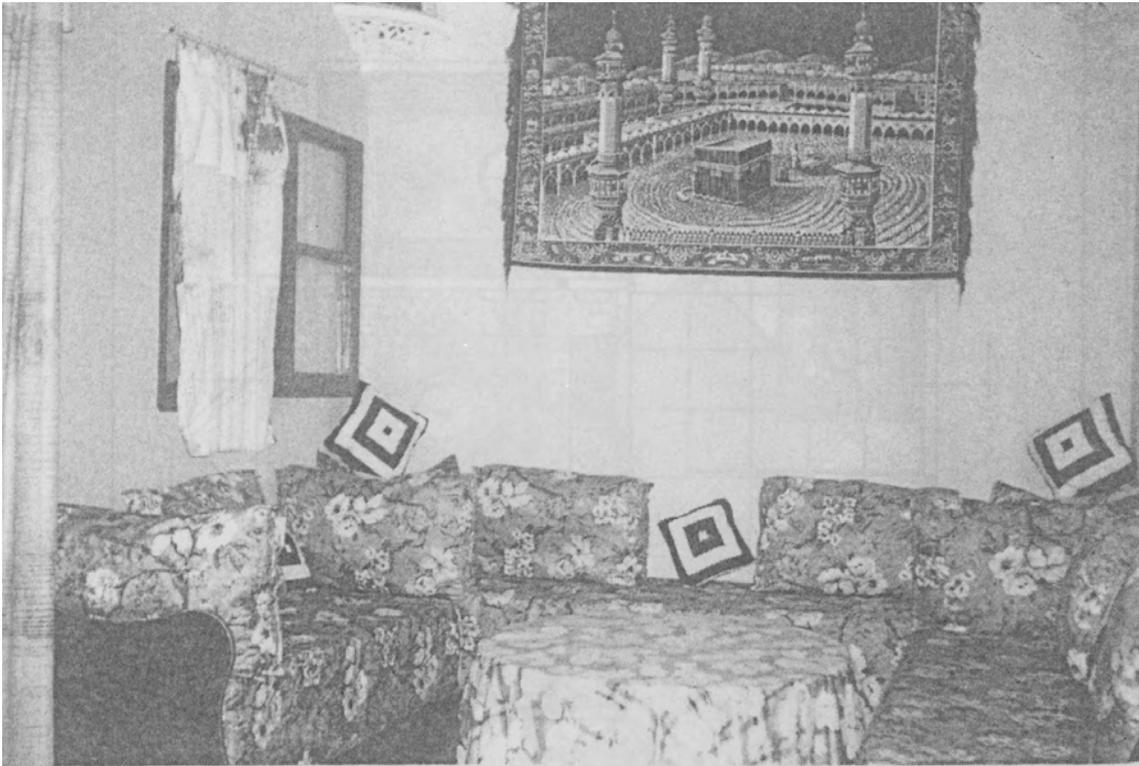


Fig. 27 Plan d'une maison dont le premier étage est destiné à la vie familiale et le second à la réception (Casablanca, relevé C 2, dessin Jaâfar BOULEJIOUCH).

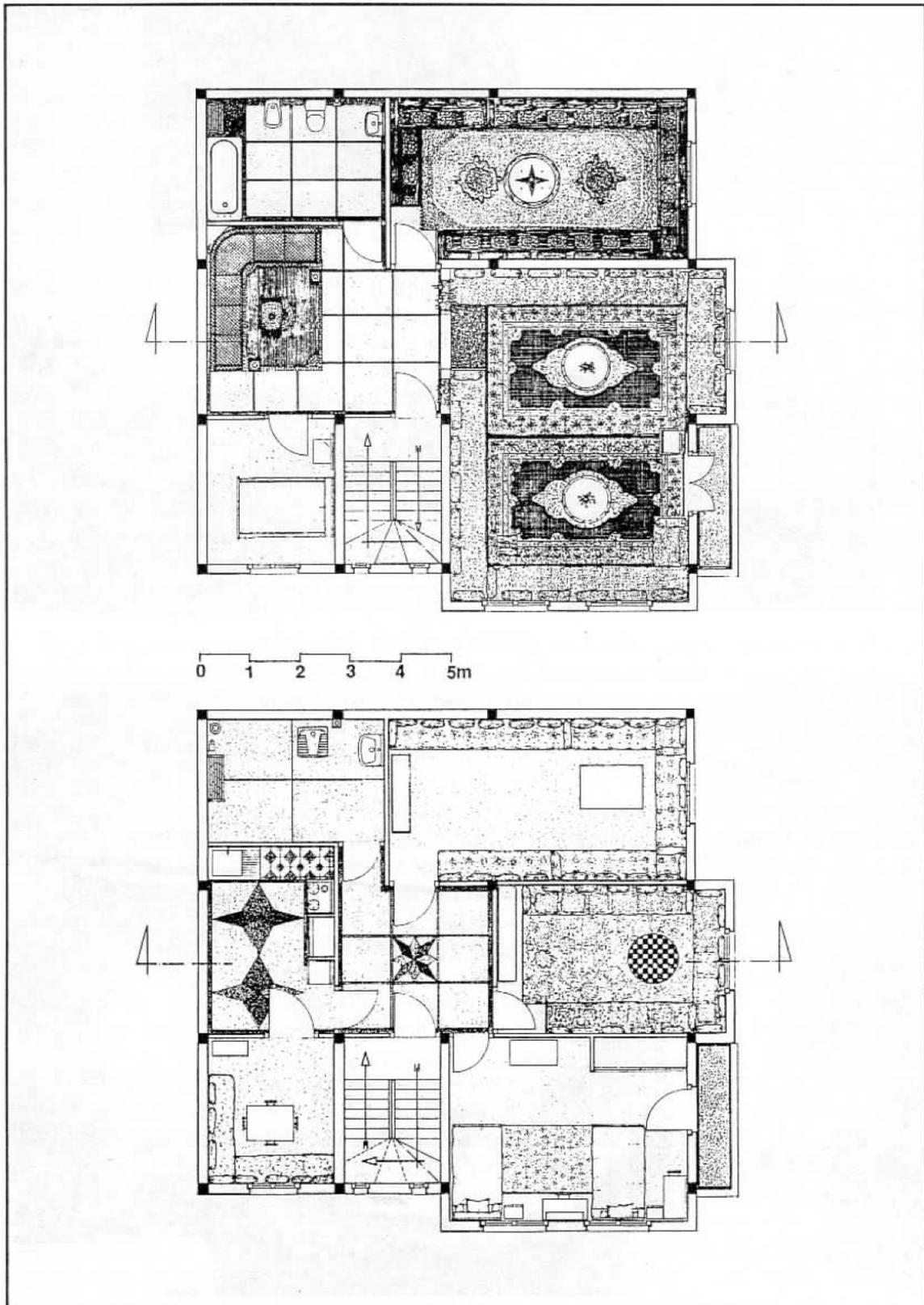
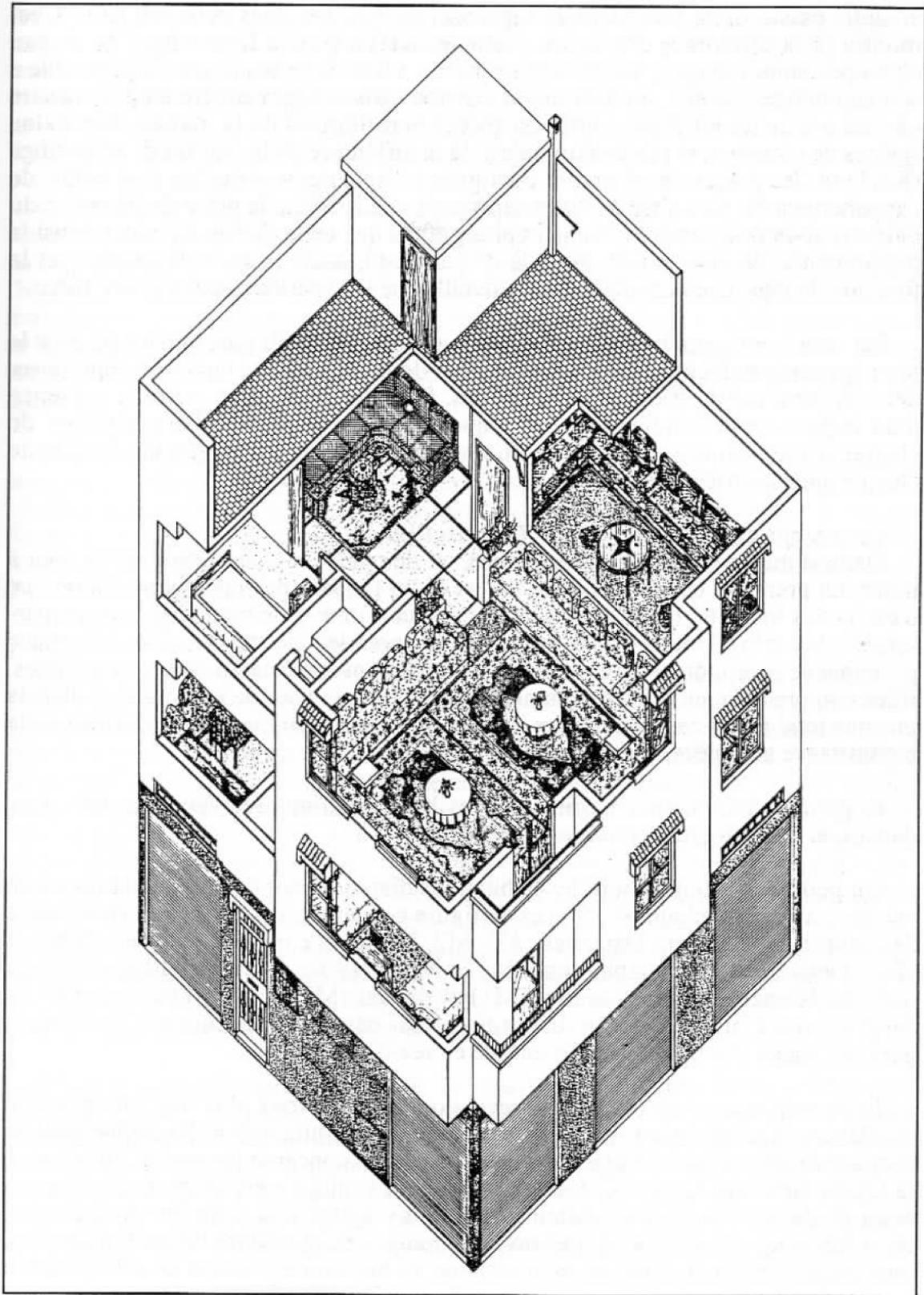


Fig. 27 bis Axonométrie de la même maison (dessin Jaâfar BOULEJIOUCH).



familiaux et des appartenances de générations. Ainsi la pièce de réception *bit el-diaf* existe aussi bien dans le logement du fils que dans celui du père. Ceci montre [à la différence d'un autre exemple (KH1), situé à Khouribga], le niveau d'indépendance marquée de l'habitation du fils vis à vis de la maison du père : elle a son autonomie propre ; elle fonctionne comme maison à part entière dans la mesure où elle a tous les attributs, toutes les pièces constitutives de la maison marocaine (pièces de réception et pièces familiales), [à la différence de la maison de Khouribga (KH1) où les pièces de réception contiguës à l'appartement du fils sont celles de l'appartement du père situé à l'étage supérieur]. A El Jadida, la pièce de réception du père est toutefois considérablement plus grande que celle du fils, illustrant ainsi la prééminence de l'ascendant, au-delà de son statut social, sur le descendant et la fonction de regroupement de la grande famille que joue périodiquement cette pièce.

Par cette configuration même, le plan de cet immeuble n'a plus rien à voir avec le plan-type recommandé par l'administration, dont le principe consiste à superposer deux appartements strictement identiques. Dans le cas présent, outre la présence d'un espace centré important (sur lequel nous reviendrons), l'organisation de chaque niveau est mise en relation étroite avec le statut dans la grande famille de chaque unité ménagère restreinte.

La réception : l'étranger et le masculin

Dans la maison monofamiliale établie sur deux niveaux, deux tendances sont à noter. La première concerne l'étage où est établi l'espace destiné à la réception : ce n'est jamais le rez-de-chaussée (une exception confirme cette règle, dont nous reparlerons plus loin). Une seconde tendance concerne les pièces associées à l'espace principal de réception : on peut affirmer qu'elles sont systématiquement masculines. Elles comprennent en effet les chambres des éléments mâles de la famille et, dans la presque totalité des cas, la chambre à coucher du maître de maison, apparentée en la circonstance aux pièces masculines de l'habitation.

Regardons comment s'expriment dans les habitations relevées ces deux tendances, et dans un premier temps la première.

On peut isoler tout d'abord les habitations disposées sur deux niveaux dont l'un est situé au rez-de-chaussée. Ce cas de figure concerne trois habitations relevées à Marrakech (lotissement Daoudiat : M1, M2, M3) et une maison relevée à Berkane (B1). Deux d'entre ces habitations (M1 et M3) présentent une variation régionale dans l'existence d'un patio central (M1) ou latéral (M3) couvert mais montant de fond sur deux niveaux. Cette disposition n'est pas sans conséquence puisqu'elle permet l'usage d'une plus grande surface en rez-de-chaussée.

Indépendamment de cette différence, dont nous verrons plus loin une possible incidence, chacune de ces maisons présente le trait commun d'un développement de l'espace de réception à l'étage. Ce niveau réception concerne les invités étrangers à la lignée familiale. Dans tous les cas, la chambre conjugale est située à ce même niveau et, dans l'une de ces habitations (M1), s'y ajoute une chambre destinée aux deux fils aînés (23 et 21 ans). Les invités étrangers étant essentiellement masculins, tout l'étage prend une connotation masculine, ce qui vaut également pour la chambre conjugale, dont l'ameublement est, dans la quasi totalité des cas, de type moderne occidental et matrimonial. Cette remarque nous conduit à analyser cet étage comme faisant partie d'un espace de représentation dont le lieu majeur serait le *bit el-diaf*. Lors de chacune

des visites effectuées, nous avons noté le caractère très ordonné de cet espace, en même temps que sa disposition d'attente et d'utilisation sporadique : tables et tablettes regroupées dans un coin, coussins empilés. La chambre à coucher pourrait participer du même esprit et l'absence de gêne manifestée par certains maîtres de maison pour la montrer (M1, B1) peut laisser penser qu'à défaut d'avoir un usage conforme aux pratiques, la chambre à coucher joue un rôle important dans l'idée que le chef de ménage compte donner de lui-même.

Quant à la position étagée de cette partie réception, elle paraît correspondre au statut de cet espace : faire monter les invités étrangers à l'étage correspond à un rituel de dignité en concordance avec le statut social de la réception¹. Lorsque l'habitation est établie au-dessus d'un autre appartement loué, ou d'un commerce, la montée d'un niveau réalise cette condition nécessaire et suffisante. Cela permet alors de faire succéder l'espace domestique familial à l'étage de réception (KH1, KH3) sur l'axe d'ascension verticale, mais cela ne constitue pas une règle générale (C2, B2).

Dans les habitations ne disposant que de deux niveaux destinés à l'habitation, celui de la réception est systématiquement disposé au-dessus de l'espace familial. L'indépendance de son accès n'est d'ailleurs pas toujours bien maîtrisée : le cas est flagrant lorsque les changements du plan-type n'ont pas été possibles (M2 et M3). Au contraire, le rejet total du plan-type négocie en même temps l'indépendance d'accès du niveau réception (M1 et B1).

L'espace familial : intériorité et féminité

Lorsque l'espace proprement familial est situé au rez-de-chaussée (dans cette position subordonnée du bas par rapport au haut qu'on peut rapprocher du féminin dans sa relation au masculin), il se déploie sur la totalité de ce niveau en annexant l'équivalent du patio ou de la cour. Cet espace n'exclut pas l'invitation, mais il s'agit de l'accueil de la famille large et dans ce cas le concept d'"invitation" s'avère impropre car la présence de la famille large est, même en son absence physique, inscrite dans le plan de l'habitation: son irruption est imprévue, non annoncée, massive, même si elle a généralement lieu l'été. Dans certaines habitations (M1 et M3), les *sdader*² se développent bien au-delà de la pièce de séjour familial, dans le patio central (M1) ou la cour couverte d'angle (M3). Dans le cas exceptionnel de fêtes non moins exceptionnelles, souhaitées, prestigieuses et voyantes (le voisinage est concerné), l'ensemble de la communauté invitée occupe, en séquences temporelles et division sexuelle différenciée, la totalité de l'espace, pièce de réception comprise, cette dernière étant le lieu de réunion des hommes.

D'une manière générale, l'espace familial est marqué du sceau féminin. La grand-mère (B1) et les filles (B1, M1, M3) ont leur chambre à l'intérieur de cet espace familial. Souvent, le séjour qui est intégré à ce niveau familial est en même temps l'espace du sommeil de la grand-mère et des plus jeunes enfants. C'est le cas de cette maison (B1) relevée à Berkane. Le fils aîné interrogé mentionne la "concurrence" que se font la grand-mère et la télévision en ce lieu : "Qui va distraire le plus la famille ?", demande-t-il malicieusement. Dans tous les cas, la polyvalence de ce séjour familial

¹ - Cette hiérarchie n'est peut-être pas sans rapport avec l'habitat du Sud marocain qui place successivement, de bas en haut, le niveau des bêtes (le "plancher des vaches"), celui des invités et enfin celui de la famille.

² - Banquettes composées d'un socle continu en bois et de matelas ("*méterbat*").

conduit à la persistance d'un aménagement de type traditionnel avec *sdader* et *mida*¹ (B1, C2, F1, M3, B2, EJ2, K1, K2, KH3, KH4), configuration également fréquente dans les chambres des filles ; nous y reviendrons ultérieurement.

Exceptions et variations

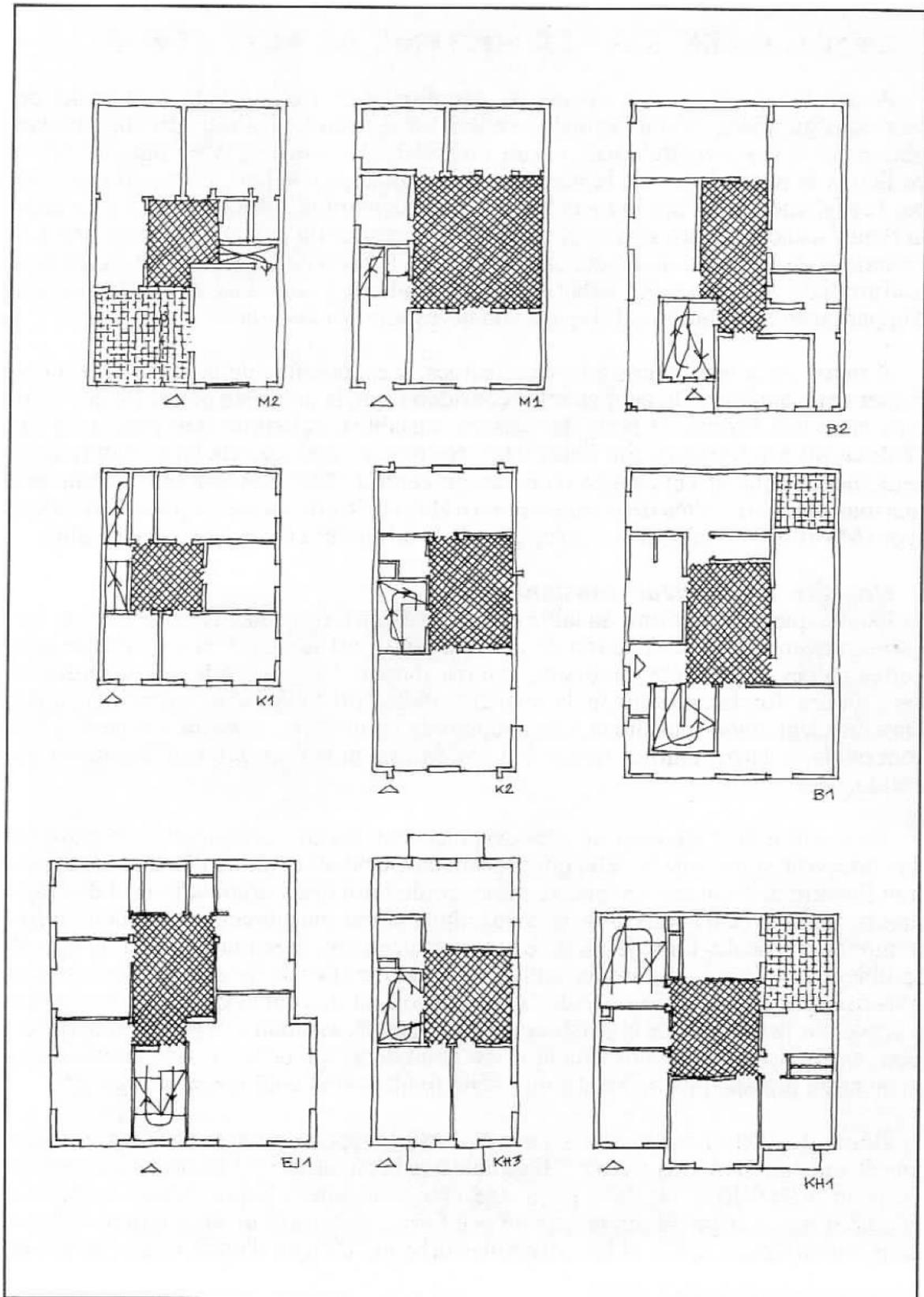
Nous y avons fait allusion plus avant, une maison fait exception vis-à-vis de ce schéma, mettant prioritairement l'espace de réception en étage. Il s'agit d'une des maisons relevées à El Jadida (EJ2) dans un lotissement réalisé par la CGI. Il n'est pas impossible que la présence de l'espace de réception au rez-de-chaussée soit liée à l'inachèvement de la construction : une possibilité d'extension existe à l'étage. Mais cette explication semble fragile : l'unique pièce de l'étage pouvait être aménagée en salon de réception à la place de la pièce du rez-de-chaussée de taille équivalente. Il semble que, dans ce cas, les éléments d'une culture européenne, acquis par le maître de maison au cours de son émigration en France, aient joué un rôle essentiel dans le choix retenu. Il y a effectivement, dans les positions de la pièce de réception, au rez-de-chaussée, et de la chambre à coucher à l'étage, la reproduction d'un mode d'organisation propre à l'habitat occidental. Une telle disposition ne paraît pas étrangère au séjour prolongé (1960-1975) et à l'expérience d'un premier ménage en France². Un ensemble d'autres indications sur les centres d'intérêt de cet ancien émigré confirme une telle interprétation : sa chambre est en même temps bureau et pièce de musique : il y joue de l'orgue électronique. Cette dimension occidentale de son mode de vie se concilie d'ailleurs curieusement avec les traits fortement traditionnels de la famille de sa seconde femme. La grand-mère et les deux jeunes frères de celle-ci (26 et 22 ans) vivent en effet avec le couple.

Les habitations où l'appartement familial se développe sur deux niveaux et au-dessus du rez-de-chaussée ou d'étages destinés au commerce ou à la location (B2, C2, K2, KH1 et KH3) présentent indifféremment le niveau réception au-dessous ou au-dessus du niveau destiné à la vie familiale. A Khouribga, dans deux habitations (KH1 et KH3), l'espace familial succède à la réception, tandis qu'à Kénitra (K2), à Casablanca (C2) et à Berkane (B2), il précède l'espace de réception. Il faut préciser qu'à Berkane cette organisation n'est que tendancielle, dans l'attente de l'achèvement de l'étage réception. Mais dans tous les cas, les associations remarquées antérieurement fonctionnent impeccablement : la réception est marquée du sceau masculin. A Khouribga, c'est l'appartement du fils aîné qui jouxte *dar el-diaf* (KH3) ou les chambres des deux fils qui sont associées à *bit el-diaf* (KH1). Dans une autre habitation de la même ville (KH3), occupée par un commerçant polygame chef d'une famille de seize membres (dont sa mère et ses deux femmes), une transition est introduite dans les trois niveaux d'habitation, entre *dar el-diaf* situé au premier et *dar harem* situé au troisième, par le second étage réservé au maître de maison et à la chambre de chacune de ses épouses.

¹ - Table basse de forme ronde (au pluriel : "*midat*").

² - De ce premier mariage, cette personne a eu 3 enfants dont l'un, un garçon de 9 ans, vit avec la nouvelle famille fondée par son père.

Fig. 28 L'espace central dans différentes maisons relevées



L'ESPACE CENTRAL : LE SOUVENIR DE WUST EL-DAR

Avant de revenir sur les espaces de réception et de vie familiale pour traiter de leur configuration, de leur ameublement et de leur taille, il faut faire un passage obligé par l'espace central : hall, *m'rah* ou *salaâ*.. Il existe d'étranges rapports entre ce lieu et le *wust el-dar* de la maison traditionnelle, d'une part, et le patio imposé par la réglementation des immeubles d'habitat économique, d'autre part. Au-delà de la réminiscence du *wust el-dar* et du patio, on constate un processus d'intégration, à l'intérieur de l'habitation, de cet espace central. Il favorise le passage de la maison unifamiliale à l'immeuble urbain plurifamilial, en permettant la superposition d'appartements de familles distinctes non nécessairement parentes.

A partir de la lecture des relevés effectués, il est possible de préciser et de confirmer cette analyse. On peut en effet considérer que la présence de cet espace central, sous des formes et pour des usages variables, constitue une régularité de l'habitat dit économique. Sur l'ensemble des relevés réalisés, quelques habitations seulement excluent l'existence d'un espace central (EJ2, KH4 et M3)¹. Pour ces maisons, des difficultés de composition (KH4) ou la prégnance trop forte du plan-type (M3 et EJ2) semblent être à l'origine de la difficulté à créer un espace central.

Un rôle distributeur constant

Quelle que soit sa forme, sa taille et les pièces qu'il distribue, l'espace central accomplit avant tout une fonction de distribution. Il est le lieu d'où l'on accède aux autres pièces, organisées circulairement par rapport à lui. Il y a là une disposition sans doute fondamentale de la maison arabe, profondément enracinée dans l'inconscient arabomusulman, une circularité exprimée par la racine même du concept de *dar* (*dara*, "tourner autour") et profondément intériorisée par l'habitant marocain.

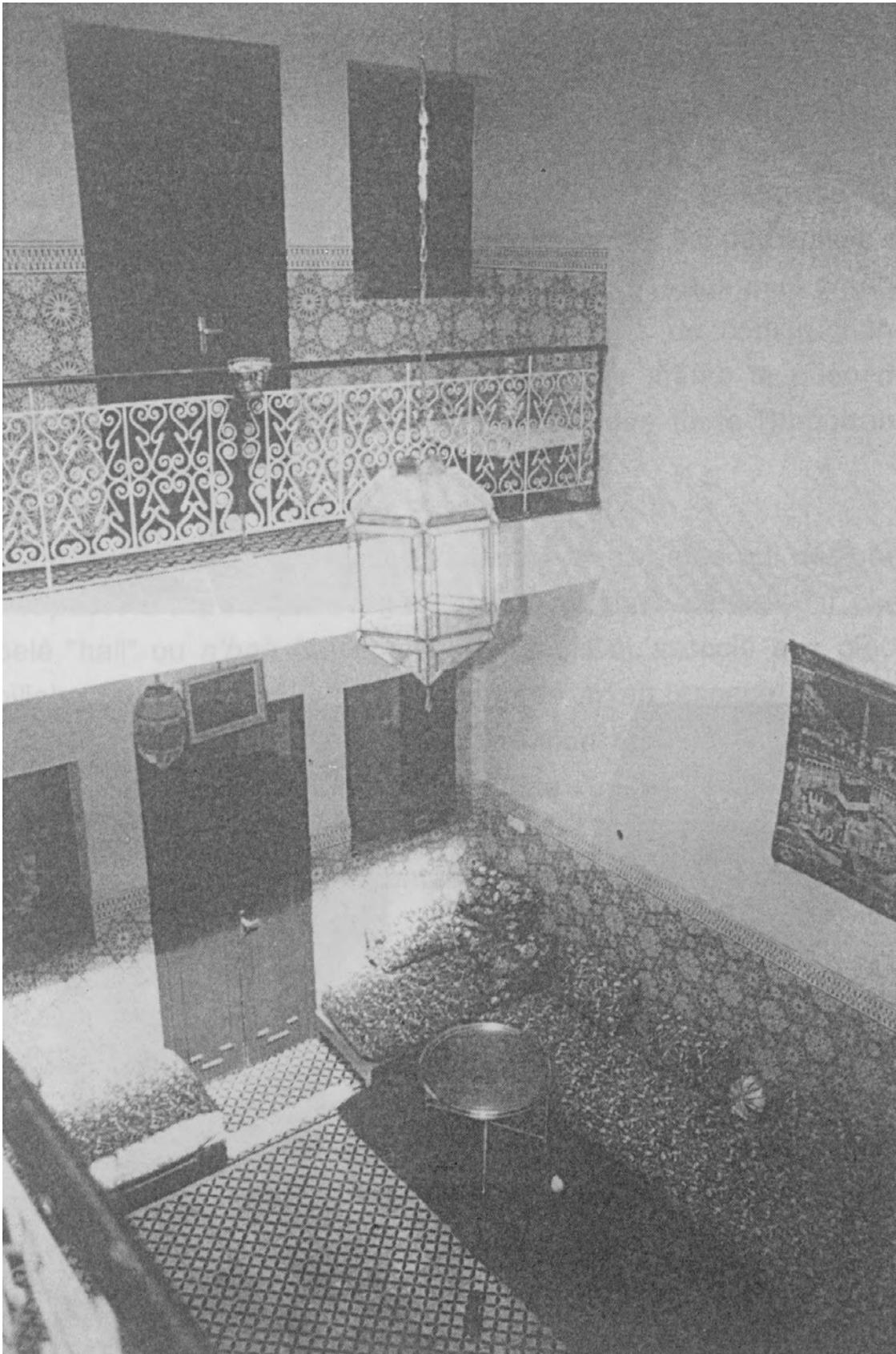
Nous avons déjà dit, dans un passage précédent, l'écart qui séparait cette manière de concevoir la maison de celle qui prévaut en Occident et qui tend à une organisation linéaire de l'espace. On pourrait sans doute faire des extrapolations et des rapprochements avec d'autres aspects de la culture arabo-musulmane, en particulier littéraire ou musicale. La répétition, le recommencement, le retour au point de départ semblent des formes qui organisent le conte arabe (*Les Mille et Une Nuits*) et la musique arabe, à la différence de l'organisation du discours occidental fortement marqué par la scolastique et la démarche cartésienne, assurant à la pensée une direction, un départ et un aboutissement. C'est là un débat qui dépasse sans doute largement notre propos, tout en étant d'un intérêt fondamental pour son éclairage.

Bernard HUET, dans un article paru en 1988 ², apporte pour sa part, sur le sujet, une élucidation non sans intérêt : "Il semble que la circularité est le premier aspect de l'espace arabe. Elle est davantage une catégorie topologique qu'une catégorie géométrique, puisque le cercle, en tant que forme, n'apparaît qu'exceptionnellement dans l'architecture arabe et les ensembles urbains. Chacun d'entre nous connaît le

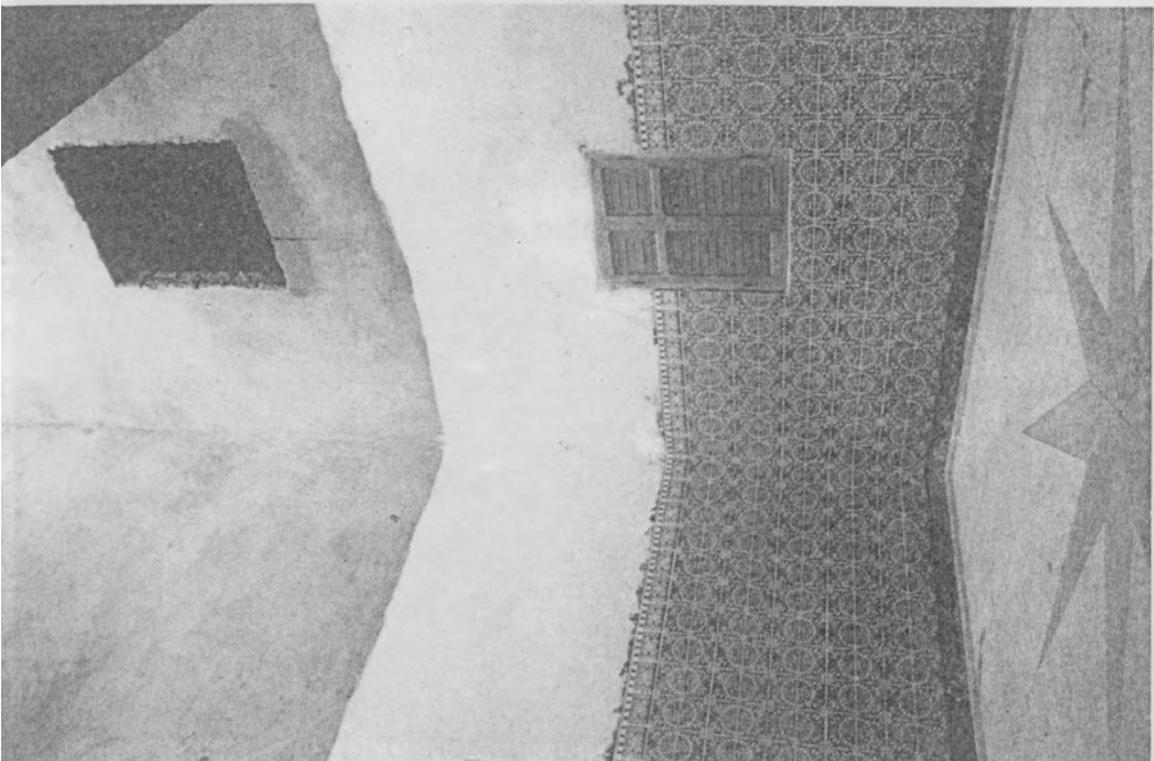
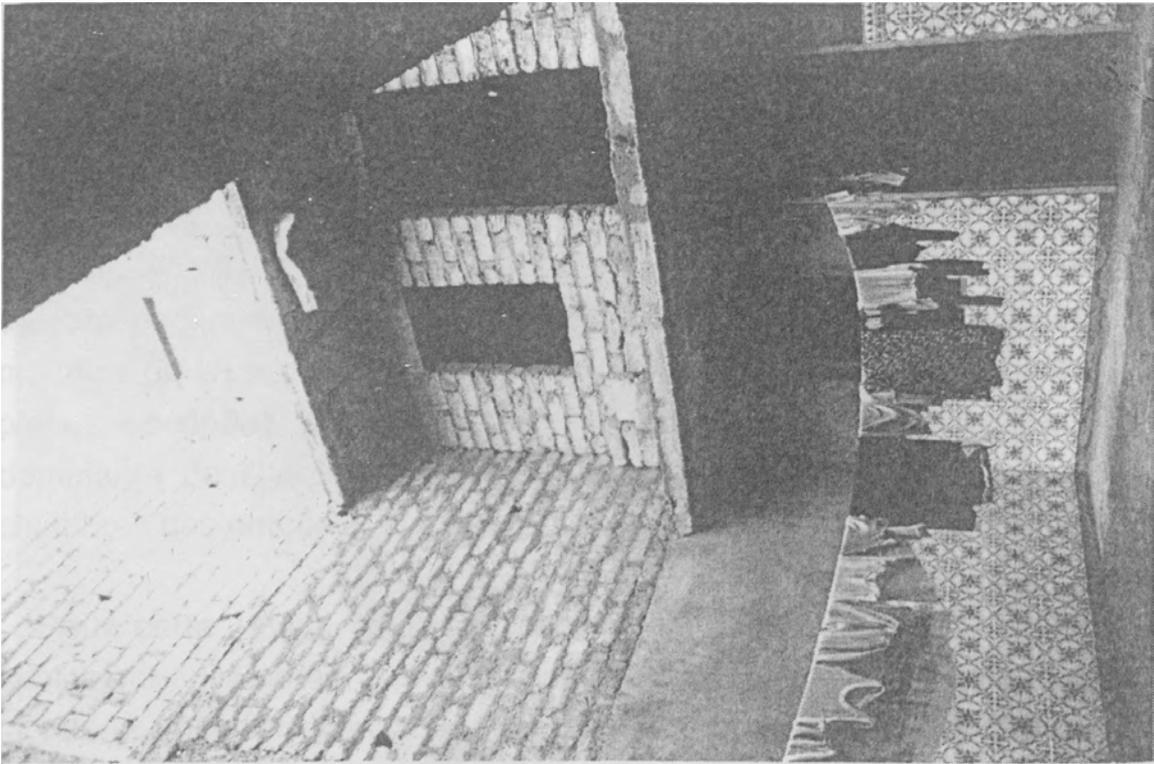
¹ - Encore que l'ambiguïté reste entière pour les deux derniers cas, car le dispositif de ces deux plans inclut des formes de reconstitution circulaire du plan dans le mode de distribution des pièces de la partie destinée à la vie familiale.

² - Bernard HUET, "Circularité et identité", in revue "Signes du présent", n°3, Rabat, 1988, pp. 73-82.

PL. 13 Le « Wust el-dar » d'une maison de lotissement à Marrakech



PL. 14 Etat d'avancement des travaux dans deux maisons récentes de la cité Al Massira à Marrakech, montrant l'importance du « Wust el-dar ».



plan circulaire de Bagdad, mais ce plan est exceptionnel, presque mythologique et sans aucun modèle dans le tracé des villes arabes. Quoi qu'il en soit, si on en parle tant, c'est parce qu'il a moins de signification comme modèle que comme paradigme de la circularité dont je parle. La circularité, le caractère concentrique du monde musulman, est manifesté même au niveau de la géographie religieuse. C'est assez de réfléchir sur ce monde où, cinq fois par jour, des foules de croyants forment un cercle ininterrompu autour d'un centre : La Mecque".

Dans toutes les habitations relevées, de la plus petite (K1) jusqu'à la plus importante (KH3), ce rôle distributeur est régulièrement assuré par l'espace central, dont la forme va du carré le plus parfait (K1, C5, EJ3, M1, KH1) à la figure géométrique la plus déformée (M2). Malgré l'imperfection géométrique de son espace central, une maison de Marrakech (M2) fait apparaître assez clairement le rôle polaire donné au hall transformé du plan-type : les deux pièces de séjour familial s'y ouvrent largement, l'intégrant quasiment en elles-mêmes.

Dans un autre cas marrakchi (M1), l'espace central, développé sous la forme presque parfaite du carré, perdure la forme traditionnelle de *wust el-dar*. L'espace monte de fond sur deux niveaux, distribue les pièces de l'étage par un balcon en encorbellement. Il est couvert d'une dalle de béton au niveau de la terrasse, laissant toutefois pénétrer une lumière zénithale par le moyen d'un petit lanterneau carré. De tous les exemples relevés, il s'agit là de la disposition la plus proche du *wust el-dar* traditionnel et elle reproduit finalement, en totale contradiction avec le plan-type préconisé, la typologie que le propriétaire des lieux actuels vivait antérieurement dans la médina de Marrakech. Cette typologie paraît de fait extrêmement vivante dans cette ville puisqu'elle est également reprise par certains architectes dans la conception de maisons dans les lotissements d'habitat économique récents, et mise en oeuvre par leurs propriétaires (M4). Elle est aussi celle qui donne l'espace central le plus vaste (28 m²), alors qu'une moyenne tend à s'établir autour de 15 m², avec des minima de 9 m² (M2 et K1).

La taille n'est naturellement pas sans incidence sur les usages autres que celui de la distribution. Mais au facteur de la taille, il faut également ajouter celui de la nature des pièces distribuées par l'espace central. Celle-ci va en effet qualifier profondément les activités qui vont se dérouler et différencier son caractère. Parmi toutes les habitations relevées, on peut noter une gradation dans les usages de l'espace central. En certaines, pour cause de taille principalement, il ne sert qu'occasionnellement, en été pour rechercher au coeur de l'habitation une plus grande fraîcheur. Dans les autres cas, c'est la nature des pièces distribuées qui va déterminer son caractère et son usage.

L'espace central-hall (réception)

Deux types d'utilisation apparaissent étroitement liés à la partition verticale, espaces de réception/espaces de vie familiale, dont nous avons parlé plus haut. Ainsi, lorsque l'espace central est associé aux premiers, il deviendra souvent à la fois le hall et le salon européen précédant le salon marocain. C'est le cas des immeubles relevés à Casablanca (C2), à El Jadida (EJ3), à Kenitra (K2), à Khouribga (KH3) et potentiellement à Berkane (B1), où l'assez vaste espace central de l'étage (17,5 m²) attend, selon les dires de la mère, des fauteuils de style occidental.

Fig. 29 Plan d'une maison à « Wust el-dar » (Marrakech, relevé M1, dessin Jaâfar BOULEJOUCH)

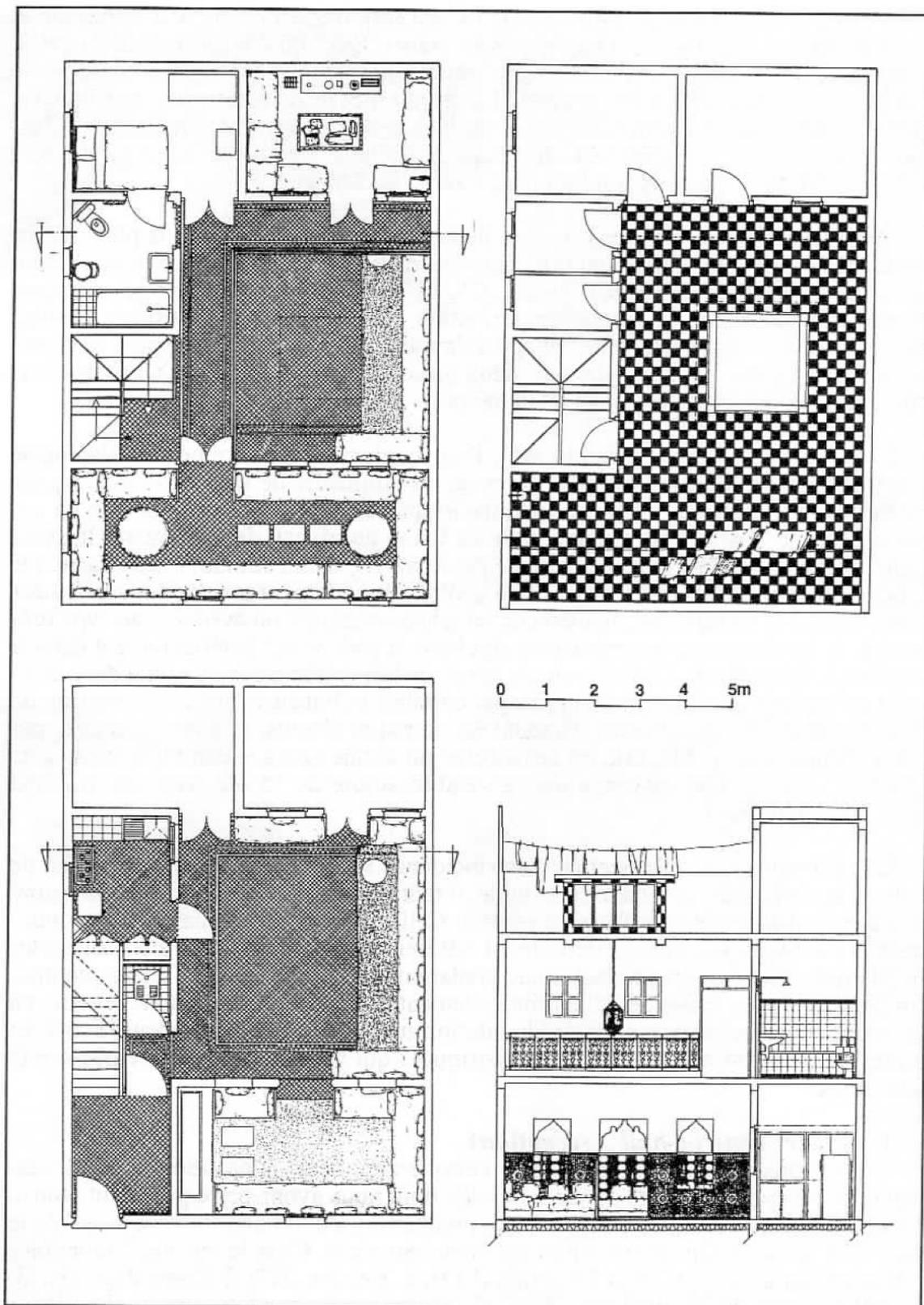
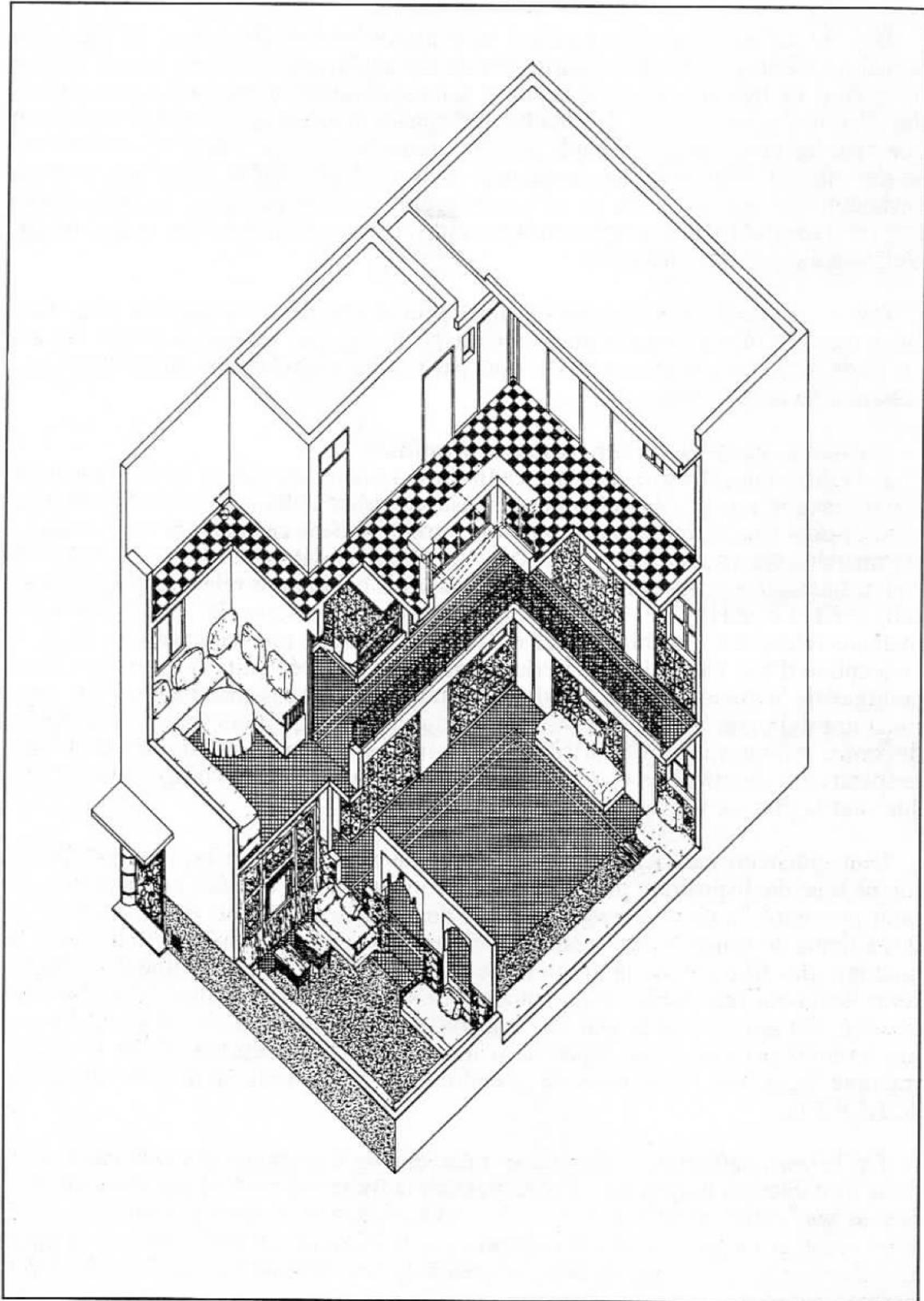


Fig 29 bis Axonométrie de la même maison (dessin Jaâfar BOULEJIOUCH)



Dans le cas un peu particulier d'une habitation relevée à Khouribga, où l'étage de réception est aussi celui de l'appartement du fils aîné marié (KH1), le *m'rah* lui sert d'entrée et de bureau, alors que les deux salons, européen et marocain, sont précédés d'un hall appelé *n'bah*. En réalité, cet appartement n'est pas utilisé autrement que pour les vies intime du couple et professionnelle du mari. Toute la vie familiale se déroule en effet à l'étage supérieur (*Dar Harem*), où la jeune bru partage l'essentiel de son temps et de sa contribution domestique avec sa belle-mère. L'appartement du jeune couple conserve ainsi, par sa position et son usage, un caractère principalement masculin.

Dans l'ensemble, l'espace central, lorsqu'il est associé aux pièces de réception, participe de l'effet de représentation, d'image de soi, que tendent à donner les espaces de réception, effet encore souligné par la nature européenne du mobilier garnissant souvent cet espace.

L'espace central-séjour (espace familial)

A la différence, lorsque l'espace central est associé aux pièces de vie familiale, son utilisation rappelle la polyvalence d'usages qu'accueillait traditionnellement le *wust el-dar*. Une différence est toutefois introduite dans ces habitations récentes : les meubles ont tendance à se fixer dans le *m'rah*, tendance rendue possible par la couverture de l'espace central. C'est le cas de trois habitations relevées à Khouribga (KH1, KH2 et KH3), des deux maisons relevées à Berkane (B1 et B2), de deux maisons relevées à Casablanca (C3 et C5) et d'une autre relevée à Kénitra (K2). A l'exception d'une habitation de Berkane, où elle est placée dans la chambre-séjour contiguë de la grand-mère, la télévision est pour ces maisons située en position centrale ou privilégiée dans le *m'rah*, face aux *sdader*. Ces derniers sont accompagnés de *midat* qui permettent la prise de repas ou l'exécution de différentes tâches de préparation culinaire. Les *midat* sont quelquefois rangées, après usage, dans la cuisine, sur le plan de travail de l'évier.

Dans plusieurs cas (K2, KH3), cet espace de prise des repas est redoublé par le même type de disposition mobilière (*sdader* ou *meterbat* et *mida*) dans la cuisine pour permettre la prise des repas séparée des hommes d'un côté et des femmes et des enfants de l'autre. Cette séparation est aussi quelquefois réalisée en utilisant la chambre des filles ou de la grand-mère (B1, B2, K2, K3). Dans l'une des habitations de Khouribga (KH1), les hommes prennent fréquemment leurs repas dans *bit el-kebir* (la grande pièce), qui est en même temps la chambre des filles, alors que les femmes prennent leur repas dans le *m'rah*. Beaucoup, parmi les chefs de ménage âgés, ont l'habitude de prendre leur repas seul, dans leur chambre (C1,C4,F1).

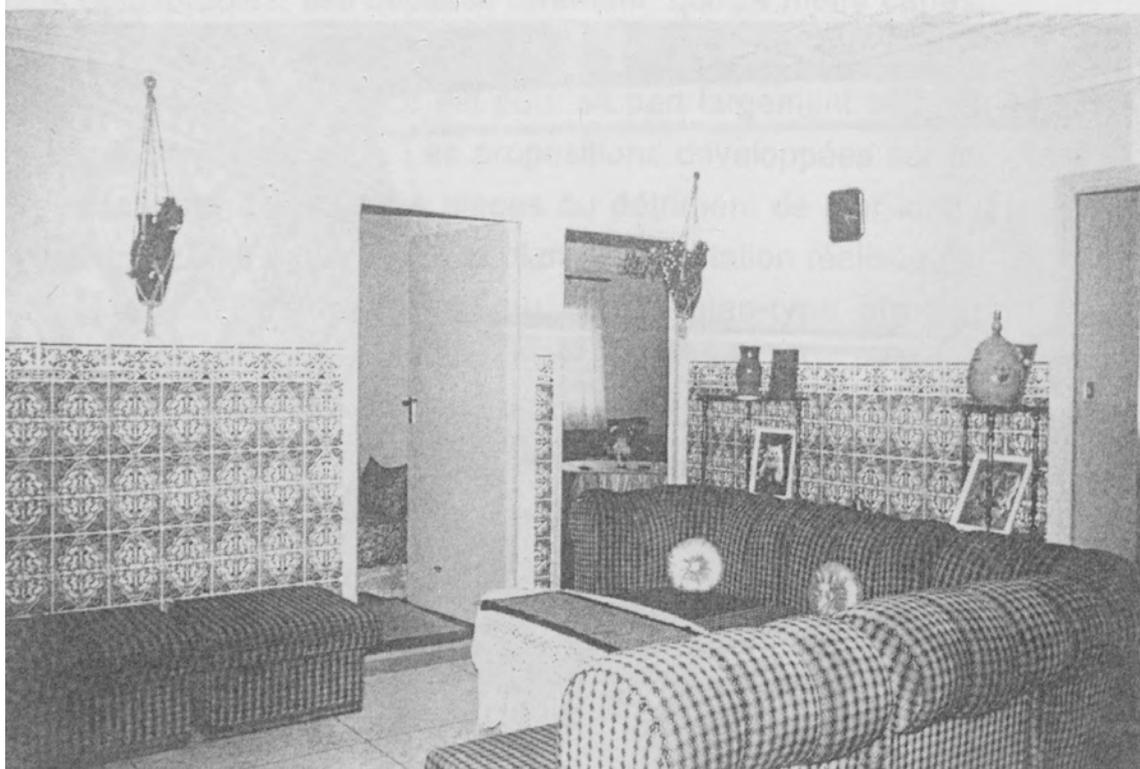
On le voit, l'affectation des pièces reste encore très imprécise, polyvalente, et cette mobilité des usages dans l'espace réduit la fixité des aménagements mobiliers et plus particulièrement le recours à des meubles de type européen. Ceux-ci restent le privilège principal des pièces occupées par les hommes ou marquées par la position dominante de l'homme (chambre conjugale du maître de maison, chambres des garçons les plus âgés).

Pour cette raison, l'espace central est quelquefois une pièce faiblement encombrée, souvent vide lorsqu'on la visite ou qu'on en fait le relevé, mais contradictoi-

PL. 15 Le « m'rah » ; à gauche, « m'rah » couloir de distribution (Casablanca, cité Jemaâ) ; à droite, « m'rah » pièce familiale (Casablanca, cité Jemaâ) (photos Khajida ERRACHID).



PL. 16 Le « m'rah » ; en haut, « m'rah » pièce familiale (Casablanca, cité Jemaâ) (photo Khajida ERRACHID) ; à droite, « m'rah » salon européen (El Jadida).



rement très appropriée par les femmes. Dans l'une des habitations relevées à Berkane (B2), l'espace central est le lieu où la fille cadette (24 ans) fait de la broderie et de la couture. Mais après usage, la machine à coudre est rangée dans la chambre contiguë qu'elle partage avec ses deux benjamines. Toujours à Berkane, dans la seconde habitation (B1), l'espace central est important ; il fait en même temps office de cuisine (22 m²). La grand-mère qui dort dans une pièce voisine avec le plus jeune garçon l'utilise d'une manière intensive. Outre la préparation des repas, elle y fait l'invitation des voisines du quartier. Elle leur donne des peaux de moutons et des nattes en tissu sur lesquelles elles s'assoient. La discussion est presque systématiquement accompagnée d'un travail domestique : écosage des haricots ou des petits pois.

Nous donnerons, pour terminer ce passage sur l'espace central, l'indication d'un détail qui nous paraît significatif de l'importance que revêt cet espace modal de la maison d'habitat économique, sorte de souvenir altéré du patio central. Dans beaucoup d'habitations visitées, il reçoit en effet un marquage géométrique et symbolique, réalisé dans le sol avec différents matériaux et exprimé sous la forme d'un carré ou d'un polygone étoilé.

La résurgence de la mémoire de *wust el-dar* s'exprime également par le lambrissage fréquent du *m'rah* jusqu'à une hauteur de 1, 20m/1, 50m, réalisé avec du carrelage imitant les motifs des zelliges. Ce traitement décoratif, invoqué également comme protection des murs contre la dégradation occasionnée par le passage, est perceptible sur de nombreuses maisons, des plus petites (C1, K1) aux plus grandes (C2, EJ3). Dans le cas d'une maison en cours de construction à Marrakech (M4), sa mise en oeuvre précède même la pose des menuiseries des ouvertures, ce qui semble dire toute l'importance accordée à cet espace central.

Enfin, on peut mentionner les variantes langagières qui désignent cet espace. Lié à l'espace de réception, l'espace central est plutôt appelé "hall" ou *n'bah* (antichambre), tandis qu'associé aux pièces familiales, *stricto sensu*, il reçoit le nom de *m'rah* (espace où l'on se tient). Enfin, nous avons noté une variation régionale: au Nord du Maroc, il a comme appellation *salaâ*. Cette curieuse analogie avec la *salaâ* de l'immeuble moderne égyptien¹ a sans doute une racine commune latine, l'Égypte empruntant à l'Italie, le Maroc à l'Espagne.

FORME DES PIÈCES : PREFERENCE POUR LA LONGUEUR

La réception

La pièce de réception, malgré son occupation très exceptionnelle, est l'espace qui, dans la maison, a généralement les dimensions les plus généreuses. Souvent, les propriétaires cherchent à sortir du cadre que fixent les plans-types, qui donnent, à leur goût, une surface trop petite à cette pièce. Si certaines habitations, parmi celles relevées, ont gardé la taille du plan d'origine (C1, C3, C4, C5, EJ1, EJ2, F1, K1, K2, KH2, KH4, M3, R1), beaucoup d'autres présentent un agrandissement conséquent (B1, C2, EJ3, KH1, KH3, M1, M2 et potentiellement B2 qui prépare le niveau des réceptions à l'étage

¹ - Voir Philippe PANERAI et Sawsan NOWEIR, "Le Caire : géométries et centralités" et Olivier BLIN, "Le Caire, XIXe - XXe siècles; de la fasaha à la sala comme modèles", in "Les Cahiers de la Recherche Architecturale" n° 20/21, Marseille, 1987.

supérieur). Les deux habitations de Marrakech qui transgressent le plan-type (M1 et M2) le font d'une manière sensiblement différente. L'une (M1) bouleverse totalement le plan préconisé en reconstituant le plan de la maison médinale, tandis que l'autre (M2) réajuste les dimensions de la pièce de réception en associant simplement deux pièces voisines. Une autre manière de parvenir à l'agrandissement consiste à associer le salon européen au salon marocain (C2, EJ3, KH1 et K2) par le moyen d'une large ouverture, la séparation étant simplement exprimée par un mur bas laissant le regard se déployer ainsi sur la vastitude de l'espace et le décor de plâtre sculpté qui orne fréquemment le plafond du salon d'apparat et les carreaux de faïence qui, montant jusqu'à 1m 50, prétendent imiter les zelliges¹. Par ces différentes extensions, l'espace de réception atteint la quarantaine de mètres carrés pour les plus grands salons, alors que, dans les cas les plus défavorables, elle dépasse rarement quinze mètres carrés.

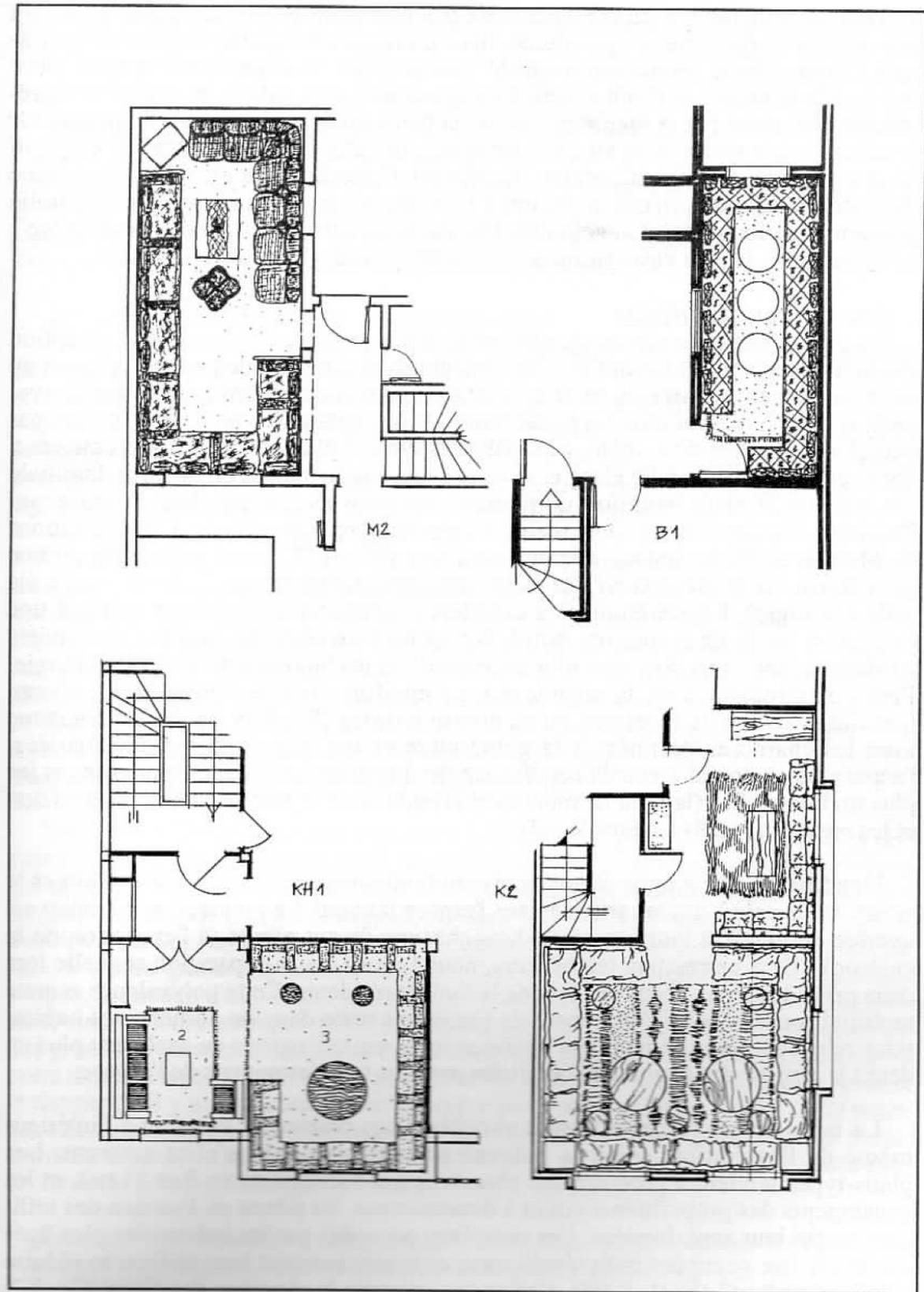
La forme de cet espace est pour sa part largement déterminée par la configuration du plan. Les propositions développées sur les plans-types tendent à élargir les pièces au détriment de leur longueur. Ce rapport est bien exprimé sur le plan de l'habitation réalisée par la CGI à El Jadida (3,5m X 4,3m) ou sur le plan-type structurant les habitations de Daoudiat à Marrakech (5m X 3,7m). Il se manifeste également dans ces proportions, même avec une superficie plus importante, dans les parcelles étroites et longues (6m X 12m) découpées dans certains lotissements (KH3 et K2).

L'agrandissement est largement contraint par les configurations parcellaires et la structure constructive. Il ne peut s'effectuer dans ces circonstances que dans le sens de la largeur (c'est le cas des parcelles étroites : KH3) et exceptionnellement dans le sens de la longueur (M2). Il semble toutefois que la nette prépondérance de la longueur sur la largeur, qui permet d'augmenter la profondeur de la pièce de réception, ait la prédilection des habitants. En tout cas, le rejet du plan-type et la reformulation du plan à partir d'un espace central conduit par une nécessité géométrique presque implacable à ce dimensionnement. Le résultat de l'opération est particulièrement lisible dans le plan d'une habitation (B1) relevée à Berkane : les espaces destinés aux invités étrangers y ont une faible largeur (3,5m X 4,7m pour le premier ; 2,4m X 6,20m pour le second). Dans chacun de ces deux cas, on voit la fragilité de l'explication qui est généralement faite de la faible largeur des pièces dans l'habitation traditionnelle. Celle-ci est en effet interprétée techniquement par la dimension des solives qui supportent plancher ou terrasse. Jean HENSENS a déjà critiqué le caractère unilatéral et tendancieux de ce type d'explication, démontrant la valeur anthropologique de la faible largeur. Celle-ci permet en effet des vis-à-vis qui facilitent la conversation en créant une proxémie appropriée à l'échange admis dans ce type d'espace. A ce facteur essentiel, on peut aussi ajouter celui de la géométrie et des dimensionnements engendrés sur les parcelles de petite taille par la création d'un espace central.

L'une des habitations précisément mentionnées plus haut tendrait à confirmer cette prédilection pour les pièces oblongues, indépendamment des contraintes de géométrie et de structure; il s'agit d'une des maisons relevées à Berkane (B1).

¹ - Cette disposition est également très fréquente à FES dans les appartements, y compris dans les lotissements d'habitat économique.

Fig. 30 Formes des salons de réception dans quelques maisons relevées



L'étage de cette habitation présente deux pièces destinées à la réception. Elles ont une superficie quasiment équivalente, mais un rapport longueur/ largeur très différent. Curieusement, l'enquêteur a appelé "grande pièce" et a mentionné comme pièce des invités étrangers (suivant en cela les explications et la valeur décorative et représentative données par le maître des lieux) la pièce qui a la plus grande longueur. Or le calcul de la superficie ne va pas à l'avantage de cette pièce, dépassée par celle qui lui est contiguë (16, 50 m² contre 15, 30 m²). Cette dernière est en fait une pièce d'extension du salon précédent et sert à recevoir les invités membres de la famille pendant la période d'été. On voit donc très paradoxalement désignée "grande pièce", non celle qui a la plus vaste surface, mais celle qui a la plus grande longueur.

LES PIÈCES FAMILIALES

La pièce dont nous venons de décrire les traits principaux concerne la réception des invités étrangers à la famille. Elle s'intègre dans cette grande partie, la plupart du temps nettement séparée du reste de la maison, dont nous avons précisé antérieurement le caractère masculin. La partie familiale de l'habitation, pour sa part, n'est pas étrangère à la réception, mais, nous l'avons évoqué plus haut, l'accueil concerne, dans cet espace, la famille élargie. A cette occasion, la totalité de la partie familiale est investie et cette irruption nombreuse est prise en compte dans l'espace par l'habitant. L'expression de cette réalité est particulièrement vive dans les habitations de Marrakech où les patios ou cours couverts (M1 et M3) sont aménagés comme des extensions de *bit el-kebir* (la pièce familiale principale) ou de *bit el-makla* (la salle à manger). Les cérémonies à caractère exceptionnel conduisent même à une utilisation totale de la maison, *bit el-diaf* et terrasse compris, la pièce des invités confirmant son caractère masculin en accueillant les hommes de la famille élargie. Pour ces circonstances, la cuisine est quelquefois doublée, présente au niveau familial et au niveau réception ou au niveau terrasse (B1, EJ3, M1). Elle constitue avec les chambres destinées à la grand-mère et aux filles pubères non mariées, l'espace où se donne à voir la coprésence des installations les plus modernes et les plus traditionnelles (la peau de mouton et la *mida* avec le réfrigérateur, la télévision et les *meterbat* posés à même le sol).

Une fluidité très grande règne au niveau fonctionnel entre toutes ces pièces et le *m'rah* ou la *salaâ* qui les articule dans l'espace familial. La préparation culinaire est assurée de manière indifférenciée dans chacune de ces pièces (à l'exception de la cuisson) ; elles permettent par ailleurs, nous l'avons vu, la séparation sexuelle lors de la prise des repas, même au sein de la famille résidente. Cette polyvalence et cette mobilité fonctionnelle s'expriment de façon très nette dans de nombreuses habitations relevées. Nous reviendrons ultérieurement sur ces aspects en analysant plus en détail le rapport des évolutions familiales avec les transformations de l'espace.

La taille de ces pièces est assez variable d'une maison à l'autre, et à l'intérieur même de l'habitation, selon la polyvalence de fonctions qu'elles assurent. Les plans-types tendent à produire des chambres qui oscillent entre 9 et 11 m², et les ajustements des propriétaires visent à dimensionner les pièces en fonction des utilisations qui leur sont données. Les chambres occupées par les enfants les plus âgés tendent à être occupées individuellement et voient souvent leur surface se réduire ainsi à 7 ou 8 m² (KH1, KH3). Celles qui, comme la chambre des filles (C1, K2, KH1, R1) ou de la grand-mère (B1, B2, EJ2, KH4), jouent aussi le rôle d'espace familial *bit el-kebir* ont une superficie

avoisinant les 15 m² et tendent à prendre la configuration longiforme déjà mentionnée pour l'espace de réception (B1, B2, KH4).

RAPPORT DE L'HABITATION A L'EXTERIEUR

Dans cette partie consacrée au rapport de l'habitation à l'extérieur, nous n'aborderons pas d'une manière exhaustive la question de la façade; nous nous attacherons principalement à la position des pièces dans le plan et dans leur relation à l'espace public et au passage de l'extérieur à l'intérieur.

L'entrée : IATELARISATION ET INDIVIDUATION

On sait l'importance qui est traditionnellement accordée dans la culture arabo-berbère aux rites de passage de l'extérieur à l'intérieur, symbolisés par un ensemble d'actes sacrificiels et protecteurs, matérialisés souvent dans la construction par des signes emblématiques (main de Fatima sur le linteau, poisson sur le seuil, sexe en érection servant de heurtoir). Elle nous livre l'arrière-plan expliquant des dispositifs encore présents, sous des formes atténuées, dans la position, la définition et le traitement de la porte d'entrée de la maison d'habitat économique.

Concernant la position de l'entrée, on doit noter la tendance qui existe nettement, dans les immeubles intégrant plusieurs logements (celui du propriétaire et celui du locataire ou des locataires), à dissocier les entrées des uns et des autres. Ce dédoublement a été observé aussi bien à Casablanca que dans d'autres villes. Les habitations relevées n'y échappent pas. C'est le cas de la plupart des maisons de Khouribga (KH1, KH4), de deux des habitations relevées à El Jadida (EJ1 et EJ3) et d'une maison de Kénitra (K2). A Khouribga, l'un des immeubles construit sur trois niveaux et comprenant un logement distinct à chaque étage s'offre le luxe de trois entrées, deux sur un côté, une sur l'autre (KH4).

Toujours à Khouribga, dans une autre habitation, le propriétaire précise les raisons culturelles de cette importance accordée à la porte et des mesures de distinction qui poussent les habitants marocains à individualiser leur porte d'entrée : il nomme sa propre porte *bab el-khir* ("la porte du bien") et ajoute : "Nous, on a notre porte d'entrée pour *dar na* (notre maison), le locataire a son entrée ... chacun se sent chez lui... il y a un grand respect entre nos familles..." Il y a, bien entendu, derrière ces propos, beaucoup d'implicite : tout l'arrière-plan des rites de passage est encore présent, sinon encore pratiqué (poulet égorgé devant le seuil de la maison au moment des grands événements familiaux et des fêtes religieuses). L'individualisation de la porte d'entrée signifie bien le lieu protecteur de la famille que constitue la maison et le danger qu'il y aurait à confondre sa propre porte avec celle du voisin. C'est pourquoi l'on rencontre encore tellement ce luxe de décoration exprimée sur la porte, symbole d'accès au monde protégé de la maison : marquage en mosaïque des piedroits et du linteau, arabesque de fer forgé sur la porte, etc.

Un autre trait caractérise aussi la position de cette porte d'entrée, il s'agit de sa position dans la façade. Elle est généralement placée latéralement, ce qui tend à reproduire l'emplacement qu'elle tient dans la maison médinale traditionnelle. Cette position facilite le développement de l'espace central, à l'exemple de *wust el-dar*, et permet de bloquer l'escalier dans les parties les plus mitoyennes et les moins éclairées

de la construction, réservant ainsi les façades aux pièces d'habitation. C'est cette position que prennent les espaces d'accès et de distribution verticale dans de nombreuses maisons relevées.

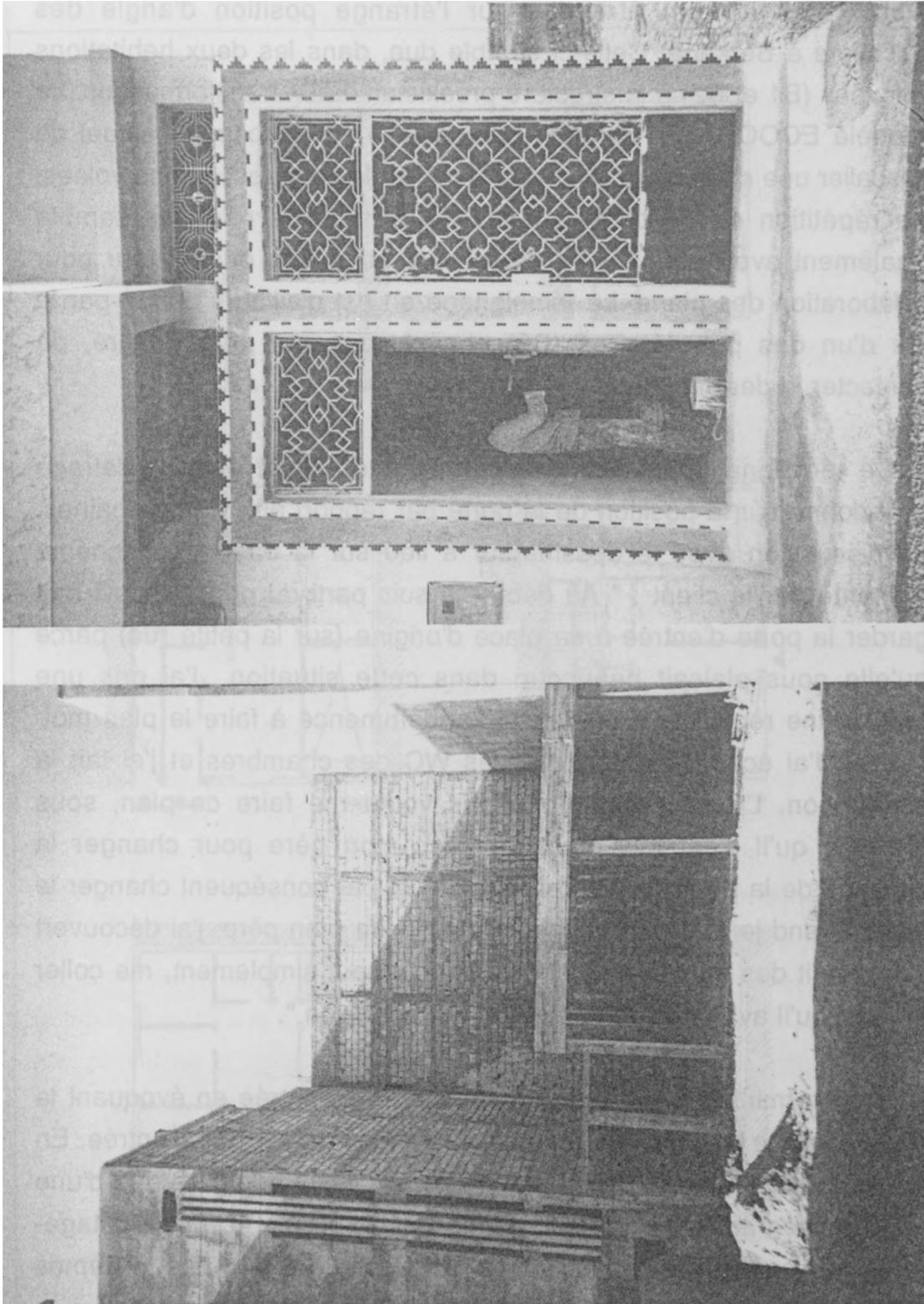
Une tendance opposée et nouvelle, inspirée la plupart du temps par les plans-types conseillés ou imposés par l'administration, paraît pourtant se développer. Elle diffuse un positionnement central de la porte et de l'escalier. Cette disposition est très frappante dans le plan d'une maison d'El Jadida (EJ1) qui dispose pourtant d'une seconde entrée pour l'appartement loué du rez-de-chaussée. Dans cet exemple, l'escalier n'est plus le simple espace de distribution qu'il est souvent, presque toujours mal éclairé, mais un élément non négligeable du plan articulé à l'espace central dont il fournit l'essentiel de l'éclairage naturel. On peut sans doute voir ici une composition qui concède beaucoup à des dispositifs admis de l'architecture occidentale, valorisant le hall, l'escalier d'accès à l'étage et à la galerie de distribution des pièces.

Un autre exemple significatif d'une telle évolution nous est donné par le plan d'une maison de Marrakech (M2) dont les transformations du plan-type de l'administration sont parfaitement ambivalentes. A côté du développement tendanciel vers un espace central au rez-de-chaussée, ouvert sur les pièces de séjour familial, s'associe, en façade, un effet de représentation d'inspiration occidentale. L'entrée de la maison est précédée d'un jardin (appelé *patio* sur le plan-type). Alors que la plupart des autres habitants l'ont clos d'un mur relativement haut, ce propriétaire l'a simplement fermé d'un portail en fer forgé protégé visuellement par un cannage. A l'étage, il a ajouté un balcon qui contourne le jardin de devant, ouvre sur le salon des invités et la chambre du couple et reçoit une décoration ajourée de claustra en brique. L'effet représentatif de cet espace de devant, formant en même temps espace d'entrée, est totalement manifeste.

Deux mots doivent être dits sur l'étrange position d'angle des escaliers à Berkane. Celle-ci semble due, dans les deux habitations relevées (B1 et B2), à la structure préexistante aux transformations. Le modèle ECOCHARD d'origine présentait, à l'emplacement actuel de l'escalier, une courette dont le vide a facilité la construction des volées. La répétition de ce choix sur les deux maisons relevées semble également avoir pour origine le recours au même dessinateur pour l'élaboration des plans. Le témoignage en est d'ailleurs donné par le fils d'un des propriétaires (B2), chargé, par son père émigré, de contacter le dessinateur.

Ce témoignage est par ailleurs très intéressant dans l'éclairage qu'il donne sur la position de la porte par rapport aux voies urbaines. La discussion avec le dessinateur a lieu sur la base d'un schéma présenté par le client : "Au début, je suis parti du principe qu'il faut garder la porte d'entrée à sa place d'origine (sur la petite rue) parce qu'elle nous plaisait beaucoup dans cette situation. J'ai pris une feuille, une règle et un crayon et j'ai commencé à faire le plan moi-même. J'ai écarté la douche et les WC des chambres et j'ai fait la distribution. Le dessinateur n'a pas voulu me faire ce plan, sous prétexte qu'il s'est mis d'accord avec mon père pour changer la situation de la porte (sur la grande rue) et par conséquent changer le plan. Quand je me suis renseigné auprès de mon père, j'ai découvert que c'était des mensonges et qu'il voulait, tout simplement, me coller un plan qu'il avait déjà fait pour une autre maison " .

PL. 17 Latéralisation et individualisation des portes d'entrée : à gauche, amorce de l'ossature constructive d'une maison (lotissement Aïn Chock, Casablanca), à droite, marquage décoratif des deux portes d'une maison de deux logements (lotissement El Ouled Oujh, Kenitra).



Nous terminerons cette partie consacrée à l'entrée en évoquant la place dévolue au principe de la chicane dans le dispositif d'entrée. En fait, cette modalité d'accès paraît se perdre : elle ne figure que d'une manière dégradée sur certains plans (M1 et B1) . En réalité l'étagement des parties destinées à l'habitation crée souvent des systèmes d'écran qui jouent le même rôle fonctionnel que la chicane : la coupure espace familial/espace des invités dans les appartements situés sur deux niveaux, est efficace dans ce sens (B1, KH1, KH3, K2). Par contre, les plans restés trop contraints par le plan-type (M2, M3, EJ1, K1) ou totalement respectueux du plan-type (EJ2) réalisent difficilement ce système d'écran. Le cas le plus flagrant est donné par le plan-type réalisé à El Jadida (EJ2) où la porte de la cuisine se trouve dans l'axe du couloir d'entrée, traduisant l'indifférence du concepteur pour un modèle culturel qui tend à faire de la cuisine, dans la culture de l'habitat marocain, l'un des espaces les plus secrets de l'habitation. C'est l'inverse d'une hiérarchie de valeur qui donne en Occident la préférence de l'intimité à la chambre à coucher ; or, nous avons dit l'appartenance plutôt masculine de cet espace dans la qualification sexuelle qu'on peut aujourd'hui donner aux espaces habités marocains.

Le rapport des pièces à l'extérieur : ouverture et protection

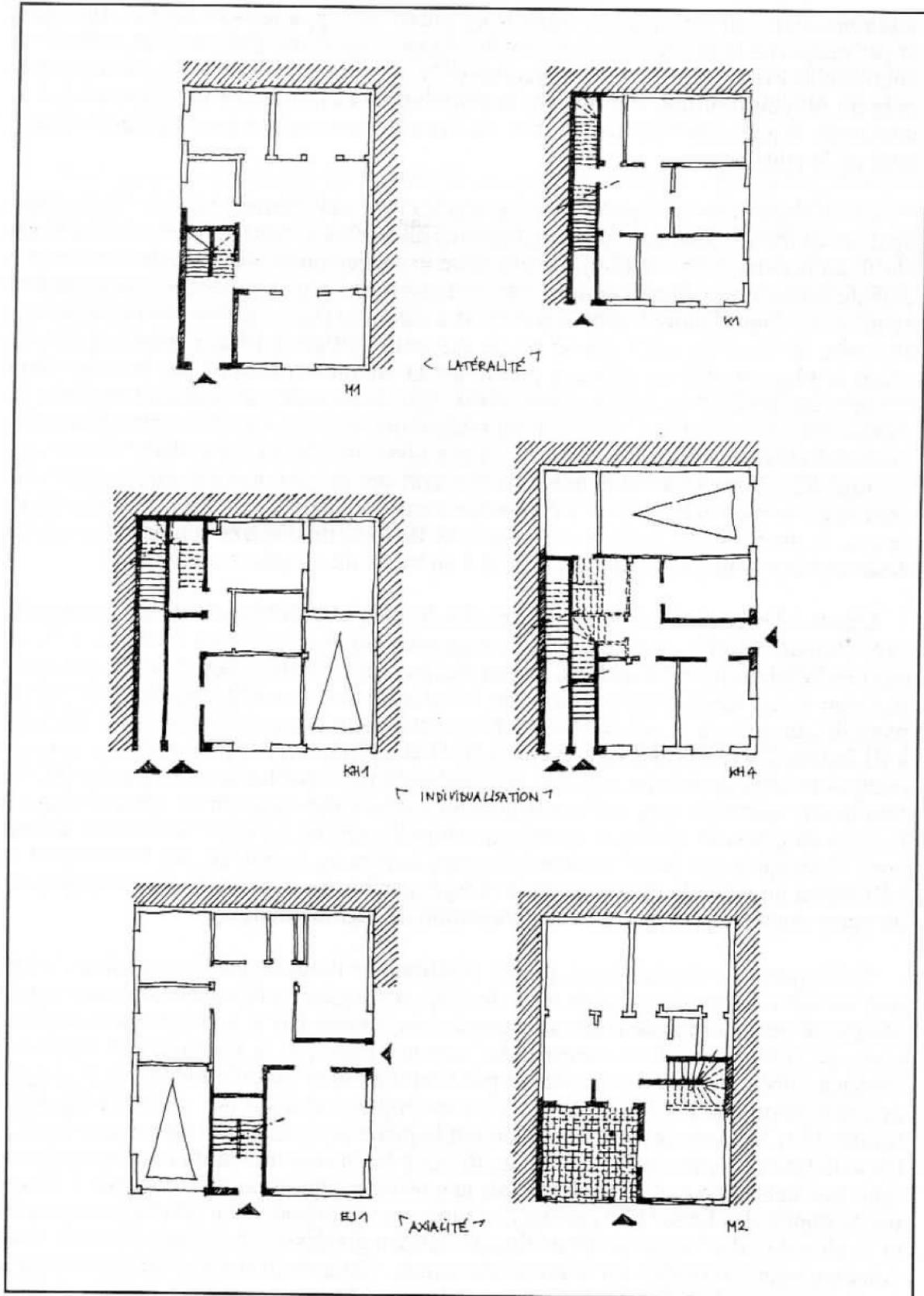
La réflexion précédente nous conduit à l'analyse des pièces dans leur relation spatiale à l'entrée et à l'espace public. Le constat effectué par Serge SANTELLI et Bernard TOURNET sur l'habitat non réglementaire à Rabat ne s'applique guère en lotissement : ces deux chercheurs mentionnaient le rôle d'épaisseur isolante pour l'intimité domestique que jouaient la pièce des invités située sur la façade donnant sur la rue¹. Dans ce cas, les habitations étaient mitoyennes sur trois côtés. Or, l'urbanisme du lotissement inspiré par la Charte d'Athènes tend vers un relâchement du tissu qui fait de l'immeuble mitoyen sur trois faces un type minoritaire. Cette réalité et sa nouveauté rendent le jeu sur le contact avec l'espace public plus difficile et plus subtil, d'autant qu'en quelques circonstances le problème est encore compliqué par la résistance de la structure du plan-type (M2).

Les règles de ce jeu peuvent se résumer néanmoins de la façon suivante : contiguïté préférentielle de l'espace des invités avec l'espace public, éloignement des chambres des filles et de la cuisine de l'espace public, éloignement des mêmes de l'entrée de l'appartement. La solution spatiale de cet éloignement ne se limite pas sur le plan horizontal, elle s'effectue aussi sur le plan vertical, ce qui permet également de réduire le contact avec l'espace public lorsqu'une contiguïté avec celui-ci est inévitable, compte tenu du nombre de façades ouvertes sur l'extérieur.

Cette dernière solution est parfaitement illustrée par différentes habitations où l'espace familial est situé au dernier étage de l'appartement, immédiatement sous la terrasse. C'est le cas de l'appartement à trois niveaux relevé à Khouribga (KH3) qui dispose de trois façades en contact avec l'extérieur. C'est le cas également d'une autre maison disposant de deux façades sur la rue (KH2) : l'appartement familial du propriétaire est intégralement établi au deuxième niveau et la chambre des filles, qui est également *bit el-kebir* (la pièce principale de la partie familiale), est située en angle avec deux façades sur l'espace public. La hauteur compense cette position cri-

¹ - Bernard TOURNET, Serge SANTELLI, "Evolution et ambiguïté de la maison arabe contemporaine au Maghreb : étude de cas à Rabat et Tunis" in "Les Cahiers de la Recherche Architecturale", n° 20-21, Marseille, 1987, pp. 48-55.

Fig. 31 Place et définition de l'entrée dans quelques maisons relevées.



tiquable, mais qui est aussi par rapport à l'entrée de l'appartement, la plus éloignée, et par rapport à la cuisine, la plus proche. Autre disposition comparable, celle de la chambre des filles d'une autre habitation (KH1) qui sert également de pièce principale du niveau familial. Par contre, la chambre de la fille aînée est, pour ce qui la concerne, rejetée sur l'espace cour et n'a donc aucun contact avec l'espace public, comme la cuisine.

Cet éloignement de l'espace public extérieur et de l'entrée est une disposition également identifiable sur l'une des maisons de Berkane, dont le niveau familial est établi au rez-de-chaussée (B1). La chambre des filles ouvre sur la cour et se situe à côté de la chambre-séjour occupée par la grand-mère, dont l'ouverture est en contact avec la rue. Dans l'autre habitation relevée à Berkane (B2), la chambre des filles est éloignée de l'entrée, mais donne sur la rue tout en étant à l'étage. Dans ce cas, la pièce la plus reculée de l'espace public est la chambre occupée par la mère dont l'apport de lumière est uniquement réalisé par le second jour qu'elle prend sur la même chambre des filles. Une situation identique est lisible dans le plan d'une des maisons relevées à Marrakech (M2). La chambre des filles a été réalisée dans le patio situé à l'origine en fond de parcelle et reçoit son éclairage par une *douaia* ouverte dans le plafond-plancher de la petite terrasse dallée du niveau supérieur. Dans ce cas, la porte de la chambre est dans l'axe de la porte d'entrée, inconvénient sans doute mineur pour cette famille acquise à un mode de vie plus occidentalisé.

Quant à l'espace des invités, il présente le plus souvent possible une contiguïté avec l'espace public, position qu'il partage souvent avec le séjour familial. C'est le cas des habitations marrakchies, en particulier l'une d'entre elles (M1) où la superposition de ces deux espaces fait écran à l'intimité des chambres rejetées en fond de parcelle, au-delà de la cour couverte. C'est également le cas des habitations relevées à El Jadida (EJ1, EJ2, EJ3), à Kénitra (K1) et à Khouribga (KH4) où les pièces de réception ont souvent deux parois perpendiculaires ouvertes sur l'espace public. Il faut noter, toutefois, que ces ouvertures font largement appel en un second temps à la mise en place de systèmes protecteurs dont l'intention n'est pas seulement sécuritaire. Sans qu'il soit porté atteinte à l'apport lumineux, la plupart des habitations se garnissent en effet de claustras en fer forgé, parfois doublés de fenêtres à carreaux de verre imprimé protégeant de la pénétration du regard étranger.

Si l'espace des invités tend, par sa position sur l'espace public extérieur, à former un écran protecteur pour le reste de l'espace familial, il faut bien constater que la régularité de cet emplacement est souvent compromise par la configuration du plan-type. La taille des pièces commande, souvent plus que la position par rapport à l'espace public, la fonction attribuée par l'habitant à tel ou telle pièce. Le plan-type des habitations de la "Butte" à Rabat par exemple, établi sur des parcelles très profondes (5m X 14m), destine normalement la pièce du fond à être espace des invités. C'est la fonction provisoire que lui a attribuée la famille habitant l'une des maisons relevées dans cette cité (R1). Toutefois une restructuration est déjà engagée à l'étage par le maître des lieux. Elle permet de réunir en une même pièce oblongue la cuisine et la chambre de l'étage située en façade, désormais désignée comme salon et dont l'aménagement mobilier est le projet du couple. Cette modification confirme bien la tendance générale affectant le rapport espace public/espace privé à l'intérieur de la maison. Au rez-de-

chaussée, le salon devient pièce familiale principale, bien séparée par le patio et isolée au plus profond de la parcelle à l'intérieur de ce niveau domestique familial. A l'étage, l'espace qui regroupe la chambre conjugale et le nouveau salon, créé par la réunion des anciennes cuisine et chambre du plan-type, devient étage de réception, où le salon est à la fois requalifié dans sa configuration oblongue, repositionné conformément aux pratiques d'accès réservées aux invités (à proximité immédiate de l'entrée, en haut de l'escalier) et ouvert sur l'espace public extérieur.

On retrouve cette disposition, décrite en ce qui concerne l'exemple précédent dans son évolution dynamique, dans d'autres habitations, en particulier une maison de Fès (F1). Elle illustre d'une manière synthétique les principales logiques socio-spatiales qui ordonnent l'espace de la maison : création de la partie de réception à l'étage, association de la chambre conjugale avec la pièce de réception, établissement de la partie familiale au rez-de-chaussée, recul tendanciel de la pièce familiale dans la partie la plus profonde de la parcelle.

A la suite de cette partie consacrée aux grandes divisions spatiales, au dimensionnement des pièces et à leurs relations avec l'extérieur, au cours de laquelle les caractéristiques sociales des habitants n'ont été mentionnées que lorsqu'elles étaient indispensables, nous nous proposons de partir de la composition des familles et des modèles culturels présents dans leurs discours ou dans leurs pratiques pour en mesurer l'incidence sur la transformation des espaces.

CHAPITRE VII

EVOLUTION FAMILIALE ET TRANSFORMATION DE L'ESPACE

Les transformations de la société : les modes de production, la consommation, l'urbanisation, l'information, le rôle de l'Etat agissent brutalement sur la famille, sa structure, les rapports de ses membres, de sexe à sexe et de génération à génération¹.

Notre hypothèse est en effet que l'évolution des modes vie et son effet sur les modes d'habiter est largement liée à la perméabilité de la famille, dans la variété de ses éléments constitutifs, à ces transformations techniques, économiques et sociales. C'est donc dans les modifications internes de la famille, et de ses rapports à l'ensemble du corps social, tant sur le plan structurel que culturel, que nous tenterons d'évaluer les tendances au changement du mode de vie et leurs effets sur les configurations architecturales de l'habitation. Lorsque nous parlons de tendance, nous avons en tête l'existence de rapports de force, d'équilibres provisoires entre les générations et les sexes qui préparent de nouvelles transformations dans le mode d'habiter et l'organisation des espaces. Toutefois, une certaine vision occidentaliste, empruntée ou non, a toujours eu tendance à anticiper sur l'ampleur des changements, les référant au modèle culturel occidental, conçu comme la perspective unique de l'avenir des sociétés en développement. Notre attention s'est au contraire attachée à identifier les forces de résistances aux évolutions quelque peu préfabriquées par les perspectives occidentalistes ("la rétroévolution"). L'analyse relativement fine réalisée au travers de nos enquêtes nous a permis de faire quelque pas dans ce sens.

Dans le développement de cette partie, nous voudrions donc traiter successivement la structure de la famille et sa relation à la maison d'habitat économique, la variation des modèles culturels selon les catégories sociales, les générations et le sexe et, en dernier lieu, évaluer les effets sur l'aménagement des espaces les plus démonstratifs de ces évolutions.

¹ - Voir Philippe FARGUES: "Le monde arabe : la citadelle domestique" in "Histoire de la Famille", tome 2, ouvrage collectif sous la direction de André BERGUIERE, Christiane KLAPISCH-ZUBER, Martine SEGALLEN, Françoise ZONABEND, Paris, A. Colin, 1986, pp. 339-371.

DE LA GRANDE FAMILLE A LA FAMILLE RESTREINTE

Les familles dont nous avons relevé les habitations sont plutôt des familles nombreuses que des grandes familles. Si la "grande famille" a toujours une place importante dans la société marocaine et, même en pointillé, dans l'espace de la maison (nous en reparlerons), elle semble, dans l'habitation urbaine du lotissement économique, une forme en passe de disparition. Notre propos n'a pas de prétention statistique ; en conséquence, nous mentionnerons la rencontre de grandes familles, dans la population atteinte par nos enquêtes, comme une simple indication de la présence encore réelle de ce type d'unité domestique.

A Khouribga, les enquêtes ont touché une maison cohabitée par le père de famille et son fils marié (KH1) et une autre cohabitée par les ménages de deux frères commerçants, émigrés en Italie huit mois sur douze, confiant la maisonnée à leur mère durant leur absence (KH4). On peut adjoindre à ces deux familles une troisième dont le chef de famille est marié à deux femmes (KH3). A Casablanca, plusieurs maisons rencontrées dans le quartier Jemâa offrent ce type de familles (C1, C3, C5) ; à El Jadida, une maison visitée répond également à cette situation (EJ3) ainsi qu'à Fès (F1).

Les raisons de cette cohabitation de lignées parentes sont quelquefois ambivalentes ; la rareté du logement contraint souvent à rester dans la demeure de l'ascendant (C5), mais cette solidarité résidentielle a souvent d'autres motivations, en particulier la forte pression des parents pour garder leurs enfants mariés auprès d'eux. Si El Jadida offre un exemple intéressant démontrant la vigueur de cette cohabitation volontaire (EJ3), Khouribga semble offrir pour sa part des exemples encore plus saisissants.

Ces exemples persistants de "grandes familles", certes petites par rapport à un passé même récent, totalisent une population importante qui dépasse de loin celle des familles restreintes nombreuses (entre 12 et 16 personnes contre 9 pour les quatre plus grandes familles restreintes). Ces grandes familles survivantes sont, en même temps, à la fois celles qui véhiculent l'idéologie la plus traditionaliste et celles qui inscrivent avec le plus de force dans leur habitation les étanchéités entre les espaces des hommes et ceux des femmes. Les mots-mêmes qui servent à désigner les espaces sont connotés par cette séparation sexiste : l'espace familial est dénommé "*dar harem* ", ce qu'il faut malgré tout distinguer de la caricature occidentale de cette notion. C'est ainsi que les propriétaires de deux maisons khouribgaises (KH1 et KH3) appellent la partie où vit quotidiennement la famille. Celle-ci est d'ailleurs appelée par l'un d'entre eux (celui qui cohabite avec son fils aîné marié) *aila*, mot désignant les personnes à sa charge, y compris les enfants de ses enfants¹.

Dans les propos de ces chefs de famille, maison et famille se confondent : la taille de la famille comme celle de la maison sont des critères de respect de la famille : grande

¹ - Voir Maurice BORRMANS, op. cit., p. 614, note 3.

famille et grande maison sont l'aune du respect que s'attire la famille¹. On comprend par là-même la résistance qui oppose le chef de famille au départ du fils aîné marié. La décohabitation relative réalisée dans la maison (KH1) illustre le compromis réalisé entre le désir d'indépendance du fils (professeur de lycée) et la volonté du père de conserver intacte l'unité de sa famille. "Il est chez lui et avec nous", dit ce dernier, tandis que son fils affirme de son côté : "Ils tiennent à ce que je reste avec eux, pour que la famille reste unie..."

Chez l'habitant polygame, cette nostalgie de la grande famille est non moins vivace : "Vous savez, il y a une grande différence entre notre génération et la vôtre... *dar*, pour nous, c'est la famille..., avant, tout le monde aimait avoir une grande famille... c'était la puissance et la célébrité...". Le moyen présent de témoigner cette nostalgie de puissance passe par la narration de la fête qui mobilise la surface totale de la maison, éventuellement celle des voisins : "La semaine dernière on avait l'*arsa* [la fête] à l'occasion du départ de ma mère à la Mecque... Avant [la surélévation] on devait demander la maison des voisins pour faire l'*arsa*.... on a eu 60 personnes sur la terrasse... *bit el-diaf* était plein de femmes aussi ..."(KH3).

Le troisième exemple (KH4), qui réunit dans la même habitation les ménages de deux frères émigrés sous la protection de leur mère, traduit pour sa part l'expression d'une solidarité construite à la fois par le lien du sang et du travail, et rendue nécessaire par l'éloignement prolongé des deux chefs de famille. Cette famille constitue l'illustration d'une structure rencontrée fréquemment, qui met en avant le rôle important dans les familles maghrébines de la grand-mère-belle-mère.

Ces familles à grand-mère ou à "belle-mère", comme les caractérise Camille LACOSTE-DUJARDIN, présentent le type transitoire entre la "grande famille" et la famille restreinte, la "petite famille". Mais dans les familles enquêtées, les grand-mères, dans la lignée maternelle, ne sont pas moins nombreuses que celles de la lignée paternelle (B1, EJ2 pour les premières, C2, KH3 et KH4 pour les secondes). Dans deux cas (B2 et EJ2), des oncles ou tantes (R1) célibataires dans la lignée maternelle cohabitent même avec la famille. Dans tous les cas, la chambre de la grand-mère occupe une position stratégique : c'est le *bit el-kebir* (la pièce principale) de la partie familiale, un espace à partir duquel la grand-mère assure la gestion domestique et assume son autorité.

Beaucoup des ménages enquêtés (une majorité) sont constitués de familles restreintes, mais toutefois nombreuses. Là encore nous ne donnerons pas d'importance à cet échantillonnage constitué selon les opportunités de l'enquête, sinon pour mentionner chez les fonctionnaires une tendance à limiter la taille de la famille¹.

Au demeurant, quelle que soit la taille de la famille résidante, la famille élargie reste toujours un peu présente dans la maison : nous l'avons déjà mentionné précédemment. Son accueil doit faire face à l'imprévu et bien des habitations sont organisées et pensées pour parer à cette éventualité. Les maisons à cour couverte de Marrakech (M1 et M3),

¹ - Voir Claude LEVI-STRAUSS et Pierre LAMAISON: "La notion de maison" in "Terrains", n°9, Octobre 1987, pp. 34-39.

¹ - A titre d'indication, pour un quartier de peuplement comparable à Rabat, Rkia El KHYARI donne 43% de familles étroites, 31% de familles larges et 15,5% de familles groupées.

celle de Casablanca (C2), d'El Jadida (EJ3), de Berkane (B1) font apparaître le plus clairement cette capacité hôtelière-hospitalière de la maison marocaine.

VARIATIONS SOCIALES ET INTERFERENCES CULTURELLES

L'organisation interne de l'habitation est très sensible aux modèles culturels qui traversent les différentes familles. Les chefs de famille, mais également les femmes qui ont conquis leur autorité comme génitrice de descendants masculins (mères et grand-mères de fils), vont influencer de manière décisive dans l'esprit de cet aménagement. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer un aspect de cette dimension en parlant des grandes familles figurant parmi la population enquêtée. L'origine sociale, la région ou la tribu d'origine jouent un rôle essentiel dans le capital culturel, mais aussi l'histoire de vie et les trajectoires géographiques personnelles.

Bien des familles habitant les lotissements d'habitat économique ont une extraction rurale. Avec quelques maisons situées à Rabat (R2) et Fès (F1), seules les habitations visitées à Marrakech abritent une population issue de la médina même : le lotissement Daoudiat a ainsi contribué à la décohabitation des grandes familles vivant il y a encore 20 ans dans la ville ancienne. Pourtant l'origine rurale n'apparaît pas totalement déterminante dans les comportements familiaux et les modes d'habiter qui leur sont liés. En effet si les nombreuses relations avec la famille d'origine contribuent au maintien de certaines pratiques domestiques (stockage de grain, par exemple, pour la fabrication du pain...), on ne peut mettre sur le compte de l'extraction rurale des pratiques de solidarités familiales qui paraissent liées avant tout à la force de l'entité famille dans la société, qu'elle soit urbaine ou rurale.

Par ailleurs, l'extraction rurale s'accompagne souvent d'un grand périple en Occident, pour les uns achevé (B1, EJ2, R1) tandis que, pour d'autres, l'exode même provisoire se poursuit (B2, KH4). Pour ces derniers, on perçoit parfaitement la délégation de pouvoir confiée à la mère ou à la grand-mère, et la faible incidence des valeurs culturelles de l'Occident sur l'aménagement de la maison. L'ancrage rural est encore très fort et, en l'absence du chef de famille, mère ou grand-mère fixent leur empreinte sur la tenue de l'habitation.

Dans la maison habitée à Khouribga par les deux frères émigrés en Italie (KH4), on lit très bien sur le plan à la fois la coupure entre, d'une part, l'espace des invités, flanqué de part et d'autre des chambres conjugales, et, d'autre part, l'espace familial associant la chambre de la grand-mère paternelle et la cuisine, une "circonvolution" s'effectuant par le balcon claustré et le hall. On notera par ailleurs, dans l'habitation de Berkane construite par un propriétaire émigré en Hollande (B2), la conception néo-traditionnelle du plan, prédessinée par le fils du chef de famille, conjugée à la manière de dormir très traditionnelle de la mère, qui déploie ses couvertures à même le sol sur une natte de jonc.

Les effets d'une influence occidentale sont par contre assez lisibles dans le comportement de l'ancien émigré de retour qui habite l'une des maisons relevées à El Jadida (EJ2). Originaire de la région agricole des Doukkala, sa famille s'installe à Casablanca. Electricien, il gagne la France où il effectue un séjour de près de 23 ans, d'abord comme

salarié, puis à son propre compte. Il a par ailleurs fondé là-bas un ménage dont il a eu trois enfants ; son divorce en 1983 précipite le retour au Maroc. Aujourd'hui il est remarié à une Marocaine : deux enfants sont nés de cette union. La maison reflète tout à fait les deux cultures que vit cet ancien émigré. L'étage, celui de sa chambre-bureau, est le sanctuaire du monde occidental quitté : l'orgue électronique en paraît l'objet symbolique. A proximité, la douche de la salle d'eau a été remplacée par une baignoire. C'est un espace qu'il se réserve manifestement, tandis qu'il laisse le rez-de-chaussée à sa femme et à la grand-mère maternelle, nettement animées par des façons de vivre traditionnelles.

Sans doute plus que les émigrés qui ont laissé au pays leur famille et nourrissent dans la maison de lotissement le projet de toute une vie d'exode, les fonctionnaires, relativement nombreux en lotissement d'habitat économique, paraissent les vecteurs actifs d'une adhésion à des modèles culturels occidentaux. Il semble toutefois qu'au Maroc, cette adhésion se fasse en ménageant d'autres modèles considérés comme irréductibles ou nécessaires pour le maintien des bonnes relations avec les ascendants et, plus largement, la famille et le reste de la société. Ainsi pourrait-on analyser les habitations d'un couple de fonctionnaires de Marrakech (M2) et d'un ménage où le mari est fonctionnaire à El Jadida (EJ1). Dans les deux cas, nous avons affaire à des familles restreintes et peu nombreuses (quatre à cinq personnes). Aucune division qui tende à la claustration n'apparaît dans le plan de l'habitation ; le mobilier des chambres est constitué de lits, l'équipement des pièces d'eau comprend WC à l'anglaise et baignoire. En contrepartie, le salon marocain tient bonne place dans la même pièce que le salon européen et la taille de cette pièce a été ajustée, voire agrandie, pour qu'il corresponde aux normes de grande surface qui le caractérisent dans toute maison marocaine digne de ce nom. Cette amélioration est particulièrement lisible dans le plan de la maison marrakchie (M2) où deux pièces du plan-type ont été réunies pour parvenir à ce résultat. Autre signe d'un respect des conventions admises, la volonté du jeune fonctionnaire d'El Jadida d'accéder au désir de ses beaux parents, souvent accueillis, de pouvoir disposer de WC à la turque sur la terrasse, distincts de ceux du jeune couple et différents dans leur conception des WC à l'anglaise de l'appartement. La façade est, par ailleurs, le lieu d'une amplification des ouvertures sur l'extérieur : nous avons déjà parlé du jardin de devant et du balcon qui affirment la valeur représentative et occidentale de la façade de la maison de Marrakech (M2) et l'axiabilité de la porte et de l'escalier d'accès à la maison d'El Jadida (EJ1).

ASSIGNATION SEXUELLE DES ESPACES, DISCRIMINATIONS

Dans l'ensemble, la subordination de la femme s'exprime d'une manière assez évidente dans la définition du plan et l'aménagement intérieur des pièces qui lui sont destinées. La claustration des femmes dans les espaces féminins (cuisine, chambre des filles) se traduit par la grande division dont nous avons parlé plus haut.

Il semble que le contexte urbain et l'influence des grand-mères et des enfants agit de manière différentielle sur les modes de réclusion féminine. Les observations recueillies montrent qu'elle est plus forte dans les petites villes que dans les très grandes. L'accès à la ville, on le sait, rend, en regard des normes sociales, la protection des femmes plus

nécessaire dans un contexte qui rompt l'unité du territoire tribal villageois¹. En même temps l'anonymat des grandes villes, comme Casablanca, semble faire régresser les interdits qui régissent le rapport entre hommes et femmes. Si le quartier reste encore pour les jeunes filles et femmes l'espace où l'on porte la djellaba, son au-delà dans l'urbain dispense du port de ce type de vêtement et autorise des tenues plus audacieuses en regard des normes culturelles traditionnelles. Ce qui concerne le vêtement s'étend d'ailleurs à ce qui touche l'espace domestique. Les savantes partitions rencontrées à Khouribga pour mieux isoler parties familiales de la maison et parties réception apparaissent beaucoup moins strictement respectées à Casablanca.

Cette division maintenue peut aussi être interprétée comme une protection de l'intimité familiale plutôt qu'un enfermement accentué des filles. Le débat reste entier : les mères et les grand-mères sont imprégnées des comportements sociaux assimilés de génération en génération et semblent actives, jusque dans la conception du plan de l'habitation, pour faire perdurer les écrans entre monde des hommes et des femmes. Ainsi, cette femme de Khouribga commente-t-elle les transformations effectuées dans sa maison (KH1) : "Avant, la porte du *bit el-diaf* était en face de celle de la cuisine ; il fallait fermer telle ou telle porte chaque fois qu'il y avait quelqu'un dans le *bit el-diaf* ".

De leur côté, certains hommes, même parmi les plus jeunes, affirment encore la supériorité des valeurs masculines et l'indispensable recours (selon eux) à la ségrégation jusqu'à l'intérieur de la partie familiale de l'habitation. Le jeune lycéen de 21 ans qui fait fonction de chef de famille en l'absence de son père émigré en Hollande (B1) affirme ainsi son refus de manger avec les femmes (il mange avec son oncle maternel dans *bit el-diaf*) : il estime que les femmes ont leurs sujets de discussion et les hommes les leurs. Il ajoute, en parlant de son petit frère de 5 ans qui mange avec les femmes: "En plus, je ne vais pas manger avec les gosses, non !".

Pour toutes ces raisons, en plus d'être caché, reculé et retranché, l'espace destiné au sommeil des filles est souvent banalisé : il assume d'autres fonctions, pour le repas familial et même, en certaines circonstances, le repas des hommes lorsqu'il se confond avec *bit el-kebir* (la pièce principale de la partie familiale). Les *meterbat* posés à même le sol constituent souvent l'ordinaire de ces pièces, occupées à trois, quatre filles. En proportion, même si l'individualisation n'est jamais totale, les garçons disposent de chambres où tendent à dominer les lits à l'occidentale, et où vient s'ajouter un petit bureau pour le travail scolaire. Cette différence, plus exactement cette discrimination, est parfaitement lisible sur le plan d'une habitation relevée à Kenitra (K2). Pourtant, les enfants les plus âgés, les garçons comme les filles, mais sans doute les jeunes gens avant les jeunes filles, disposent en certaines occasions d'une chambre individuelle dans les maisons les plus spacieuses. Alors que ces chambres sont souvent intégrées à l'espace de réception pour les chambres de garçons, elles sont systématiquement intégrées à l'espace familial pour ce qui concerne les chambres des filles (KH1, KH3, M1). Dans ces chambres, dont l'individualisation apparaît largement engendrée par le besoin d'isolement que réclame la vie étudiante et lycéenne, le lit a remplacé le matelas et le bureau a une présence *quasi* systématique.

1 - Comme l'avaient remarqué G. TILLION et P. BOURDIEU ("Le harem et les cousins", Paris, Seuil, 1966, p. 192 ; " Le déracinement", Paris, Minuit, 1964, p. 132).

DIFFERENCES ENTRE GENERATIONS

En mentionnant l'individualisation de certaines chambres, nous abordons déjà les différences entre les générations. L'accès des fils et des filles aînés à une chambre individuelle traduit un type d'aspiration partagé par beaucoup de jeunes filles et de jeunes gens. Dans le milieu urbain, qui permet l'accès à l'institution scolaire et dans lequel est inséré le lotissement d'habitat économique, il y a un fort contraste, souvent, entre le niveau de formation des parents et celui des enfants. La descendance des tâcherons (EJ3, K2), des ouvriers (C5, KH1, KH2), des employés (C4,M1,K1), des émigrés (B1,B2), des commerçants (C1,KH3) (qui sont pour la plupart issus du milieu rural et dont les épouses sont en général analphabètes) est, pour ce qui la concerne, scolarisée dans le cycle secondaire court et souvent au-delà. Cet accès à l'enseignement est d'ailleurs autant le fait des filles que des garçons, bien que l'accès aux études touche principalement les jeunes gens, les jeunes filles ne semblant guère dépasser le collège. Ces dernières paraissent en effet rapidement, pour quelques-unes d'entre elles, accéder à une formation professionnelle, mais rester dans la famille avec leur métier et leur célibat, et, pour d'autres, quitter le foyer dès qu'elles trouvent mari. A Khouribga, le fils aîné (26 ans) d'une famille (KH1) est professeur, marié tout en vivant avec la famille paternelle, tandis que la fille, infirmière, est célibataire et, à 23 ans, vit toujours dans la maison parentale. Dans cette autre famille de Berkane (B1), le fils de 26 ans est étudiant en pharmacie à Paris (son père a travaillé chez SIMCA pendant 15 ans), tandis que sa soeur de 23 ans est mariée, sans profession, et ne vit plus au domicile parental. Tous les autres enfants (2 garçons et 2 filles) sont à l'école, au collège ou au lycée. D'autres cas pourraient être cités, montrant, en même temps que cet accès à l'enseignement, le prolongement des études pour les garçons et leur arrêt pour les filles. Comme nous l'avons déjà précisé, ces indications n'ont aucune ambition statistique, mais elles corroborent les chiffres et les tendances mises à jour par Fatima MERNISSI¹, comme par le recensement de 1982.

Mais indépendamment de cette différence sexiste à l'intérieur des jeunes générations, leur niveau culturel d'ensemble contraste fortement avec celui des générations précédentes, et particulièrement dans les couches moyennes nouvellement urbanisées que constitue l'essentiel de la population des lotissements d'habitat économique. Cette réalité n'est pas sans incidence sur l'aménagement de la maison : elle engendre un processus tendant à l'appropriation individuelle des chambres, améliorant la condition des études. Sans cette possibilité d'isolement, l'étude se déroule dans les pièces occupées par d'autres personnes ou encore dans les jardins et parcs publics en ayant recours à ce mécanisme d'assimilation qui consiste à apprendre par coeur les leçons, à la manière dont on récite les sourates du Coran.

C'est finalement la situation de nombreux enfants et adolescents habitant en maison économique, en particulier ceux qui appartiennent aux milieux les plus modestes dans les plus grandes villes. Ici le contraste entre l'accès aux études et les mauvaises conditions du logement exacerbe la conscience que le manque de moyens, autant que les préjugés des parents, fait obstacle à un aménagement plus individualisé de la maison.

¹ - Fatima MERNISSI, op. cit., p. 182

Dans la plupart des maisons de la cité Jemâa, les jeunes étudiants dorment et travaillent dans *bit el-makla* (C1, C3, C4, C5). Le meuble vitré contenant la vaisselle argentée y trône, marquant la position subalterne des livres scolaires et universitaires disposés dans un bahut installé dans hall-*m'rah*, quand il existe (C1). Lorsque le *m'rah* constitue ainsi la pièce de séjour principale (C3, C5), la bibliothèque côtoie l'armoire vitrée recevant l'argenterie (C3). Dans les cas présentés ici, où le niveau d'instruction des enfants est élevé, en même temps que leur nombre dans la famille, toutes les pièces autres que celles du service sont occupées pour les leçons et devoirs, les enfants les plus âgés occupant la pièce de réception, les plus jeunes la chambre des parents. Tous aspirent à disposer d'une chambre individuelle.

Les aspirations à cette dédensification de l'habitat, à l'individualisation des chambres, sont nettement exprimées par plusieurs adolescents qui critiquent, par là-même, très explicitement, les choix des parents dans l'aménagement de la maison. Écoutons ainsi le cadet de cette famille Khouribgaise (KH2) : "Pour mon père, *dar* est bien... moi, je pense pas! ... parce qu'on est sept enfants et on a que trois chambres avec celle du *stah* (la terrasse)... moi, j'aimerais bien avoir une chambre à moi seul pour que je puisse travailler tranquillement... écouter de la musique... Pour mon père, il y a que *bit el-diaf* qui compte... pour "mama", c'est le *stah* ... mais ils ne pensent pas à nous...". Le conflit entre modèles culturels, mais aussi générationnels différents, apparaît ici avec suffisamment d'évidence, mettant à un pôle le souci de convenance et de représentation du père, originaire de la campagne, désormais installé dans l'aristocratie ouvrière à laquelle le rattache son travail à l'OCP (Office Chérifien des Phosphates) et, à un autre pôle, la recherche d'isolement que requiert le travail scolaire et qu'engendre, en même temps, la référence à des valeurs qui privilégient la réalisation personnelle plutôt que la dépendance ou la subordination vis-à-vis de la famille.

L'expression de ces différences de mentalité et de comportement se retrouve, bien entendu, à bien d'autres niveaux, entre père et fils comme entre mère et fille. L'accès à la formation scolaire d'un côté, l'intériorisation puissante d'habitus sans cesse implicitement répétés de l'autre, creusent un écart dont l'existence, contrastée à un tel point, ne restera peut-être que très conjoncturelle, cela reste à voir. Dans bien des domaines, la maison est en tout cas le lieu d'expression des résistances les plus vives, en particulier celles que manifestent les mères et les grand-mères à l'adresse des "arts ménagers". De ce point de vue, la machine à laver a sans doute moins de succès que le téléviseur-magnétoscope. La terrasse, avec sa buanderie, ses fils à linge et son robinet de puisage, constitue la grande machine à laver de l'habitat économique. Mais, par ailleurs, bien des appareils ménagers sont à l'inverse utilisés, y compris ce fer à repasser dont la mère de Driss CHRAIBI prenait le cordon de raccordement pour une ficelle de suspente¹.

1 - Driss CHRAIBI, " La civilisation, ma mère ! ...", Paris, Denoël, 1972, p. 50 : " Tu vois, mon fils ? Les Européens sont malins, ma foi oui. Ils ont prévu deux trous, deux clous et un fil pour le suspendre après usage. Mais sans doute ne connaissent-ils pas les maisons de chez nous. Sans cela, ils auraient fabriqué un fil plus court".

PL. 18 Interférences : à gauche, le four à pain individuel installé dans la salle de bain ; à droite, co-présence de la paille, du réfrigérateur, de la « mida » et du « sdari » (Casablanca, cité Jemâa).



Mais la solution la plus adéquate, pour mesurer cette coexistence du passé et du présent, de la résistance et de la séduction, de la coutume et de l'emprunt, est de passer les pièces en revue les unes après les autres.

PIECE APRES PIECE : COPRESENCES ET MELANGES

La cuisine

Le domaine de la consommation alimentaire, depuis l'achat de la nourriture jusqu'à la prise des repas, illustre, même dans les milieux les plus urbanisés, la permanence des pratiques traditionnelles. Elles sont toutefois traversées par de nombreuses modifications, en apparence de détail, qui suggèrent des évolutions peut-être déterminantes. Ces phénomènes peuvent être observés notamment dans l'autoproduction du pain : elle est quasi générale dans les familles enquêtées.

L'approvisionnement en grain est alors envisagé pour une longue période, tandis que l'achat de la viande se fait une fois par semaine. Les deux opérations restent le privilège des hommes dans les ménages où le chef de famille est relativement âgé. La grand-mère le remplace (C2) en son absence. L'achat des légumes, abondants dans la consommation marocaine, est une pratique dont le rythme est au moins bihebdomadaire. Elle est effectuée de manière plus partagée par le père ou la mère au *souk* ou au marché le plus proche. Enfin les achats de sucre, d'huile, de lait, thé, etc., sont assurés quotidiennement par les enfants grands ou petits, selon la demande, à l'épicerie du quartier.

Les "manières de table" restent également, pour ce qui les concerne, marquées du sceau de la tradition. La prise du repas se fait la plupart du temps autour de la *mida* et le plat dominant reste le *tajine* de légumes accompagné de viande, le "*marka*", plat unique posé au centre de la table dans lequel chacun puise sa part, avec la main, sans le concours de couverts. Seules les entrées, souvent préparées par les filles et non par la mère, adoptent un contenu nouveau, plus occidental, sous la forme de salades. De la même manière, si le plat unique reste une pratique assez générale, très valorisée symboliquement pour la vertu de partage et de solidarité qu'elle exprime, la réunion familiale autour du même repas, hommes et femmes confondus, semble également se substituer à la prise de repas séparée.

C'est dans les milieux les plus attachés à la stricte séparation des sexes que le repas n'est pas partagé en famille, même en l'absence d'invités. Souvent les maîtres de maison plus âgés s'isolent dans leur chambre pour les repas ; mais ce comportement ne semble pas tant inspiré par le respect d'une règle que par la poursuite d'une habitude. Inversement, les hommes les plus jeunes sont à l'origine de pratiques commensales où non seulement s'effectue la réunion de la famille, mais également le changement de position des corps autour de la table. Les propriétaires de deux maisons casablançaises sont les traducteurs de ces attitudes, en même temps que liés par le sang (C1 et C2). Le père (C1) prend ses repas seul dans sa chambre, à l'écart des autres membres de la famille (la mère, les trois filles et les deux fils) qui les prennent autour de la *mida*, tantôt dans la cuisine, tantôt dans la pièce des enfants (*bit el-drari*) en même temps pièce familiale (*bit el-makla.*). A l'opposé son fils, désormais établi dans sa propre

maison (C2), mange pour sa part dans une pièce prolongeant la cuisine autour d'une table haute en compagnie de sa mère (la première épouse de son père), de sa femme et de ses deux fils.

La cuisine apparaît par là-même comme l'un des espaces les plus partagés par les pratiques modernes et les usages les plus traditionnels. Cette hybridité est exprimée par la présence simultanée, dans beaucoup de maisons d'habitat économique visitées, du plan de travail avec évier et paillasse d'une part, et de la *mida* et de la peau de mouton ou du *meterba* d'autre part (C1, C3, KH1, KH2, KH4, B2). Quelquefois, la cuisine est suffisamment grande pour que l'espace de préparation constitué par les peaux de mouton et la *mida* devienne un véritable coin-repas à la marocaine, à l'intérieur de la cuisine, où se fait alors la consommation féminine. La présence de la *meïda* et des peaux de mouton est nécessitée par les gestiques des mères et des grand-mères, dont le corps est habitué à travailler à croupetons ou en tailleur, quelquefois sur un petit banc.

La préparation de la pâte du pain et de la pâtisserie rend cette position plus efficace : la pression des bras est plus importante et les jeunes femmes font encore perdurer dans ce type de préparation les façons de faire de leurs mères et grand-mères. Le four à pain, "*ferran*", est d'ailleurs un appareil ménager individuel, de forte taille, qui tend à se généraliser dans beaucoup d'habitations et concurrence désormais le four du quartier qui jouxte souvent, y compris dans les quartiers d'habitat économique récents, le *hammam*. Un tel type de four, spécifiquement marocain, a été rencontré dans plusieurs cuisines : à Casablanca (C1,C2,C3), à Rabat (R1), à El Jadida (EJ1) (chez ce fonctionnaire dont les modèles culturels ne sont pas sans emprunter largement à l'Occident), et à Berkane dans chacune des deux habitations relevées (B1 et B2). Mais, alors que dans l'une d'entre elles il est placé dans la cuisine, dans l'autre il se trouve installé dans la courette de service. Le même emplacement est réservé au four d'une maison casablancaise (C3). A côté du pain quotidien, le four permet ainsi la cuisson d'un pain particulier, le "*m'samen*", préparé à l'huile et tartiné ensuite avec du miel ou du beurre.

Une autre maison casablancaise (C1) dit bien la valeur essentielle, symboliquement importante, de l'autoproduction du pain. Dans cette demeure, construite en 1974, la pièce destinée, selon le plan-type, à la salle de bains est une véritable boulangerie contiguë à la cuisine. En plus du four à gaz, la pièce contient le baril servant de silo à farine. Dans cette famille, l'indifférence du père à l'aménagement d'une salle de bains accompagne le manque d'argent pour rendre la pièce conforme à sa destination "normale". Celle-ci ferait l'affaire de ses trois filles habitant la maison (27, 22 et 18 ans); mais le père, commerçant, a choisi de sacrifier le confort de ses filles aux frais de leurs études. Là encore, les hésitations sur l'emplacement du four témoignent de la mobilité des travaux domestiques liés à l'alimentation. La préparation des repas appelle une polyvalence de la part d'autres espaces intérieurs et extérieurs que la cuisine. Parmi les premiers, figurent l'espace central *m'rah* ou *salaâ*, la pièce familiale *bit el-makla*, la chambre de la grand-mère et celle des filles ; parmi les seconds, la courette de service, la terrasse et le balcon protégé des regards par un claustra. C'est surtout la préparation des légumes, très abondants dans les *lestajines*, qui s'effectue dans les premiers et la cuisson sur le *kanoun majmar* pour le méchoui de l'*aïd el-kebir* et la vaisselle qui occasionnent l'utilisation des seconds.

Souvent la cuisine est elle-même redoublée, figurant à chacun des étages et sur la terrasse. On pourrait penser que cette présence répétée à chaque niveau constitue une

exécution conforme aux plans-types qui superposent systématiquement des appartements monofamiliaux, ou bien encore le projet d'une location du niveau concerné. En réalité, il semble bien que ces dédoublements constituent la trace, fixée à chaque niveau dans une cuisine, du nomadisme traditionnel des lieux de préparation des repas. Ce nomadisme domestique n'est pas spécifique au domaine culinaire, nous l'avons évoqué; il constitue encore l'un des moyens privilégiés d'adaptation de l'habitant à l'effet du climat sur l'habitation, prolongeant une pratique de lointaine tradition¹.

En réalité, si le phénomène semble encore plus marqué à Marrakech qu'à Casablanca et Berkane, en raison de l'intensité de la variation de température, le constat de ce nomadisme paraît autant toucher les villes du Nord et de la côte que les villes continentales du Sud. On peut mentionner à ce propos l'exemple intéressant d'une maison de Casablanca (C3) et, plus précisément, la partie occupée par la famille propriétaire. Elle est développée sur deux niveaux. Le premier est organisé autour d'un *m'rah* éclairé par une *douaïa*, le second correspond à la terrasse sur laquelle sont construites deux pièces : une chambre et une seconde cuisine. Elle est surtout utilisée l'été, avec son prolongement que constitue la terrasse, alors qu'en hiver les femmes utilisent la cuisine du rez-de-chaussée dont le prolongement est le *m'rah*..

La terrasse

La terrasse est un espace privilégié pour la femme, non seulement celui du travail, mais aussi de la réunion avec d'autres femmes, du repos, de l'observation du quartier, du contact avec le ciel et le soleil. Mères et femmes disent cette attirance pour la terrasse: l'une d'entre elles (KH1) la considère comme la "moitié de la maison". De sa grand-mère qui vit dans la maison avec lui, le fils du propriétaire d'une maison relevée à Berkane (B1) dit : "Ses sorties se limitent aux visites à sa famille, à l'occasion des fêtes, et son lieu préféré, dans la maison, est la terrasse ; elle s'y assoit au ras du sol sur une peau de mouton et y prend l'air ou le soleil selon la saison". Sans doute ce plaisir n'est-il en réalité que la contrepartie d'un enfermement domestique imposé par les règles sociales de la société traditionnelle, transformées en résignation et en habitude. Le discours que tient curieusement le même adolescent sur la conduite de la femme montre à quel point la société des hommes, même la future, résiste à l'effritement de son pouvoir : "Je ne crois pas à l'évolution actuelle de la femme au Maroc. Je suis même contre. La liberté de la femme doit être limitée. Elle ne doit pas décider d'elle-même de ses sorties chez ses amies, elle doit demander la permission... elle peut travailler à l'extérieur, mais à condition qu'elle sache se faire respecter au travail et dans la rue". On comprend mieux, à travers ces propos, en quoi la fréquentation répétée de la terrasse, devenue plutôt habitude compensatoire à l'interdiction de sortie que véritable plaisir, soit alors perçue par le petit-fils comme une modèle de comportement connoté positivement.

Une telle analyse de la terrasse, comme lieu compensatoire de la claustration, nous interroge sur son avenir : est-elle l'espace irréductible d'une culture de l'habitat maghrébin, oriental, voire méditerranéen: dense, serré et fortement agrégé dans la constitution de son tissu ? En cela la maison répond à des contraintes climatiques particulières et les exploite de manière optimale dans le traitement d'un certain confort domestique (patio, terrasse...). Ou alors est-elle l'exutoire féminin d'une ségrégation

¹ - voir J. REVAULT, M. GOLVIN et A. AMAHAN, op. cit.

sexiste qui donne la rue à l'homme et la maison à la femme? Dans ce cas, on peut comprendre l'enjeu que constitue, pour les architectes, l'espace-terrasse comme élément de programme. Une tendance existe chez eux à vouloir la rejeter : deux des plans-types qui ont servi de base aux constructions relevées vont dans ce sens, à Marrakech (M2) et à El Jadida (EJ2). Le premier a été conçu par des architectes occidentaux et s'est vu contredit par la majorité des acquéreurs de lots. L'habitant d'une des maisons relevées (M2) fait exception et cela n'est qu'à moitié étonnant de la part d'un couple de fonctionnaires au sein duquel la femme travaille. Quant au second plan, il est l'œuvre d'architectes travaillant pour la CGI (Compagnie Générale Immobilière) qui met en vente parcelle et construction. L'inaccessibilité de la terrasse, compensée ici comme dans le cas précédent par une cour intérieure, traduit le statut négatif, aux yeux des promoteurs et des architectes modernistes, de la terrasse. Mais, sans doute, ce jugement est-il plus inspiré par la hantise des débordements domestiques (linge étendu, poulailler, cabanes...) que par la critique d'un espace résultant de la ségrégation féminine.

Car de fait, et nous l'avons déjà indiqué précédemment, la terrasse semble surtout remplir, dans les lotissements d'habitat économique, les fonctions domestiques nombreuses qui ne trouveraient pas leur place à l'intérieur de l'habitation, d'autant que la cour s'y fait de plus en plus absente. Or, ces fonctions domestiques sont d'autant plus nombreuses qu'elles justifient en partie la présence permanente des femmes à la maison et que la plupart des familles résidant dans les lotissements économiques sont d'origine rurale très proche. Beaucoup de femmes, vivant dans les habitations relevées, font du tissage (KH1, KH2, R1); nombreuses sont les familles qui reçoivent du grain (que l'on fait sécher sur la terrasse) et des légumes de leurs parents restés à la campagne (C1, C2, C3, C4, EJ1, EJ2, KH1, KH3, M1, K1), tandis que quelques-unes élèvent épisodiquement des poules et des lapins sur la terrasse (C1, KH1, KH3, R1). Enfin, la grande lessive et le grand nettoyage hebdomadaire, qui nécessitent l'aération des *meterbat*, mobilisent intensément la terrasse balayée par l'air et arrosée par le soleil.

Mais ces fonctions, qui accréditent encore la dimension féminine de l'espace terrasse et démontrent l'intensité de son usage, n'ont peut-être cette importance qu'en fonction du temps passé par la femme maghrébine dans la maison, à l'exécution des tâches domestiques de l'entretien et de l'autoproduction familiale. Il y faut cependant ajouter d'autres usages sans rapport à la condition féminine : celui de la fête par laquelle la terrasse devient comme une place publique privée, et celui du nomadisme saisonnier par lequel la terrasse devient chambre au plafond étoilé. Ces deux aspects rappellent la valeur écologique et culturelle peut-être irréductible de la terrasse. De toute façon, la société n'avance pas à coup d'idées imposées. La situation de la femme est ce qu'elle est, avec ses formes de résistance, (d'autorésistance, même), et ses évolutions dont les moteurs sont autant internes qu'externes.

Autres lieux d'eau

Après la cuisine, et la terrasse qui nous est apparue comme son vaste prolongement, l'analyse des autres lieux d'eau (salle de bains, douches et WC) paraît une suite logique. Espaces pas toujours montrés lors des visites, frappés d'interdit comme la cuisine, non plus féminin mais scatologique, voire sexuel. Lieu de l'ablution, de l'évacuation de l'impureté, ces espaces ont les mêmes aspects contra-dictaires que le hammam dont ils reprennent souvent le nom : on y accède porteur d'impureté, on en ressort purifié. Si l'eau est le vecteur de cette transformation, la conception arabo-musulmane lui donne

une utilisation distincte de celle qui domine en Occident. Ne purifie que l'eau courante, non celle qui stagne. Malgré tout, la baignoire conserve le prestige qui est accordé à la modernité de l'équipement sanitaire utilisé en Occident.

Dans les habitations relevées qui disposent de deux niveaux, celui de la réception et celui de la vie familiale, la baignoire tient bonne place dans la salle de bains qui côtoie les salons européen et marocain et souvent la chambre à coucher moderne. Ce choix est parfaitement lisible sur les plans d'habitations relevées à Casablanca (C2), à Khouribga (KH1, KH4) et à Kénitra (K2). A l'inverse, la douche est nettement plus fréquente dans la partie réservée à la famille, quelquefois dissociée des toilettes à la turque KH2, KH4, B1, B2), mais aussi, souvent, installée dans la même pièce (KH1, KH3, K2).

Dans les habitations les plus modestes, celles dont l'appartement du propriétaire ne se développe que sur un seul niveau, la salle d'eau est souvent inexistante (C3, C4, C5, K2) ou non aménagée dans la pièce qui lui était destinée (C1). *Bit el-ma*, les "toilettes", lieu d'excrétion, devient alors l'espace où s'effectue la totalité des actes quotidiens de l'hygiène intime, tandis que le hammam du quartier se voit fréquenté une à deux fois par semaine pour la sudation et le désquantage que l'on sait.

Ces pièces, WC comme douches, sont souvent disposées à proximité de l'escalier, éloignées le plus possible des pièces principales. Comme le dit un jeune marocain ayant esquissé son plan : "J'ai écarté la douche et les WC des chambres" (B2). A cet emplacement, elles se trouvent dans le dos de la personne qui arrive, franchit l'entrée ou la dernière marche de l'accès à l'appartement. Cette mise à l'écart des toilettes est important pour la conception des plans, et les axialités trop évidentes des portes des WC (comme des cuisines) avec les entrées sont des dispositions unanimement critiquées lorsqu'elles figurent dans les plans-types.

Chez les familles plus perméables à des modèles culturels occidentaux, toilettes et salles de bains n'ont pas le caractère d'espace repoussoir qu'elles semblent conserver dans les familles plus traditionnelles : l'ancien émigré d'El Jadida (EJ2) a remplacé la douche située à l'étage de son logement par une baignoire, et conservé les WC à l'anglaise livrés avec la construction. Le jeune ménage d'El Jadida (EJ1) a fait installer une salle de bains avec baignoire et ne regrette ses WC à l'anglaise que pour le désagrément qu'il occasionne à ses beaux-parents. Le remède a consisté à en construire d'autres, à la turque, sur la terrasse, reproduisant ainsi un type d'installation fréquent : beaucoup de maisons relevées disposent, au niveau de la terrasse, de toilettes de ce type.

Les autres pièces

Le tour des pièces d'eau étant fait, nous ne reviendrons que très rapidement sur les autres pièces, car l'occasion nous a été donnée d'en parler amplement plus avant. Nous avons ainsi mentionné la coprésence constatée dans les habitations les plus vastes du salon européen et du salon marocain. Il faut insister ici sur l'antériorité, dans le processus d'accès aux pièces de réception, du salon européen par rapport au salon marocain. Cet ordre dit bien la fonction représentative que remplit, la plupart du temps, l'espace du salon européen, d'ailleurs souvent confondu avec le hall (C2, EJ3, K2, KH3).

PL. 19 Chambres : en haut chambre conjugale avec lit de 140 et « sdader » (Casablanca, cité Jemaâ) ; en bas, chambre de garçons (Casablanca, lotissement Aïn Chock).



En réalité, le salon européen figure malgré tout de façon minoritaire dans les appartements visités ; seulement sept habitations sur les vingt-cinq enquêtées présentent cet espace dans une pièce indépendante ou dans la présence de meubles (fauteuils et canapés) complétant les *sdader*. Dans la plupart des autres maisons, seul existe le salon marocain.

Quant à la chambre à coucher parentale, nous avons dit son caractère masculin, souvent dévoilé par son intégration dans l'espace destiné à la réception des invités. La tendance majoritaire de cet espace est à l'adoption du lit matrimonial accompagné de l'armoire, réalisé dans le même style mobilier (une imitation locale du style Régence semble avoir la faveur de quelques familles). Une seule habitation déroge à cette évolution, en l'occurrence la chambre occupée par la femme d'un émigré résidant à Berkane (B2). Cette personne occupe, en effet, une pièce éclairée en second jour (la cour ayant été supprimée), dans laquelle s'étale une natte de jonc. Elle lui sert de couchage, ainsi qu'un ensemble de couvertures rangées sur une étagère haute fixée au fond de la pièce.

Cet arrangement représente la position extrême ; dans beaucoup de chambres conjugales, surtout chez les ménages âgés, on trouve un mode de couchage mixte qui met en présence contiguë le lit de 140 sur pieds avec le *meterba* posé à même le sol. L'homme occupe en général le grand lit, et la femme le matelas. Une telle association a été rencontrée un peu partout (C1, C3, C4, C5, EJ3, KH4, M1).

En ce qui concerne le rangement des couvertures et des vêtements, certaines évolutions sont également à noter. Au système des étagères sommairement réalisées, qui semble le mode de stockage le plus ancien des couvertures et des vêtements, ou encore à la présence fréquente des armoires de rangement fermées, semble faire pendant la tendance nouvelle de placards directement intégrés dans la pièce. Une maison d'El Jadida (EJ3) illustre le plus nettement cette tendance, avec l'astuce qui consiste à ne faire partir l'ouverture du placard qu'à 60cm au-dessus du sol, ce qui ne compromet pas l'installation de *sdader* tout autour de la pièce.

Nous ne reviendrons pas plus sur les chambres destinées aux garçons et aux filles des différentes familles, dont nous avons déjà parlé plus haut. La modernité occidentale est plutôt l'apanage des chambres de garçons et la tradition l'ordinaire des chambres des filles, on l'a vu.

Enfin, parmi l'apparition d'espaces annexes tout à fait nouveaux, il faut mentionner l'intégration de quelques garages au rez-de-chaussée des immeubles d'habitat économique, garages mordant souvent sur l'espace de location, appartement ou commerce. C'est le cas d'habitations relevées à Casablanca, à El Jadida, à Khouribga. Cette tendance est à ce point forte que plusieurs propriétaires transgressent l'interdiction qui est faite d'ouvrir des garages dans certaines maisons desservies par des voies non carrossables (EJ3, M5). Le plan déposé au permis de construire indique alors une fenêtre avec allège, mais le linteau est prévu à la construction suffisamment large pour agrandir sans difficultés majeures la porte du garage souhaitée.

CONCLUSION

Le lotissement d'habitat économique apparaît ainsi comme un véritable laboratoire au milieu duquel s'exprime, dans la confrontation entre l'État moderne et la population marocaine, l'émergence d'une forme originale de la ville et de l'habitat.

Dans l'esprit des aménageurs, urbanistes, architectes, le lotissement économique a été longtemps et reste encore pensé comme un pis-aller. Alors que LYAUTEY et PROST, au début du siècle, avaient séparé les villes européennes et "indigènes", les présentant comme deux entités sans rapport, simplement susceptibles d'emprunt stylistique ("l'arabisation"), la tentative du Mouvement moderne, représenté au Maroc par le travail de Michel ECOCHARD, fut d'amener la forme de l'habitat marocain et le mode de vie marocain à se couler progressivement dans le moule de l'immeuble occidental et du "standard de vie" qu'il représentait. Non pas d'une manière brutale, comme cela fut fait dans d'autres anciennes colonies, mais par un cheminement progressif, animé par la certitude en la supériorité du modèle occidental.

Or la ville arabe a continué à s'installer avec un entêtement insoupçonné, poursuivant son développement sauvage autour des villes marocaines, désormais littoralisées depuis l'instauration du Protectorat. Au lendemain de l'indépendance, le décret de 1964 constitue l'aveu d'impuissance de la nouvelle administration nationale devant le fait accompli des nouvelles médinas et de l'habitat clandestin, et l'abandon de l'avenir moderniste et vertical préconisé par Michel ECOCHARD pour l'habitat marocain ; mais ce décret marque aussi la volonté d'encadrer cette forme d'habitat pour y contrer les germes d'insalubrité menaçants. Reprenant à la réglementation française une série de normes édilitaires inspirées par la tradition hygiéniste de l'urbanisme français, le législateur les a transférées dans le décret marocain, en y intégrant quelques manifestations endogènes compatibles (patio, terrasse, encorbellement, petite superficie d'emprise des maisons...).

Cela donne, nous l'avons vu, une concrétion assez ambiguë où l'incompréhension par le règlement des qualités spatiales exactes du patio, par exemple, conduit à la fois à faire de celui-ci un puits de lumière, sans autre véritable utilité, et à provoquer l'apparition d'un nouvel espace, le *m'rah*, résultant de la superposition des appartements et de la permanence de l'espace centré.

En même temps, la compacité du groupement urbain, lié à la faible taille des parcelles et à leur mode d'association, semble donner à l'espace urbain des qualités encore recherchées par l'habitant marocain : la clôture de l'espace domestique s'y trouve

préservée, offrant une sécurité qui, dans l'imaginaire profond des Marocains, a peut-être plus à voir avec les *djoun* (les "mauvais esprits") qu'avec les voleurs de la société contemporaine, imaginaire prolongeant dans les représentations culturelles d'aujourd'hui cette forte étanchéité entre le monde masculin public de la rue et le monde féminin privé de la maison.

En compensation, la maison aspire à sortir des dimensions trop étroites que lui donnent les plans-types, conçus sur la base d'un logement minimum, avec des dimensions occidentales encore réduites par cette logique qui veut que le "logement du plus grand nombre", qui plus est dans un pays en voie de développement, doit se "serrer la ceinture" en surface (le partage de la "ration" de logement¹) s'il veut être offert à tout le monde.

L'autopromotion de l'immeuble devient alors une solution heureuse, permettant d'interpréter le plan-type et même d'en transgresser l'organisation prescrite par l'administration. En corrélation avec le prestige de "la grande famille", pas nécessairement installée dans la maison, mais virtuellement et périodiquement présente dans l'espace domestique, on assiste donc, dans le lotissement d'habitat économique, à l'érection de grandes maisons sur des parcelles contradictoirement très petites.

Au-delà des détournements de l'espace interne, l'autopromotion a un certain nombre d'autres effets que les urbanistes et les architectes considèrent comme des inconvénients. Profitant d'une plus grande extraversion de la maison, signe d'une ouverture mesurée de la "citadelle domestique" (Philippe FARGUES) sur la société, l'autopromoteur affiche, en plus des éléments décoratifs arabisants auxquels encourage l'administration, des interprétations personnelles inscrites dans la modénature, la couleur et autres marquages esthétiques. Une première lecture de ces manifestations pourrait nous laisser penser que l'habitant du lotissement économique est gagné par un étalage de signes hétéroclites sinon éclectiques, s'exprimant comme une surenchère de distinctions en appelant à toutes les cultures par lequel son esprit est sollicité.

Mais pourtant avec le temps, les pratiques domestiques viennent surajouter des dispositifs endogènes donnant une nouvelle unité à cet enchevêtrement de signes hétéroclites, inspiré par les dessinateurs de plans, les entrepreneurs jouant maladroitement avec le béton et les enduits, et les autopromoteurs eux-mêmes, trop fiers d'afficher l'éclectisme de leur goût. Les vieux démons du passé, les *habitus* qui donnent résurgence aux valeurs enfouies dans l'imaginaire social profond vont voiler de *moucharabieh* en fer forgé les ouvertures trop ouvertes, vont marquer l'encadrement d'une porte d'entrée insuffisamment signifiante. Tout cela donne, au bout de quelques années d'existence, la configuration renouvelée des vieilles médinas. L'imaginaire engrammé a eu raison de l'ostentation passagère.

Au demeurant, cette "anarchie" esthétique continue d'être violemment montrée du doigt par l'administration qui, paradoxalement, en critique souvent la "monotonie". Avec le temps, l'Etat a pourtant trouvé une solution, d'ailleurs cautionnée par l'avis royal, en ceinturant les lotissements économiques par les opérations d'"immeubles-écrans". Puisant leur référence dans l'urbanisme classique occidental, celui de la rue de

¹ - L'expression a été créée par l'architecte allemand Ernst MAY dans les années 1930 à propos du logement social à Francfort.

Rivoli comme celui des grandes percées prostiennes au Maroc, ces "ordonnements" forment peut-être, à l'instar de ce qu'était le rempart défensif protégeant les maisons de la vieille médina, le rempart ouvert de la ville moderne ceinturant les maisons économiques. Peut-être cela renforce-t-il encore plus le sentiment de sécurité qu'y recherchent les habitants, en même temps que cela dissipe la honte de l'administration.

Pour en revenir à la maison elle-même, sa transformation en immeuble d'habitat urbain plurifonctionnel nous paraît constituer une tendance régulière. Elle est inégale selon la taille ou la tradition des villes. Dans beaucoup d'habitations, les rez-de-chaussée ou les premiers étages sont à usage locatif de commerce ou d'habitation. Les petites villes (Berkane) ou celles dont la tradition constructive est peu marquée par une densification en hauteur (Marrakech) semblent encore échapper à cette tendance.

La partie habitée par la famille propriétaire proprement dite présente pour sa part un certain nombre de dispositions remarquables dans son organisation spatiale interne.

Une tendance existe à la bipartition de la maison entre une partie relativement publique destinée à la réception des invités étrangers à laquelle s'associent des espaces marqués du sceau de la masculinité, en particulier la chambre conjugale ou la chambre des garçons, et une partie familiale composée des autres pièces, en particulier la cuisine et les chambre des filles. Cette bipartition semble essentielle pour les familles chez lesquelles le maître de maison reste attaché aux traditions de la "grande famille" et à la séparation entre la société des femmes et celle des hommes. Même lorsque ce modèle culturel est remis en cause dans son respect absolu, une tendance existe néanmoins à mettre les pièces de réception à l'étage avec la chambre conjugale. Le plan-type produit par l'administration est pour sa part indifférent à cette division et ne subit pas de transformation lorsque la famille a pris une certaine distance avec ce schème ségréateur.

La fréquence de l'espace central est frappante dans la plupart des maisons. Sa reconstitution est nettement lisible chaque fois qu'il y a rejet, par le propriétaire, de l'organisation du plan-type. Dans un certain nombre d'autres cas, sa reformulation est plus ambiguë, contrainte par la structure constructive. Les usages de cet espace central varient toutefois en fonction de la partie qu'il distribue : associé à la partie réception, il sert d'antichambre au salon marocain, souvent sous la forme de salon européen; intégré à la partie familiale, il joue le rôle d'espace domestique polyvalent comparable à *wust el-dar*. Sa couverture a tendance à devenir systématique, ce qui conduit à la fixation d'un mobilier (*sdader* et *mida*) et de certaines pratiques comme le spectacle télévisuel familial. Il supprime alors la pièce principale de la partie familiale (*bit el kebir*), ou permet de ménager, jusqu'à l'intérieur de la partie familiale, la division des sexes, notamment au moment de la prise des repas qui se font simultanément dans l'espace central (*m'rah*) et la pièce principale.

La reconstitution de l'espace central agit sur les géométries internes des pièces, notamment sur leur allongement. Les proportions en résultant apparaissent conformes à la notion de "grandeur" donnée aux pièces; ce qualificatif concerne plutôt leur profondeur que leur surface et paraît adéquat aux proxémies engendrées par l'acte de réception.

Enfin, la place de l'entrée, son individualisation, introduisent souvent un mode de distribution comparable à la maison médinale : éloignement ou isolement des pièces

familiales du monde public ; le choix d'un niveau élevé peut permettre le même résultat, rendu indispensable avec le développement plus grand des façades, caractéristique des lotissements d'habitat économique.

Les incidences du passage de la grande famille à la famille restreinte se traduisent, dans la maison, par deux phénomènes contradictoires. Si la grande famille régresse comme type de famille résidant de manière permanente dans les maisons, sa présence passagère est intégrée de manière constante dans l'organisation de la maison : des pièces sont prêtes à l'accueillir à tout moment et présentent l'aménagement mobilier marocain qui permet cet accueil au pied levé.

Mais, d'un autre côté, la valeur d'individuation portée par les jeunes gens et confortée par le besoin d'isolement nécessaire à l'étude conduit à l'augmentation du nombre de chambres (en même temps qu'à leur diminution en surface). Les garçons ont ce privilège avant les filles, dont la chambre sert souvent de pièce principale et conserve un aménagement mobilier constitué de *sdader*, à moins que ne vive avec la famille une grand-mère dont la pièce est alors le pôle de la vie familiale.

Si l'on examine pièce après pièce l'ameublement, l'équipement, les objets supports des pratiques domestiques, on est frappé par leur coprésence ; les traces d'une fusion ne semblent guère exister, sinon au niveau de l'architecture elle-même. Dans la cuisine, la paillasse et l'évier coexistent avec la peau de mouton et la *mida*. Dans l'appartement, la salle de bains occidentale est à l'espace de réception ce que la douche et les WC à la turque sont à l'espace familial. Dans la partie réception, le salon européen est à côté du salon marocain.

La nouvelle habitation marocaine serait donc un contenu de coprésences : coprésence de mobiliers, d'équipements, d'objets ayant chacun une identité à peu près claire, dite marocaine ou moderne, coprésence parallèle à la cohabitation de générations différentes, porteuses d'*habitus* et de valeurs de références différentes. Comme réceptacle de ces coprésences et de ces générations différentes, la maison d'habitat marocain semble être l'expression syncrétique de ces contenus.

Ceci est vérifié, en marge de ces coprésences, à l'échelle mobilière par l'apparition d'équipement ou de meubles hybrides (comme l'est le "*ferran*", ce four à pain individuel) et à l'échelle immobilière par la totalité architecturale de la maison, expression d'une rencontre entre la modélisation déjà hybride que constitue le plan-type et l'adaptation correctrice de l'habitant puisant dans son "contre-imaginaire constructeur" (Georges BALANDIER) ou sa "compétence" (Henri RAYMOND) les références d'un contre-type culturel endogène.

L'autopromotion du logement d'habitat économique ne conduit donc pas au désordre qu'y perçoivent beaucoup de responsables de l'urbanisme et de l'habitat, mais à une subversion positive qui fait émerger de la confrontation entre le plan-type et les pratiques domestiques vivantes, elles-mêmes traversées de contradictions culturelles profondes, une recomposition typologique, un contre-type, à la recherche de

correspondances plus adéquates entre espaces et modes de vie. L'architecture de l'habitat marocain devra nécessairement en tirer les leçons¹.

¹- Nous en rapporterons, pour premier effet, l'adoption, pour les appartements d'immeubles-écrans, du dispositif de distribution qui fait se succéder deux halls, l'un desservant la pièce de réception (et que les habitants appellent "*n'bah*"), l'autre la partie familiale. Ce type de distribution a été observé à Kénitra et Marrakech dans des immeubles récents.

ANNEXES

ANNEXE 1

PROBLEMATIQUE ET ENQUETE ETHNO-ARCHITECTURALE

INTERET DE L'ENQUETE ETHNO-ARCHITECTURALE

Pour étudier la production d'habitat marocain aujourd'hui, qu'elle soit hétéronome ou autonome, pour étudier la cohérence de sa structure distributive et les autres aspects de sa valeur d'usage, la combinaison des démarches socio-anthropologique et architecturale nous paraît d'une certaine pertinence.

Du point de vue méthodologique, en ce qui concerne la saisie des données sur la maison et les pratiques domestiques, deux opérations conjointes ont été mises en oeuvre : des entretiens non directifs, d'une part, et des relevés ethno-architecturaux, élaborés à partir de plans et de photos, d'autre part. Les deux procédures sont associées, et l'une et l'autre se stimulent : la question extrait l'engendrement de la maison, les raisons de sa distribution, de l'usage de ses lieux et de leur attribution, tandis que le relevé implique la visite, l'observation, la transcription spatiale aidée par le recours à la photo, et permet l'extraction d'un indicible matérialisé dans les dispositions et dispositifs de l'espace.

Cette combinaison de méthodes nous paraît très importante : elle éclaire notamment le rapport entre la configuration spatiale et les modes de vie; elle permet aussi d'exprimer la dynamique de la maison, ses transformations passées et à venir. Les relevés strictement architecturaux restent en effet silencieux sur ces aspects¹.

Expliquons-nous ! il y a dans la maison marocaine aujourd'hui une fluidité encore grande de l'espace, malgré une certaine tendance à la spécialisation des pièces. L'expression de cette fluidité ou polyvalence n'est véritablement formulée qu'à travers le discours (ou l'observation longue des pratiques, ce qui est loin d'être facile). Ainsi va-t-on apprendre d'une pièce qu'elle est à la fois le lieu de sommeil des filles de la maison et le lieu de repas des hommes, séparé de celui des femmes. Alors que les chambres des garçons reçoivent des lits sur pieds de 90 à l'occidentale, accompagnés d'un bureau, celles des filles restent encore, du fait de la polyvalence mentionnée plus haut, équipées de banquettes faisant le tour de la pièce (*sdader*). La révélation de tous ces faits domestiques, significatifs de ce qui nous intéresse : la transformation de l'espace dans son rapport avec l'évolution des modes de vie, ne sera réalisée qu'en associant la lecture d'un plan (avec l'indication des meubles et des objets essentiels qui remplissent les pièces ; en ce sens il s'agit d'un relevé ethno-architectural) et la parole de l'habitant disant l'attribution des espaces aux personnes et leur usage.

C'est tantôt le discours qui met en évidence une disposition notable (ici la polyvalence et la sexualisation de l'espace), tantôt l'espace qui met sur la piste d'une caractéristique sur laquelle la parole

¹- Nous pensons aux très beaux relevés effectués sous la direction de Serge SANTELLI à Rabat, Tunis et Madhya.

est restée silencieuse. A titre d'illustration, on peut citer ainsi le cas de la chambre à coucher. Dans la division: réception (*dar el-diaf*) / famille (*dar el-harem*) qui caractérise un nombre important de maisons, on peut constater l'association régulière de la chambre à coucher conjugale à l'espace de réception. Devenant par là-même un espace plutôt masculin, cette pièce nouvelle, spécialisée, est consécutivement moins privée et intime que la cuisine apparentée à l'espace strictement féminin. Pour parvenir à cette conclusion, c'est principalement la lecture du plan qui fait apparaître cette disposition et sa répétition sur les maisons analysées. Sur un autre plan, cette combinaison de méthodes est également utile pour distinguer les configurations et distributions spatiales. Les valeurs exprimées par les habitants, leurs manières de traduire oralement les modes de vie dans la maison peuvent être mises en relation avec des assignations d'espaces et des systèmes de clôture ou de passage non immédiatement lisibles à la simple lecture des plans. On pourra ainsi faire le rapprochement entre le poids des "habitus" et le système de séparation sexuelle interne au plan, ou au contraire entre l'adhésion aux valeurs occidentales et l'indifférence relative à la qualification sexuelle des espaces. Par là-même cette confrontation du matériau oral avec l'examen des dispositions de l'espace contribue à l'émergence de caractéristiques, régulières ou singulières, que la limitation exclusive à l'un ou l'autre type de données risque de laisser dans l'ombre.

ARTICULATION DE L'ENQUETE SUR LA PROBLEMATIQUE

L'enquête ethno-architecturale impliquait un préalable, relativement aisé à satisfaire : c'est une bonne connaissance du statut juridique et réglementaire de l'habitat économique et de sa définition architecturale comme modèle étatique. Ce préalable constituait une toile de fond indispensable à toute la conduite de l'enquête ethno-architecturale et aux questions qui allaient la guider.

Ces questions sont situées à deux niveaux étroitement articulés entre eux :

- celui de l'espace habité,
- celui des pratiques habitantes.

En effet, il ne s'agit pas simplement d'observer et d'interroger les pratiques habitantes, il faut les mettre en relation avec les espaces et identifier les correspondances/non correspondances qu'entretiennent les derniers avec les premières. "Qui fait quoi, où et comment ?" pourrait résumer le questionnement général de l'enquête.

Ce questionnement a été précisé en fonction de ce que nous connaissions déjà de l'espace habité des immeubles de lotissement économique, et des hypothèses que nous voulions vérifier. Rappelons brièvement les caractéristiques ethno-spatiales qui définissent l'immeuble d'habitat économique :

1) Il s'agit d'un type architectural que l'on peut définir comme immeuble urbain (avec 2 à 3 limites construites en mitoyenneté) allant de la maison urbaine unifamiliale à l'immeuble de rapport plurifamilial urbain. Du point de vue de la ville marocaine, hors la production d'immeubles de type occidental (immeuble de rapport de type haussmanien ou immeuble "tour ou barre"), il représente une transition originale de la maison unifamiliale *dar* à l'immeuble plurifamilial. Il se présente donc comme un type nouveau, combinant les caractéristiques de la maison à patio avec celle de l'immeuble de rapport du XIXe siècle occidental. Une de ses originalités concerne la valorisation, du point de vue de l'habitation, de la partie supérieure de l'immeuble donnant accès à la terrasse et pour cette raison la plupart du temps occupé par le propriétaire (à l'inverse de l'immeuble de rapport du XIXe en France qui désigne le premier étage comme étage noble).

2) Dans son organisation interne, l'appartement de l'immeuble d'habitat de lotissement économique transformé par l'habitant reformule d'une manière originale les dispositions caractéristiques de la maison à patio.

a - L'espace familial tend à s'organiser sur un axe de pénétration vertical, plaçant successivement la partie réception : *dar el-diaf* (ou *bit el-diaf*), puis la partie familiale, *dar el-harem* (*biyut el-harem*) et *stah* (terrasse). Cet axe de pénétration établit les rapports externes de la famille à la société et les rapports internes à la famille elle-même, entre ses unités restreintes et ses membres individués définis par l'âge, le sexe et l'ordre de naissance.

b - L'espace familial tend à s'organiser autour du hall (*m'rah*, *wust el-dar*) qui est, à l'image reformulée du patio, un lieu structurant de l'espace mais aussi des pratiques familiales. Il pose d'une manière nouvelle et différente le rapport intérieur/extérieur dans l'habitation marocaine, qui lui-même pose le problème ouverture/fermeture de l'espace.

c - L'espace du logement tend à se spécialiser, définissant des affectations d'espaces, provisoires ou définitives, qui tendent à qualifier la configuration des espaces attribués, et dont le degré de spécialisation définitive n'est pas sans rapport avec les individus et les générations qu'il concerne (la cuisine, la chambre conjugale, la chambre d'enfants, les espaces d'eau sont très intéressants à observer et à analyser de ce point de vue ; des espaces nouveaux sont en gestation, fondés sur des pratiques culturelles mixtes, co-existantes ou métissées : les cuisines présentent ainsi conjointement la paillasse à 85 cm et la peau de mouton et la *mida*, table de préparation haute de quelque 30 cm).

LE DEROULEMENT DES ENQUETES ETHNO-ARCHITECTURALES

Une quinzaine d'enquêteurs¹ ont été sollicités dans les principales villes du Maroc, grandes et moyennes. Certains ont pu répondre favorablement, d'autres ont été empêchés par différentes raisons personnelles ou professionnelles. Des villes retenues au début n'ont pas pu être couvertes, certaines autres non envisagées au départ ont fait l'objet d'enquêtes. Ainsi, au terme des trois campagnes de terrain, des maisons d'habitat économique ont pu être relevées et leur habitants interrogés dans les villes de CASABLANCA, MARRAKECH, RABAT, FES, KHOURIBGA, EL JADIDA, KENITRA et BERKANE.

Diverses raisons nous avaient conduit à disperser les enquêtes ethno-architecturales sur des villes relativement distantes géographiquement. Nous aurions pu en effet concentrer le travail de terrain sur un lotissement d'habitat économique dans une seule ville, compte tenu du faible nombre d'habitations sur lesquelles nous projetions de faire nos enquêtes ; le résultat n'aurait pas été nécessairement probant : les caractéristiques du lotissement économique à CASABLANCA sont assez différentes de celles qui prévalent à KHOURIBGA; l'incidence de la taille de la ville, de l'urbanité aurait empêché une généralisation. Si notre démarche risquait la dispersion et frisait le danger de l'aléa, cela n'est pas non plus sans effets intéressants. Finalement, les biais introduits d'un côté, sur une ville par un enquêteur (compte tenu de sa filière d'accès à telle ou telle maison), ont été compensés d'un autre côté, sur une autre ville par un autre enquêteur.

En fait, notre but, en étendant territorialement le terrain, était de mesurer à l'échelle du Maroc la valeur de nos hypothèses sur l'habitat économique en général et de trouver la confirmation (ou l'infirmité) d'un mode d'appropriation et de transformation constaté sur certaines villes. Le balisage de notre champ d'investigation n'est donc pas principalement géographique, il est typologique, en ce sens que c'est un modèle architectural étatique marocain qui construit l'homogénéité relative de notre objet de recherche. L'habitat économique cible en effet, par les conditions à son accès, des catégories de populations précises: couches moyennes inférieures (les propriétaires) et populaires supérieures (locataires). A l'intérieur de ce cadre relativement homogène réalisé par le modèle architectural de départ, il était intéressant de voir les incidences diverses que pouvaient occasionner la taille de la ville, son ancienneté de formation, sa situation géographique, ses traditions culturelles et ethniques.

LE STOCK DES MAISONS RETENUES.

Nous préférons donc parler d'un stock de maisons retenues plutôt que d'un échantillon. Cette dernière notion renvoie trop au critère de représentativité dans l'acception sociologique du terme. Or, les méthodes de sélection des maisons que nous mettons en oeuvre ne permettent pas de prétendre à ce type de représentativité. Le choix s'appuie en effet sur trois arguments : le premier est l'appartenance de la maison à un lotissement d'habitat dit économique, le second est l'accès à la maison enquêtée grâce au réseau de relations exploité par l'enquêteur, le troisième a trait à l'âge de la maison enquêtée, compris entre 2 et 15 ans. Quel en est l'effet sur la sélection des habitants visités? Le premier argument permet de cibler un objet architectural très précis: la maison d'habitat économique, mais en même temps des catégories de population situées dans les couches moyennes inférieures (propriétaires occupants) ou populaires supérieures (locataires). Le deuxième argument constitue pour nous, dans le contexte marocain (où l'impact du mot "enquête", assimilé à curiosité policière donne bien l'idée des difficultés d'un tel travail), le moyen privilégié d'un accès à l'intérieur des maisons et d'une extraction plus facile de la parole

¹ - Hommes et femmes, architectes et géographes, anciens étudiants de l'Ecole d'Architecture de Nantes, ou doctorants de l'Université de Poitiers (Formation Doctorale "Géographie et Aménagement du Monde Arabe").

CONTRE-TYPES DOMESTIQUES

habitante. Enfin, le troisième constitue la condition minimale pour qu'une appropriation et une transformation sous l'effet des usages ait eu réellement lieu.

C'est à partir de ces critères que les enquêteurs dans chaque ville ont choisi en moyenne deux maisons. Globalement, la totalité du corpus objet d'enquête recouvre d'une manière assez pertinente la population des lotissements d'habitat économique, telle que cernée par Robert ESCALLIER¹. Cette pertinence n'est pas étrangère au choix des enquêteurs eux-mêmes, et à leur capacité à entrer en relation avec les populations concernées. Toutefois, eu égard à leur plus grande possibilité de transformer leur immeuble, nous nous sommes plus attardés sur les propriétaires que sur les locataires.

LES OUTILS DE L'ENQUETE ETHNO-ARCHITECTURALE

Deux outils principaux ont été alors utilisés par les enquêteurs pour saisir les dispositions spatiales et les pratiques sociales et familiales dans la maison d'habitat économique :

- Une série d'entretiens successifs au lieu d'habitat avec les membres et les groupes significatifs de la famille (hommes/femmes, parents/enfants) ;
- Un travail répété (et simultané aux entretiens) d'observation directe au lieu d'habitat avec prises de vues photographiques, ayant également comme perspective la mise au net de relevés ethno-architecturaux de l'espace habité.

Nous nous sommes expliqués plus haut sur l'intérêt de combiner ces deux procédures. La mise à disposition auprès des enquêteurs de livrets préparés à l'avance (cahier d'entretien et carnet d'observation) a permis de lister de manière exhaustive les thèmes d'interrogation, la nature des données spatiales à recueillir. Ces livrets permettaient également de mettre en oeuvre un questionnement homogène de ville à ville et d'enquêteur à enquêteur. Toutefois, la procédure conseillée visait à mémoriser avant la visite l'ensemble des questions, pour ne pas utiliser par devant soi les livrets, et en faire un outillage par trop administratif, donc perturbateur. A l'issue de chaque visite (deux au minimum), il s'agissait de retranscrire scrupuleusement les données recueillies, de noter et mémoriser celles qui auraient pu être oubliées en vue d'une visite ultérieure. Cette façon de faire a fonctionné de manière satisfaisante².

EXPLOITATION DES MATERIAUX RECUEILLIS

Le premier objectif que nous nous sommes fixé dans l'exploitation de l'ensemble des données d'enquêtes rassemblées consiste dans une lecture socio-spatiale des plans d'habitation. La totalité des données dont nous disposons, avec la vingtaine d'enquêtes réalisées, est en effet assez considérable ; elle concerne deux grands domaines : celui des dynamiques d'installation en lotissement d'habitat économique et celui des pratiques actuelles de la famille, urbaines et domestiques, dans le lotissement d'habitat économique. Ces aspects relèvent des matériaux recueillis dans les livrets intitulés "cahier d'entretien". D'autres dimensions plus spatiales et architecturales sont contenues dans les livrets intitulés "carnet d'observation" ; mais tout en étant de natures différentes, elles sont parallèles aux données sociales : elles présentent le plan-type d'origine, les transformations successives et l'état actuel du logement avec son occupation mobilière.

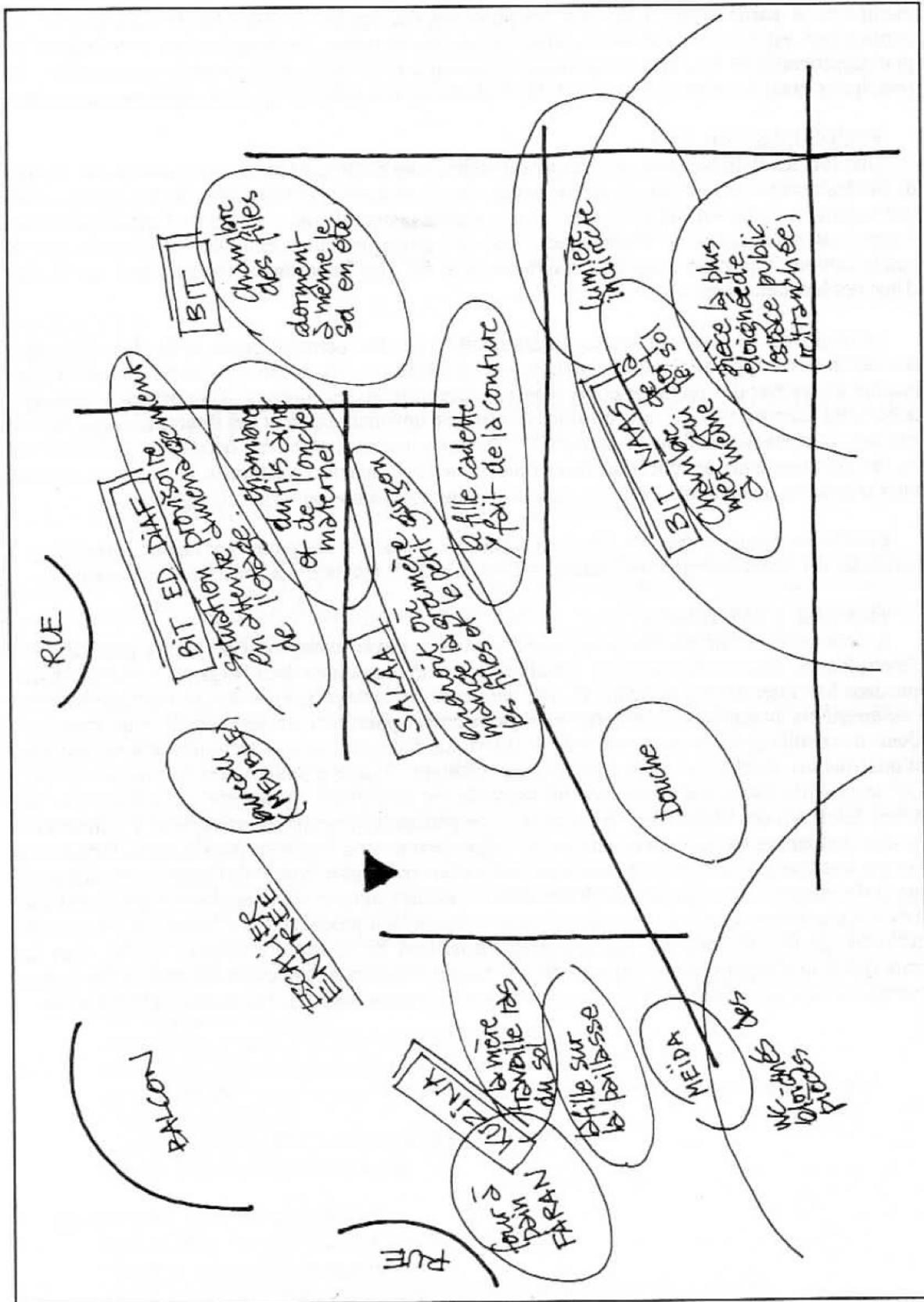
LA MISE AU NET DES RELEVES ETHNO-ARCHITECTURAUX

Différentes opérations ont été utiles pour procéder à cette lecture socio-spatiale des maisons; en premier lieu, la mise au net des relevés des habitations occupées. Des documents graphiques réunis sur celles-ci, on a principalement retenu les plans et les coupes, restitués dans leur intégrité d'espace habité. On a utilisé à cet effet les carnets d'observation et les documents photographiques complémentaires. A partir de ces éléments, les plans ont été établis à l'échelle de 1 cm par m ; ils contiennent, en plus des éléments architecturaux, les meubles, les équipements et les objets les plus significatifs de l'occupation de l'espace construit. Pour faciliter le travail de comparaison, les principaux plans et coupes produits ont été disposés sur une fiche unique et synthétique par maison.

¹ - Robert ESCALLIER, op.cit., p. 360.

² - Voir en fin de ces annexes méthodologiques les thèmes de questionnement et d'observation contenus dans les cahiers d'entretien et les carnets d'observation.

Fig. 32 Schéma de spatialisation des pratiques habitantes



ETUDE CAS PAR CAS

Une fois les fiches-relevés des maisons établies, une étude cas par cas a été entreprise. Il s'agit de lire les résultats d'entretien en s'efforçant de visualiser sur le plan la localisation des pratiques décrites dans les cahiers d'entretien. Cette confrontation permet de faire apparaître l'articulation entre l'organisation des espaces et les pratiques familiales. Nous présentons en illustration la technique de spatialisation de pratiques sociales résumées, pour les plus importantes d'entre elles, sur le plan d'une des habitations relevées.

La nature des pratiques et leur localisation fait l'objet d'un premier report sur le plan. Cette spatialisation laisse apparaître des assignations, des destinations. Une lecture purement spatiale permet ensuite de repérer des relations entre espaces : groupements, exclusions, recouvrements. Ces relations entre espaces, ou ces caractéristiques d'espaces, dévoilent souvent des dimensions qui ne sont pas mentionnées par ou dans le discours. Ce dernier a tendance en effet à occulter (volontairement ou involontairement) des choix spatiaux fondés sur des conventions admises, des normes sociales intériorisées ou quelquefois indicibles ou incommunicables à une personne étrangère.

Le schéma donné en exemple fait ainsi apparaître la position des pièces par rapport à l'entrée et à la rue, les divisions sexuelles de l'espace, la polyvalence des pratiques à l'intérieur des espaces, etc.

TRAVAIL COMPARATIF

A cette analyse cas par cas peut succéder alors le travail comparatif de plan à plan. Il s'agit d'identifier les traits communs et les variations constatés aussi bien dans l'organisation des espaces que dans leur affectation fonctionnelle et de vérifier le degré de pertinence des hypothèses avancées. Les questions auxquelles il faut répondre globalement pourraient se résumer de cette manière : Quels dispositifs spatiaux rencontre-t-on dans l'habitat économique, architecturalement identifiables et qualifiables, fondés sur quelles hiérarchies, relations, figures géométriques régulières ou non ? Ces dispositifs s'articulent-ils avec un mode de vie spécifique, homogène culturellement, lui-même fondé sur des hiérarchies, des relations, des pratiques domestiques partagées ? Comment ces modes spatiaux et sociaux, directement ou indirectement articulés, sont-ils perturbés, compromis par des interférences exogènes qui pourraient être d'un côté le plan-type et de l'autre les modèles culturels d'emprunt ? Est-ce que ces modes spatiaux et sociaux moyens subissent intrinsèquement l'effet d'évolutions internes agissant interactivement (urbanisation produisant une typologie d'immeuble collectif, évolution sociétale tendant à la disparition de la famille large) ? Telles sont les principales interrogations qui ont traversé ce travail comparatif, cherchant les régularités tout en prenant en compte l'effet des différentes variations régionales, sociales, familiales et idéologiques.

ANNEXE 2

LISTE DES THEMES DE QUESTIONNEMENT INCLUS DANS LE "CAHIER D'ENTRETIEN"**A - ENTRETIEN AVEC LE MAITRE DE MAISON**

NB. La liste des thèmes d'interrogation est indicative, non exhaustive, et suggère un ordre dans les questions qui peut être adapté en fonction des détours de l'entretien, ou repris dans le cas d'un nouvel entretien. L'enquêteur devra juger s'il utilise le cahier en présence de son interlocuteur ou s'il le remplit immédiatement après l'entretien, pour ne pas perturber le climat de l'échange.

1 - QUESTION CONCERNANT LA BIOGRAPHIE DE L'INTERVIEWE

- 1.1 REGION D'ORIGINE (Ville, campagne, faire préciser le nom et la date de départ de cette région)
- 1.2 ACTIVITE ET SITUATION DE LA FAMILLE D'ORIGINE
(Père, mère, mais aussi oncles et tantes; sont-ils restés dans la région d'origine?)
- 1.3 ACTIVITES ET SITUATIONS ANTERIEURES ET ACTUELLES DE L'INTERVIEWE
(en particulier a t-il travaillé et vécu en Europe ?)

2 - QUESTIONS SUR LA FAMILLE VIVANT DANS L'IMMEUBLE

- 2.1 COMPOSITION DE LA FAMILLE
 - Demander qui habite la maison (conjoint(s), enfants (mariés ou non avec ou sans enfants), frères et soeurs, grands-pères et grands-mères (de quel côté?), bonne, enfants adoptés...)
 - Faire préciser les AGES
 - Faire préciser la SITUATION PROFESSIONNELLE
- 2.2 Un LOCATAIRE habite-t-il également l'immeuble, ou un PARENT vivant de manière autonome partageant l'immeuble en co-propriété ?
 - Faire préciser l'AGE
 - Faire préciser la SITUATION PROFESSIONNELLE
 - Le NOMBRE D'ENFANTS, etc.

3 - QUESTIONS SUR LE QUARTIER

- 3.1 SITUATION DU QUARTIER DANS LA VILLE
(distance, moyens de transports... ?)
- 3.2 DATE DE CREATION DU LOTISSEMENT, de sa CONSTRUCTION ,
quelle est son IMPORTANCE ? (nombre de lots ?)
- 3.3 CONDITIONS DES GENS qui habitent ce quartier (urbains/ruraux ; profession/activité ; revenus ?)
- 3.4 NATURE DES RELATIONS SOCIALES ET DE VOISINAGE dans le quartier (existe-t-il, par exemple, des pratiques d'appropriation collective de l'espace public : création de jardins ?)
- 3.5 LIEUX FREQUENTES DANS LE QUARTIER et par qui ?
(Café, four, hammam, commerces, mosquée, école ; faire préciser les distances).

CONTRE-TYPES DOMESTIQUES

AUTRES REMARQUES ET QUESTIONS ayant trait à l'interviewé, à la famille et au quartier.

4 - QUESTIONS SUR L'HABITATION

- 4.1 HABITATIONS ANTERIEURES (médina, douars..., faire préciser l'habitabilité de ces logements)
- 4.2 Naissance du PROJET D'ACCESSION à l'habitat économique (à quel moment, pour quelles raisons ?)
- 4.3 MISE EN ŒUVRE DU PROJET
 - RECHERCHE ET ACHAT DU TERRAIN (lotissement privé ou d'Etat, prix au m², surface, etc.)
 - RECHERCHE DES FINANCEMENTS (prêts bancaires, aide familiale, économies personnelles ?)
 - RECOURS A UN CONCEPTEUR (dessinateur, architecte...)
- 4.4 INTENTIONS ENGENDRANT LE PLAN (autoproduction d'un schéma ou indications orales très explicites)
 - RAPPORTS AVEC LE CONCEPTEUR, discussion avec lui (nombre d'entrevues) et PLAN DEPOSE pour autorisation (accompagner de documents graphiques si possible, à défaut de schémas).
 - COMPARAISON DU PLAN DEPOSE POUR AUTORISATION avec l'éventuel PLAN-TYPE DE L'ADMINISTRATION (respect de la réglementation, contournement ? fournir si possible le plan-type).
- 4.5 REALISATION DU PROJET
 - Recours aux ENTREPRISES ou aux TACHERONS (préciser si possible les corps d'état et les prix)
 - TEMPS ET ETAPES DE LA REALISATION (préciser les états successifs et les périodes de construction)
 - PART EVENTUELLE D'AUTOCONSTRUCTION (préciser qui a participé et aidé)
 - DATE D'ENTREE DANS LES LIEUX
- 4.6 TRANSFORMATIONS effectuées depuis le début de l'occupation (accompagner de schémas)
 - CREATION D'ESPACES SUPPLEMENTAIRES (surélévation, pièces en terrasse...)
 - INTERVENTION éventuelle sur la COUR de 16 m² (couverture, suppression...)
 - INTERVENTION sur la DISTRIBUTION (ouverture /fermeture de porte, création de sas ... ; accompagner de croquis et schémas).
 - INTERVENTION sur les OUVERTURES et l'ECLAIREMENT (Pose de claustra et de fer forgé (protection), ouverture d'imposte, rehaussement d'allège; accompagner de croquis).

5 - QUESTIONS SUR L'OCCUPATION ET L'APPROPRIATION DES ESPACES DE LA MAISON

- 5.1 REPARTITION DES DIFFERENTES FAMILLES DISTINCTES OU PARENTES dans l'immeuble (frères et enfants mariés, locataire , à quels niveaux, jouissant de quelles parties de l'habitation ?)
- 5.2 ESPACES ET PRATIQUES DE LA FAMILLE de l'interviewé.
 - Les ESPACES DE RECEPTION (*bit el-diaf*, pour quelles circonstances ; invités, fêtes, famille et à quels moments ?).
 - ESPACES OCCUPES ET TEMPS PASSE PAR l'interviewé DANS ET HORS la maison
 - . Quand l'interviewé est-il DANS LA MAISON (seulement pour les repas et le sommeil, pour regarder la télévision ?)
 - . L'interviewé reste-t-il plus précisément DANS CERTAINES PIECES ?
 - . L'interviewé participe-t-il à CERTAINES TACHES DOMESTIQUES en particulier à l'ACHAT DE LA NOURRITURE (à quel endroit : marché , *souk*...)
 - ENDROITS OU PERSONNES VISITES par l'interviewé hors de la maison (fréquentation privilégiée d'un café ou visites à la famille... ; préciser le RYTHME : quotidien ou hebdomadaire).
 - ESPACES ET PRATIQUES PARTAGES PAR LA FAMILLE
 - . LES REPAS
 - Où sont-ils pris ? Comment est meublée la pièce (*sdader*, *mida* ?) Y a-t-il des places assignées (au chef de famille...) ? Les repas sont-ils pris ensemble ou séparément (hommes/femmes) et dans quels lieux respectifs ? Pratique de la sieste ?

- . *LES ACTIVITES COLLECTIVES* de la famille : télévision, magnétoscope, conversation, jeux de sociétés, où et quand ?
- LES ESPACES DE PRATIQUES SPECIFIQUES
 - . *LA PREPARATION DES REPAS* (la *CUISINE* est-elle le lieu unique de préparation, utilisation éventuelle de wust el-dar ou du m'rah, de la terrasse ..., appareils ménagers ?)
 - . *L'ENTRETIEN DOMESTIQUE* (Existe-t-il une buanderie distincte de la salle de bains, située en terrasse; cette dernière sert-elle à l'aération des banquettes et tapis, au séchage du linge... appareils ménagers (machine à laver, aspirateur...)
 - . Existence d'une *AUTOPRODUCTION FAMILIALE* (tissage) (où et par qui ?), élevage de poules et lapins (où et par qui ?)
 - . *SOINS DU CORPS* (Emplacement et disposition des toilettes et de la salle de bains (baignoire et douche), toilettes des invités/ toilettes familiales : distinction et différence de conception, utilisation parallèle du *hammam* de quartier, (quels jours et quelle fréquence ?).
- ESPACES DES PRATIQUES INDIVIDUELLES
 - . *La CHAMBRE CONJUGALE* (Préciser une éventuelle occupation par un enfant en bas âge; indiquer la nature du mobilier).
 - . Existence d'autres espaces aménagés en *CHAMBRES A COUCHER* (enfants d'âge scolaire : lycéens, étudiants) avec *COIN BUREAU*, (préciser le mobilier).
- ESPACES DE PRATIQUES POLYVALENTES (SEJOUR et SOMMEIL) : pièces destinées aux enfants en bas âge et aux ascendants (grands-mères en particulier). Préciser la nature du mobilier.

6 - *QUESTIONS SUR LES VALEURS SYMBOLIQUES ET REPRESENTATIVES DE LA MAISON*

La maison est -elle l'expression, pour l'interviewé,

- de la REUSSITE SOCIALE et PROFESSIONNELLE
- d'un besoin de DIGNITE
- d'un besoin de SECURITE
- de la COHESION DE LA FAMILLE
- du respect de la TRADITION associant l'idée de maison à celle de la famille
- de l'accès à des VALEURS MODERNES : confort, voiture, télévision ?

Préciser en quelques lignes la réponse de l'interviewé.

B - ENTRETIEN AVEC LE GROUPE DES FEMMES (la mère, la belle-fille, la grand-mère, la bonne...)

N.B. Certaines questions posées au maître de maison peuvent être reprises.

1 - *QUESTIONS CONCERNANT L'EVOLUTION DES TACHES MENAGERES ET L'INTRODUCTION DES APPAREILS MENAGERS*

1.1 CONSOMMATION ALIMENTAIRE

- . L'ACHAT DES VIVRES (où, quand, et par qui, quelles sortes de produits ?).
- . L'AUTOPRODUCTION ALIMENTAIRE (Conservation de grains, élevages de poules, production du pain, où, quand et par qui ?)
- . LA PREPARATION DES REPAS ET LES LIEUX DE CETTE PREPARATION
 - *EPLUCHAGE DES LEGUMES, EPLUMAGE DE LA VOLAILLE* (dans la cuisine, dans une autre pièce ? sur la paillasse, sur une *mida* dans la cuisine? sur la terrasse ?)
 - *LA CUISSON* (Y a-t-il usage combiné du *kanoun* et de la gazinière, pour quel type de mets, et dans quel endroit (cuisine, balcon, terrasse ?)
 - *IMPORTANCE DONNEE A L'USAGE DU REFRIGERATEUR* (pour quels aliments, éventuellement congélateur ?)
 - *LAVAGE ET RANGEMENT des USTENSILES DE CUISSON et DE LA VAISSELLE* (distinction entre vaisselle de valeur et ustensiles d'usage courant ; rangement dans placard ou vaisselier, cuisine ou salon ; lavage et séchage de la vaisselle (usage de la cour ?, du balcon ?)
 - Introduction des *PETITS APPAREILS MENAGERS* (mixer ?...)
 - Permanence et évolution des *GESTES ET POSITION DU CORPS LIES A LA PREPARATION CULINAIRE* (la position assise sur le sol pour pétrir la pâte à pain, pour éplucher les légumes, etc., et la position debout pour travailler sur la paillasse ; évolution en fonction des générations de femmes, des grand-mères aux jeunes femmes).
- . LA CONSOMMATION DES REPAS
 - *METS TRADITIONNELS ET PLATS NOUVEAUX* (tagines et entrées, utilisation de conserves...)
 - *TYPE DE TABLE, PRESENTATION DES METS* et *POSITION DES CORPS* dans la prise des repas : *mida* ou table occidentale, plat unique ou assiettes, usages des mains ou des fourchettes (accompagner de croquis ou photos si possible)
 - *LIEUX DE LA PRISE DES REPAS ET SERVICE* (Rôle de la mère, de la bonne et des filles, *ESPACES SEPARES* pour le repas des hommes, pour le repas des femmes, dans quelles circonstances ?)

2 - *QUESTION CONCERNANT LA PLACE DE LA FEMME DANS LA MAISON ET HORS DE LA MAISON, DANS SON RAPPORT AU GROUPE DES HOMMES*

- 2.1 Evolution de la FREQUENCE DES SORTIES DE LA FEMME (de génération en génération, de la grand-mère à la jeune fille) hors de la maison. MOTIFS DE CES SORTIES (plus seulement le *hammam*; le travail, les courses, les démarches administratives, l'école ...?). Accessoirement, préciser les modes vestimentaires de l'intérieur et de l'extérieur.
- 2.2 A l'intérieur de la maison, ESPACES plus particulièrement APPROPRIES PAR LA FEMME, ou ASSIGNES AU GROUPE DES FEMMES lors de visites étrangères (fête, réception), faire DESIGNER CES LIEUX et LES MODALITES DE LEUR CLOTURE (chicanes, portes coulissantes, rideaux et tentures). Accompagner de croquis éventuellement.
- 2.3 Une DIFFERENCIATION DES ESPACES apparaît-elle SELON LES GENERATIONS et les différents modes de consommation dont elles sont porteuses ? (La grand-mère travaille-t-elle plutôt accroupie, la fille plutôt debout, influence des vêtements sur ces positions, et conséquence sur l'équipement mobilier et l'aménagement des espaces? ...). Plus concrètement, la *mida* dans la cuisine est-elle justifiée par la présence de la grand-mère, la baignoire par la fille étudiante en France, etc.

C - ENTRETIEN AVEC LE GROUPE DES ENFANTS (enfants d'âge scolaire, de 15 à 25 ans...)**1 - QUESTIONS CONCERNANT L'APPROPRIATION GLOBALE OU PARTIELLE DES ESPACES DE LA MAISON PAR LES ENFANTS**

- 1.1 Existe-t-il des ESPACES SPECIFIQUES AUX ENFANTS dans l'habitation?
- 1.2 LES PIECES SPECIFIQUES aux enfants et adolescents sont-elles appropriées INDIVIDUELLEMENT OU COLLECTIVEMENT ?
- SELON L'AGE (espace des petits enfants, cohabitant avec la grand-mère par exemple...)
- SELON LE SEXE (pièces des garçons, pièces des filles)
- 1.3 La SPECIFICITE POUR LA NUIT est-elle doublée d'une POLYVALENCE POUR LE JOUR (exemple : chambre des filles et de la grand-mère servant de séjour familial...). Si oui, pour quelle pièce ? Quel en est le mobilier ? Accompagner d'un croquis si possible.
- 1.4 Les pièces affectées AUX GARCONS ET AUX FILLES présentent-elles le même degré D'INDEPENDANCE (surveillance de l'entrée, contrôle plus ou moins discret, positionnement dans la maison... comment cela est-il vécu ?)
- 1.5 Manière dont est vécue, selon l'âge et les écarts d'âges, la COHABITATION dans une même pièce de plusieurs enfants.
- 1.6 EFFET DU TRAVAIL SCOLAIRE sur la définition des espaces spécifiques des enfants (comment est vécue, par rapport à ce problème, la cohabitation, et dans certains cas l'exiguïté générale du logement ? comment peut naître et s'exprimer le besoin de s'isoler pour lire et travailler ? quelle est la pratique actuelle : où s'apprennent les leçons et se font les devoirs ? quels sont les souhaits des enfants à ce sujet ? Evolution consécutive de l'équipement mobilier (apparition du bureau d'écolier dans la chambre ...).

2 - QUESTIONS CONCERNANT LES ACTIVITES ET LES ESPACES PRATIQUES HORS DE LA MAISON.

- 2.1 FREQUENTATION DE LIEUX PUBLICS
(Jardins, cafés) selon les différents sexes (distance et capacité d'accueil...)
- 2.2 PRATIQUES DES SPORTS ET AUTRES ACTIVITES DE LOISIRS (selon les sexes et les âges) ; aspirations insatisfaites.

3 - QUESTIONS CONCERNANT LES VALEURS DE LA SOCIETE ET DE LA FAMILLE

- 3.1 LA FAMILLE : appréciation des valeurs éducatives, de l'autorité parentale, de la place respective des filles et des garçons (par rapport aux études, au mariage...).
- 3.2 LA SOCIETE : appréciation des valeurs éthiques et sociales : la religion, la tradition, la modernité (en particulier le confort de la maison, la voiture, la télévision, la musique, l'Occident...)

ANNEXE 2 BIS

LISTE DES CIBLES DE L'OBSERVATION CONTENUES DANS LE "CARNET D'OBSERVATION"

A - VISITES SUCCESSIVES ET PENETRATION DANS L'INTERIEUR DE L'HABITATION.

1 - RITES DE L'ENTREE ET DE L'ACCUEIL

2 - PIECES VISITEES sur la demande de l'enquêteur

. ENUMERATION dans l'ordre de pénétration

. PIECES MONTREES, pièces MENTIONNEES mais NON MONTREES

B - RECONSTITUTION DU PLAN DE LA MAISON¹

(essais successifs de représentation, 1 cm par m)

C - FICHES DESCRIPTIVES ET QUALITATIVES PAR PIECE

- entrée

- espace central

- pièces familiales

- pièce des invités

- cuisine

- chambres

- pièces d'eau

- terrasse

- autres ...

1 - ELEMENTS DE LA DESCRIPTION ACCOMPAGNES DE SCHEMAS OU DE CROQUIS

- ARCHITECTURE :

- volume, surface

- ouvertures (portes, fenêtres)

- éclairage (naturel, artificiel)

- revêtement de sol et de mur

- équipements intégrés (placard, paillasse...)

- MOBILIER/EQUIPEMENT :

- équipements ménagers

- équipements sanitaires

- meubles

- traditionnels

marocains

- modernes

européens

(avec appellation)

- tapis

- tentures (clôture/occultation)

¹ - Indiquer en arabe ou berbère et en français la destination des pièces (exemples : *bit el-drari*, chambre des enfants, etc.) en se rapportant à l'appellation formulée par l'habitant lui-même.

- OBJETS ET USTENSILES :
- *objets décoratifs*
 - *ustensiles fonctionnels*
 - *objets symboliques, rituels, familiaux ou religieux (tapis de prière..)*

(NB : Noter le nom arabe donné à tel ou tel élément.)

2 - TRACES CONSTATEES DE PRATIQUES

Noter lors de chaque visite les traces des pratiques culinaires, rituelles (prière), scolaires, etc., dans chaque pièce.

3 - QUALITES SPATIO-SYMBOLIQUES DE CHAQUE PIECE

Il s'agit ici d'apprécier le statut et la valeur symbolique de chaque espace en fonction de critères qualitatifs organisés en couples contradictoires (cf. BOURDIEU et RAYMOND) et concernant :

- LES GROUPES ET LES INDIVIDUS , ET LEUR RAPPORT A L'ESPACE SPECIFIQUE :

<i>. public/privé</i>	<i>. parental/filial</i>
<i>. familial/individué</i>	<i>. masculin/féminin</i>
- LES FONCTIONS ET LES PRATIQUES ET LEURS RAPPORTS A L'ESPACE SPECIFIQUE :

<i>. polyvalent/spécialisé</i>	<i>. intégré/isolé</i>
<i>. fonctionnel/représentatif</i>	<i>. montré/caché</i>
<i>. utilitaire/décoratif</i>	<i>. fixe/mobile</i>
<i>. dépendant/indépendant</i>	
- LES VALEURS SYMBOLIQUES AFFECTEES A CHAQUE ESPACE SPECIFIQUE

<i>. marocain/européen</i>	<i>. ordonné/désordonné</i>
<i>. traditionnel/moderne</i>	<i>. riche/pauvre</i>
<i>. jeune/vieux/ancien/nouveau</i>	<i>. sophistiqué/simple</i>
<i>. propre/sale</i>	<i>. rempli/vide</i>
<i>. pratique/esthétique</i>	<i>. mélangé/unifié</i>

BIBLIOGRAPHIE**OUVRAGES ET ARTICLES DE PORTEE GENERALE :**

- BALANDIER (Georges) - *Le détour, pouvoir et modernité*, Paris, Fayard, 1985, 268 pages.
- BOURDIEU (Pierre) - *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, 477 pages.
- ELEB-VIDAL (Monique), DEBARRE-BLANCHARD (Anne) - *Architecture domestique et mentalités. Les traités et les pratiques*, T.1 : XVIe- XIXe siècles, T.2 : XIXe siècle, *In Extenso* (Ecole d'Architecture de Paris-Villemin), Paris, 229 et 213 pages, illustrations, plans.
- FLANDRIN (Jean -Louis) - *Familles*, Paris, Seuil, 1984, 288 pages.
- GODELIER (Maurice) - *L'idéal et le matériel*, Paris, Fayard, 1984, 349 pages.
- HALL (Edward T.)- *The Hidden Dimension*, New york, Doubleday & C°, 1966 - *La dimension cachée*, Paris, Seuil, 1971, 255 pages.
- LAURENCE (Roderick) - *L'espace domestique: typologie et vécu* in Cahiers internationaux de sociologie, LXXII,1982, pp. 55-75.
- LEFEBVRE (Henri) - *Le manifeste différentialiste*, Paris, Gallimard, 1970, 187 pages.
- LEVI-STRAUSS (Claude) - *Le regard éloigné*, Paris, Plon, 1983, 398 pages.
- PAUL-LEVY (Françoise), SEGAUD (Marion) - *Anthropologie de l'espace*, Paris, C.C.I, 1983, 348 pages, illustrations, plans.
- RAYMOND (Henri) - *L'architecture, les aventures spatiales de la raison*, Paris, C.C.I., 1984, 293 pages, illustrations, plans.
- SEGALEN (Martine) - *Sociologie de la famille*, Ed. A.Colin, Paris, 1981, 288 pages.
- SHORTER (Edward) - *Naissance de la famille moderne - XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1977, 379 pages.

OUVRAGES, REVUES ET ARTICLES CONCERNANT LE MONDE ARABE

- BERQUE (Jacques) - *L'Islam au défi*, Paris, Gallimard, 1980, 311 pages.
- BOUDHIBA (Abdelwahab) - *La sexualité en islam*, Paris, P.U.F., 320 pages.
- CAHIERS de la RECHERCHE ARCHITECTURALE (les) - *Espaces et formes de l'Orient Arabe*, n° 10/11, Paris, L'Equerre, Avril 1982.

- CAHIERS de la RECHERCHE ARCHITECTURALE (les) - *Figures de l'architecture domestique dans l'Orient Méditerranéen*, n°20/21, Marseille, Parenthèses, 1987.
- CHEVALLIER (Dominique) (sous la direction de...) - *L'espace social de la ville arabe*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1979, 369 pages, illustrations, photos, plans.
- DEPAULE (Jean-Charles) (avec la collaboration de J.L. ARNAUD) - *A travers le mur*, Paris, C.C.I, 314 pages, illustrations, plans, coupes, détails, photographies.
- EL SAADAOU (Naoual) - *La face cachée d'Eve, les femmes dans le monde arabe*, Paris, Ed. des femmes, 1982, 411 pages.
- FARGUES (Philippe) - *Le monde arabe : La citadelle domestique*, in *Histoire de la Famille*, Tome II, ouvrage collectif sous la direction de André BURGIÈRE, Christiane CLAPISCH-ZUBER, Martine SEGALEN et Françoise ZONABEND, Paris, Armand Colin, 1986, pp.339 à 371.
- FATHY (Hassan) - *Construire avec le peuple*, Paris, Sindbad, 1979, (Edition en langue anglaise, Le Caire, 1969), 310 pages, planches, photos, plans, coupes et annexes.
- GARDET (Louis) - *La cité musulmane, vie sociale et politique*, Paris, Librairie philosophique J.Vrin, 1954, 437 pages.
- BIANQUIS (Thierry) - *La famille en Islam arabe*, in *Histoire de la Famille*, Tome I, ouvrage collectif sous la direction de André BURGIÈRE, Christiane CLAPISCH-ZUBER, Martine SEGALEN et Françoise ZONABEND, Armand Colin, Paris, 1986.
- TILLON (Germaine) - *Le harem et les cousins*, Paris, Seuil, 1986, 218 pages.
- ZANNAD (Traki) - *Symboliques corporelles et espaces musulmans*, Tunis, Cérés Production, 1984, 153 pages, illustrations, schémas et tableaux.

OUVRAGES, REVUES ET ARTICLES CONCERNANT LE MAGHREB

- AMIN (Samir) - *Le Maghreb moderne*, Paris, Minuit, 1970, 243 pages.
- BEGUIN (François) - *Arabisations*, Paris, Dunod, 1983, 170 pages, illustrations: photos, plans.
- BORRMANS (Maurice) - *Statut personnel et famille au Maghreb de 1940 à nos jours*, Paris-La Haye, Mouton, 1977, 708 pages.
- CAMILLERI (Carmel) - *Jeunesse, famille et développement, essai sur le changement socio-culturel dans un pays du tiers-monde*, Aix-Paris, CRESM-CNRS, 1973, 507 pages.
- CRESM (ouvrage collectif) - *Villes et sociétés au Maghreb, études sur l'urbanisation*, Ed. du C.N.R.S., Paris, 1974, 233 pages.
- I.E.R.A.U. (Serge SANTELLI, Marc BREITMAN, Saïd MOULINE et alii) - *L'habitat populaire au Maghreb*, Recherche pour le Plan Construction du Ministère de l'Urbanisme et du Logement (réf. H.509), Paris, 1985, 360 pages.
- Influence occidentales dans les villes maghrébines à l'époque contemporaine* (Actes de colloque), Aix, Ed. de l'Université de Provence, 1970, 276 pages.
- LACOSTE-DUJARDIN (Camille) - *Des mères contre les femmes, maternité et patriarcat au Maghreb*, Paris, La Découverte, 1986, 268 pages.
- SCIENCES SOCIALES/PANORAMA - Numéro spécial *Habitat* n°4/5, Alger, ONRS, 1980, 293 pages (237 en français), illustrations : plans, croquis.
- Système urbain et développement au Maghreb*, Actes du séminaire de Hammamet (1976), Tunis, Cérés Production, 1980, 349 pages.
- THYSSEN (Xavier) - *Des manières d'habiter dans le Sahel tunisien*, Paris-Marseille, Ed. du C.N.R.S, 1983, 234 pages, illustrations : photos, plans.

TROIN (Jean-François) (sous la direction de ...) - *Le Maghreb, hommes et espaces*, Paris, Armand Colin, 1985, 360 pages.

OUVRAGES CONCERNANT LE MAROC

ADAM (André) - *Casablanca, essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, Paris, Ed. du C.N.R.S., 1968, 2 volumes.

BENZAKOUR (Saad) - *Essai sur la politique urbaine au Maroc, 1912-1975*, Casablanca, Les Editions Maghrébines, 1978, 434 pages.

BOUGHALI (Mohamed) - *La représentation de l'espace chez le Marocain illettré*, Paris, Anthropos, 1974, 304 pages.

ECOCHARD (Michel) - *Le roman d'une ville : Casablanca*, Paris, Ed. de Paris, 1955, 141 pages, illustrations : photos, plans, croquis.

EL OUAZZANI (Abdellah) - *La gestion municipale au Maroc*, Casablanca, Librairie de France, 1982, 297 pages.

ESCALLIER (Robert) - *Citadins et espace urbain au Maroc*, Tours, Ed. de l'ERA 706 du C.N.R.S., 1981, 2 tomes, 407 pages, cartes.

GALLOTI (Jean) - *Le jardin et la maison arabe au Maroc*, Paris, Ed. Lévy, 1926, 2 tomes 120 et 94 pages, illustrations photographiques de L. VOGEL, plans et croquis de A. LAPRADE.

LETOURNEAU (Roger) - *La vie quotidienne à Fès en 1900*, Paris, Hachette, 1965, 315 pages.

MERNISSI (Fatima) - *Sexe, idéologie, Islam*, Paris, Tierce, 1983, 199 pages.

REVAULT (Jacques), GOLVIN (Lucien), AMAHAN (Ali) - *Palais et Demeures de Fès*, t.I et t.II, Paris, Ed. du C.N.R.S., 1985 et 1989, 352 et 530 pages, plans et illustrations.

VINCENT (Maurice) et ROYON (Michel) (sous la direction de...) - *Economie de la Construction au Maroc*, Paris, L'Harmattan, 1987, 189 pages.

THESES DE 3EME CYCLE UNIVERSITAIRE - MEMOIRES

(UNIVERSITE, INSTITUTS D'URBANISME ET ECOLES D'ARCHITECTURE)

CHAREF (Mohamed) - *L'émigration internationale marocaine et son rôle dans la production du logement au Maroc*, Thèse de 3ème cycle (Directeur de Thèse : Pr. G. SIMON), 1986, Université de Poitiers.

NAVEZ (Françoise) - *Habitat et différenciation sociale*, Thèse de 3e cycle (Directeur de thèse : Pr Md. GUESSOUS), 1978, Université Mohammed V, Rabat.

BELKASMI (Benyounés) - *Espace public et habitat, le cas de Berkane*, Travail personnel de fin d'études (Directeur d'études : D. PINSON), 1988, Ecole d'Architecture de Nantes.

BARDAI (Mohamed Habib) - *Le quartier Sidi Youssef Ben Ali (Marrakech)* - Travail personnel de fin d'études (Directeur d'études : S. SANTELLI), 1985, Ecole d'Architecture de Paris Belleville.

BOURJARNIJA (Mustapha) - *Modèles d'habiter et logiques des acteurs*, Mémoire de fin d'études (Directeur d'études : F. NAVEZ-BOUCHANINE), 1989, Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme, Rabat.

CONTRE - TYPES DOMESTIQUES AU MAROC

BOULEJIOUCH (Jaâfar) - *El Karia, exemple d'auto-extension urbaine à Salé*, Travail personnel de fin d'études (Directeur d'études: D. PINSON), 1988, Ecole d'Architecture de Nantes.

BOU-SOKRI (L'houssaine) - *La maison à l'image de ses habitants (Tata)*, Travail personnel de fin d'études (Directeur d'études : D. PINSON), 1986, Ecole d'Architecture de Nantes.

EL AMRANI (Mounia) - *Le financement du logement au Maroc*, Mémoire de fin d'études (Directeur d'études : B. de SAINT-BLANQUAT), Unité Pédagogique d'Architecture n°6, Paris, 1980.

EL GHARBI (Lahsen) - *Proposition d'un ensemble de logements économiques*, Travail personnel de fin d'études (Directeur d'études : D. PINSON), 1986, Ecole d'Architecture de Nantes.

EL KHYARI (Rkia) *Modèles urbains, modèles d'habiter dans l'habitat économique* (Directeur d'études: F. NAVEZ-BOUCHANINE), 1987, Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme, Rabat.

GEIDEL (Sylvie) - *Etudes des pratiques transformatrices dans le logement économique*, Travail personnel de fin d'études (Directeur d'études : S. SANTELLI), 1989, Ecole d'Architecture de Paris - Belleville.

LAHBABI (Abdelouahab) - *Famille et logement dans le Maroc colonial*, Mémoire de 3e cycle (Directeur d'études: A. SAUVAGE) - 1977, Unité Pédagogique d'Architecture de Rennes.

RAFAI (Adnane) - *Etude comparative de 2 typologies architecturales : nouvelle médina et lotissement périphérique*, Travail personnel de fin d'études (Directeur : D. PINSON), 1986, Ecole d'Architecture de Nantes.

SALIM (Mohamed) - *Du village au quartier (Ouarzazate)*, Travail personnel de fin d'études (Directeur d'études : A. BARBARA), 1987, Ecole d'Architecture de Nantes.

ZAKRANI (Mohammed) - *Entre tradition et modernité : l'habitat dans les lotissements économiques au Maroc, le cas de Nahda à Khouribga*, Travail personnel de fin d'études (Directeur d'études : D. PINSON), 1985, Ecole d'Architecture de Nantes.

REVUES ET ARTICLES CONCERNANT LE MAROC

ADAM (André) - *L'occidentalisation de l'habitat dans les villes marocaines*, in *Etudes méditerranéennes*, 2, 1974.

ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI (L') - Numéro spécial "*Maroc*", Mai 1959.

ARCHITECTURE FRANCAISE (L') - Numéro spécial "*Maroc*", 1949 et 1952.

BECARD (Laurent) - *Trois cités nouvelles autour d'Agadir*, in *Les Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France* (IAURIF), n°73, sept.1984, pp. 88 -106, illustrations : photographies et plans.

DETHIER (Jean) - *60 ans d'urbanisme au Maroc*, in *BESM (Bulletin Economique et Social du Maroc)*, n°119-120, Rabat, 1972, pp. 5- 56.

KHATIBI (Abdelkebir), JOLE (Michèle), MARTENSON (Mona) *Urbanisme, idéologie et ségrégation*, in *Etudes Méditerranéennes*, 2, 1974.

EL AWAD (Hafid) et LAHBABI (Abdelouahab) - *Architecture des lotissements ou destruction du paysage urbain*, in *Al Omrane*, n°1, *Revue Nationale d'Architecture et d'Urbanisme*, Rabat, mars 1980, pp. 43-45, illustrations : photographies, plans, coupes, élévations.

MOULINE (Saïd) (sous la direction de...) - *Espaces urbains, espaces vécus*, numéro spécial de la revue *Signe du Présent*, n° 3, Casablanca, 1988.

MOULINE (Saïd) et SANTELLI (Serge) - *Rabat*, numéro spécial du *Bulletin d'Informations Architecturales*, Institut Français d'Architecture, Paris, 1986, 8 pages, illustrations : photographies, plans, coupes, élévations.

L'OEIL - Numéro spécial *Maroc*, n° 294/295, Janvier-Février 1980.

NAVEZ-BOUCHANINE (Françoise) - *Modèles de fait et modèles de référence dans l'habiter d'un quartier clandestin*, BESM (Bulletin Economique et Social du Maroc), n° 158, Rabat, 1986, pp. 25-57.

PASCON (Paul) - *Type d'habitat et problèmes d'aménagement du territoire au Maroc* in *Revue de Géographie du Maroc*, XIII, Rabat, 1968, pp. 85 -101.

PINSON (Daniel), ZAKRANI (Mohammed) - *Maroc : l'espace centré et le passage de la maison médinale à l'immeuble urbain*, in *Les Cahiers de la Recherche Architecturale*, n° 20/21, Marseille, 1987, pp. 104 -111, illustrations : plans.

SANTELLI (Serge), TOURNET (Bernard) - *Evolution et ambiguïté de la maison arabe contemporaine au Maghreb : étude de cas à Rabat et Tunis*, in *Les Cahiers de la Recherche Architecturale*, n° 20/21, Marseille, 1987, pp. 48-57, illustrations : photos et plans.

URBANISME (Revue) - *Henri PROST, l'urbanisation*, n° 88, 1965.

GLOSSAIRE

<i>bit</i> (pluriel <i>biyut</i>)	chambre
<i>bit el-diaf</i>	pièce des invités
<i>bit el-kebir</i>	pièce principale
<i>bit el-ma</i>	toilettes
<i>bit el-makla</i>	salle à manger
<i>bit el-naas</i>	chambre à coucher
<i>dar</i>	maison
<i>dar el-diaf</i>	maison des invités
<i>ferran</i> (pluriel <i>fraren</i>)	four à pain
<i>mida</i> (pluriel <i>midat</i>)	table basse (ronde)
<i>m'rah</i>	espace central
<i>meterba</i> (pluriel <i>meterbat</i>)	matelas
<i>n'bah</i>	vestibule
<i>sdari</i> (pluriel <i>sdader</i>)	banquette
<i>stah</i>	terrasse
<i>wust el-dar</i>	patio

TABLE DES FIGURES

Fig.1	Situation des lotissements et maisons étudiés.	9
Fig.2	Univers public et domestique dans la culture musulmane (source: Fatima MERNISSI).	43
Fig.3	Le travail de Michel ECOCHARD à Casablanca (source Michel ECOCHARD, 1955).	69
Fig.4	Deux lotissements privés dans la cité Jemâa à Casablanca ; en haut, Jarnila 5 (maisons en bandes) ; en bas, Khalid (maisons à patio).	76
Fig.5	Plan de masse du lotissement d'habitat économique Aïn Chock (source: M.H.A.T.).	80
Fig.6	"Lot" du lotissement Aïn chock, bordé d'une voie de 30 m, d'une voie de 20 m, de voies de 10 m et pénétré de "voies de dessertes non carrossables".	81
Fig.7	Plan-type d'immeuble pour le lotissement d'habitat économique Aïn Chock (source : M.HAT.)	82
Fig.8	Rapprochement des opérations d'Ain chock (1975...) et de Sidi Othman (ECOCHARD, 1954...), avec le schéma de principe d'ECOCHARD pour l'aménagement de nouveaux quartiers (<i>Le roman d'une ville</i> , Paris, 1955).	83
Fig.9	La grande cité Al Massira à Marrakech (source : ERAC Tensift).	86
Fig. 10	Détail du parcellaire dans un "îlot" de la cité Al Massira.	87
Fig. 11	L'une des trois cités nouvelles conçues par l'I.A.U.R.I.F., autour d'Agadir (source : <i>Les Cahiers</i>	

<i>de VI.A.U.R.J.F., n° 73, Paris, Sept. 1984).</i>	89
Fig.12 Plans élaborés par un dessinateur pour le propriétaire d'une parcelle de 7m X 10m (Cité Jemâa, Casablanca ; source : permis de construire).	99
Fig.13 L'étage courant (destiné aux locataires) et le dernier étage (destiné au propriétaire) d'un immeuble de quatre niveaux (Casablanca; source: permis de construire).	100
Fig.14 Différents exemples de plans-types prescrits par l'administration (source : M.H.A.T.).	102
Fig. 14 bis Différents exemples de plans-types prescrits par l'administration (source M.H.A.T.).	103
Fig.15 Plan-type de logement évolutif sur parcelle de 5,5m X 10m (lotissement Al Qods, Aïn Sebâa (1982); source : M.H.A.T.)	105
Fig.16 Plans-types mono et bifamiliaux pour le lotissement Daoudiat à Marrakech (1974) (source : M.H.A.T.)	106
Fig.17 Plan-type élaboré par le M.H.A.T. pour la Région Centre et diffusé par la Banque Populaire (1983).	107
Fig. 18 Plan-type conçu sur parcelle profonde avec jardin de devant et cour arrière (lotissement Chabab, Aïn Sebâa (1982) ; source M.H.A.T.).	108
Fig. 19 Esquisse dessinée par un propriétaire marrakchi pour sa maison (document Abdellatif ZBIRI).	111
Fig. 20 Plan conçu avec le propriétaire (cité Al Massira, Marrakech (1986) ; Architecte : Mohamed Najib EL BOUKFAOUI).	112
Fig.21 Plan conçu avec le propriétaire (cité Al Massira, Marrakech (1986) ; Architecte: Mohamed Najib EL BOUKFAOUI).	113
Fig. 22 Plan conçu avec le propriétaire (cité Al Massira, Marrakech (1986); Architecte : Mohamed Najib EL BOUKFAOUI).	114

Fig.23 Extension verticale et adaptations intérieures d'une maison d'habitat économique à Khouribga (relevé Mohamed ZAKRANI, 1984).	117
Fig.24 La terrasse (<i>stah</i>) et les façades de la même maison.	118
Fig. 24 bis Le premier étage (<i>dar ouldi</i>), le deuxième étage (<i>dar harem</i>), de la même maison.	119
Fig. 25 Guide pratique pour les prêts immobiliers destinés aux logements économiques, publié par la Banque populaire (Rapport d'exercice, 1982).	155
Fig .26 Plans d'une maison dont le rez-de chaussée est habité par le fils aîné et l'étage par le père (El Jadida, relevé EJ3, dessin Jaâfar BOULEJIOUCH).	172
Fig.26 bis Axonométrie de la même maison (dessin Jaâfar BOULEJIOUCH)	173
Fig.27 Plans d'une maison dont le premier étage est destiné à la vie familiale et le second à la réception (Casablanca, relevé C2, dessin Jaâfar BOULEJIOUCH)	176
Fig.27 bis Axonométrie de la même maison (dessin Jaâfar BOULEJIOUCH).	177
Fig.28 L'espace central dans différentes maisons relevées.	181
Fig.29 Plans d'une maison à <i>wust el-dar</i> (Marrakech, relevé ML, dessin Jaâfar BOULEJIOUCH)	186
Fig.29 bis Axonométrie de la même maison (dessin Jaâfar BOULEJIOUCH).	187
Fig.30 Forme des salons de réception dans quelques maisons relevées.	193
Fig. 31 Place et définition de l'entrée dans quelques maisons relevées.	199
Fig.32 Schéma de spatialisation des pratiques habitantes.	229

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

PL.1	Maison d'un lotissement d'habitat économique à Marrakech.	11
PL.2	Tradition et modernité : en haut, blé séchant sur le balcon d'un immeuble (Fès) ; en bas, la grand-mère et la petite fille préparant des gâteaux, (photo Lahsen EL GHARBI)	21
PL.3	Ordre et désordre : en haut, surélévations "sauvages" de l'habitat horizontal de Michel ECOCHARD ; en bas. le "désordre" des lotissements économiques vu d'une terrasse à Rabat (Photo Majida MAURADY).	25
PL.4	Génération de femmes: à gauche, casablancaise issue de la campagne préparant le couscous; à droite, jeune femme médecin fassie préparant un tajine.	51
PL.5	En haut, l'habitat horizontal de Michel ECOCHARD et l'habitat marocain vertical de Georges CANDILIS (photo Michel ECOCHARD); en bas l'opération Hay Hassani de Elie AZAGURY (Photos aériennes VELBECKE).	71
PL.6	La cité Jemâa à Casablanca secondaire : axe majeur et rue Secondaire	75
PL.7	Le lotissement Aïn Chock au Sud de Casablanca : en haut, les premières maisons d'habitat économique en construction (1984); en bas, les immeubles d'habitat collectif faisant écran aux maisons (1989).	79
PL.8	La cité Al Massira de Marrakech (architecte Mohamed BOULLALI) ; et, en bas, l'une de ses références prostiennes au Guéliz.	85

PL.9	En haut, inégal achèvement de la cité Jemâa; en bas, appropriation progressive du lotissement Ain Chock.	95
PL. 10	La construction des maisons dans le lotissement Ain-Chock : deux moments de la mise en oeuvre du système poteau-dalle.	163
PL. 11	L'omniprésence de la terrasse : en haut, terrasse à Casablanca (cité Jemâa) ; en bas, pièce polyvalente donnant sur une terrasse à El Jadida.	167
PL. 12	Pièces de réception dans les lotissements de Casablanca : en haut, cité Jemâa (photo Khadija ERRACHID), en bas lotissement Ain chock.	175
PL. 13	Le <i>wust el-dar</i> d'une maison de lotissement à Marrakech.	183
PL. 14	Etat d'avancement des travaux dans deux maisons récentes de la cité Al Massira démontrant l'importance de <i>wust el-dar</i> .	184
PL. 15	Le <i>m'rah</i> : à gauche, <i>m'rah</i> -couloir de distribution (Casablanca, cité Jemâa) ; à droite <i>m'rah</i> -pièce familiale, (Casablanca, cité Jemâa) (photo Khadija ERRACHID).	189
PL. 16	Le <i>m'rah</i> : en haut, <i>m'rah</i> -pièce familiale (Casablanca, cité Jemâa) (photo Khadija ERRACHID) ; en bas, <i>m'rah</i> -salon européen (El Jadida).	190
PL. 17	Latéralisation et individualisation des portes d'entrée : à gauche, amorce de l'ossature constructive d'une maison (lotissement Ain Chock, Casablanca) ; à droite, marquage décoratif des deux portes d'une maison de deux logements (lotissement Ouled Oujih, Kenitra).	197
PL. 18	Interférences : à gauche le four à pain individuel installé dans la pièce destinée à la salle de bains; à droite, coprésence de la paillasse, du réfrigérateur, de la <i>mida</i> et du <i>sdari</i> (Casablanca, cité Jemâa).	211
PL. 19	Chambres : en haut, chambre conjugale avec lit de 140 et <i>sdader</i> (Casablanca, cité Jemâa) ; en bas, chambre de garçons (Casablanca, lotissement Ain Chock).	217

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	5
INTRODUCTION	7
PREMIERE PARTIE	
SOCIETE FAMILLE MAISON	17
CHAPITRE I - TRADITION /MODERNITE	19
Intentionnel/Inintentionnel -habitus - Forme/Contenu	22
Décalage/Métissage,	
Intersection/reformulation	24
Ruse et compétence/Ordre et Désordre	
Immeuble/Maison, Espace Centré	27
CHAPITRE II - MAISON - FAMILLE – CULTURE	33
<i>RESISTANCES</i>	
Belle mère et maison	35
L'émergence difficile du couple	36
Le prestige de la "grande famille"	36
La résistance à l'individuation	38
Modernisation, statut personnel et code de la famille	39
<i>TRADITIONS</i>	
L'enfermement féminin	40
Deux mondes : la Umma et la famille	42
Fonction domestique et famille patriarcale	44
Relations internes à la famille agnatique	46
<i>TRANSFORMATIONS</i>	
Modernisation, individu, famille	48
L'Etat à la place de la famille	49
L' Economique contre le domestique	49
Deux catégories de femmes	50
	255

DEUXIEME PARTIE	
LE COMPROMIS DU LOTISSEMENT	55
CHAPITRE III- HISTOIRE D'UNE FORME URBANISTIQUE	61
<i>LE DECRET DE 1964</i>	61
<i>ENTRE LE DAR ET L'IMMEUBLE URBAIN</i>	63
<i>L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION</i>	64
L'aspect foncier	64
L'aspect constructif	65
<i>LA FILIATION AU MOUVEMENT MODERNE</i>	66
Une application pragmatique de la Charte d'Athènes	66
Evolution du système d'ECOCHARD	67
<i>LES PRINCIPALES TYPOLOGIES D'IMMEUBLES</i>	73
<i>LA FORME URBAINE ET SON EVOLUTION</i>	76
CHAPITRE IV - LE FONCTIONNEMENT DU MODELE	93
<i>LES LOTISSEMENTS EN VIE</i>	93
Réseau viaire et affectation des espaces libres	93
Permissivité sociale et architecturale du système	94
<i>LA MAISON DE LOTISSEMENT</i>	97
La typologie implicite du décret de 1964	97
Les plans-types de l'Etat	98
La configuration moyenne des plans-types	101
Le retour du plan concerté	109
<i>MAISON, VOISINAGE ET VIE DOMESTIQUE</i>	110
Maison ou immeuble urbain?	110
Détournement du plan type et recentrement par le <i>M'rah</i> "	115
Les marques d'appropriation extérieure	116
La ville inachevée	121
TROISIEME PARTIE	
LES HESITATIONS DE L'ESPACE DOMESTIQUE	123
RELEVES ETHNOGRAPHIQUES	125

CHAPITRE V - LE PROCESSUS D'AUTOPROMOTION	153
L'autoproduction de la maison d'habitat économique	153
La recherche et l'achat du terrain	154
Les étapes de réalisation de l'immeuble	156
Les modalités de la conception	159
Le processus et les systèmes constructifs	161
 CHAPITRE VI - L'ORGANISATION SPATIALE ET LES PRATIQUES DOMESTIQUES	 165
<i>LA FREQUENCE DES PARTIES LOCATTVES</i>	165
<i>L'OMNIPRESENCE DE LA TERRASSE</i>	168
<i>UNE ETANCHETTE CONSER VEE : RECEPTION/FAMILLE</i>	169
La réception : l'étranger et le masculin	178
L'espace familial : intériorité et féminité	180
Exceptions et variations	180
 <i>L'ESPACE CENTRAL : LE SOUVENIR DE WUST EL-DAR</i>	 182
Un rôle distributeur constant	182
L'espace central -hall (réception)	185
L'espace central - séjour (espace familial)	188
 <i>FORME DE PIECES : PREFERENCE POUR LA LONGUEUR</i>	 191
La réception	191
Les pièces familiales	194
 <i>RAPPORT DE L'HABLTATION A LEXTERIEUR</i>	 195
L'entrée : latéralisation et individuation	195
Le rapport des pièces à l'entrée et à l'extérieur : ouverture et protection	198
 CHAPITRE VII - EVOLUTION DE LA FAMILLE ET TRANSFORMATION DE L'ESPACE	 203
<i>DE LA GRANDE FAMILLE A LA FAMILLE RESTREINTE</i>	204
<i>VARIATIONS SOCIALES ET INTERFERENCES CULTURELLES</i>	205
<i>ASSIGNATIONS SEXUELLES DES ESPACES, DISCRIMINATIONS</i>	207
<i>DIFFERENCES ENTRE GENERATIONS</i>	209
 <i>PIECE APRES PIECE : COPRESENCES ET MELANGES</i>	 212
La cuisine	212
La terrasse	214
Autres lieux d'eau	215
Les autres pièces	216

CONCLUSION	219
ANNEXES	225
<i>ANNEXE 1 :</i> PROBLEMATIQUE ET ENQUETE ETHNO-ARCHITECTURALE	227
<i>ANNEXE 2 :</i> LISTE DES THEMES DE QUESTIONNEMENT INCLUS DANS LE "CAHIER D'ENTRETIEN"	233
<i>ANNEXE 2BIS :</i> LISTE DES CIBLES DE L'OBSERVATION CONTENUES DANS LE "CARNET D'OBSERVATION"	238
BIBLIOGRAPHIE	241
GLOSSAIRE	247
TABLE DES ILLUSTRATIONS GRAPHIQUES	249
TABLE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES	252
TABLE DES MATIERES	255